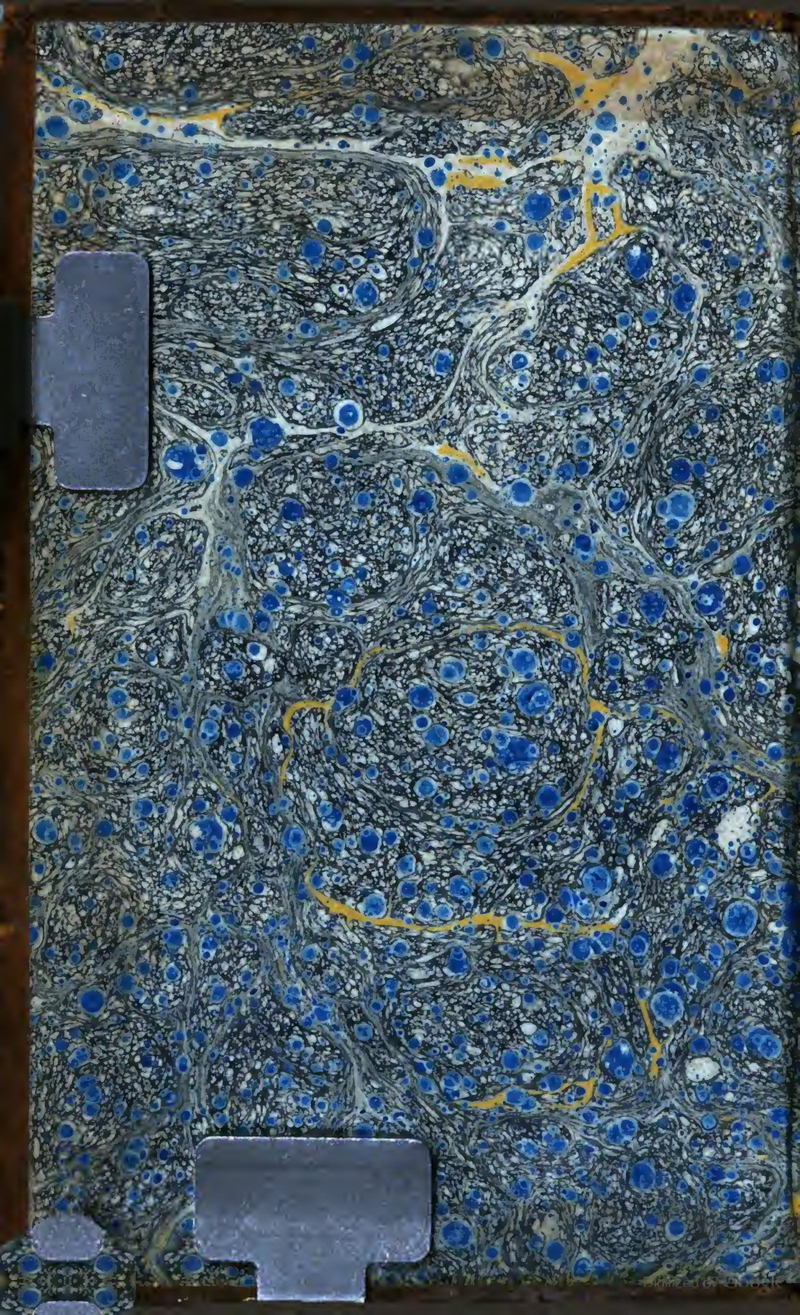
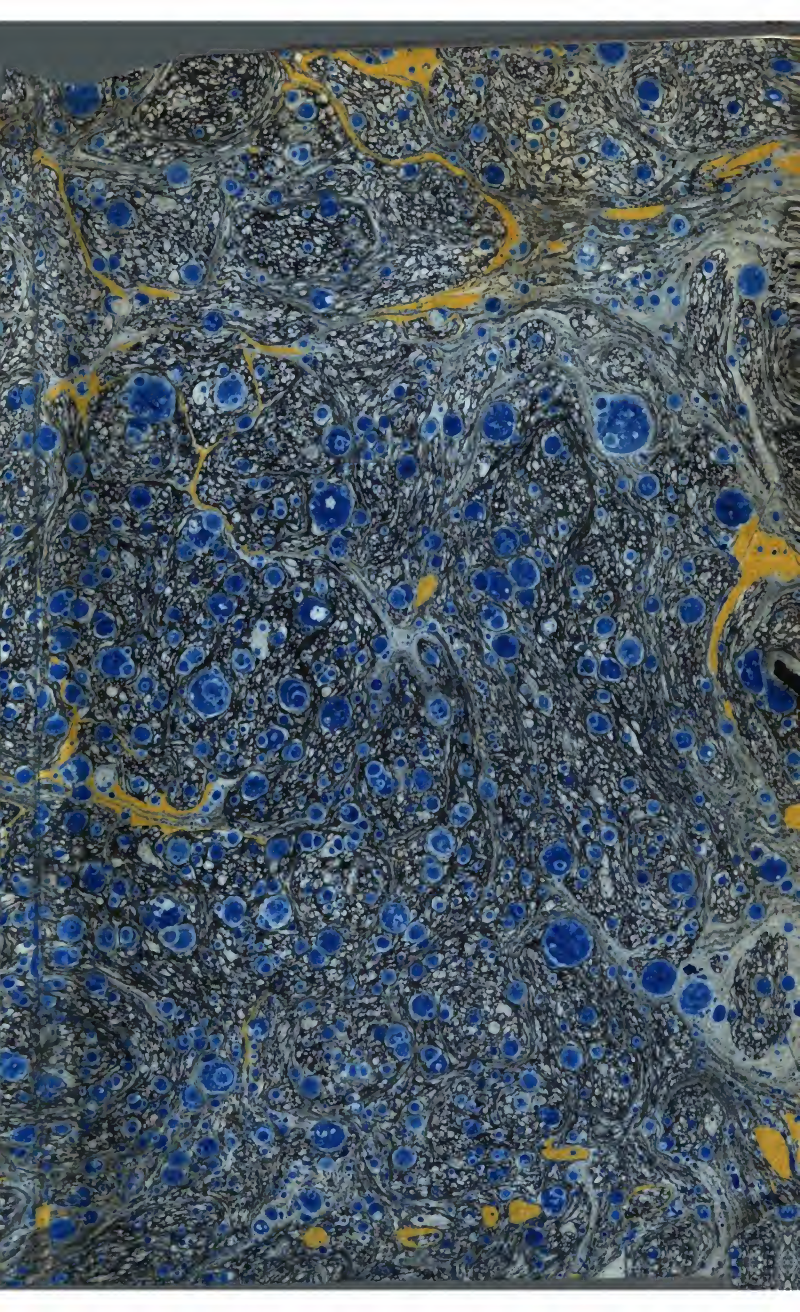
HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'À LA MORT DE LOUIS 16.;...







HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME XI.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI,

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE ET CORRIGÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

TOME ONZIÈME.

1747 — 1793.



PARIS,
LEDENTU, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N°. 31.
1821.

TABLE DES SOMMAIRES

DU TOME XI.

SUITE DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME ONZIÈME.

HISTOIRE DE FRANCE.

SUITE DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

1747 — 1793.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV.

L'année 1747 s'ouvrit à Versailles par des fêtes, à l'occasion du second mariage du dauphin. L'année précédente, au mois de juillet, il avait perdu l'infante Marie-Thérèse, sa première épouse : elle était morte en couche d'une fille qui ne survécut que deux ans à sa mère. Sa seconde femme, Marie-Josèphe, fut choisie chez les alliés mêmes des ennemis de la France. Elle était fille de l'électeur de Saxe, qui avait évincé Stanislas du trône de Pologne et lui avait fait courir tant de danger à Dantzick; mais la gloire du maréchal de Saxe, son oncle naturel, avait commencé à écarter des préventions que les qualités personnelles de la princesse achevèrent de dissiper. Dès les premiers jours de son mariage elle donna des preuves de l'agrément et de la solidité de son esprit. Le dauphin avait conservé pour la mémoire de l'infante un attachement profond, que trahirent ses

larmes au milieu même des apprêts de l'hymen. La dauphine s'en aperçut : « Laissez couler vos pleurs en liberté, monsieur, lui dit-elle, ils m'apprennent ce que je dois attendre de votre estime, si j'ai le bonheur de la mériter. » L'étiquette exigeait encore que l'un de ses plus brillants atours fût un bracelet orné du portrait de son père. La reine n'osait y porter les yeux : elle crut cependant devoir s'y résigner. « Ma fille, lui dit-elle, voilà donc le portrait de votre père? — Oui, maman, répond la dauphine, voyez comme il est ressemblant : » en même temps elle l'approche de ses yeux, et lui fait reconnaître Stanislas.

Gênes avait peu tardé à voir reparaître sous ses murs les Autrichiens et les Piémontais, et les excès qui avaient accompagné sa délivrance lui avaient fait une nécessité de se défendre. Mais, de quelque dévouement que fussent animés ses citoyens, ils auraient bientôt succombé, si la France n'eût trouvé moyen de leur faire tenir avec quelques secours en argent, quatre à cinq mille hommes, qui, sous le commandement du duc de Boufflers, digne héritier du mérite militaire de son père, parvinrent à tromper la vigilance de la flotte anglaise. Fortifiés de cette troupe expérimentée, les Génois attaquent avec avantage les postes les plus rapprochés des assiégeants, et les forcent de s'éloigner de plus en plus de leur enceinte. Dans le même temps, le maréchal de Belle-Isle passait le Var, et, rentrant dans le comté de Nice, il obligea le roi de Sardaigne à abandonner Gênes, pour courir à la défense de ses propres états. Les Autrichiens délaissés par lui, ne se croyant plus

assez forts pour réduire cette ville, se retirèrent, et la flotte anglaise levant dès lors un blocus devenu inutile, Gênes fut entièrement délivrée. Attaqué de la petite vérole, le duc de Boufflers, dont l'habileté et la constance avaient amené ce succès, ne vit pas l'heureuse issue de ses travaux, et ce fut le duc de Richelieu, envoyé pour le remplacer, qui en recueillit les fruits. Inscrit au livre d'or de la noblesse de Gênes, et honoré d'une statue placée parmi celle des grands hommes qui avaient bien mérité de la république, la reconnaissance génoise s'acquitta envers lui de ses services et de ceux de son prédécesseur.

Le véritable auteur du salut de Gênes, qu'il avait opéré par sa diversion, le maréchal de Belle-Isle, toujours livré à son caractère entreprenant, imagina d'inquiéter alors le roi de Sardaigne pour le Piémont même, et fit remonter à cet effet le comte de Belle-Isle, son frère, jusqu'au-delà de Briançon, pour forcer le col de l'Assiette sur le chemin d'Exiles. Quatorze mille hommes, partagés en trois divisions, devaient l'attaquer en tête et à revers. Le comte, arrivé le premier au rendez-vous avec sa colonne, ne juge point à propos d'attendre les deux autres, et sans artillerie, avec une témérité que le succès même ne pouvait excuser, il aborde des retranchements épais, construits sur un roc presque inaccessible, garnis d'une artillerie formidable, et défendus en partie par des déserteurs qui n'avaient pas de quartier à attendre, et par d'autres troupes dont le nombre encore problématique a été enflé ou diminué, selon qu'on a voulu flétrir ou justifier l'entre-

prise du général français. Deux heures d'inutiles efforts, et pendant lesquelles les Piémontais purent choisir leurs victimes à leur gré, coûtèrent aux Français deux mille blessés, quatre mille morts, presque tous leurs officiers, et parmi eux le chef imprudent qui les guidait, et qui planta en vain un drapeau dans les retranchements ennemis. Privé par ses blessures de l'usage de ses mains, il essayait encore avec plus de désespoir que de véritable courage d'arracher, dit-on, les palissades avec ses dents, lorsqu'il reçut le coup mortel. Après cet affreux désastre, qui arriva le 22 juillet, on se trouva trop heureux de pouvoir hiverner encore dans le comté de Nice.

Les Hollandais qui, sous la qualité de simples auxiliaires des ennemis de la France, faisaient à celle-ci une guerre trop réelle, espéraient toujours, de leur apparence de neutralité, que leur territoire continuerait à être affranchi des calamités de la guerre, et ils en étaient d'autant moins ardents à voir finir des démêlés où leur commerce trouvait à bénéficier. Mais, désabusé de l'espoir d'en faire les médiateurs d'un accommodement, le roi changea de politique à leur égard, et forma la résolution de les amener, par leurs propres périls, à des dispositions sincèrement pacifiques. Sans leur déclarer toutefois la guerre, il leur fit signifier que, de même que trois ans auparavant vingt mille Hollandais avaient pris poste près de Lille, sans prétendre faire la guerre au roi, de même il comptait entrer cette année sur leur territoire sans aucun dessein hostile contre la république, et avec la seule intention de priver l'Autriche et l'An-

gleterre des ressources que ces puissances en retiraient. A cette notification, l'alarme se répandit dans les Provinces-Unies, et le peuple, se croyant dans les mêmes circonstances où l'avait placé l'invasion de Louis XIV, voulut recourir aux mêmes moyens de salut, et força ses magistrats à proclamer stathouder, et stathouder héréditaire, le prince d'Orange, Guillaume-Charles-Henri Frison, de la branche de Nassau-Diest, fils de celui qui se distingua à Malplaquet, et arrière-petit-fils d'Albertine de Nassau-Dillembourg, seconde sœur du fameux Guillaume III, et son héritière par testament.

Le duc de Cumberland, qui cette année commandait les alliés en Flandre, et qui, au grand détriment de la santé de ses soldats, avait levé ses quartiers de bonne heure, était repassé sur la gauche de la Meuse, dans l'intention de couvrir Maëstricht, par où le maréchal de Saxe paraissait s'obstiner à commencer les opérations contre la Hollande. Ce dernier essaya de l'effet d'une bataille pour parvenir à investir la place; elle fut présentée et acceptée le 2 juillet, à Laufeld, village occupé par les alliés, en avant de la ville. Ce fut aussi le point sur lequel se dirigèrent les efforts qui devaient décider de la victoire. Trois fois les Français en furent chassés : ce ne fut qu'à la quatrième attaque qu'ils en demeurèrent les maîtres, et que la journée se déclara pour eux. L'armée battue repassa le fleuve; mais, cantonnée dans le duché du Limbourg, elle fut toujours à portée de défendre Maëstricht. Dans l'impossibilité de la déloger de ses positions, le maréchal avisa au moyen de l'y retenir,

et de faciliter ainsi la conquête du Brabant hollandais. A la faveur de ce plan, les forts de l'Écluse, du Sas de Gand, de la Perle, de Liefskenhoek, de Zantberg, les villes d'Axel et de Terneuse, passèrent en peu de temps sous la main des Français, qui prétendirent ne les garder qu'à titre de dépôt; mais la plus brillante de leurs conquêtes fut celle de Berg-op-Zoom. Cette ville, qui avait résisté au duc de Parme et à Spinola, où depuis Cohorn avait épuisé toutes les ressources de son art, que ses marais défendaient d'une circonvallation entière, à qui ses communications avec la mer offraient la ressource des ravitaillements de toute espèce, et qui était protégée enfin par une armée campée au milieu des inondations qui les couvraient l'une et l'autre, passait pour imprenable, et semblait devoir l'être. Cependant elle fut investie par le comte de Lowendahl. Du service de Russie qu'il avait quitté à l'avénement d'Élisabeth, ainsi que Keith et Lasci, dans la crainte de partager le sort de Munich, Lowendahl, né à Hambourg, du petit-fils d'un bâtard du fameux Frédéric III, roi de Danemarck, avait passé au service de France en qualité de lieutenant-général. Malgré ses talents, deux mois de travaux opiniâtres, un feu perpétuel et des pertes considérables avaient permis à peine de faire une brèche médiocre au corps de la place. Mais la valeur française y trouva un accès suffisant pour l'emporter d'assaut, le 16 septembre, au moment où la mauvaise saison allait rendre impossible la prolongation du siége. Cet exploit important valut au comte le bâton de maréchal.

On tremblait à Amsterdam, et l'on n'était pas sans inquiétude à Londres. Cependant les Anglais obtenaient sur mer d'immenses avantages, et ils achevaient de détruire les restes de la marine française qui, depuis le commencement des hostilités, luttait avec quarante vaisseaux contre cent vingt que comptait alors l'Angleterre. Le 14 juin, le marquis de la Jonquière, se rendant aux Indes orientales avec six vaisseaux qui escortaient un convoi, tomba, à la hauteur du cap Finistère, dans une escadre de dix-sept vaisseaux anglais, commandés par les amiraux Warren et Anson, et ne put sauver que l'honneur. Quatre mois après, huit vaisseaux, derniers débris de notre puissance navale, destinés pour l'Amérique et commandés par M. de l'Étanduère, se trouvant également interceptés près de Belle-Isle par l'amiral anglais Hawke, fort de quatorze vaisseaux, on se battit avec le même courage qu'à Finistère, et à peu de chose près avec la même fortune. Cependant un convoi de deux cent cinquante voiles fut sauvé; mais des vaisseaux de guerre, deux seulement, le Tonnant monté par l'Étanduère, et l'Intrépide par le comte de Vaudreuil, purent rentrer à Brest, et formèrent alors toute la marine de la France. Ce combat est célèbre dans les annales de la marine française, pour la résistance qu'offrit le Tonnant, attaqué quelque temps par la ligne entière des Anglais : fatigués de leurs efforts, ceux-ci le considérant comme une proie qui ne pouvait les fuir, le laissent respirer un moment; mais, trompés dans leur attente, ils recommencent un combat aussi inutile que

le premier. Il parvient à leur échapper, remorqué par l'Intrépide, qui était venu partager ses dangers et qui eut également part à sa gloire.

La lassitude de cette guerre, qui durait depuis huit ans, la difficulté de fournir au recrutement des armées, les dévastations et les contributions qui frappaient les pays envahis, la ruine des commerçants de toutes les nations belligérantes, le désir des rois de Prusse et de Sardaigne de consolider leurs acquisitions par une paix générale, l'appréhension surtout des Hollandais sur leur propre existence, et leurs instances auprès de leurs alliés, étaient de grands acheminements à une pacification pour laquelle un congrès avait déjà été ouvert à Bréda et tenu depuis à Aix-la-Chapelle. Mais, malgré le vœu général, les dispositions présentes étaient plus hostiles que jamais; les alliés attendaient même un secours de trente mille Russes qui avaient déjà atteint la Moravie, et il ne fallait pas moins qu'un grand coup pour donner une impulsion décisive aux velléités pacifiques. Le maréchal de Saxe, qui ne cessait de répéter que la paix était dans Maëstricht, se prépara à le porter. Menaçant à la fois Bréda et Luxembourg, il inquiéta les alliés sur son véritable dessein; et quand ceux-ci, toujours incertains de son point d'attaque, se furent enfin déterminés à abandonner les bords de la Meuse, rabattant à l'improviste sur ses deux rives, il parvint enfin à cerner Maëstricht. Sa prédiction se vérifia avec une exactitude singulière : car cette ville fut investie le 15 avril, et le 30 les préliminaires si désirés étaient

signés à Aix la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Les autres puissances belligérantes y accédèrent successivement, et dès le 18 octobre ils furent convertis en une paix définitive, avec une précipitation d'ailleurs et une incurie impardonnables, et qui, d'un moyen de rétablir la bonne intelligence entre les peuples, fit naître au contraire la cause d'une nouvelle guerre.

Jamais, après des hostilités aussi longues, et auxquelles tant de puissances avaient pris part, on ne vit de moindres mutations dans leurs domaines. L'Espagne ne perdit rien, elle consentit seulement à accorder aux Anglais la continuation de l'*assiento* des nègres pour quatre ans, dont ils auraient eu le droit de jouir encore, si la guerre ne fût survenue. Ce qui regardait l'Allemagne avait été presque définitivement réglé dans l'accord de la reine de Hongrie avec le roi de Prusse : ainsi il n'y eut pas grand travail à ce sujet. Les difficultés ne furent pas non plus considérables pour l'Italie, qui demeura à peu près partagée comme elle l'était auparavant. A l'exception de l'état de Plaisance et du marquisat de Final, le roi de Sardaigne demeura en possession de ce qui lui avait été concédé au traité de Worms par la reine de Hongrie, savoir, du Vigévanasque et de la partie du Pavesan entre le Pô et le Tésin. Le marquisat de Final fut reconnu aux Génois, et les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalle furent donnés à Don Philippe, frère cadet de Don Carlos, en reconnaissance de ce que la France rendait les Pays-

Bas à l'impératrice, la Savoie et Nice au roi de Sardaigne.

Les Anglais, qui avaient essayé en vain de recouvrer Madras, et aussi vainement de s'en dédommager sur Pondichéry, assiégée par l'amiral Boscawen, et glorieusement défendue par Dupleix et par Bussy, son lieutenant, furent rétablis dans l'Inde sur le pied où ils étaient avant la guerre. De leur côté, ils restituèrent Louisbourg et l'Ile-Royale, ou le Cap-Breton; mais ils se firent accorder l'Acadie d'une manière indéfinie, abandonnant la fixation des limites à des discussions amicales qui auraient lieu à ce sujet, et suivant cette stipulation insignifiante, *que toutes choses seront remises sur le pied qu'elles étaient*, ou devaient être, *avant la guerre*. On a droit de conjecturer, par les suites de cette clause suspensive, qu'ils dévoraient d'avance la totalité des possessions françaises dans ces climats, pour s'approprier exclusivement la pêche de la morue et le commerce des pelleteries; et que, s'ils soumirent leurs prétentions à des conférences, ce n'était que pour mûrir, en quelque manière, les moyens de l'invasion projetée. On rendit aux Hollandais tout ce qu'on leur avait pris; de sorte qu'après huit ans d'une guerre sanglante et ruineuse, qui accrut de douze cents millions la dette de l'état, il ne resta rien à la France, pas même la satisfaction de secouer l'opprobre de Dunkerque, et de rendre à cette ville l'avantage de son port.

On croit qu'il y eut dans le traité d'Aix-la-Chapelle un article secret touchant le prétendant. Le

jeune prince, retiré à Paris, reçut en effet du roi, d'abord des insinuations, ensuite des exhortations pressantes, puis des ordres de quitter la France. Persuadé que, s'il s'éloigne, il sera oublié pour toujours, il s'obstine à rester; mais il est enlevé et transporté au delà des frontières, non sans qu'un cri d'indignation ne s'élevât de toutes les parties de la France contre la faiblesse du monarque, qu'on accusait d'obéir servilement à l'Angleterre, et d'oublier la noble prérogative de son royaume, d'être l'asile des rois malheureux. Depuis ce temps, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1788, Charles-Édouard a mené en différents pays une vie obscure, mais avec la gloire de ne s'être pas refusé aux occasions, de les avoir recherchées, et de s'être exposé à tout pour recouvrer la couronne de ses pères.

Louis XV s'était montré, dans plusieurs occasions de cette guerre, d'une manière qui lui mérita quelque gloire militaire; mais, peu sensible à ses triomphes, on le vit souvent les abandonner brusquement, pour revenir se livrer, dans l'indolence de sa cour, aux désordres qui ont fait le déshonneur de sa vie. A la duchesse de Châteauroux avait succédé dans l'intimité du roi une femme des dernières classes du peuple, à qui sa beauté avait procuré l'alliance du sieur Le Normand d'Étibles, sous-fermier, et qui fut connue depuis sous le nom de la marquise de Pompadour. Une mère dépravée avait bercé son enfance de la pensée coupable de captiver le cœur du monarque, et ses artifices y réussirent. Mais, politique dans son projet, la passion n'y entra pour rien. Aussi

n'eût-elle aucune des jalousies de l'amour; au contraire, au temps de sa plus grande faveur, et indubitablement par ses soins, puisque rien dans l'état n'était réglé que par elle, on vit le monarque français, le roi très-chrétien, au mépris des mœurs et des regards de l'Europe, se former, à l'exemple des potentats musulmans de l'Asie, un véritable sérail de beautés vulgaires, qui ne pouvaient prétendre à la domination, et y prodiguer des sommes qui eussent suffi pendant des années entières à l'entretien de flottes nombreuses et d'armées considérables. On estime que cent millions d'*acquits au comptant*, billets qui, sans spécification du service auquel ils étaient affectés, n'avaient besoin que de la signature du monarque pour être acquittés, défrayaient en majeure partie ces honteuses dépenses. Il nous reste une multitude de mémoires sur cette partie de la vie privée de Louis XV, dont il vaut mieux sans doute laisser ignorer les détails que de les présenter même sous le sceau du blâme : quoique l'on couvre le feu pour l'empêcher de petiller, il brûle toujours. On remarque seulement cette différence entre Louis XV et Louis XIV, son bisaïeul, qu'il a malheureusement trop imité dans ses déréglements, que ce dernier monarque, mettant de la dignité jusque dans ses vices, eut presque l'art de les ennoblir par le voile brillant de galanterie dont il les couvrit, au lieu que le petit-fils s'est déshonoré par des amours vils, que ne purent excuser la surprise ou le délire de la passion, et par des désordres abjects dont le bas peuple même fuit la honte. Par un contraste fort bizarre,

au milieu de ses plus grands déréglements, Louis XV conserva toujours beaucoup de respect pour la religion, et l'on remarque qu'alors même il était de la plus grande exactitude à en remplir certaines pratiques. Il ne souffrait pas qu'on y portât atteinte dans les discours; et il a souvent témoigné que les disputes de l'église lui faisaient moins de peine pour les embarras qu'elles lui causaient que pour le triomphe qu'elles procuraient aux incrédules.

La doctrine de ceux-ci, doctrine qui menaçait et qui devait ébranler également le trône et l'autel, faisait alors de rapides progrès. C'était la suite d'un débordement d'écrits et de pamphlets prétendus philosophiques, dont les sarcasmes nombreux, moins aiguisés par le bon goût que par l'oubli grossier de toutes les bienséances, n'outrageaient pas moins la morale et l'autorité, que la religion. Voltaire, que l'éminence et la variété de ses talents littéraires eussent environné d'une gloire pure et non contestée, s'il n'eût trop souvent prostitué sa plume à ce mauvais genre de composition, enivré alors d'une espèce de fureur contre le christianisme, s'était fait chef et patriarche de la nouvelle secte. Diderot et d'Alembert étaient comme ses lieutenants; d'Argens, Boullanger, Freret, de Prades, La Mettrie, et autres adeptes moins connus, tenants factieux des sociétés d'Helvétius et d'Holbach, en étaient, pour ainsi dire, le corps d'armée. Quelques noms plus illustres méritèrent à certains égards d'enfler cette liste scandaleuse : tels furent ceux de Buffon, de Montesquieu, de Condillac, qu'on ne saurait cependant y agré-

ger sans injustice. Le paradoxal et inconséquent J.-J. Rousseau fit bande à part : un ton plus décent, un style parfait, une élocution entraînante, l'air surtout d'être persuadé, lui acquirent plus d'estime, quoiqu'il fût presque aussi peu estimable, et conquirent à la philosophie les esprits d'un naturel plus doux que révoltaient l'âcreté et le cynisme de l'école de Voltaire.

Ce fut en cette occurrence que parut en 1749 l'édit de *mainmorte*, qui interdisait au clergé, déjà privé de la faculté d'aliéner ses biens, celle d'en accumuler de nouveaux. Ce fut le dernier que scella le chancelier d'Aguesseau, qui, âgé alors de quatre-vingt-un ans, demanda et obtint sa retraite l'année suivante. Il eut pour successeur dans sa dignité Guillaume de Lamoignon de Blanc-Mesnil; mais les sceaux furent donnés à l'auteur de l'édit, au contrôleur général de Machault, qui depuis 1745 remplaçait Philibert Orry, trop économe au gré de madame de Pompadour. La favorite avait eu le crédit de faire congédier de même, en 1749, le comte de Maurepas, fort aimé du roi, et qui tenait depuis vingt-sept ans le ministère de la marine, mais qui s'était permis de sanglantes épigrammes contre la marquise. Son emploi passa à Antoine Rouillé, auquel on n'accordait aucune notion en marine, dont le court ministère néanmoins fut marqué par d'utiles progrès dans le nombre et la forme des constructions, et par l'émulation des connaissances qu'il fit naître parmi les marins. Le seul comte d'Argenson, ministre de la guerre, second fils du garde des sceaux du même

nom, et dernière créature du cardinal de Fleury, qui l'avait élevé au ministère quelques jours avant sa mort, résistait à la marquise par le besoin qu'on croyait en avoir. Ce fut lui qui fit instituer, en 1751, l'École militaire pour l'instruction de cinq cents gentilshommes dépourvus de fortune. On lui devait déjà d'avoir fait accorder la noblesse au mérite des militaires parvenus au grade d'officier général, et même à ceux qui, n'ayant atteint que celui de capitaine, comptaient un père et un aïeul dans le même grade.

Les dispositions de l'édit de mainmorte étaient si évidemment sages, qu'il n'avait éprouvé aucune contradiction. Il n'en fut pas de même de la tentative nouvelle que fit l'année suivante le contrôleur-général pour obtenir du clergé une estimation de ses biens, afin de les faire concourir aux charges publiques dans la même proportion que ceux des autres citoyens. Plus heureux que les autres ordres de l'état, le clergé avait su se maintenir jusqu'alors dans le droit de discuter l'impôt qui lui était demandé, et de l'accorder librement, d'où était provenu le nom de *don gratuit*. On ne pouvait lui faire un crime d'avoir su se conserver son droit; mais ce fut à lui une maladresse de le vouloir défendre, en alléguant ses immunités, et même un malheur d'y réussir. Il y parvint à l'aide de quelques légers sacrifices, dont il accrut son don gratuit, et eut même le crédit de faire transférer à la marine le ministre dont il redoutait la fermeté dans le contrôle. M. de Sechelles, et un an après, M. de Moras, son gendre, que la marquise lui donna

pour successeurs, ne pouvaient inquiéter la chose publique que par leur insuffisance. Peu avant cette translation, M. de Machaut avait fait rendre, le 17 septembre, le fameux arrêt pour la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume; disposition qui devait donner une nouvelle vie à l'agriculture. M. Rouillé, son prédécesseur au ministère de la marine, passa alors à celui des affaires étrangères.

Le triomphe du clergé parut odieux à la philosophie. Plus que jamais il devint en butte à ses traits, et malheureusement il prêtait alors au mépris et à la calomnie par le scandale de nouvelles dissensions religieuses, qui affaiblirent son autorité en le commettant avec la magistrature. L'indiscrétion des jansénistes avait souvent donné lieu à ces résurrections soudaines de troubles que l'on croyait étouffés. Cette fois on ne put la reprocher qu'à leurs adversaires. M. de Beaumont était alors établi sur le siége épiscopal de la capitale. Orthodoxe dans sa foi, instruit, désintéressé, charitable, il possédait toutes les vertus de son ministère; mais il ignora peut-être la mésure de condescendance dont la prudence lui faisait une loi. C'est un principe reconnu, qu'il y a des tolérances nécessaires à l'égard de certains esprits qui ne sont pas assez forts pour porter toute vérité; et il n'est pas moins constant, que cette tolérance doit aussi avoir des bornes, pour n'être pas complice du vice ou de l'erreur. La limite d'ailleurs qui sépare à cet égard le bien du mal, est si difficile à déterminer, qu'on ne saurait faire un crime à la bonne foi de l'avoir méconnue, et c'est le cas où se trouva l'arche-

vêque de Paris. On peut croire qu'il se méprit sur la nature des circonstances où il se rencontra, et on pourrait même l'assurer, sous l'autorisation de l'illustre Benoît XIV, que le roi fit intervenir dans ces tristes démêlés.

La bulle *Unigenitus* excommuniait les adhérents du quesnélisme. Mais alors, ensevelis sous le ridicule des scènes de saint Médard, déchus de l'estime qu'ils s'étaient long-temps acquise, dépourvus des bénéfices qui auraient pu leur rendre de l'influence, ils végétaient dans un silence presque absolu, où ils achevaient de s'éteindre, et où ils se seraient éteints en effet, si l'on ne fût venu stimuler de nouveau l'opiniâtreté de leurs sentiments. L'archevêque conçut le scrupule de profaner les sacrements de l'église, en les accordant à des mourants, suspects de jansénisme; et, au lieu de supposer charitablement que ceux qui les réclamaient en étaient apparemment dignes, ou qu'ils avaient abjuré les erreurs qui pouvaient les empêcher de l'être, il crut que sa conscience ne lui permettait pas de tolérer des sacriléges possibles, et qu'elle lui faisait un devoir de s'assurer par toutes les voies, que les réclamants étaient en effet en communion avec l'église par leur orthodoxie. Le moyen qu'il imagina, ou plutôt qu'il remit en vigueur, fut celui des billets de confession qui attestaient le nom du directeur des malades, ainsi que la foi des requérants à l'égard de la bulle *Unigenitus.* On l'avait employé autrefois contre les protestants, et depuis contre les appelants; et même en quelques

diocèses, tels que celui de Sens, on en avait étendu l'usage à la communion pascale.

Le célèbre Coffin, successeur de Rollin à l'université de Paris; le duc d'Orléans, dit le *Dévot*, et plusieurs autres personnages plus ou moins marquants, se trouvèrent ainsi privés, à l'article de la mort, de la consolation des secours spirituels. Le parlement, qui ne reconnaissait pas d'excommunication notoire, et qui exigeait qu'elle fût signifiée pour être constante, jugea qu'il y avait lieu à l'appel comme d'abus, et décréta le curé de Saint-Étienne-du-Mont, Bouettin, qui avait refusé les sacrements. Le clergé vit dans cet acte de rigueur une prétention à dispenser les choses spirituelles, et se plaignit que l'autorité judiciaire empiétait sur la juridiction ecclésiastique, et mettait la main à l'encensoir. Le conseil du roi entra dans ses sentiments, et cassa le décret du parlement. Aux remontrances de la cour, le roi répondit qu'il se chargeait de faire justice de l'indiscrétion des pasteurs, et témoigna le désir qu'on assoupît ces querelles. Mais, au mépris de son vœu, le parlement rendit, le 18 avril 1752, un arrêt solennel portant défense de faire refus de sacrements, faute de billets de confession, et sous prétexte du respect qui était dû à la constitution *Unigenitus*. Un nouvel arrêt du conseil annula celui du parlement, déclara la volonté du monarque de se faire rendre compte de ces différends avant que ses cours n'en connussent; enjoignit de respecter la bulle comme loi de l'église et de l'état, et ordonna enfin le silence sur les contestations. Mais, pour l'obtenir, les esprits étaient

trop échauffés; et les évêques comme le parlement continuèrent à se faire une guerre sans relâche, dans laquelle le roi interposa sa médiation et la compromit.

Au commencement de 1753 surtout, et au sujet d'un refus de sacrements à une religieuse, l'aigreur fut portée à son comble et eut des suites bien graves. Le parlement mit l'archevêque lui-même en cause, saisit son temporel et convoqua les pairs. Le roi fait défense à ceux-ci de se rendre à l'appel des magistrats, et ordonne aux derniers de surseoir à toutes poursuites pour refus de sacrements. Le parlement fait des remontrances que le roi refuse d'entendre. Alors, se livrant à une espèce de révolte déclarée, et oubliant qu'il n'était qu'une création des rois, dont il avait reçu toutes ses attributions, le parlement déclare ne pouvoir obtempérer et ne vouloir se départir en conséquence de ses poursuites. Le roi ne pouvait mollir sans que son autorité ne cessât d'exister. Par le conseil du comte d'Argenson, le 9 mai, les membres des enquêtes et des requêtes furent exilés. La grand'chambre, de laquelle on avait attendu plus de déférence, parut livrée au même fanatisme, et fut envoyée d'abord à Pontoise et ensuite à Soissons. Une chambre royale, composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, fut installée aux Grands-Augustins pour suppléer au défaut que laissait le parlement dans la distribution de la justice; mais elle ne put le suppléer, parce que les avocats, procureurs, greffiers et autres officiers subal-

ternes, refusèrent de faire le service. Cet état de choses dura quatorze mois.

Enfin le 23 août 1754, la naissance du duc de Berri, trop connu depuis sous le nom de l'infortuné Louis XVI, parut au roi une occasion favorable de se relâcher de sa sévérité; et par ses ordres, le contrôleur général de Machault, ennemi du comte d'Argenson, entama une négociation qui, le 5 septembre, amena la réintégration du parlement. Il fut convenu qu'on ne donnerait pas de suite aux procédures commencées, et que le silence le plus absolu serait gardé sur ces matières. Le parlement fut même chargé d'y tenir la main. Malheureusement le roi ne s'était pas suffisamment assuré de la discrétion des évêques. Les refus recommencèrent; le parlement les punit par des bannissements et des amendes; et, comme il n'ordonna pas d'administrer les sacrements, le roi l'appuya et exila même l'archevêque de Paris et les évêques d'Orléans et de Troyes, qui avaient soutenu leur inférieurs dans ces actes.

Mais qui sait s'arrêter dans ses triomphes? La faveur accordée au parlement le rendit entreprenant à son tour; et, à l'occasion de quelque nouveau refus qu'il réprima, il reçut le procureur général appelant comme d'abus de la bulle *Unigenitus* elle-même, en ce qu'*aucuns ecclésiastiques lui attribuaient le caractère et les effets de règle de foi*. C'était un peu tard s'en apercevoir. Le conseil se vit contraint de réprimer cette nouvelle entreprise, qui pouvait tout replonger dans le chaos, et rappela comment, maintes fois, la bulle avait été reconnue loi de l'église et

de l'état. Cette déclaration rendit quelque énergie au clergé, qui depuis le retour du parlement avait été retenu dans l'humiliation.

Dans son assemblée ordinaire de l'année 1755, pour voter sur le don gratuit accoutumé, il profita de la réunion d'une partie de ses membres, pour aviser aux moyens de rendre le calme aux esprits et aux consciences. Mais les évêques se divisèrent sur ce point : seize furent pour une opinion, et dix-sept pour une autre; ils ne purent s'accorder que dans une consultation, qu'ils adressèrent au pape, pour recevoir ses instructions. C'était une œuvre digne de Benoît XIV, pontife plein de charité, qui avait su se concilier l'estime et le respect de tous les dissidents de la communion romaine, et auquel on attribua des projets de réunion pour les différentes sectes séparées de l'église. Il répondit aux demandes des prélats, et aux instances mêmes du roi, par une lettre angélique, faite pour rapprocher les parties, mais qui, par sa sagesse même, ne pouvait être encore appréciée par des esprits trop émus. Rappelant les constitutions apostoliques de ses prédécesseurs sur l'autorité de la bulle, règle de foi qu'on ne pouvait enfreindre sans crime, il déclarait indignes en effet des sacrements, et assimilés aux pécheurs publics, ceux dont la révolte était ouverte et notoire; mais, quant aux malades qui étaient simplement soupçonnés, il voulait, afin de prévenir tout scandale, qu'ils fussent seulement avertis du danger où ils mettaient leur salut, en persistant dans des sentiments réprouvés par l'église, et qu'ils fussent administrés d'ailleurs à leurs

risques et périls. Ce bref, du 16 octobre 1756, fut supprimé le 17 novembre par le parlement, sous le prétexte qu'il contrevenait à la loi du silence; prétexte misérable qui décela peu de bonne foi dans le désir d'étouffer les troubles, et qui, au contraire, manifestait une mauvaise humeur dont les suites funestes tardèrent peu à se faire sentir, et à inspirer enfin aux magistrats de tardifs et inutiles regrets.

On entrait alors en guerre avec l'Angleterre, et les hostilités menaçaient de s'étendre en Allemagne. Il fallait des impôts; et pour les rendre légitimes, on avait besoin de l'enregistrement du parlement. Ce corps s'était promis de faire acheter son acquiescement. La cour espéra éluder ses projets par un lit de justice qui fut convoqué à Versailles pour le 21 d'août. Le parlement refusa d'opiner, et protesta à son retour à Paris. Dans le même temps il se liguait avec les autres parlements du royaume contre les atteintes du grand conseil, qu'il soupçonnait le monarque de vouloir lui substituer; et, à l'effet d'offrir plus de résistance, il essayait de former de toutes les cours supérieures un seul corps de magistrature, un parlement unique, distingué seulement en différentes classes.

A ces prétentions, dont le chancelier de Lamoignon exposa le danger dans le conseil, le roi opposa, le 13 décembre, un nouveau lit de justice, dans lequel il fit enregistrer trois déclarations. Par la première, on renouvelait l'injonction du respect dû à la bulle, mais celle-ci n'était plus qualifiée de règle de foi; le jugement des refus de sacrements était ren-

voyé aux tribunaux ecclésiastiques, mais l'appel comme d'abus était réservé au parlement : faibles restrictions, trop insuffisantes pour atténuer l'amertume de ce qui restait à faire connaître. La seconde déclaration était relative à la police du parlement : les chambres ne pouvaient plus s'assembler sans la permission de la grand'chambre : aucune dénonciation ne devait se faire que par l'organe du procureur général : point de voix délibérative avant dix ans de service : ordre d'enregistrer les édits après la réponse du roi aux remontrances permises : défense enfin d'interrompre le cours de la justice, sous peine de désobéissance. La troisième déclaration compléta la stupeur par la suppression de la majeure partie des chambres des enquêtes et des requêtes, foyer ordinaire de toutes les résolutions extrêmes. Les magistrats demeurèrent quelque temps étourdis de ce coup inattendu; mais, revenus à eux-mêmes, et outrés de n'avoir pu faire prévaloir leurs systèmes, ils crurent aussi honorable pour eux qu'embarrassant pour la cour d'offrir leurs démissions : trente et un membres seulement de la grand'chambre eurent la fermeté de ne pas céder à la séduction de l'exemple, et de braver l'opinion de passer pour des lâches.

Il faut l'avoir vu pour concevoir l'espèce de frénésie qui s'empara des Parisiens, que les remontrances sur les impôts, adroitement mêlées aux représentations sur les affaires de l'église, attachaient fortement au parlement. On savait que les résolutions vigoureuses contre les édits vexatoires partaient presque toujours de la jeunesse, et le réglement du lit de jus-

tice l'excluait presque entière. De là des regrets pour ceux qui étaient supprimés par force, des louanges et des applaudissements pour les démissionnaires volontaires qui s'attachaient au sort des exclus, et de violents reproches à ceux qui ne les imitaient pas. On se regardait de mauvais œil; on se contrariait dans les conversations; le schisme régnait dans le clergé, la discorde dans les familles. Les propos contre le gouvernement, et même contre le roi, qui se tenaient surtout dans les maisons des magistrats démis, étaient violents, et malheureusement trop capables d'ébranler des têtes faibles.

On en eut la preuve dans ce qui arriva à Versailles le 5 janvier 1757. Le roi montant en carrosse, fut frappé d'un coup de couteau par Robert-François Damiens, scélérat sombre, débauché, et poursuivi pour vol. Le coup ne fut pas mortel. On voit par son procès qu'il n'avait pas de complices, et qu'il fut porté à ce crime par le mécontentement général, qui s'exhalait en plaintes et en discours peu ménagés sur la conduite du roi. L'assassin lui-même déclarait n'avoir pas eu le dessein de le tuer, mais seulement de l'avertir de mieux gouverner. Il n'en fut pas moins condamné, par le petit nombre de magistrats qui restaient encore de la grand'chambre, au supplice des criminels de lèse-majesté. Le zèle qu'ils marquèrent en cette rencontre et l'abattement du peuple touchèrent le roi. Il est vrai qu'il se fit une révolution subite dans les esprits. On était comme étonné de s'être livré à des excès dont l'effet avait pensé être si funeste. Cette disposition engagea les plus opiniâ-

tres à ne point trop chicaner sur les conditions d'un accommodement. Il ne fut pas moins équivoque que les précédents : toujours quelques clauses pour l'un et l'autre parti. Rétablissement de la plupart des conseillers démis, mais non pas de tous : liberté de reparaître accordée à quelques-uns des évêques, qu'un zèle trop ardent pour la bulle avait fait confiner dans leurs diocèses ou ailleurs, et exil au fond du Périgord de l'archevêque de Paris, dont on fit envisager au roi l'obstination à refuser les sacrements comme l'une des causes du danger qu'il avait couru : enfin injonction nouvelle de garder le silence sur les matières controversées, pardon, amnistie et oubli général du passé. A ces conditions, le parlement fut rétabli le 1er. septembre, et tel fut le dernier acte des querelles religieuses dont le jansénisme fut la cause avouée.

Dans le premier moment de la catastrophe, dans celui où l'on avait cru devoir trembler pour la vie du monarque, la favorite avait été écartée, et le dauphin, qui avec les qualités de son aïeul, le duc de Bourgogne, était retenu comme lui par la défiance dans la contrainte et l'inutilité, avait été appelé au conseil. Il n'y demeura qu'un moment; les alarmes dissipées ramenèrent madame de Pompadour triomphante. M. de Machault, *l'homme selon le cœur du roi*, mais qui avait comme intimé à la favorite l'ordre de s'éloigner, et le comte d'Argenson qui avait hautement triomphé de sa disgrâce, lui furent sacrifiés, et le ministère fut désormais sans vigueur. Le département de la guerre fut confié au neveu du

comte, associé à son oncle depuis 1751, à M. de Paulmy, fils du marquis d'Argenson, qui avait eu la direction des affaires étrangères de 1744 à 1747, et l'auteur des *Considérations sur le gouvernement*. Quant à M. de Machault, il fut remplacé par le contrôleur général Périne de Moras, qui cumula les deux emplois, et qui s'y trouva aussi insuffisant que Chamillard l'avait été autrefois à celui des finances et de la guerre. Le reste du ministère se composait du comte de Saint-Florentin, que sa souplesse conserva dans son emploi, et de l'abbé de Bernis, comte de Lyon, et depuis cardinal, qui n'avait encore de réputation que celle qu'il s'était acquise par des vers agréables, mais qui, protégé par la marquise, fut porté par elle au département des affaires étrangères.

Pendant qu'avec une surabondance de zèle les docteurs traitaient les affaires de l'église, des commissaires français et anglais commencèrent, à la fin de septembre 1750, à discuter à Paris, avec une patience de négociateurs, les intérêts que les stipulations mal définies de la paix d'Aix-la-Chapelle avaient laissées à régler entre la France et l'Angleterre. Ces intérêts étaient : 1°. les limites de l'Acadie ou nouvelle Écosse, que les Anglais étendaient jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et que les Français, au moyen des forts de Beau-Séjour et de Gasparaux, qu'ils avaient bâtis dans l'isthme vis-à-vis de ceux qu'y avaient les Anglais, resserraient dans la péninsule entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Angleterre; 2°. Les îles Caraïbes, de Sainte-Lucie, la Dominique,

Saint-Vincent et Tabago, dont les deux nations se disputaient la propriété.

Il n'est pas étonnant que pour de pareils objets, qui demandaient des vérifications sur les lieux, par conséquent des voyages et des délais qui en sont une suite nécessaire, les conférences se soient prolongées. Pendant les controverses qui durèrent cinq ans, tantôt animées, tantôt languissantes, les deux nations se tenaient comme dans un état de guerre. Les Français bâtissaient des vaisseaux et renforçaient leur marine; les Anglais virent dans ces précautions, non-seulement l'intention de se défendre, mais même le dessein formé d'attaquer; et, croyant devoir trancher par l'épée le nœud des difficultés, dont ils craignaient peut-être que la solution ne fût à leur avantage, ils prirent brusquement le parti de prévenir leurs adversaires, et portèrent, en 1754, les hostilités sur les confins des provinces, objets de la querelle.

Ils avaient franchi les montagnes des Apalaches, qui séparaient leurs colonies des colonies françaises du Canada et de la Louisiane, prétendant qu'un espace de mille ou douze cents lieues, interposé entre ces deux provinces, ne pouvait en faire partie, et qu'ils y avaient un droit égal aux Français. Ceux-ci, qui avaient le plus grand intérêt à ne pas laisser interrompre la communication de leurs établissements, alléguaient la possession, et apportaient en preuve une chaîne de forts qu'ils avaient construits dans ces déserts, tant sur les lacs d'où coule au nord le fleuve Saint-Laurent, que sur l'Ohio qui, pre-

nant sa source près des mêmes lacs, descend au midi dans le Missisipi, et par ce fleuve, dans le golfe du Mexique. Mais cette preuve était le grief même dont se plaignait l'Angleterre qui méditait la ruine de ces points d'appui, et qui, dans ce dessein, cherchait à s'en donner à elle-même de semblables dans ces contrées. De là la construction furtive de divers forts, et entre autres de celui de la *Nécessité*, dans le voisinage du fort du Quesne que les Français avaient sur l'Ohio.

Instruit de cette entreprise, le commandant des établissements français sur l'Ohio, députe au fort de la Nécessité un officier nommé Jumonville, chargé d'une lettre par laquelle les Anglais étaient invités à ne point troubler la paix par leurs sourdes usurpations. Mais, tandis que l'envoyé, croyant se rendre à une conférence pacifique, se détachait d'une escorte de cinquante hommes qui l'accompagnait, il est assassiné d'un coup de fusil, et sa troupe est arrêtée prisonnière. Le chef qui commandait les Anglais en cette circonstance était le major Washington, qui depuis s'est rendu si célèbre par des exploits d'un autre genre.

Cet événement était du 24 mai, et dès le 8 juillet Villiers, frère de Jumonville, envoyé pour punir les violateurs du droit des gens, recevait à capitulation le fort de la Nécessité, qu'il eût pu emporter d'assaut s'il eût été moins généreux. A l'étonnement extrême des sauvages, qui ne pouvaient comprendre sa modération, il sacrifia sa vengeance particulière à la satisfaction de rompre les liens des compagnons

de son frère. La promesse lui fut donnée de les faire revenir de Boston, où ils avaient été conduits, et elle ne fut jamais entièrement exécutée.

L'échec éprouvé par Washington éveilla la sollicitude du cabinet de Londres, qui fit passer de nombreux renforts dans ses colonies, et qui, sans déclaration de guerre, se crut autorisé à concerter des plans d'invasion contre les établissements français. L'expédition la plus considérable, dirigée contre le fort du Quesne, fut confiée au général Braddock, officier désigné par le duc de Cumberland lui-même, comme également recommandable, et sous le rapport du courage et sous celui des connaissances militaires. Mais cette tactique de manœuvres et de déploiements, dont Braddock pouvait être fier en Europe, était un talent inutile dans les forêts épaisses et infréquentées de l'Amérique. Cependant il lui donna de la présomption, et elle s'accrut encore par la comparaison qu'il fit de la supériorité de ses troupes montant à cinq à six mille hommes, et du petit nombre de ses adversaires. Parti du fort de Cumberland sur la fin de juin 1755, et instruit que les Français attendent un renfort, il se hâte de prévenir cette jonction; et, plein de la pensée que l'ennemi doit trembler de son approche et se cacher dans ses retranchements, il ne s'occupe que de l'atteindre, et néglige d'explorer les voies qui conduisent à lui. Le 9 juillet, il touchait presqu'à son but, et s'applaudissait à la fois de l'habileté de sa diligence et de la rectitude de son jugement, lorsqu'au milieu d'une gorge étroite et au plus épais d'un bois presque im-

praticable, une décharge inattendue, partant d'ennemis invisibles, jette une terreur panique dans sa troupe, qui se débande aussitôt. Braddock essaye en vain de la rallier, l'officier seul entend sa voix; mais ce faible support ne peut rappeler la fortune du combat; et l'imprudent général, honteux de reculer et s'obstinant à tenir ferme, ne fait qu'assurer sa ruine. Cet heureux coup de main fut le fruit du courage de deux cent cinquante Français seulement, et de cinq à six cents sauvages qui les secondaient, et qui, montés sur des arbres ou tapis derrière des broussailles, portaient dans les rangs anglais, avec une adresse merveilleuse, des coups certains qui s'adressèrent principalement aux officiers. Le général Braddock fut du nombre de leurs victimes: et ce fut Washington qui fit la retraite. On trouva sur Braddock tout le plan de l'invasion du Canada, tracé en pleine paix par son gouvernement, qui sans doute s'était proposé de faire concorder les opérations maritimes avec celles qu'il projetait sur terre.

Le 10 juin, en effet, au moment que Braddock se mettait en mouvement pour son expédition, l'escadre anglaise de l'amiral Boscawen attaquait et enlevait, à la hauteur de Terre-Neuve, deux vaisseaux de guerre français, séparés d'une escadre qui avait porté des renforts au Canada; immédiatement après, trois cents bâtiments marchands qui, sur la foi de la paix, parcouraient les mers avec sécurité, furent enlevés comme l'eussent été par des forbans des navires sans défense. Cette perte fut immense pour la France, qui, forcée à une guerre maritime, se vit

ainsi privée de l'expérience irréparable de cinq à six mille matelots.

Le cabinet de Versailles ne pouvait se méprendre sur l'impossibilité d'éviter la guerre; mais ses dispositions pour la soutenir n'étant pas encore faites, il continua à négocier, et demanda réparation des brigandages commis à l'égard de sa marine marchande. Un refus positif d'y satisfaire tant que subsisterait la chaîne de forts au delà des Apalaches, signifié le 13 janvier 1756 par Henri Fox, depuis lord Holland, et alors ministre des affaires étrangères, amena enfin des deux parts les déclarations de forme qu'on ne pouvait plus différer. La France avait à cette époque soixante-trois vaisseaux de ligne, mais quarante-cinq seulement étaient en état d'être équipés. M. de Machault eut le talent de distribuer de telle sorte ce petit nombre de bâtiments, qu'il tint en échec toute la marine anglaise. Une démonstration de descente préparée sur les côtes de Normandie, une flotte tout armée dans le port de Brest, disposée à la favoriser, une autre à Toulon, dont la destination était inconnue, quelques vaisseaux en divers parages de l'Amérique, et l'envoi du marquis de Montcalm en Canada, opérèrent cet effet. L'Angleterre, qui s'était flattée de tout envahir sans obstacle, se vit réduite, dès les premiers jours de la guerre, à trembler pour ses foyers; et, tandis qu'elle appelait à son aide des troupes prises sur le continent, la France, profitant de son erreur, débarquait, le 17 avril à Minorque, une armée de douze mille hommes qui, sous le commandement du duc de Richelieu, entreprit le siége

du fort Saint-Philippe, la plus forte place de l'Europe, après Gibraltar.

Ses fortifications tracées sur les desseins de Vauban, et à l'épreuve de la bombe et du canon, étaient taillées dans un roc, qui au dedans récelait des casemates, où le soldat trouvait un abri sûr, et au dehors offrait une croûte impénétrable, qui ne permettait pas d'ouvrir des tranchées. Enfin des mines nombreuses pouvaient engloutir à chaque instant les braves que leur courage, malgré tant d'obstacles, eût rendus maîtres de quelques points importants des défenses de la place. Depuis deux mois on travaillait avec assez peu de progrès à établir des batteries d'attaque, lorsqu'on signala une escadre anglaise de quatorze vaisseaux de ligne, arrivant au secours des assiégés. Elle était commandée par l'amiral Byng, fils du vainqueur de Passaro. Quoique inférieure de trois vaisseaux, l'escadre française, sous les ordres du marquis de La Galissonière, n'hésita pas à se porter en avant pour faire échouer le projet des Anglais, et, le 20 mai, il s'engagea entre les deux escadres un combat célèbre, où l'art et le courage eurent une égale part, mais qu'une artillerie servie avec la plus grande activité, décida en faveur des Français. Byng, extrêmement maltraité, et après d'inutiles efforts pour s'approcher de la ville et la ravitailler, fut obligé de gagner la baie de Gibraltar, conduisant plusieurs de ses vaisseaux à la remorque.

Malgré l'échec de la flotte anglaise, l'issue du siége était incertaine ; et les maladies qui gagnaient l'armée semblaient même présager une re-

traite. Le maréchal crut devoir essayer dès lors de se procurer par un assaut ce qu'il désespérait d'obtenir des moyens méthodiques qu'il avait employés jusque là. L'ordre en fut donné pour le 27 juin. Le soldat, descendu dans des fossés de vingt et de trente pieds de profondeur, sembla un instant réduit à l'impossibilité de gravir le roc, parce que les échelles se trouvèrent trop courtes. Mais, parvenus au dernier échelon, les officiers et les soldats s'élancent à l'envi sur les épaules les uns des autres, et, malgré un feu terrible, gagnent par ce moyen le sommet du rocher. Ainsi furent emportés trois des cinq forts extérieurs qui soutenaient la place. Frappé d'épouvante, le lieutenant général Blakeney demande à capituler, et cette place, réputée imprenable, tombe au pouvoir des Français.

Ceux-ci, en y entrant et en considérant la force de ses défenses, et les dangers qu'ils avaient courus, furent effrayés à leur tour de leur audace, et essayèrent en vain de répéter de sang-froid la manœuvre hardie qui leur avait livré cette forteresse. Ce coin de terre, témoin de tant d'exploits glorieux au nom français, vit encore un moyen de discipline qui fait honneur à la sagacité du général. Celui-ci, après mille défenses sévères et toujours inutiles pour extirper l'ivrognerie de son armée, s'avisa de mettre à l'ordre que tout soldat qui serait trouvé ivre serait privé de l'honneur de monter à l'assaut, et de ce moment il ne fut plus question de ce vice dans l'armée.

L'amour-propre de l'Angleterre fut encore plus humilié de cette expédition, qu'il ne l'avait été au

commencement de la guerre précédente; mais plus malheureux que l'amiral Matthews, Byng en fut la victime. On ne pouvait disconvenir qu'il n'eût été brave et qu'il n'eût fait de véritables efforts pour remplir sa mission; mais ils n'avaient point été heureux; on trouva qu'ils avaient été insuffisants, et en torturant le code pénal, Byng fut déclaré coupable et condamné à la peine capitale. L'infortuné amiral avait reconnu de bonne heure la violence des préventions élevées contre lui, et l'impossibilité de les vaincre; aussi disait-il à ses amis : « Cessez de me défendre; mon procès est une affaire de politique, et non pas l'examen de ma conduite. »

L'Angleterre ne chercha point alors à s'assurer l'aide de l'Autriche, autrefois sa fidèle alliée. Elle craignit que la seule conquête des Pays-Bas par les Français ne la contraignît à restituer celles que la supériorité de sa marine lui promettait en Amérique et dans les Indes. La France qui, de son côté, pouvait concevoir la pensée d'établir des compensations par l'invasion de l'électorat de Hanovre, en était détournée par un examen plus réfléchi de sa position : une guerre continentale devait diminuer d'autant ses ressources, pour soutenir la guerre maritime. Ces deux puissances néanmoins se trouvèrent entraînées malgré elles par l'ambition de l'Autriche. Marie-Thérèse regrettait toujours la Silésie, et faisait des armements qui inquiétaient le roi de Prusse. Elle s'était même unie pour le dépouiller, à la Russie et à l'électeur de Saxe, et elle cherchait, par des offres séduisantes, et surtout par des prévenances multi-

pliées envers madame de Pompadour, à engager encore la France dans sa querelle.

Frédéric eut connaissance de ces menées par l'Angleterre, qui jeta sur lui les yeux pour défendre l'électorat en cas d'attaque. Leur intérêt mutuel leur fit signer à Londres, le 16 janvier 1756, une alliance qui avait pour but d'empêcher l'entrée des troupes étrangères en Allemagne. Cette convention ne faisait aucun tort aux intérêts bien entendus de la France; mais son amour-propre fut piqué d'une mesure qui semblait lui imposer une loi, et le dépit, joint aux séductions de l'Autriche, donnèrent lieu à une contre-alliance du premier mai, qui, après les longs efforts des deux maisons l'une contre l'autre, parut une monstruosité. Un secours de vingt-quatre mille hommes était stipulé par ce traité en faveur de celle des deux puissances qui serait attaquée sur le continent, et cette clause très-inutile à la France, qui n'était menacée par personne, tarda peu à l'entraîner dans d'autres engagements plus considérables, qui paralysèrent tous ses efforts sur mer, et finirent par causer la destruction entière de sa marine.

Cependant le roi de Prusse, menacé d'un orage qui semblait devoir l'anéantir, ne s'effraya pas, et essaya de compenser, par sa célérité à prévenir les desseins de ses ennemis, la disproportion de ses forces avec les leurs. Quoique toutes les dispositions fussent à la guerre, partout on était encore en pleine paix. Au mépris de cet état de choses, mais contraint par la nécessité de sa propre conservation, Frédéric, dont le trésor était abondant, l'armée toujours prête

et parfaitement instruite, fait entrer à l'improviste en Saxe le prince Ferdinand de Brunswick, son beau-frère, qui, le 20 d'août, s'empare de Leipsick. Un mois après lui-même était entré à Dresde, d'où le roi de Pologne, pris au dépourvu, venait de sortir, faisant porter à son ennemi des propositions de paix, auxquelles celui-ci ne répondit que par ces paroles sèches et accablantes : « Tout ce que vous me proposez ne me convient pas. » Plus ferme que son mari, la reine de Pologne, fille de l'empereur Joseph, était demeurée à Dresde. Frédéric y était à peine arrivé, qu'il se transporte au palais, et de là aux archives. La reine lui en ferme l'entrée de sa propre personne : mais, sans respect pour sa dignité, on l'écarte par la force, et Frédéric extrait le fatal traité qui justifie son invasion.

L'armée saxonne, montant à dix-sept mille hommes, s'était rassemblée à Pirna sur l'Elbe, à peu de distance de Dresde, dans un camp inattaquable par sa position, mais mal pourvu de vivres, où elle attendait avec sécurité la jonction de ses alliés. Frédéric la bloque avec une partie de ses troupes, et, avec le reste, il marche vers la frontière de Bohême, au-devant du maréchal de Brown, commandant une armée de cinquante mille Autrichiens, que Marie-Thérèse envoyait contre lui, après lui avoir fait faire une vaine sommation d'évacuer l'électorat. Brown avait déjà passé l'Éger, et, suivant le cours de l'Elbe, il approchait de Pirna, lorsque le premier octobre, il rencontra à Lowositz la faible armée de Frédéric, moins forte que la sienne de moitié. Mais l'habileté

du monarque, l'enthousiasme qu'il inspire à ses soldats, et l'arme terrible de la baïonnette, triomphent du nombre, et forcent Brown à repasser l'Éger. Frédéric revole aussitôt à Pirna, dont les défenseurs, consternés de sa victoire et abattus par la faim, sont contraints de capituler.

Aussi habile politique que savant guerrier, il tente alors de se faire un allié du prince même qu'il vient de dépouiller; mais, rebuté des défiances du vaincu, il retire ses offres, lui permet de gagner la Pologne, agit dès lors en souverain dans sa conquête, et s'y procure les ressources qu'il avait attendues des négociations, en y recrutant son armée et en y incorporant l'armée saxonne elle-même tout entière. Ainsi s'ouvrit la guerre, dite de *sept ans,* de la même manière à peu près et par le même prince qui avait donné le signal de celle qu'avait terminée la paix d'Aix-la-Chapelle.

Du reste, cette guerre ne ressemble pas à celle de la pragmatique, qui a été entremêlée de traités perpétuels : celle-ci fut non-seulement très-sanglante, mais encore très-opiniâtre, sans presque aucune proposition d'accommodement, parce que les trois puissances ne pouvaient se persuader que du moins à la longue elles ne parvinssent à réduire un prince dont les forces étaient si inférieures, et que lui au contraire, soutenu par son courage et un génie fécond en ressources, ne se laissait ni abattre par les revers, ni endormir par les succès. Une défaite était pour lui le prélude d'une victoire : il multipliait ses troupes en les faisant, pour ainsi dire, voler d'une

extrémité de ses états à l'autre. Vaincu, poursuivi, il se représentait en force où on l'attendait le moins. Il perdit sa capitale et la reprit, fit face au roi de Suède, qui, de bonne heure, grossit la ligue de ses ennemis; à la France, qui envoya contre lui des forces imposantes; aux Russes et aux Autrichiens enfin qui, commandés par d'habiles généraux, l'investirent, percèrent ses états et séparèrent ses armées; mais ces échecs multipliés deviennent pour Frédéric un moyen de triomphe plus éclatant; il concentre ses efforts, rentre dans ses places, pénètre chez ses ennemis, leur fait désirer la paix, et à force de constance et de talents, obtient et mérite à la fois et le repos et le surnom de *Grand*. Tel est le tableau général de cette guerre, dont les détails ne sont pas plus glorieux pour la France que ses motifs pour la faire n'étaient justes, et que la politique qui la dirigea n'était prudente.

Le soldat français se montra comme à l'ordinaire brave, intrépide, amateur de la gloire de sa nation; mais il fut souvent mal commandé. L'intrigue des familles, l'ascendant d'une favorite, la considération du nom et de la naissance, plus que la capacité, donnèrent des chefs aux armées. Il y eut dans celles de terre des trahisons connues et non punies; dans les flottes, des lâchetés dissimulées. Nos escadres, ou exposées imprudemment ou mollement défendues, disparurent de dessus la mer, pendant que nos ennemis y promenaient insolemment leur pavillon à la vue de nos côtes qu'ils insultèrent quelquefois. A la vérité, on gagna des batailles autant qu'on en

perdit, et nos efforts sur le continent de l'Europe furent assez heureux; mais ils ralentirent nos opérations maritimes. Les Anglais s'emparèrent de presque tous nos établissements dans les autres parties du monde, ruinèrent ainsi la compagnie des Indes, et anéantirent notre commerce.

Frédéric n'avait aucun tort à l'égard de la cour de Versailles, si ce n'est quelques plaisanteries qu'il s'était permises sur la faiblesse du monarque dans son conseil, où il ne se donnait pas la peine de dominer, et sur ses attachements peu relevés, qui devinrent plus vils encore dans la suite. Le monarque prussien ne cherchait qu'à conserver la Silésie; la France aurait dû l'aider, parce que c'était autant de forces arrachées à la maison d'Autriche qui n'était que trop puissante. Mais le ressentiment de Louis XV, les flatteries de l'Autriche envers madame de Pompadour, traitée d'*amie* et de *bonne cousine* dans les lettres confidentielles de Marie-Thérèse, et les supplications de la jeune dauphine que l'on fit intercéder pour son père, en ordonnèrent autrement, et amenèrent cette fatale détermination dont tous les inconvénients avaient été prévus.

La France ne se contenta plus d'être auxiliaire; et, au lieu de livrer seulement les vingt-quatre mille hommes qu'elle s'était si gratuitement engagée à fournir, et que commandait le prince de Soubise, elle fit passer en Allemagne une autre armée de soixante mille hommes, destinée à conquérir le Hanovre, et à en faire la compensation des conquêtes de l'Angleterre hors du continent. Le maréchal de

Saxe n'existait plus alors pour la conduire à la victoire : cet illustre guerrier, qui ne fut grand d'ailleurs qu'à la tête des soldats, était mort en 1750, des suites funestes d'une intempérance habituelle. Mais c'était un de ses élèves, le maréchal d'Estrées, qui tenait sa place. Dans un temps où la marquise distribuait tous les emplois, et où il fallait l'aduler pour y parvenir, le maréchal, petit-fils de Louvois, et neveu par sa mère du dernier maréchal d'Estrées, du nom et des biens duquel il avait hérité, n'avait dû qu'à son mérite le choix qui avait été fait de lui. Aussi à peine était-il nommé, que déjà l'on s'occupait de son successeur, et que l'intrigue faisait espérer à plusieurs officiers généraux de son armée de pouvoir l'être. Dans le nombre, on citait particulièrement le comte de Maillebois, petit-fils de Desmarets, et gendre du ministre de la guerre.

Le duc de Cumberland, trop faible pour résister aux soixante mille Français qui envahissaient l'électorat, n'avait opposé au passage du Rhin et à l'occupation de la Hesse qu'une retraite nécessaire, mais prudente, qui ne laissait pas que d'exiger de la circonspection de la part du maréchal. Les envieux de ce dernier en prenaient occasion de le calomnier. Ce n'était point avec cette timide réserve qu'on devait, disaient-ils, conduire des Français, et mieux dirigés, depuis longtemps ils auraient dû avoir dissipé l'ennemi. A ces plaintes, dictées par la jalousie, le maréchal répondit, le 20 juillet, en attaquant l'armée hanovrienne à Hamelen, sur la droite du Weser. Le général anglais, fortement retranché derrière un bois, avait sa droite

appuyée à la ville, et sa gauche au village d'Hastembeck, au pied des montagnes qui séparent la Westphalie du pays de Hanovre, et qui, couvertes de bois, étaient coupées de ravins et garnies d'artillerie. L'intrépide Chevert, chargé de tourner cette gauche et de la forcer, s'acquitta de sa mission avec son intelligence et sa bravoure accoutumées, et de là se porta sur le centre de l'ennemi, imaginant que le comte de Maillebois, qui commandait à la droite, et dont l'habileté était connue, allait faire occuper le poste qu'il abandonnait : mais la lenteur de celui-ci à se mouvoir permit au prince héréditaire de Brunswick de le prévenir, et de couper le retour à Chevert. L'inaction du comte, après cette première faute, et même ses dispositions de retraite faillirent rendre inutiles les succès de Chevert, et compromettre le salut d'une armée victorieuse, qui ce jour-là devait anéantir l'armée anglaise. Trompé par les fausses mesures et les faux avis même de son lieutenant, le maréchal allait ordonner qu'on cédât le champ de bataille, lorsqu'il reconnut que l'ennemi était lui-même en pleine retraite. Il le poursuivit jusqu'à Hanovre, qui lui ouvrit ses portes, et ce fut là le terme de ses progrès. Une cabale, pendant qu'il battait l'ennemi, venait de lui donner le maréchal de Richelieu pour successeur, et elle eut la honte de déplacer, dans tout l'éclat de son triomphe, un général habile, que la trahison même n'avait pu priver de la victoire. Ainsi du moins fut taxée la conduite du comte de Maillebois. Traduit au tribunal des maréchaux de France, des égards pour son père et la faveur

d'une protection puissante parurent avoir arrêté le cours de la justice : on ne connut de son procès et de son jugement que la courte détention qu'il subit au château de Dourlens, et après laquelle il reparut à la cour.

Le maréchal de Richelieu, suivant les plans de son prédécesseur, qui, après les lui avoir communiqués en bon citoyen, était parti en héros (*Lett. du maréchal de Richelieu*), pressait l'armée battue avec une activité que l'on comparait, avec peu de justice, à la lenteur du maréchal d'Estrées. Dans les premiers jours de septembre, il avait tellement acculé les Hanovriens aux environs du Stade, sur l'Elbe, qu'ils devaient être contraints de subir sous peu le sort des troupes saxonnes au camp de Pirna. Dans cette situation presque désespérée, le duc de Cumberland eut recours à la médiation du roi de Dânemarck; et, sous cette faible garantie, fut conclue, le 8 septembre, la fameuse et équivoque convention de Closterseven, qui renvoyait une partie de l'armée hanovrienne dans ses foyers, confinait le reste dans Stade, mettait l'électorat jusqu'à la fin de de la guerre sous la main de la France, et par laquelle enfin le maréchal se félicitait d'avoir tout à la fois, et dissous l'armée anglaise, et enlevé au roi de Prusse l'appui qu'il s'était promis de ce côté pour couvrir ses états.

Ce prince, dès le commencement de la campagne laissant un faible corps sous les ordres du vieux général Lehwald, opposé aux Russes qui s'approchaient lentement, avait pris l'offensive en Bohème,

se flattant d'anéantir par sa célérité deux armées que l'impératrice formait dans ce royaume; la première aux ordres du prince Charles de Lorraine, et la seconde sous ceux du maréchal de Daun. Frédéric, après avoir repoussé le comte de Kœnigseck, qui défendait la frontière, pénètre sans obstacle jusqu'à Prague, et y rencontre le prince Charles. Une pareille ardeur de combattre, qui enflammait les deux chefs, leur fait supporter avec impatience, et même avec mépris, les avis plus prudents ou plus timides de leurs habiles lieutenants, Schwerin, d'une part, et Brown de l'autre, et, le 6 mai, le signal de la destruction de quarante mille hommes est donné. Telle fut en effet la suite de l'acharnement mutuel des combattants, qui rendit cette bataille la plus meurtrière de toutes celles qui furent livrées dans le cours du 18e siècle. Schwerin demeura sur le champ de bataille, et Brown mourut peu de jours après des blessures qu'il y reçut. La victoire resta au roi de Prusse; et, quoique ses pertes fussent presque égales à celles du vaincu, il osa investir dans Prague quarante mille Autrichiens qui avaient échappé au carnage.

Cependant le maréchal de Daun, ayant reçu ses renforts, s'avançait au secours de la place. Frédéric forme le dessein de le surprendre, et laissant le maréchal Keith avec vingt mille hommes seulement dans ses lignes, il s'échappe avec le plus grand secret. Daun recule devant lui, et semble céder à l'ascendant d'un monarque victorieux. Frédéric, sourd aux représentations de ses généraux, qui soupçonnent

une feinte dans cette retraite, ne l'en presse que plus vivement. Le maréchal s'arrête enfin, le 18 juin, sur l'Elbe, vers Kolin et Chotzemitz, où il s'était choisi un champ de bataille sur la croupe d'une colline, et où échouèrent contre ses habiles dispositions et contre l'immobilité de ses soldats, sept assauts furieux des Prussiens, et tout l'art et toute la tactique savante et nouvelle dont Frédéric était l'inventeur. La perte de vingt-cinq mille soldats que firent en cette occasion les Prussiens, en morts, blessés et déserteurs, et une sortie heureuse de la garnison de Prague, à la nouvelle de la bataille, forcèrent Frédéric à lever le siége et à évacuer même la Bohème. Ce fut à l'occasion de la bataille de Chotzemitz, et pour récompenser les braves qui s'y distinguèrent, et ceux qui suivraient leurs exemples, que l'impératrice institua son ordre de Marie-Thérèse.

A ce premier revers qu'éprouvait le roi de Prusse, succédèrent coup sur coup la défaite de son allié à Hastembeck, celle du général Lehwald à Welau, sur la Pregel en Prusse, par le général russe Apraxin, un avantage du prince Charles sur le prince de Brunswick-Bevern et sur le maréchal Keith dans la Silésie, et la capitulation enfin de Closterseven, plus sensible pour lui qu'une bataille perdue. Dans le même temps les Russes étaient entrés à Mémel, les Suédois en Poméranie, et le général autrichien Haddick avait mis Berlin à contribution. Frédéric, retranché dans la Saxe qu'il ravageait, mais tenu en échec par le maréchal de Daun, et entouré d'ennemis puissants et victorieux, semblait destiné à être enveloppé bien-

tôt dans l'immense filet tendu autour de lui. Personne ne doutait de sa ruine prochaine, et lui-même y crut quelques instants. Il avouait dans des lettres confidentielles, ne voir que dans la mort un remède à sa position désespérante. Peu à peu la gaieté soulagea son âme, et la confiance enfin s'y établit. Ses ennemis la firent renaître en partie par leurs fausses mesures. Apraxin, maître de pénétrer en Silésie après sa victoire, se retira, ce qui permit à Lehwald de se porter en Poméranie et d'en chasser les Suédois. Le maréchal de Richelieu, d'une autre part, attendait dans l'inaction la ratification de sa convention avec le duc de Cumberland, et se laissait prévenir à Magdebourg par le prince Ferdinand de Brunswick, qui mit cette place hors d'atteinte.

Vingt-cinq mille Français cependant, sous les ordres du prince de Soubise, avaient quitté la Hesse; et, réunis à l'armée des Cercles, forte de trente mille hommes et commandée par le prince de Saxe-Hildburghausen, menaçaient d'aller chercher le roi de Prusse en Saxe, lorsque celui-ci, forcé de battre ses ennemis séparément, pour leur échapper, jugea à propos de frapper les premiers coups de ce côté. Par une habileté admirable il se dérobe avec vingt mille hommes à la surveillance du maréchal de Daun, et vient renforcer un faible corps de ses troupes qui ne pouvait qu'observer les mouvements des impériaux. Mais on était alors à la fin d'octobre, et déjà les alliés, renonçant à leur premier projet, repassaient la Sala pour prendre des quartiers d'hiver. C'était précisément ce que désirait prévenir Frédéric, qui ne vou-

lait point avoir à trouver cet ennemi en tête au retour du printemps, et qui avait besoin d'ailleurs d'exploits éclatants pour rétablir sa réputation et l'influence de ses armes. Pour amener donc les alliés au combat, il cesse de dissimuler son infériorité, affecte de la crainte, et même avec une précipitation hasardeuse, mais qui était nécessaire à son dessein, il se retire vers Mersebourg, et se cache pour ainsi dire à Rosbach. Les alliés, qui avaient laissé échapper le moment favorable de le poursuivre, se ravisent quand il est hors de danger, et, le 5 novembre, se flattant de lui couper la retraite sur la Saxe, ils s'approchent de son camp, et se mettent en devoir de le tourner. Frédéric entretient leur sécurité par un repos absolu, et laisse tranquillement défiler leurs colonnes le long de ses retranchements. Mais quand il juge qu'elles sont suffisamment fourvoyées, et hors d'état de pouvoir se reformer, tout à coup ses tentes s'abaissent et offrent à l'ennemi en désordre une armée rangée en bataille et protégée par des batteries élevées qu'il leur est impossible de faire taire. Les premières décharges dissipent les troupes stupéfaites des Cercles, déjà à demi-vaincues par la surprise, et cette armée nombreuse qui s'était promis de tourner la faible armée de Frédéric, est tournée elle-même. La cavalerie prussienne tombe par des chemins inaperçus sur la cavalerie française qui est prise à dos, et l'infanterie qui se croit trahie, se débande en un clin d'œil. Le combat ne dura pas un quart d'heure : la réserve commandée par le comte de Saint-Germain n'eut pas le temps d'arriver, et ne put que

recueillir les fuyards, qui regagnèrent, les uns la Hesse, et les autres la Franconie. Ils avaient laissé trois mille morts et sept mille prisonniers, tandis que le roi de Prusse perdit à peine cinq cents hommes.

Le maréchal de Richelieu tarda peu à ressentir en Westphalie le contre-coup de la défaite de Rosbach, et à reconnaître l'insuffisance des précautions qu'il avait prises pour s'assurer de l'armée hanovrienne. Sitôt en effet que la force qui la contenait dans Stade, plutôt que le respect pour ses engagements, vint à à se relâcher, par suite de l'échec éprouvé par les Français, les prétextes abondèrent pour éluder la capitulation; et sous un nouveau chef, le prince Ferdinand de Brunswick, qui se prétendit étranger à ces transactions, elle reparut en campagne, couvrant de nouveau les états du roi de Prusse et les conquêtes de ce monarque. En vain le maréchal rappelle au prince les stipulations du duc de Cumberland; en vain il menace de mettre tout à feu et à sang dans le pays qu'il occupait, si l'Angleterre persistait à méconnaître ses engagements; en vain, avec une sévérité outrée, il mit à exécution ses menaces dans le Hanovre qu'il garda encore tout l'hiver; le prince n'en continua pas moins de suivre sa pointe, et, par d'habiles manœuvres, semant l'inquiétude parmi les quartiers du maréchal, auxquels il fit craindre de se voir couper, il parvint, malgré un léger échec, à rejeter les Français de l'autre côté de l'Aller.

De Rosbach Frédéric avait revolé en Silésie, où,

pendant son absence et sept jours après sa victoire, le prince de Bevern avait été battu et fait prisonnier par le prince Charles, à Breslau. Cette ville et celle de Schweidnitz étaient même tombées au pouvoir des Autrichiens, et la Silésie paraissait sur le point d'échapper à la Prusse. Il fallait encore un coup de témérité pour prévenir cette perte. Frédéric le tenta : le soldat, que son absence avait découragé, applaudit à sa résolution; et, quoique inférieur de moitié, il aspire à se retrouver en présence du prince Charles. Fier de ses derniers succès, celui-ci s'indignait de la réserve de Daun, qui conseillait d'attendre l'ennemi; il voulut lui épargner une partie du chemin, et se priva des avantages d'une position choisie. Les deux armées se rencontrèrent le 8 décembre dans les plaines de Lissa, près de Breslau. A peine Frédéric avait aperçu l'ennemi qu'il le jugea vaincu : mais ce ne fut pas d'ailleurs sans employer un art profond et des mouvements énigmatiques qui déçurent la sagacité du maréchal, et qui procurèrent aux Prussiens une victoire plus complète encore que celle de Rosbach. Les Autrichiens jonchèrent de leurs corps le champ de bataille, et perdirent plus de vingt mille prisonniers dont la majeure partie s'était réfugiée à Breslau. Telles furent sur le continent les opérations importantes de cette campagne célèbre : au dehors la lutte resta circonscrite entre la France et l'Angleterre.

Elle fut à l'avantage de la France, dans le Canada, où MM. de Montcalm et de Vaudreuil s'emparèrent du fort d'Oswego ou de Chouaquen, sur le lac On-

tario, et du fort Georges ou Guillaume-Henri, l'un des boulevarts des établissements anglais sur le lac du Saint-Sacrement, au sud de celui de Chamblain. Ils détruisirent ce dernier, ce qui déconcerta les projets des Anglais sur les colonies du Canada et de la Louisiane. Plusieurs escadres dirigées de divers points sur Louisbourg, déjouèrent une autre invasion méditée par l'Angleterre et confiée à l'amiral Holbourne, qui commandait quinze vaisseaux de ligne. Mais, lorsqu'il approchait de la rade pour mettre son plan à exécution, dix-huit vaisseaux qu'il aperçut l'y firent renoncer. Cependant, ayant reçu un renfort, il se disposait à une attaque, lorsqu'une tempête furieuse désempara tous ses bâtiments et le força de relâcher à Halifax. La flotte française, qui avait été très-avariée par la même tempête, ne se crut pas en état de le poursuivre, et l'amiral Dubois de La Mothe crut devoir regagner Brest, où quatre mille malades qu'il débarqua en arrivant parurent le justifier; mais ce funeste départ livra Louisbourg sans défense à une nouvelle attaque des Anglais l'année suivante; et, faute de secours, cette importante colonie fut perdue pour le royaume. Quelques tentatives de descente sur les côtes de France, faibles diversions aux premiers succès des Français en Allemagne, n'eurent aucun effet et ne tournèrent qu'à la honte des Anglais. Ils ne furent heureux cette année que dans les Indes orientales.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'y avait point interrompu les hostilités entre les deux compagnies. Auxiliaires de divers princes de l'Inde, Dupleix,

d'un côté, et Saunders de l'autre, avaient continué de s'affronter sous les enseignes des soubas, nabas et rajahs, qui, dans la décadence du puissant empire du Mogol, se disputaient les royaumes, les provinces et districts, dont la politique ou la faiblesse du prince investissait souvent plusieurs concurrents à la fois. Les Anglais dans le Tanjaour, et les Français dans le Décan et dans la nababie d'Arcate, où se trouve Pondichéry, avaient recueilli les effets de la reconnaissance du parti qu'ils avaient fait triompher. Mais dans cette distribution les Français avaient été les plus favorisés; et, outre un vaste territoire autour de Pondichéry et de Karikal, ils avaient encore acquis, au sud et sur la frontière du Tanjaour, l'île de Chéringham, formée par les diverses branches du Caveri, et au nord, Masulipatan et Chicacol, avec quatre ou cinq provinces qui procuraient deux cents lieues de côtes à leur commerce. Enfin Dupleix avait eu le crédit de se faire offrir la nababie du Carnate par la cour de Delhi. Mais, soit que la France fût effrayée de la puissance de son propre agent, soit jalousie des ministres, soit crainte d'en inspirer aux Anglais, on lui enjoignit de renoncer à une dignité qui devait assurer aux Français la prépondérance dans l'Inde, et on lui refusa les secours qu'il sollicitait pour la rendre inexpugnable. Les Anglais au contraire, faisaient passer Clive dans la presqu'île avec des renforts. Cette différence de conduite amena une révolution dans l'Inde. L'audace de Dupleix ne put suppléer à sa faiblesse; il éprouva un échec dont les suites, à l'immense détriment de la France, firent

passer la nababie d'Arcate, des mains de Chanda-Saëb, qui la tenait de la protection des Français, entre celles de Mehemet-Ali-Kan, son rival, l'ami et le protégé des Anglais. Ces événements furent le prétexte du rappel de Dupleix; et cet homme qui avait joué dans l'Inde le rôle d'un souverain, arrivant à Paris lorsque La Bourdonnaie sortait de la Bastille, se vit oublié et réduit à disputer les restes de sa fortune aux représentants de la compagnie. M. Godeheu, qu'on lui donna pour successeur, homme dénué de toute ambition et appliqué aux seuls intérêts commerciaux de la compagnie, ménagea une trêve avec Saunders, et renonça, d'accord avec lui, à toutes les dignités indiennes, et à prendre part désormais aux querelles des princes du pays. Telle était la situation des affaires dans l'Inde lorsque la guerre éclata.

La compagnie française avait scrupuleusement exécuté le traité, et sous l'administrateur pacifique qui tenait les rênes du gouvernement, des hostilités qui s'élevèrent entre les Anglais et le souba du Bengale, n'avaient pas été pour elle une occasion de chercher à reconquérir la supériorité qu'elle avait laissé perdre. Mais peut-être y pensait-elle, lorsque la guerre se ralluma entre les métropoles. L'occasion était favorable, le souba venait de s'emparer du fort de Calcuta, qui protégeait le principal établissement des Anglais sur le Gange. Ce fut en cette occasion que cent quarante-six Anglais, qui en formaient la garnison, furent entassés dans un caveau qui n'avait que dix-huit pieds en carré, et deux petites ouver-

tures seulement par où l'air pouvait à peine s'introduire. On n'osa éveiller le souba pour lui transmettre les supplications des malheureux captifs qui, périssant faute de pouvoir respirer, sollicitaient d'être transférés ailleurs. Le lendemain, vingt-trois seulement étaient en vie, et de ceux-ci, plusieurs moururent encore des suites de la contagion qu'ils contractèrent dans cette affreuse nuit.

Mais déjà une flotte anglaise sous l'amiral Watson, après avoir châtié les brigandages du pirate Angria près de Bombay, arrivait à la fin de 1756 dans ces parages, et descendait à terre l'heureux Clive. Il ne lui fallut que deux heures pour reprendre Calcuta; et deux mille Européens suffirent pour détruire l'armée du souba, forte de soixante mille Indiens. Jaffer-Ali-Kan, ministre du vice-roi, sourdement incité par les Anglais, profita de ses revers pour le supplanter, et paya ses protecteurs de retour par des concessions qui acheminèrent rapidement les Anglais à la souveraineté du Bengale, que leur abandonna un empereur détrôné. Affranchi d'inquiétude de ce côté, Clive tourna ses armes contre l'établissement français de Chandernagor, sur le Gange, au dessus de Calcuta : il s'en empara en cinq jours, au mois de février, malgré cent soixante bouches à feu et une garnison de cinq cents Français et de sept cents Cipayes, et par cette conquête les Anglais se virent encore délivrés d'une concurrence qui longtemps leur avait enlevé la moitié du commerce de cette riche contrée.

La légèreté du maréchal de Richelieu à l'époque

de la convention de Closterseven, ses dévastations dans le Hanovre, et la ruine de la discipline parmi les troupes, favorisée par sa connivence ou au moins par son insouciance, avaient occasioné son rappel, et l'on jugea même qu'il ne fallait pas moins que le double ascendant de la naissance et la dignité réunies en un prince du sang, pour réorganiser l'armée et en imposer à l'esprit de rapine et de licence qui en avait infecté tous les rangs. Le comte de Clermont, oncle du prince de Condé et frère de M. le Duc et du comte de Charolais, prince qui s'était distingué en différentes occasions, fut celui sur qui l'on jeta les yeux pour remplir cette tâche difficile. Le châtiment de quelques fournisseurs infidèles, et le renvoi de cinquante-deux officiers qui furent cassés pour cause d'insubordination, signalèrent son arrivée à l'armée. Il s'occupa ensuite d'en resserrer les cantonnements, qui, disséminés sur un front de cinquante lieues, prêtaient aux entreprises de l'ennemi pour les couper les uns des autres. Mais sa prévoyance ne put prévenir ce malheur. Des ordres conditionnels, mal interprétés, firent évacuer Verden, et ouvrirent par cette ville un passage sur l'Aller au prince Ferdinand, qui se trouva ainsi au centre des quartiers français. Une marche rétrograde et l'évacuation du Hanovre furent la suite obligée de ce malentendu; mais une position respectable derrière le Weser, entre Minden et Hameln, permettait de tenir encore l'ennemi en échec, lorsque la première de ces villes, capitulant au bout de cinq jours, quoique renfermant huit bataillons et autant d'escadrons,

découvrit la gauche de l'armée et la mit dans une nouvelle nécessité de reculer, sans pouvoir se donner d'autre ligne d'appui que le Rhin. La Westphalie fut donc entièrement évacuée, et les Français se cantonnèrent dans la Gueldre, de l'autre côté du fleuve.

Mais une nouvelle négligence de la part d'un officier général permit au prince Ferdinand de passer le Rhin à Emmerick, en sorte qu'il se rencontra encore une fois au milieu des divisions françaises. Le comte de Clermont ne parvint à les réunir qu'à la hauteur de Crevelt, près de Dusseldorf, où il attendit l'ennemi, et où s'engagéa, le 23 juin, un combat qui fût encore à la honte des Français. L'aile gauche, commandée par le comte de Saint-Germain, fut presque la seule portion de l'armée qui fit quelque résistance, et le salut même en fut gravement compromis, par la retraite hâtive et malheureuse de tout le reste sur Cologne. Sept mille morts du côté des Français demeurèrent sur le champ de bataille, et parmi eux se trouva le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Islé, jeune guerrier de la plus grande espérance. Dusseldorf, Neuss, Ruremonde, tombèrent au pouvoir des Hanovriens et des Prussiens, dont les troupes légères portèrent l'effroi jusqu'à Bruxelles. Le comte de Clermont, qui prétendait pour la troisième fois avoir été mal obéi, demanda lui-même son rappel, et fut remplacé par le marquis de Contades, depuis maréchal de France. Le dauphin avait sollicité en vain de paraître à l'armée pour rendre quelque confiance au soldat : « Votre lettre, mon fils, lui répondit le roi, m'a touché jusqu'aux

larmes; je suis ravi de reconnaître en vous les sentiments de nos pères: mais il n'est pas encore temps que je vous sépare de moi. »

Le salut vint d'où on ne l'attendait pas; d'une diversion que tentait alors le maréchal de Soubise, qui, parti des bords du Mein, rentrait dans la Hesse, et dont l'avant-garde, aux ordres du duc de Broglie, défit à Sonders-Hausen, proche Cassel, et un mois précisément après la bataille de Crevelt, huit mille Hanovriens commandés par le prince d'Issembourg. Cet incident, qui rétablit les Français dans le Hanovre, rappela le prince Ferdinand de l'autre côté du Rhin, où s'était aussi porté le maréchal de Contades, et devint pour le prince de Soubise l'occasion de réparer l'affront de Rosbach. Le 10 octobre, en effet, il battit de nouveau les Hessois unis aux Hanovriens, à Lutzelberg, près de Cassel; mais la saison, déjà avancée pour les opérations militaires, ne lui permit pas de profiter de son avantage, et il reprit ses quartiers sur le Mein, d'où il était parti; ainsi sa dernière victoire ne fut guère profitable qu'à lui-même, par le bâton de maréchal de France qu'elle lui acquit.

Le roi de Prusse, de son côté, avait ouvert la campagne par la prise de Schweidnitz, et de là s'était porté en Moravie, province que n'avait pas encore désolé le fléau de la guerre. Il espérait enlever Olmutz avant que le temporiseur Daun ne pût la secourir. Mais moins d'habileté, d'une part, dans la tactique de siége que dans celle de bataille, et, de l'autre, la brave résistance du gouverneur, trompè-

rent les calculs du monarque. Daun eut le temps d'arriver; mais toujours prudent, il évita les occasions d'une affaire générale dont il redoutait l'événement, et appliqua ses soins à couper les convois de l'ennemi, ce qui devait le conduire au même but. La sagesse des plans qu'il concerta et l'activité de Laudhon à les exécuter obtinrent l'effet qu'il s'était proposé; et Frédéric, privé de vivres, fut obligé de décamper. Mais il entra en Bohème, dans le dessein de rompre au moins les communications entre les Autrichiens et les Russes, qui, déjà maitres de la Prusse, pénétraient au cœur du Brandebourg, et qui, sous les ordres du nouveau général Fermer, assiégeaient alors Custrin sur l'Oder.

C'était le point qu'il était le plus urgent de secourir. Laissant donc le prince Henri, son frère, avec une partie de son armée, opposé à Daun, Frédéric, avec le reste et les troupes du comte de Dohna, qu'il rappela du blocus de Stralsund, se porta au-devant des Russes. Le 25 août, il était en leur présence à Zorndorf, presque sous les murs de Custrin, et il y donna le signal d'un combat à outrance. Irrité des atrocités gratuites commises sur ses sujets par les Russes, il avait donné ordre de ne faire aucun quartier, et ne pénétra que trop les troupes de son indignation. Aussi la fureur plus que l'art dirigea-t-elle les combattants dans cette bataille meurtrière qui eut trois reprises dans le même jour. Les Prussiens perdirent onze mille hommes et les Russes le double, outre trois mille prisonniers. La nuit, qui sépara les combattants presque sur le champ de bataille, leur

laissa la vaine gloire de se proclamer vainqueurs les uns et les autres; mais les Russes, effectivement plus affaiblis, levèrent le siége et regagnèrent la Pologne.

Tranquille de ce côté, Frédéric, condamné à une activité dont il ne pouvait se relâcher sans périr, revole vers son frère que Daun pressait aux environs de Dresde. Celui-ci tenait le prince en échec, pendant qu'un corps d'Autrichiens assiégeait Neiss en Silésie. Le roi de Prusse se proposait de secourir cette place, et se promettait d'en venir à bout à l'aide de l'habituelle circonspection de l'Autrichien. Daun, en effet, n'apportait aucun changement à sa prudente tactique; mais, en y restant fidèle, il n'épiait pas moins l'ennemi pour profiter de la moindre négligence qu'il se permettrait. Cette occasion qu'il attendait avec patience et persévérance, il crut l'avoir trouvée enfin le 14 d'octobre à Hochkirchen, en Lusace, près de Budissin. Après une journée où, par des mesures de précaution excessives, il avait affecté plus de défiance de ses forces qu'à l'ordinaire, il pénètre la nuit par un bois épais jusqu'au camp prussien, l'attaque à l'improviste dans les ténèbres, s'empare des batteries et disperse les bataillons qui essaient en vain de se rallier. L'intrépide Laudhon surtout renverse tout ce qui tente de résister. Keith et le prince François de Brunswick, frère du prince Ferdinand, sont tués, le prince d'Anhalt est blessé, et Frédéric enfin, après des efforts qui ne firent qu'ajouter à ses pertes, est contraint à la retraite. Mais ce qui fut un sujet d'admiration pour toute l'Europe, c'est que ce monarque, après avoir perdu son artillerie et tous ses

équipages, osa camper à une demi-lieue du champ de bataille, et y défier le vainqueur. Il y attendit les munitions qui lui manquaient pour suivre ses premiers desseins sur Neiss, et cette ville fut effectivement sauvée. Le général autrichien espérait se dédommager sur Dresde; mais, à la vue des flammes dont le gouverneur de Schmettau embrasa les superbes faubourgs de la ville, préjugeant une défense désespérée de la part des Prussiens, et les malheurs qui retomberaient sur une cité populeuse, où résidait encore la famille du roi de Pologne, il cessa de la presser par respect pour l'humanité, et prit ses quartiers en Bohême, évitant le roi de Prusse qui revenait en Saxe.

En Angleterre un nouveau ministère à la tête duquel était M. Pitt, depuis lord Chatam, donnait une nouvelle énergie aux opérations maritimes mal combinées jusqu'alors, et s'attachait surtout à celles qui avaient pour but la conquête du Canada. Vingt mille hommes cette année, commandés par le général Abercrombie, menaçaient le fort du Quesne sur l'Ohio, et celui de Carillon ou de Ticonderago, au nord du lac Saint-Georges ou du Saint-Sacrement; et, dans le même temps, l'amiral Boscawen, avec vingt-trois vaisseaux de ligne, débarquait seize mille hommes, sous le général Amherst, à Louisbourg. Presque toutes les escadres que les Français avaient mises en mer cette année pour communiquer avec cette colonie et celle du Canada, avaient été interceptées, ou forcées à demeurer stationnaires dans les ports.

C'était avec quatre mille hommes seulement que le marquis de Montcalm, au fort de Carillon, attendait les vingt mille du général Abercrombie. Un retranchement de troncs d'arbres, enlacés les uns dans les autres, et dont les branches aiguisées offraient comme un rempart de piques et de chevaux de frise, venait à peine d'être achevé lorsque l'ennemi parut. Les Anglais, comptant sur leur nombre et se proposant de faire parade de leur courage, n'attendent point leur artillerie et donnent un assaut précipité. Mais l'obstacle qu'ils rencontrent, plus difficile à surmonter qu'ils ne l'avaient imaginé, les livre au feu des remparts sans qu'ils puissent s'y dérober. Néanmoins leur fureur aveugle se soutint pendant cinq heures, et ce ne fut qu'au bout de ce temps qu'ils se retirèrent avec une perte de quatre mille hommes. Ils abandonnèrent même totalement leur entreprise, quoiqu'ils eussent encore des forces plus que suffisantes pour réussir. La prise du fort du Quesne sur l'Ohio, et de celui de Frontenac ou Cataraconi au nord du lac Ontario, et surtout la conquête de Louisbourg, les dédommagèrent de cet échec. Cette malheureuse ville abandonnée à ses seules forces, mais espérant toujours des secours, tint jusqu'à la dernière extrémité, et ne se rendit, le 27 juillet, qu'à la veille d'un assaut, qu'elle n'eût pas pu soutenir. Pendant le siége on vit madame de Drucourt, femme du gouverneur, animer le soldat, sur le rempart, de sa présence et de sa bourse, et même de son exemple, en tirant chaque jour plusieurs coups de canon. Quelques vaisseaux parvenus dans la rade, mais en

trop petit nombre pour pouvoir se défendre, avaient été brûlés avant la reddition de la place, et ainsi commencèrent les désastres qui devaient anéantir de nouveau notre marine.

Cependant une escadre française, aux ordres du comte d'Aché, destinée pour les Indes orientales, avait été plus heureuse que celles que l'on avait tenté de faire passer en Amérique; et elle avait débarqué à la fin d'avril à Pondichéry un renfort de deux mille hommes, à la tête desquels était le comte de Lally, qui devait prendre le commandement en chef dans l'Inde. Outre cette mission, le général avait encore celle de surveiller les agens de la compagnie, et les membres du conseil souverain, qu'on avait eu l'imprudence de lui représenter avant son départ comme des hommes sans honneur, et ne songeant qu'à s'enrichir. Avec un caractère dur, bouillant, absolu, accoutumé au commandement militaire qui ne souffre aucune réplique, cette funeste attribution ne manqua pas de lui faire bientôt de nombreux ennemis. Le militaire du pays voyait d'ailleurs avec peine ravir à l'habile Bussy, le bras droit de Dupleix, une dignité à laquelle ses talents diplomatiques, et l'expérience qu'il avait de la tactique militaire, particulière à ce pays, semblaient également l'appeler. Enfin la désunion la plus complète existait entre M. de Lally et M. d'Aché, et présageait la ruine d'une colonie qui ne pouvait se soutenir que par leur concert.

Les premières opérations néanmoins furent heureuses. Avoir brûlé deux frégates anglaises à Goudelour, enlevé ce fort, et soutenu, le 29 avril, avec

égalité un combat naval contre l'amiral anglais Pocock, on débarqua à Pondichéry, et aussitôt commencèrent les apprêts du siége du fort Saint-David, la plus forte place des Anglais sur la côte. Dès lors commença aussi à se manifester la mésintelligence des deux chefs. L'amiral Pocock s'était mis en mer, dans l'espoir de faire avorter les desseins des Français, et cependant M. d'Aché demeurait tranquille à Pondichéry, sous prétexte d'infériorité. Il fallut que M. de Lally le menaçât de le faire arrêter s'il n'appareillait sur-le-champ. Ce procédé violent eut le plus heureux effet. A peine l'amiral avait pris le large, que la flotte anglaise disparut, ce qui amena la reddition du fort, où l'on trouva d'immenses munitions de guerre. M. de Lally ordonna la démolition de tous les ouvrages, et ce fut peu après le prétexte d'une terrible représaille sur Pondichéry. Divicorté, à dix lieues de Saint-David, où l'on conçut quelque temps l'espoir de creuser le seul port qui se fût trouvé sur la côte de Coromandel, tomba également au pouvoir des Français.

Tant de succès donnaient la confiance de s'emparer de Madras, le chef-lieu des établissements anglais, et M. de Lally se proposait d'y marcher. Mais il lui fallait le concours de l'amiral; il fut impossible de l'obtenir, et apparemment à l'abri du renouvellement des voies de fait du général, M. d'Aché alla établir une croisière aux atterrages de Ceilan, sous prétexte de favoriser l'arrivée des secours qu'il attendait de l'île de France. Forcé de renoncer à une expédition dont l'issue heureuse était presque certaine,

M. de Lally en tenta une autre au midi, contre le raja de Tanjaour, allié des Anglais. Les secours de ceux-ci firent échouer les Français devant la capitale du raja, et les obligèrent à une retraite pénible et dangereuse sur Karikal. La prise d'Arcate, capitale de la Nababie, dédommagea de ce revers. Mais bientôt une nouvelle apparition de l'escadre de l'amiral Pocock fit craindre pour Karikal et même pour Pondichéry. Une sommation du conseil fut envoyée à M. d'Aché pour qu'il eût à se hâter de venir protéger la capitale des établissements français sur la côte. Il obéit; mais il parut vouloir éviter de se commettre avec la flotte anglaise. Peut-être avait-il des ordres d'en agir ainsi, et de ne pas compromettre sans nécessité une escadre dont la présence dans ces parages suffisait pour déjouer les desseins de l'ennemi; mais l'amiral anglais ne lui laissa pas le choix de suivre ses instructions ou ses plans à cet égard; et la menace de l'attaquer dans la rade même força, le 3 août, M. d'Aché à accepter, à la vue de Négapatnam et de Karikal, un second combat qui fut aussi indécis que le premier. L'amiral Pocock étant rentré à Madras, il semblait que ce dût être à l'amiral français un motif de demeurer à Pondichéry. Cependant il partit aussitôt pour l'île de France, malgré les instances du général et du conseil, et quoiqu'il s'en fallût encore de six semaines que les vents de la mousson pussent favoriser sa route. Il allégua l'épuisement des Anglais qui ne leur permettait plus d'être un objet de terreur, et son propre épuisement qui lui faisait une loi d'assurer sa jonction avec trois vaisseaux qu'on

lui envoyait de France, et qui devaient faire de sa flotte le salut de l'Inde française.

Indépendamment de leurs expéditions lointaines en Amérique, en Asie et en Afrique, où ils s'emparèrent de l'établissement français du Sénégal, les Anglais avaient encore tenté trois descentes sur les côtes de France, moins sans doute dans le dessein d'y faire des progrès que dans l'intention de tenir en échec des forces qu'on eût pu envoyer en Allemagne. La première eut lieu à Saint-Malo. Quinze mille hommes y débarquèrent le 5 juin, canonnèrent la ville et se rembarquèrent au bout de six jours, à l'approche des secours qui arrivaient. La seconde se fit à Cherbourg le 8 août; elle n'eut pas plus de durée et encore moins de résultats que la première. La troisième eut des suites plus fâcheuses, mais pour les Anglais. De Saint-Brieux, où ils descendirent le 3 septembre, ils s'acheminèrent sur Saint-Malo, et le 11 ils entraient sans difficulté à Saint-Cast, où la flotte avait rendez-vous, lorsqu'ils rencontrèrent le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, qui les y attendait. A cette vue, ils ne pensèrent qu'à se rembarquer; mais ils ne purent y parvenir sans une perte de près de cinq mille hommes tués, noyés ou prisonniers.

Le ministère avait totalement changé à la fin de cette année. M. de Moras qui, accablé de son double fardeau, avait déjà cédé le contrôle l'année précédente à M. de Boulogne, résigna encore celle-ci, la marine, à M. de Berryer, qui de la police passa à cet emploi. Le marquis de Paulmy eut pour successeur

le maréchal de Belle-Isle, qui, par la sagesse de ses règlements et sa fermeté à les faire observer, eût rétabli peut-être la discipline dans l'armée si sa carrière eût été plus longue. Enfin le cardinal de Bernis, que ses instances pour la paix avaient ruiné dans l'esprit de sa protectrice, toujours dévouée à Marie-Thérèse, fut remplacé par le duc de Choiseul, dont le père avait été membre du conseil aulique de l'empereur, son grand-chambellan, et son plénipotentiaire en France. Lui-même était ambassadeur à Vienne, et il en revenait en ce moment. Agréable à cette cour, il fut proposé par la favorite, malgré sa réputation de frondeur et de philosophe : deux titres à la malveillance du monarque, mais qui passaient alors pour les gages d'une grande capacité. La première opération diplomatique du nouveau ministre répondit à l'attente de ses protecteurs, ce fut une convention secrète, en date du 30 décembre, confirmative de l'alliance de 1756, et bien plus onéreuse pour la France, en ce qu'on rendait obligatoire pour elle, et toujours sans équivalent, l'immensité du secours qu'elle fournissait depuis la guerre, mais qu'elle accordait au moins librement. Une confirmation d'alliance, en date du 7 décembre, entre les cours de Londres et de Berlin, avait été le motif ou le prétexte de celle-ci.

Au commencement de la campagne de 1759, le maréchal de Contades était sur la gauche du Rhin; le duc de Broglie, qui venait de succéder au prince de Soubise, appelé au conseil, avait ses quartiers sur le Mein; l'armée des Cercles à sa droite en Franconie

était observée par le prince Henri; enfin le roi de Prusse, toujours en Saxe, épiait à la fois le maréchal de Daun en Bohème, et les Russes qui, sous le nouveau général Soliticove, approchaient du Brandebourg. Le prince Ferdinand avait projeté d'enlever Françfort, de séparer ainsi les deux portions de l'armée française, et d'établir le théâtre des hostilités entre le Mein et le Danube, contrées que n'avait pas encore dévastées la guerre. Mais arrivé, le 13 avril, avec quarante mille hommes près de Berghen, il reconnut que le duc de Broglie, y ayant rassemblé ses quartiers avec célérité, et réuni vingt-cinq mille hommes, était disposé à le recevoir. Frustré de l'espérance de le surprendre, il l'attaqua néanmoins, et, malgré l'avantage du nombre, il fut battu et repoussé jusqu'à Cassel. Le maréchal de Contades passa alors le Rhin, et, réuni au duc, il pénètre en Westphalie, s'empare de Munster et de Minden, et se flatte de chasser le prince au delà du Wéser, et de cerner peut-être encore une fois l'armée hanovrienne. Mais à Minden même le prince cessa de reculer : il avait apprécié son ennemi; et, tout en ayant l'air de fuir, il l'attendit près de cette ville, le 1er. août. Il lui avait offert comme une amorce un faible corps qui paraissait posté pour protéger sa retraite et n'être pas soutenu; mais, au fort de la mêlée, survenant tout à coup, il fond sur l'armée française dont la disposition vicieuse entraîna la défaite, et amena une déroute aussi honteuse que celles de Rosbach et de Crevelt. Les Français rebroussèrent à leur tour jusqu'à Cassel, abandonnant tous les magasins qu'ils

avaient en Westphalie. Le maréchal de Contades se plaignit vainement d'avoir été mal secondé par le duc de Broglie, qu'il accusait d'avoir attaqué trop tard; il fut rappelé, et le commandement laissé à son collègue, qui fut encore décoré à quarante et un an du bâton de maréchal de France.

Le roi de Prusse, de son côté, voulant prévenir la jonction des Autrichiens et des Russes, avait envoyé au devant de ceux-ci le comte de Dohna, qui, avec trente mille hommes, avait la mission d'en arrêter le double. Il ne put la remplir, et fut forcé, le 23 juillet, à Palzig ou Zullichau, près de Crossen sur l'Oder, à un combat inégal, après lequel aspiraient les Russes, impatients de se venger des cruautés des Prussiens à Zorndorf. Cette action livra aux Russes Crossen et Francfort, où ils firent leur jonction avec Laudhon. Mais déjà le 11 août, Frédéric qui n'avait laissé que vingt mille hommes en Saxe, en avait soixante mille à leur opposer sous les murs de la dernière ville, et le lendemain s'engagea une nouvelle bataille à Kunersdorf, sur la droite de l'Oder. Elle commença à midi, et à six heures du soir, Frédéric avait détruit la gauche des Russes, emporté leurs retranchements et enlevé cent pièces de canon. Solticow éprouvait une perte qui le forçait à la retraite. Mais Frédéric, voulant l'anéantir, le forçait depuis une heure à continuer le combat, lorsque Laudhon, qui n'avait pu donner encore, survint et chargea si vigoureusement la cavalerie prussienne, qu'il la mit dans une déroute complète, et ramena la victoire du côté des Russes. Frédéric passa la nuit à

deux lieues du champ de bataille avec cinq mille hommes seulement; et le lendemain, recueillant ses débris, il prit une position pour couvrir Berlin. Mais Solticow était trop affaibli par une perte de vingt mille hommes, et double de celle des Prussiens, pour penser à se porter en avant. Il essaya seulement de se rapprocher de Daun; mais, par les dispositions de Frédéric, cette jonction ne put s'opérer, et la disette des vivres dans un pays ruiné par tant d'armées contraignit encore une fois les Russes à retourner sur leurs pas.

Défait de ce redoutable ennemi, Frédéric revient sur Dresde, dont l'armée des Cercles, commandée par le prince de Deux-Ponts, s'était emparée pendant les mouvements des grandes armées, et forme même l'audacieux dessein de couper au maréchal de Daun la retraite sur la Bohème. Il échoua partout; et le général Finck, détaché par lui avec dix-huit mille hommes dans les montagnes de Maxen près de Pirna, y fut cerné par le maréchal, et, après un combat sanglant, forcé de mettre bas les armes le 20 novembre. Mais Daun, qui savait vaincre, ne savait tirer aucun profit de ses victoires, et la fin de trois campagnes plus meurtrières qu'aucune de celles des guerres précédentes, trouva les puissances belligérantes dans la même position à peu près que quand elles avaient levé leurs quartiers.

Avec moins d'éclat les Anglais avaient des succès plus réels sur mer et dans les colonies. Quarante mille hommes qu'ils avaient portés sur divers points dans le Canada devaient leur assurer la conquête

d'un pays où la France ne pouvait faire passer de renforts. Cependant le siége de Québec, l'une des expéditions projetées par eux, pensa échouer par le courage et l'intelligence du gouverneur Ramsay et de sa garnison; et les Anglais, échappés au danger de voir détruire leur flotte dès l'abord, par huit brûlots qui ne furent pas dirigés avec assez de sang-froid pour opérer leur effet, ne surent long-temps qu'incendier la ville par leurs bombes, sans oser en approcher : ce ne fut qu'au bout de deux mois, et lorsque la saison, déjà avancée, rendait plus problématique que jamais l'issue du siége, que le général Wolfe, qui commandait l'expédition, et qui avait à soutenir la réputation qu'il s'était faite à la prise de Louisbourg, se décida à un véritable effort en essayant de gagner des hauteurs qui commandaient la ville. Les Français avaient négligé de les occuper, les croyant suffisamment protégées par une ceinture de rochers escarpés qui les environnaient. Le marquis de Montcalm, accouru au secours de la place, avec trois mille cinq cents hommes, ne s'aperçut de son erreur que lorsque les Anglais eurent gravi ce poste important. Il résolut de les en déloger, et il s'ensuivit une bataille, moins célèbre par le nombre des combattants que par l'influence qu'elle eut sur les destinées de ce pays, et particulièrement aussi par la mort des deux généraux, également dignes d'estime l'un et l'autre pour leurs talents, mais surtout pour les sentiments d'humanité qu'ils rappelèrent en ces déserts, où la fréquentation des sauvages les faisait trop oublier. Wolfe, plus heureux que son rival, vit

fuir les Français découragés de la perte de leur chef, et put prévoir la reddition de Québec, qui eut lieu en effet le 10 septembre, six jours après la bataille. Le fort de Niagara, entre les lacs Érié et Ontario, après une vigoureuse résistance, qui avait coûté la vie au général anglais Prideaux, avait cédé pareillement aux efforts de Johnson, son successeur, et le général Amherst, le conquérant de Louisbourg, envoyé contre le fort Carillon, le trouva évacué et détruit. Ainsi le Canada, privé de tous ses points d'appui, semblait devoir être assujetti. Mais quelques braves, sous le commandement de MM. de Vaudreuil et de Lévis, et toujours soutenus par l'espoir d'un secours de la métropole, disputèrent encore un an cette possession aux Anglais. Peu s'en fallut même qu'ils ne reprissent Québec au retour du printemps. Un contre-temps impossible à prévoir fit manquer la surprise qu'ils avaient méditée, et ce ne fut qu'à la fin de la campagne de 1760, que, cernés à Montréal et privés de toute espérance ultérieure, ils capitulèrent pour toute la colonie. Une partie des Antilles françaises avait également succombé à la supériorité des forces anglaises dans ces parages.

Dans l'Inde, M. de Lally, privé, pour attaquer Madras, de la flotte du comte d'Aché, essaya de s'en passer, et attendit le départ de l'amiral Pocock pour mettre à exécution le projet qu'il méditait depuis long-temps. Au commencement de décembre 1758, quatre mille Européens et trois mille cipayes ou fantassins indiens se mirent en marche pour cette expédition, et le 14 on pénétra dans la ville Noire,

qui reçoit son nom de la couleur de la majeure partie de ses habitants, et qui est proprement le faubourg de la ville Blanche, ou fort Saint-Georges, réservé aux seuls Anglais. Dans une sortie que firent ceux-ci le même jour, ils firent prisonnier le comte d'Estaing, commandant le régiment de Lorraine; mais ils y furent d'ailleurs assez maltraités pour ne pas essayer de troubler l'établissement des batteries. Elles commencèrent à jouer le premier janvier 1759, et avec assez de succès pour faire brèche aux remparts. Cet avantage fut de courte durée : faute de poudre le feu se ralentit; les Anglais ranimèrent le leur pour démonter nos pièces, et au bout de six semaines l'artillerie de l'ennemi, les maladies et la désertion avaient emporté le tiers de l'armée. Sur ces entrefaites, l'apparition d'une escadre de six vaisseaux, qui venait de Bombay et qui mouilla le 17 février dans la rade de Madras, détermina une retraite précipitée sur Arcate. Les Anglais firent de vains efforts pour la troubler; ils furent battus à Vandavachi; mais une révolte qui s'éleva soudainement parmi les troupes françaises, auxquelles on devait une année de solde, ne permit pas de poursuivre ce succès, et donna au contraire à l'ennemi le temps de se fortifier. A défaut d'argent dans les caisses, il fallut que les officiers de Lally se cotisassent pour satisfaire le soldat, qu'une amnistie solennelle et exigée acheva de rendre à l'obéissance, mais non à la bonne volonté, et trop tard d'ailleurs pour rien entreprendre de salutaire.

Cependant M. d'Aché, qu'on n'attendait plus,

tant la saison était déjà avancée, reparut enfin dans les premiers jours de septembre, avec un renfort de trois vaisseaux. Privé à l'île de France de la ressource des vivres sur laquelle il avait compté, il s'était vu forcé de s'en pourvoir jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et telle était là cause de son retard. Mais, à peine arrivé dans les mers de l'Inde, il y fut attaqué le 10 septembre par l'amiral Pocock, à la hauteur de Négapatnam, et rendit contre lui un troisième combat, que sa supériorité laissa néanmoins aussi indécis que les deux autres. Pocock rentra à Madras : quant à l'amiral français, il se prétendit battu, ou du moins trop maltraité pour demeurer à Pondichéry, qu'il supposa privé des moyens de radoubs nécessaires à sa flotte. Malgré des instances plus pressantes encore que celles de l'année précédente, malgré la promesse de lui fournir tout ce dont il pourrait avoir besoin pour se réparer, malgré enfin une nouvelle protestation formelle qui le rendait responsable de la perte de la colonie, il fut inflexible : et, fidèle apparemment à des instructions positives, il fit voile sous l'île de France, après avoir débarqué le peu de troupes et de munitions dont il était chargé pour l'Inde. Cet incident augmenta le découragement qui naissait déjà de la pénurie des ressources, du peu de concert des chefs, de l'indiscipline du soldat, et de la dispersion de l'armée en divers corps éloignés les uns des autres; ce qui facilita aux Anglais plus concentrés les moyens de reprendre l'offensive, et d'enlever plusieurs des forts qui couvraient au loin Pondichéry.

La France, qui ne connaissait pas encore toute l'étendue de ses désastres, faisait mine alors de vouloir venger au sein même de la Grande-Bretagne ceux dont elle était instruite. Deux armées, l'une en Bretagne sous le duc d'Aiguillon, l'autre à Dunkerque sous Chevert, menaçaient l'Angleterre d'une descente. M. de La Clue, avec douze vaisseaux, abandonnant le port de Toulon, devait rejoindre à Brest le maréchal de Conflans, qui en commandait vingt et un, et protéger avec lui cette expédition. Mais bientôt le commodore Boys devant Dunkerque, et les amiraux Hawke et Boscawen, le premier devant Brest, et l'autre devant Toulon, tinrent étroitement bloquées les flottes françaises. Cependant un coup de vent force Boscawen à quitter sa station, et à se radouber à Gibraltar. La Clue, qui eût pu le suivre et mettre à profit son désastre, tarda à se mettre en mer, en sorte que son adversaire était réparé lorsque lui-même, passant par le travers de Gibraltar, fut signalé dans la nuit du 16 au 17 août, et atteint le lendemain par quatorze vaisseaux anglais, sur la côte de Portugal, près de Lagos et du cap Saint-Vincent. Pour comble de malheur, une bourrasque, ou une fatalité qu'on craignit d'approfondir, avait séparé de lui pendant la nuit cinq de ses vaisseaux, et ce fut avec sept seulement qu'il eut à soutenir l'effort de l'ennemi. L'issue du combat répondit à la disproportion des forces : trois vaisseaux français furent pris, deux brûlés sur la côte, les deux derniers se sauvèrent à Lisbonne.

L'amiral Hawke devant Brest avait éprouvé, le

12 octobre, le même contre-temps que Boscawen devant Toulon, et le maréchal de Conflans avait commis, par une timide prudence, la même faute que M. de La Clue. Il ne mit en mer qu'à la mi-novembre, et rencontra le 20, et au sud de Belle-Isle, la flotte anglaise toute réparée, et forte de vingt-trois vaisseaux de ligne. L'action était engagée entre les deux partis, lorsqu'un coup de vent, ou une fuite honteuse, ou une manœuvre malhabile de l'amiral français, sépara les combattants. M. de Conflans, au moyen de ses pilotes côtiers, s'était flatté d'une retraite facile au milieu des écueils qui bordaient la côte, et qui devaient être une cause de perte pour les Anglais. Mais son arrière-garde, livrée par cette mesure à la réunion des efforts de l'ennemi, la défection de l'avant-garde, qui se dirigea sur l'île d'Aix, et l'entrée inattendue de l'une de ses divisions dans la rivière de Vilaine, d'où elle ne put ressortir, firent de cette journée, connue sous le nom de *la bataille de M. de Conflans*, une journée d'opprobre, dans le désordre de laquelle un vaisseau fut pris, deux furent brûlés, et trois autres s'échouèrent ou s'engloutirent.

Tant de revers s'accroissaient de l'embarras du trésor public, dont les administrateurs, déplacés chaque année, ne pouvaient rien opérer d'utile. Aussi stérile en ressources que son prédécesseur, M. de Boulogne avait cédé le porte-feuille à M. de Silhouette, maître des requêtes, dont on attendait des merveilles, d'après la restauration des finances du duc d'Orléans, due à son intelligence. Sa première opération

parut justifier le choix qu'on avait fait de lui. Réduisant à moitié les profits des fermiers généraux, il créa soixante-douze mille actions de mille livres chacune, auxquelles il attribua le bénéfice de l'autre moitié, appât qui produisit en effet soixante et douze millions en vingt-quatre heures. Quelques économies dans les dépenses, et la suspension de divers priviléges concernant la taille, ajoutèrent au concert de louanges dont on chargeait déjà le nouveau ministre. Mais bientôt celles-ci commencèrent à décliner, lorsque, par des retranchements sur les pensions, il vint à s'attaquer aux classes plus relevées de la société, et elles se convertirent même tout-à-fait en sentiments de haine, à l'occasion d'un édit de subvention territoriale, qu'il fit enregistrer, le 22 septembre, en lit de justice à Versailles. Cet édit soumettait à l'impôt, sans exception, tous les corps qui jusque-là s'étaient fait un privilége et même une gloire de s'y soustraire. La magistrature fut, par sa position, la première à réclamer, et son opposition fut si vive, que l'édit ne put avoir d'exécution. Les bourses des grands capitalistes se refermèrent en même temps, et la pénurie reparut.

M. de Silhouette aurait dû se retirer alors. Il avait indiqué dans l'égale répartition des charges entre les citoyens, le seul fonds qui pût former la base d'un système régulier de finances, et suppléer aux expédients toujours petits, précaires et désastreux, des imaginations fiscales. Ce n'était point sa faute si la cour par sa prodigalité, et les riches par une cupidité mal entendue, mettaient un égal obstacle au

rétablissement de cette partie de l'administration qui donne la vie à toutes les autres. Il demeura : et, comme il se trouva privé des moyens énergiques qu'il avait médités, il se réduisit lâchement et honteusement aux mesquines inventions de ses prédécesseurs. La suspension d'une partie des paiements exigibles sur le trésor royal, et une exhortation aux citoyens de porter leur argenterie à la monnaie, pour être convertie en espèces, ne produisirent que des murmures, peu de ressources, et, ce qu'il y eut de pire, détournèrent l'Angleterre de traiter avec une puissance dont elle crut toutes les ressourses épuisées. Poursuivi par le mécontentement et par le ridicule, M. de Silhouette se vit contraint de résigner son emploi, et M. Bertin, son successeur, remplaça sa subvention inexécutée, par l'établissement d'un troisième vingtième, par un doublement de capitation, et par des emprunts de diverses natures, que le parlement, l'année suivante, se montra moins difficile à enregistrer.

Le maréchal de Broglie justifia, par de nouveaux succès, la dignité qui venait de lui être conférée. Quittant ses cantonnements sur le Mein, pour se porter de nouveau sur la Hesse, le 10 juin, il battit le prince héréditaire de Brunswick, Charles-Guillaume, à Corback, à quelques lieues à l'ouest de Cassel, et prépara ainsi la prise de cette dernière ville, et de celle de Minden, par le prince Xavier de Saxe, frère de la dauphine. Le prince de Soubise s'avançait en même temps du Rhin vers la Hesse. A cette double attaque le prince Ferdinand opposa

une diversion sur le Bas-Rhin, et il en confia le commandement au prince héréditaire, son neveu, qui commençait à se faire une réputation militaire que de fréquentes défaites ne lui ont pas enlevée. Clèves et Rhimberg tardèrent peu à tomber en son pouvoir, et Wesel était bloqué par lui, lorsque le marquis de Castries, détaché par le maréchal de Broglie, vint faire face au prince héréditaire, et s'établit à Clostercamp, près de Rhimberg, sur la gauche du fleuve. Il fut attaqué le 16 octobre, et remporta une victoire qui délivra Wesel, et força le prince de se replier sur l'armée de son oncle. Un dévouement sublime a rendu cette journée mémorable. Le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, envoyé pendant la nuit à la découverte, tombe dans un détachement de grenadiers hanovriens, tout près de surprendre le camp. *Si tu parles, tu meurs,* lui dit-on en le saisissant, et vingt baïonnettes sont sur sa poitrine. Il se recueille un moment, puis s'écrie de toute sa force : *Auvergne, à moi, c'est l'ennemi!* Il tombe à l'instant; mais le camp ne fut pas surpris. Le combat de Clostercamp finit la campagne de ce côté, et permit aux Français de prendre leurs quartiers dans la Hesse et dans la Westphalie.

Le roi de Prusse, posté sur l'Elbe au-dessous de Dresde, observé par l'armée des Cercles, par le maréchal Daun, et toujours menacé chaque année par les Russes, se voyait à la veille de perdre la Silésie. L'entreprenant Laudhon, après avoir forcé à se rendre prisonnier à Landshut le corps du général Fou-

quet, que le courage le plus opiniâtre et la résistance la plus désespérée ne purent soustraire à son sort, s'était porté sur Breslau. Mais ses efforts furent inutiles, les Russes arrivèrent trop tard pour le soutenir, et le prince Henri par d'habiles manœuvres fit lever le siége et prévint encore la jonction; cependant il n'aurait pu se maintenir long-temps avec cet avantage, si son frère ne fût arrivé à son secours. Frédéric avait pris position à Liegnitz; bientôt il s'y trouva pressé par Daun, par Laudhon et par Lascy, qui devaient l'attaquer de concert. Le 15 août, instruit de leur plan, Frédéric décampe la nuit même et tombe sur Laudhon qui s'avançait pour le surprendre, et qui se trouva surpris et investi lui-même au milieu d'une armée. Moins d'audace et de présence d'esprit dans ce dernier, et sa division entière était perdue. Au lieu de reculer d'abord, il se précipite sur la gauche des Prussiens qu'il enfonce, couvre pendant ce mouvement une partie de son artillerie par un ruisseau qu'il lui fait repasser, puis, à l'aide de son feu et pendant que les Prussiens se reforment, il traverse lui-même le ruisseau, et sauve au moins les deux tiers de son monde. Cette brillante retraite obtint les éloges du vainqueur : « Je n'ai point vu, dit-il, de manœuvre plus belle dans toute la guerre, et le plus beau jour de Laudhon est celui où je l'ai battu. »

Le monarque marche aussitôt sur Breslau. Ce mouvement détermina les Russes à repasser l'Oder, et à chercher, pour pénétrer en Brandebourg, quelque point moins défendu. Ils le rencontrèrent vers

Francfort, et parvinrent même, le 9 octobre, jusqu'à Berlin qui fut mis une seconde fois à contribution, et où les Cosaques mutilèrent une foule de monuments des arts. Mais cette irruption de barbares en eut la faible consistance; et Frédéric quittait la Silésie pour voler à la défense de sa capitale, que déjà ils avaient repassé l'Oder et regagné la Pologne, comme il leur était ordinaire.

Daun, qui l'avait suivi en Saxe, était plus difficile à éloigner. Le 3 novembre, Frédéric l'attaqua près de Torgau sur l'Elbe. A huit heures du soir Daun était victorieux, et le mandait à sa cour. A dix heures et malgré les ténèbres de la nuit, le général prussien Ziethen s'étant emparé des hauteurs de Supplitz, le combat changea de face, et Frédéric, qui pensait à la retraite, força Daun de la faire. Celui-ci avait été blessé grièvement à la jambe; et le roi de Prusse avait reçu une légère contusion à la poitrine. O'Donnell, qui au défaut de Daun commanda la retraite, la fit sous Dresde, où les Autrichiens prirent leurs quartiers; et le résultat d'une bataille qui coûta trente mille morts aux deux partis, fut de reculer les cantonnements autrichiens d'une douzaine de lieues.

Les Anglais poursuivaient pendant ce temps leurs progrès dans l'Inde, et une nouvelle bataille à Vandavachy en hâta le cours. Le colonel Coote, Irlandais comme M. de Lally, battit ce dernier, fit prisonnier M. de Bussy, enleva immédiatement Arcate, puis tous les forts qui protégeaient de plus près Pondichéry, et enfin, avec quatre mille Anglais et dix mille Indiens mirent le siége devant cette ville qui

renfermait quatre-vingt mille habitants, mais qui ne comptait effectivement que sept cents défenseurs. L'amiral anglais Stevens interceptait en même temps ses communications par mer, et elle attendit en vain que M. d'Aché vînt la dégager de ce côté. Accoutumé à braver les protestations, il venait d'en agir à l'Ile-de France comme il avait fait à Pondichéry; et les plus vives réclamations du gouverneur et des habitants, qui pressaient son départ, sur le motif qu'ils étaient affamés par la présence de son escadre, n'avaient pu lui faire changer de résolution. Enchaîné apparemment par des instructions positives de protéger l'île, menacée à ce qu'on supposait par les Anglais, ce qui était peut-être une adresse de leur politique, il demeura stationnaire sur un point qui ne fut pas attaqué, et abandonna entièrement celui qui ne pouvait se soutenir que par ses secours : leçon frappante du danger des instructions trop absolues dans des parages si éloignés.

Forcé de se renfermer dans les murs de Pondichéry, le seul des établissements indiens qui restât à la France sur la côte, M. de Lally s'y vit entouré de tous les ennemis que la fatalité de sa mission, l'âpreté de son commandement, la dureté et l'ironie de ses propos lui avaient faits, et qui se trouvaient intéressés à le faire échouer. Il demanda des vivres, et chacun cacha les siens; de l'argent, il n'y en avait point dans les caisses; du soulagement à ses soldats, excédés de gardes et de corvées, et personne des habitants ou des employés de la compagnie, ne se prêtait à les suppléer, ou ne s'y prêtait qu'à regret et à

force de contraintes. Un secours, négocié chez les Marattes par le marquis de Bussy, manqua faute d'argent, en sorte qu'il ne resta d'espoir que dans les pluies abondantes de l'arrière-saison, et la violence des orages dans ces mers à la même époque. Mais ni les pluies ni les orages ne purent vaincre l'obstination des Anglais, qui étaient soutenus par la perspective d'anéantir sans retour dans l'Inde, avec un peu de constance, la puissance des Français. Ils persistèrent sept mois dans un blocus incommode pour eux, par l'intempérie de la saison, mais cent fois pire pour les assiégés, par les horreurs de la disette. La garnison, exténuée par la faim, n'avait pas la force de tenter des sorties, et elle était découragée encore par l'impossibilité de réparer ses pertes. Le général aigri par les contrariétés qu'il éprouvait au dedans et au dehors, et également prévenu contre le citoyen et contre l'ennemi, n'attendait aucun secours du premier qu'il taxait de malveillance, et refusait de traiter avec le second qu'il accusait de mauvaise foi. Il arriva ainsi, sans avoir pu s'arrêter à aucune détermination avec les uns ou avec les autres, jusqu'à l'époque où il n'y eut plus de vivres dans la ville que pour un jour. Sommé alors par le conseil souverain de demander une suspension d'armes, il persista à ne vouloir point capituler en forme, et se borna à ne pas s'opposer à l'occupation de la place qui, le 15 janvier 1761, fut ainsi livrée comme à discrétion. Le vainqueur au reste ne prétendait pas lui faire d'autres conditions, et il abusa de sa fortune d'une manière déplorable. Non-seulement les fortifications

furent rasées, mais les magasins, les églises, et le palais du gouverneur, l'édifice le plus magnifique de l'Inde, furent encore abattus. On prétend que ce fut une espèce de représailles, et que les instructions données par la compagnie aux comtes de Lally et d'Aché, interceptées par l'ennemi, défendaient à ces généraux d'accorder aucune composition aux établissements anglais dont ils pourraient s'emparer.

Les officiers de l'armée et tous les agents de la compagnie furent transportés en Angleterre. M. de Lally, sur des bruits défavorables à son honneur que l'on faisait circuler en France, demanda et obtint la permission de passer de Londres à Paris. Mais ses nombreux ennemis reçurent la même faveur, et tardèrent peu à le dénoncer comme la cause des malheurs de l'Inde. Des inculpations particulières on en vint à un procès. Le conseil de Pondichéry en corps présenta requête au parlement, et le procureur général rendit plainte contre le comte de Lally, comme *coupable de vexations, concussions, trahisons et crimes de lèse-majesté.*

Ses amis, témoins de l'animosité de ses parties et des manœuvres employées pour le perdre, lui conseillaient de quitter la France. « Moi, s'écria-t-il, frémissant de colère, moi! que je fuie, taché du soupçon d'une infâme trahison! j'y perdrai plutôt la vie! » Fort au contraire du sentiment de son innocence, il offre de se constituer prisonnier à la Bastille; et cette généreuse requête fut déloyalement accueillie. Il demeura quinze mois dans le cachot de La Bourdonnaie avant de subir son premier inter-

rogatoire, fut ballotté ensuite en divers tribunaux, et renvoyé enfin à celui de la grand'chambre du parlement. Captif et privé du secours d'un conseil, que les lois du temps, préjugeant le crime dans le simple prévenu, refusaient aux accusés de haute trahison, et réduit à ses seules écritures, que la prudence ne dictait pas toujours, contre des ennemis adroits, libres et opulents, il succomba dans cette lutte inégale; et le 6 mai 1760, il fut condamné, après dix-huit mois de procédures, à être décapité, « comme dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'état et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et concussions. » On fut étonné de ce que la sentence ne portait pas expressément qu'il avait *vendu la ville.* Ces mots, *avoir trahi les intérêts du roi,* ne paraissaient pas l'équivalent de ceux qu'on aurait dû employer pour caractériser une vile et basse perfidie, qu'il fallait nommer en propres termes si elle était prouvée, ne fût-ce que pour justifier la rigueur d'une pareille sentence contre un officier général qui, à la tête d'un régiment de son nom, avait combattu pour la France dans huit batailles rangées, assisté à dix-huit siéges, dont plusieurs avaient réussi sous sa direction, reçu quatorze blessures, et qui était recommandable enfin par la science des marches et des campements, par son activité, et par une continuité de services aussi utiles que brillants.

Des procédés despotiques, qui furent prouvés, mais qui pouvaient trouver leur excuse dans des moments difficiles où l'obéissance était urgente; des

discours peu mesurés, mais que le sentiment de l'honneur et du devoir arrachait à un homme vif et emporté, qui ne voyait autour de lui qu'indifférence, lâcheté ou trahison; des rigueurs enfin, mais employées contre des révoltés, attestaient plus les torts de son caractère que de sa conduite; mais, présentés jusqu'à satiété aux yeux du public, ils avaient offusqué son jugement, détourné l'attention de son véritable objet, et formé contre l'accusé un préjugé confus, dont les magistrats ne surent peut-être pas se défendre. Pour lui, il était loin de se croire coupable. Aussi, au prononcé du jugement, tout son être se révolta-t-il contre l'injustice, et il ne put se retenir de la reprocher à ses juges avec toute la véhémence de son caractère. Ce fut le prétexte d'une nouvelle barbarie : le magistrat, chargé de l'exécution d'une sentence déjà trop rigoureuse, ne rougit pas de flétrir d'un bâillon infâme, et de traîner au supplice dans un humiliant tombereau, un militaire chargé d'honorables cicatrices, qu'il pouvait être dans l'intention du faible monarque de laisser conduire à la mort, mais du moins sans ignominie. Voltaire osa le premier appeler de cette sentence au tribunal de l'opinion publique, en observant du comte de Lally, que *c'était un homme sur lequel tout le monde avait droit de mettre la main, excepté le bourreau.* La faveur qu'il avait commencé à donner à cette cause eut des suites heureuses; et cinq jours avant sa mort peut-être put-il éprouver quelque satisfaction de savoir l'arrêt du parlement juridiquement infirmé par le conseil, qui, le 25 avril

1778, réhabilita la mémoire de l'infortuné général, et accorda ce triomphe aux efforts réunis de l'éloquence et de la piété filiale. Le sort de M. de Lally, que l'histoire ne doit pas laisser ignorer, avertit du danger qu'il y a d'être entraîné à choquer sans prudence des corps puissants en richesses et en crédit.

Tant de pertes que la France avait éprouvées depuis quelques années, ne pouvaient être réparées par elle seule, dans l'état de délabrement où était sa marine. Le duc de Choiseul, qui, à la mort du maréchal de Belle-Isle, arrivée au commencement de cette année, venait d'être investi du ministère de la guerre, et qui, sans avoir le titre de premier ministre, en exerçait réellement le pouvoir, tenta, en mars 1761, des négociations avec l'Angleterre. Georges II était mort à la fin de l'année précédente, et les dispositions de Georges III, son petit-fils, dirigé par lord Bute, qui désapprouvait une guerre ruineuse pour l'Angleterre, malgré ses conquêtes, offraient une chance de succès. Mais M. Pitt conservait encore assez de crédit pour les faire échouer. Louis ordonna que les conditions équitables, et même déjà un peu humiliantes qu'il offrait, fussent mises sous les yeux du public, pour ranimer l'énergie de la nation, comme avait fait Louis XIV après les infructueuses conférences de Gertruydemberg : mais Louis XV ne réussit pas. Pendant son règne, qui était déjà long, il ne s'était pas, comme ce grand monarque, acquis l'estime des Français. On ne le croyait pas, ainsi que son bisaïeul, touché des maux du peuple, sensible à la gloire de la nation : on imita son apathie

et son insouciance. L'écrit fut lu tranquillement, sans qu'on montrât la moindre indignation de la superbe indifférence de l'ennemi, ni aucun empressement pour abattre son orgueil.

Le ministre, dans l'impossibilité de remuer cette masse devenue inerte, tenta d'émouvoir les Espagnols, et imagina d'associer à la marine française si déchue, celle de l'Espagne qui était dans un état de vigueur respectable. Ce n'était plus Ferdinand II qui régnait dans cette contrée, mais Charles III son frère, roi des Deux-Siciles, fils comme lui de Philippe V, mais de la seconde femme de ce prince. Ne pouvant, aux termes du traité d'Aix-la-Chapelle, réunir les deux couronnes sur sa tête, après avoir fait constater l'imbécillité de son fils aîné, il avait fait reconnaître Ferdinand, son troisième, pour lui succéder à Naples, et était passé en Espagne avec le second, Charles-Antoine, destiné à y régner après lui. Charles accueillit les propositions de Louis XV, et, se liant généreusement à sa fortune, il en résulta le traité célèbre connu sous le nom de *pacte de famille,* lequel fut signé à Paris le 16 août 1761, et trois mois après les offres de paix faites à l'Angleterre. Cet acte, qui avait été négocié avec le plus grand secret, stipulait des secours respectifs entre toutes les branches de la maison de Bourbon, pour le maintien de leurs états, et déclarait ennemi de chacune des puissances contractantes, quiconque à l'avenir le deviendrait de l'une d'entre elles; il ne devait d'ailleurs avoir d'application, suivant le deuxième article, que lorsque la paix aurait terminé la guerre

subsistante entre la France et l'Angleterre. Mais parce qu'il était sensible que plus d'un incident pouvait hâter l'effet de ces stipulations, on jugea convenable de faire en constructions maritimes des efforts qui pussent réparer le vide de trente-sept vaisseaux de ligne et de cinquante-six frégates que l'on avait perdus depuis la guerre, et de donner ainsi à l'Espagne une garantie de ne pas soutenir la lutte avec les seules forces qu'elle avait à fournir. De là des offres multipliées de vaisseaux de diverses grandeurs par des provinces, des villes et des corporations dont on eut le talent d'exciter le patriotisme. De là encore la concentration des ministères de la guerre et de la marine entre les mains du duc de Choiseul, qui dès lors se déchargea, pour la forme, de celui des affaires étrangères en faveur de César-Gabriel, comte de Choiseul, depuis duc de Praslin, son parent, ou du moins issu d'un même aïeul, tige commune, vers la moitié du quinzième siècle, des branches de Beaupré et de Praslin. Le ministre de la marine Berryer fut dédommagé de son emploi par celui de garde des sceaux, dont le roi n'avait pas disposé depuis la retraite de M. de Machault.

L'inutilité des démarches pour amener la paix avait rendu nécessaire la continuation des hostilités. Le prince Ferdinand ouvrit la campagne par l'investissement de Cassel, où s'était enfermé avec dix mille hommes le comte de Broglie, frère du maréchal, et il fit couvrir le siége par le prince héréditaire. Mais un avantage que le maréchal remporta sur celui-ci à Grunberg, fit lever le siége et rétablit

les armées dans leurs quartiers. Elles en sortirent de nouveau à la fin de juin : les maréchaux de Soubise et de Broglie effectuèrent même une jonction à Soest, près de la Lippe ; et, plus forts d'un tiers que les princes de Brunswick, ils semblaient devoir les écraser à Filingshausen, où ils les attaquèrent le 16 juillet, le lendemain de leur réunion. Le défaut de concert entre les généraux français leur fit éprouver à eux-mêmes la honte d'une défaite, et les replaça l'un et l'autre aux points d'où ils étaient partis. Le maréchal de Broglie se plaignit d'une jalousie envieuse qui, pour lui dérober la victoire, ne l'avait pas soutenu dans ses premiers succès, et le prince de Soubise, d'une vanité coupable, qui, pour acquérir une gloire sans partage, s'était abstenu de concerter l'attaque, et de lui en indiquer le moment ; ce qui avait permis au prince Ferdinand de porter la presque totalité de ses troupes sur l'aile du maréchal. Dans cette espèce de procès entre les deux chefs de l'armée, le public fut pour le maréchal ; mais la favorite fut pour le prince, et le premier fut exilé.

Le roi de Prusse eut encore à combattre, cette année, l'armée des Cercles et le maréchal de Daun en Saxe ; Laudhon et les Russes, sous le feld-maréchal Butturline, en Silésie. Il opposa le prince Henri aux premiers, et marcha lui-même contre les autres. Laudhon gêna tellement sa marche, qu'il ne put empêcher les Russes de passer l'Oder au-dessous de Breslau, et de se réunir aux Autrichiens entre Javer et Hohenfriedberg. On s'attendait à une bataille, et la supériorité des alliés leur en promettait une issue

favorable; mais Frédéric, qui ne voyait aucun avantage pour lui, même dans une victoire, laquelle ne pourrait manquer de l'affaiblir considérablement, changea sa tactique accoutumée, et mit tous ses soins à se retrancher d'une manière inexpugnable. Il réduisit ainsi l'ennemi à l'inaction, et la disette qui, dans un pays foulé par tant d'armées, ne pouvait manquer de se faire bientôt sentir, sépara ses adversaires. Les Russes quittèrent les premiers leur position et descendirent l'Oder pour protéger une division de leur armée, qui, sous le comte de Romanzow, assiégeait Colberg sur la Baltique. Frédéric leva alors son camp dans l'intention de traverser leurs desseins. Mais son éloignement laissa à Laudhon la liberté de se présenter devant Schweidnitz qu'il savait dégarnie de troupes : il attaqua à l'improviste et si vivement, qu'il était dans la place avant que le commandant eût pu proposer une capitulation. Cet incident, qui donnait des quartiers d'hiver aux Autrichiens dans la Silésie, força Frédéric à se rapprocher de Breslau, et livra par suite Colberg aux Russes, qui s'en emparèrent le 16 décembre, et qui se procurèrent les moyens d'alimenter désormais leur armée par mer, et de commencer leurs opérations de meilleure heure. Ainsi, non-seulement la campagne fut défavorable au roi de Prusse, mais tout faisait présager que la suite serait sa ruine, lorsqu'un événement inattendu vint le sauver.

Cet événement était la mort de l'impératrice Élisabeth Pétrowna, qui eut lieu le 5 janvier 1762. Pierre III, son neveu et son successeur, admirateur

fanatique du héros prussien, voyait avec peine les Russes concourir à la destruction de son idole. Sa première démarche fut de rappeler ses troupes, et peu après il en mit une partie à la disposition de Frédéric. Dans le même temps, les Suédois, mal payés des subsides que leur avait promis la France, et hors d'état de suffire par eux-mêmes aux dépenses de la guerre, firent aussi la paix; en sorte que le monarque prussien, que l'on avait cru réduit à la position défensive la plus alarmante, se vit en état au contraire de reprendre l'offensive. Trompant la pénétration du maréchal de Daun, il investit Schweidnitz vers la mi-juillet; mais cette ville, qui avait été enlevée l'année précédente par un coup de main, munie alors de nombreux défenseurs, exigea un siége d'autant plus long, que le maréchal s'efforçait d'y mettre obstacle. Pendant sa durée, une nouvelle révolution pensa changer encore une fois la fortune du roi de Prusse.

Pierre III, livré au délire des innovations, changeait et brusquait tout en Russie, sans égard aux opinions religieuses du peuple, aux mœurs et aux préjugés de la nation, et malgré les sages avis de Frédéric qu'il faisait profession de considérer comme son ami et comme son maître, et qui, tout philosophe qu'il était lui-même, se gardait bien d'appliquer ses principes particuliers au gouvernement de son état. Le mécontentement inévitable que souleva de toutes parts une conduite si irréfléchie, suggéra l'idée de le supplanter à Catherine d'Anhalt-Zerbst, son épouse, menacée d'être répudiée, et de voir déclarer

son fils illégitime. Le sénat, qui avait essuyé des duretés du monarque lors des remontrances qu'il avait hasardé de lui présenter au sujet de ses nouvelles institutions, et la garde impériale qu'humiliait le régime prussien qu'on voulait lui faire adopter, entrèrent facilement dans les vues de Catherine. Une journée lui suffit pour se rendre maîtresse de la personne de l'imprévoyant empereur, que l'on força d'abdiquer le 10 juillet, et qui mourut le 17.

Catherine, reconnue solennellement par l'empire, et bien aise néanmoins d'appuyer son autorité de la présence de ses troupes, voulut demeurer neutre dans les débats de l'Europe, et rappela son armée de la Silésie. Mais la lenteur du comte de Czernichew à exécuter ses ordres, sous divers prétextes, retenant encore quelque temps en échec une partie des forces du maréchal de Daun, qui ignorait cette révolution, permit à Frédéric de poursuivre ses approches et de reprendre enfin Schweidnitz le 4 octobre, après deux mois et demi d'un siége célèbre par le talent des ingénieurs qui dirigeaient l'attaque et la défense : l'un était l'ingénieur prussien Lefebvre, et l'autre le comte de Gribeauval.

Frédéric et Daun demeurèrent le reste de la campagne dans un état mutuel d'observation ; mais les secours que le premier envoya au prince Henri, son frère, qui avait été forcé de reculer devant le comte de Stolberg, général, cette année, de l'armée des Cercles, lui rendirent le 29 octobre, à la journée de Freyberg, près de Dresde, la supériorité qu'il avait

perdue, et forcèrent le comte de rétrograder à son tour dans la Basse-Saxe.

Les généraux français n'avaient pas été plus heureux sur le théâtre ordinaire de leurs opérations. Le vieux maréchal d'Estrées, qui avait commencé la guerre par la victoire d'Hastembeck, rappelé au commandement par la disgrâce du maréchal de Broglie, la termina d'une manière moins glorieuse. Passant la Dimmel à Wilhelmstadt, dans le dessein de se rapprocher de Cassel, et d'en prévenir le siége, lui et le prince de Soubise furent attaqués à leur désavantage, le 24 juin, par le prince Ferdinand. Ils gagnèrent néanmoins Cassel; mais peu après ils reculèrent jusqu'à Francfort. Le prince de Condé prit, le 30 octobre, la revanche de cet échec à Johannesberg, près de Fridberg, au nord de Francfort, où il battit le prince héréditaire, et rétablit, sinon les progrès, l'honneur au moins des armes françaises. Le prince Ferdinand, en effet, se rendit maître de Cassel le 1[er] novembre; mais ce fut le dernier exploit de cette guerre, les préliminaires ayant été signés le 3 novembre à Fontainebleau, entre les cours de France, d'Angleterre et d'Espagne.

Cette dernière puissance s'était impliquée, pour son malheur, dans le dernier acte de cette sanglante tragédie. L'Angleterre, à qui les articles du *pacte de famille* n'étaient pas bien connus, en prit de l'ombrage. Elle en demanda communication, et la demanda d'un ton qui choqua la fierté espagnole. Son ambassadeur devait faire expliquer la cour de Madrid sur la résolution de joindre ou non ses armes à celles

de la France, et prendre la moindre tergiversation pour une déclaration de guerre. Charles répondit que la rupture était l'ouvrage même des ministres anglais, lorsqu'ils s'étaient permis de hasarder une question si inconsidérée, et dès lors la guerre fut allumée. La marine anglaise, à qui la réduction de presque toutes les colonies de la France laissait le champ libre à de nouvelles conquêtes, fut dirigée dès lors contre les colonies espagnoles; et Cuba, Manille, douze vaisseaux de ligne et cent millions de prises, devinrent, dans le cours de l'année, la proie des Anglais. Une faible diversion sur le Portugal, que l'Espagne et la France attaquèrent sans trop de justice, dans la vue d'en faire un objet de compensation, eût pu être vaine, selon les apparences, sans les dispositions pacifiques du lord Bute, qui était parvenu à éloigner enfin M. Pitt d'un cabinet qu'il ne gouvernait plus. Les Espagnols qui, dès 1760, s'étaient portés pour médiateurs, et qui avaient même fait convenir les parties belligérantes d'un congrès à Augsbourg, remirent alors leurs offres en avant par la médiation de la Sardaigne, et elles furent agréées. On s'envoya de part et d'autre des ambassadeurs, et les hostilités cessèrent enfin par les préliminaires de Fontainebleau.

Il n'était plus question que de la Prusse et de la reine de Hongrie. Cette princesse avait armé l'empire contre Frédéric. Pour accélérer la paix, il crut devoir forcer l'empire à la neutralité. Dans cette intention, il y fit entrer un corps d'armée qui s'avança jusqu'à Ratisbonne. Les électeurs de Bavière et de

Mayence, et les Cercles voisins menacés demandèrent la paix, et s'engagèrent à retirer leurs contingents de l'armée de l'empire. La France, de son côté, refusa tout secours à l'impératrice. Elle se trouva ainsi seule avec la Saxe contre le roi de Prusse. N'ayant rien pu gagner sur Frédéric quand elle avait toute l'Europe pour elle, Marie-Thérèse ne pouvait se flatter de réussir quand elle en était abandonnée : de sorte qu'après avoir marchandé avec le Prussien, offert de partager entre eux le différend, de lui laisser la Silésie, mais de retenir le comté de Glatz, ce qu'il ne voulut pas accorder, elle fut obligée de conclure la paix aux conditions qui plurent au monarque. Elle fut signée à Huberstsbourg, le 15 février 1763, entre lui, l'impératrice-reine, et l'électeur de Saxe, roi de Pologne. Par ce traité, tout fut rétabli entre les trois puissances comme il était avant la guerre, sans presque aucun changement. Un article séparé assura la voix du roi de Prusse à l'archiduc Joseph, qui fut élu roi des Romains l'année suivante, et qui, à ce titre, succéda à l'empire le 18 août 1765. Tel fut le résultat de sept campagnes aussi meurtrières que dispendieuses.

Cinq jours auparavant, c'est-à-dire, le 10 février 1763, la paix définitive avait été signée à Paris entre la France et l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Il faut, quoi qu'il en coûte à la fierté française, cruellement outragée, faire connaître en détail ce honteux traité de Paris et ses funestes effets.

La France cède aux Anglais (art. II et III) l'Acadie et la Nouvelle-Écosse, le Canada et ses dépen-

dances, *le Canada, la plus ancienne des colonies françaises, et toute peuplée de Français!* l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles dans le golfe et fleuve de Saint-Laurent. On laisse à la France la liberté de la pêche dans le golfe, à trois lieues des îles, et hors du golfe, à quinze lieues du Cap-Breton. Les pêcheurs pourront barraquer et sécher leur poisson dans les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, que leur cède l'Angleterre; mais sans pouvoir y élever de fortifications. *Tout cet article sur la pêche est écrit en général d'un style qui soulève contre la morgue du vainqueur.* La Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, et Belle-Isle (art. VII) seront restituées à la France, la Grenade et les Grenadins à l'Angleterre, et elle aura en entier les îles Caraïbes de Saint-Vincent, de la Dominique et de Tabago, dont la jouissance était auparavant commune aux deux nations. Par l'article V, Dunkerque dut être remis dans l'état d'inutilité fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle; *et en conséquence un commissaire anglais revint y présider à la démolition des ouvrages de défense et au comblement du port.* Le fleuve de Mississipi, dans toute sa longueur, devint (art. VI) la limite de la Louisiane et des établissements anglais, dans le nord de l'Amérique, la Nouvelle-Orléans demeurant néanmoins à la France. L'Angleterre (art. IX) gardera le Sénégal en Afrique, et la France seulement l'île de Gorée, *île stérile, sans eau, éloignée du commerce de la poudre d'or, de l'ivoire et des autres richesses africaines; commerce que les Français avaient fondé.* Enfin les pos-

sessions anglaises et françaises, sur les côtes de Coromandel, de Malabar, du Bengale et dans toutes les Indes orientales, sont remises (art. X) à ceux qui les possédaient avant la guerre, à condition que les Français n'y enverront pas de troupes : *clause qui dispense de toute réflexion.*

L'île de Minorque et le fort Saint-Philippe sont restitués à l'Angleterre; et la France rend aussi au roi son électorat de Hanovre; et aux alliés de ce prince, en Allemagne, tout ce qu'elle avait pris sur eux. La paix d'Espagne se fit encore aux dépens de la France, parce qu'elle accorda aux Espagnols la Louisiane, en échange de la Floride et de la baie de Pensacola, qu'ils abandonnèrent aux Anglais, comme aussi le droit de couper du bois de campêche dans la baie de Honduras. Elle confirma aussi aux Portugais la cession déjà faite de la navigation de l'Amazone, ainsi que les terres et les forts qui l'approchaient.

Les Anglais eurent soin de faire rappeler nommément, dans ce traité de Paris, ceux de Westphalie, de Nimègue, de Ryswick, d'Utrecht, de Bade, de la triple et quadruple alliance, de Vienne et d'Aix-la-Chapelle. Cette mention leur était nécessaire pour leur garantir les acquisitions faites en un siècle dans les quatre parties du monde.

A la paix de Westphalie, en 1648, ils ne possédaient, hors de chez eux, que les îles de Jersey et Guernesey; et à la paix de Paris, en 1763, c'est-à-dire, dans l'espace de cent quinze ans, ils se sont trouvé posséder :

En Europe, outre Jersey et Guernesey, Gibraltar, Minorque, et l'avantage de rendre Dunkerque inutile;

En Afrique, Sainte-Hélène, et des forts et des comptoirs dans les rivières de Sénégal et de Gambie, et sur les côtes de la Guinée ou Nigritie;

En Asie, le port de Bombay et l'île de Salcette, le fort Saint-David, la ville de Goudelour, le fort Saint-Georges, Madras, le Bengale, avec la ville de Calcuta, le fort William, Bancouli, etc.;

En Amérique, la Barbade, Saint-Vincent, l'Anguille, la Barboude, Saint-Christophe, Newis, Antigoa, Montferrat, la Dominique, la Grenade et les Grenadins, les Bermudes, la Jamaïque, Bahama, les côtes du continent septentrional, garnies de villes opulentes depuis la Caroline jusqu'à l'Acadie, ou la Nouvelle-Écosse, presque toutes les îles de ces mers, et enfin le Canada, la baie d'Hudson et des priviléges pour couper des bois dans la baie de Honduras.

C'est alors aussi que la marine de France étant presque anéantie, les Anglais ont pu se flatter de posséder l'empire des mers. Sans doute Louis XV sentit la honte du traité de Paris. S'il connut les moyens que le royaume lui fournissait de se soustraire à cette humiliation, on croit qu'il ne les mit pas en œuvre, parce qu'il voyait dans leur emploi, des sollicitudes, des embarras, et qu'il lui aurait fallu des efforts et de l'activité : ce à quoi il ne pouvait se résoudre; et le duc de Choiseul, ministre ardent, se plia à la volonté du maître, peut-être jusqu'à l'occasion de la revanche.

Après les guerres, deux événements signalent le règne de Louis XV; l'expulsion des jésuites et la destruction des parlements, deux corps qui, après avoir long-temps combattu l'un contre l'autre, ont disparu de l'arène presque ensemble.

On se rappelle les querelles élevées dans l'église de France à l'occasion du formulaire et de la constitution, les signatures exigées, les refus des sacrements, les discussions aigres et violentes qui du clergé passèrent au barreau, l'interruption de la justice, l'exil enfin des magistrats, précédé par celui des prêtres, des curés et d'autres ecclésiastiques respectables. Un grand nombre de personnes dans toutes les classes également vexées, attribuant ces maux aux jésuites, à leur ambition, au moins à leur faux zèle, en gardaient un profond ressentiment, et n'attendaient que l'occasion de se venger. Elle se présenta en 1760 avec des circonstances propres à déterminer contre eux l'opinion publique, qui leur était déjà très-défavorable.

Depuis long-temps on les accusait de songer plus dans les missions à leur profit qu'à l'avantage de la religion, et de faire sous ce voile un commerce immense, qui leur procurait les richesses avec lesquelles ils gagnaient des créatures dans les cours des princes, et gouvernaient les royaumes catholiques. Que cet emploi des produits du commerce soit vrai ou faux, il est certain qu'ils en faisaient un très-considérable. Un de leurs pères, nommé La Vallette, visiteur général et préfet apostolique des missions établies à la Martinique, y emmagasinait des marchandises, char-

geait des vaisseaux, tenait une banque publique, des commis et des comptoirs dans les autres îles, et répandait son papier qui avait un grand crédit dans toutes les villes commerçantes de France, et même de l'Europe entière.

Ses navires comblés de richesses parcouraient les mers avec sécurité, lorsque les Anglais, se permettant des hostilités inattendues, en saisirent plusieurs adressés aux frères Lionay et Gouffre, qui tenaient une maison de banque considérable à Marseille. Dans l'attente de deux millions de marchandises, ils avaient accepté pour un million et demi de lettres de change. Quelques-unes pressaient. Les banquiers ont recours au père de Sacy, procureur général des missions, qui tenait à Paris la correspondance de La Vallette. Il écrit à ses supérieurs de Rome. Il y eut une fatalité dans cette affaire. Le général venait de mourir; l'élection d'un successeur demanda du temps. Il ne fut pas plutôt en charge, qu'il envoya ordre de fournir des fonds aux Lionay. Le courrier arrive le 22 février 1756, et ils avaient déposé leur bilan le 19. N'ayant pu sauver l'éclat, les jésuites crurent devoir retirer leur appui à ceux qui en quelque sorte n'étaient que leur prête-nom.

Quatre ans se passèrent d'abord en démarches soumises des banquiers auprès des religieux, en supplications de les aider, ensuite en menaces de les mettre en cause. Les jésuites font quelques efforts; mais, soit mauvaise volonté, soit impuissance, ils suspendent des secours périodiques qui étaient promis. Les paiements cessent. Il paraît une multitude

de créanciers, et les tribunaux retentissent de leurs plaintes. Les jésuites obtiennent des lettres patentes qui réunissent toutes les contestations à ce sujet, pardevant la grand'chambre du parlement de Paris. Ils avaient, dit-on, le dessein d'éviter la plaidoirie et de faire appointer le procès pour le rendre interminable par les écrits qui résulteraient de cette marche; mais, contre leur attente, il fut décidé que la cause serait appelée. Toutes ces manœuvres durèrent quatre ans, comme nous l'avons dit, et ce ne fut qu'à la fin de 1760 que le procès commença véritablement.

Les jésuites y firent la plus grande faute que l'on puisse commettre en affaires, qui est de varier dans les défenses. Toute la société était intimée. Ils prétendirent d'abord que les négociations du père La Vallette ne devaient intéresser que la maison de la Martinique; ensuite ils dirent que ce n'était pas même la maison, mais le père La Vallette seul qui devait être inculpé comme violateur des canons de l'église, qui défend le commerce aux religieux, comme coupable par conséquent d'un délit personnel. Or, comme en fait de crime personnel il n'y a pas de garant, la dette du père La Vallette ne pouvait retomber même sur la maison de la Martinique, moins encore sur toute la société.

Les Lionay répondaient : Dans le gouvernement des jésuites, tout est soumis au pouvoir du général; il est le seul propriétaire et dispensateur des biens de la compagnie; le père La Vallette n'a pu être que l'agent et le préposé du chef, et ils prouvaient cette assertion par les constitutions de la société qu'ils in-

voquaient et qu'ils citaient. Les jésuites offrent de démontrer par ces mêmes constitutions que la société en général n'est propriétaire de rien; que les biens appartiennent à chaque collége ou maison, et qu'elles ne sont point solidaires l'une pour l'autre. leur offre est acceptée; en conséquence arrêt du 17 avril 1761, qui ordonne que leurs constitutions seront déposées au greffe pour y subir un examen.

Il ne fut pas long quant à la solidarité. Dès le 8 mai parut l'arrêt qui condamnait le général, et en sa personne la société, à acquitter les lettres de change, et à tous les dépens, dommages et intérêts. Ils se soumirent : ils trouvèrent moyen de payer en six ou sept mois plus de douze cent mille livres sans toucher aux biens de la société; et il est probable qu'en peu d'années ils auraient acquitté le reste sans le nouveau coup que le parlement leur porta. Depuis long-temps une conjuration était ourdie contre eux. « C'est proprement la philosophie, dit d'Alembert, qui devait savoir à quoi s'en tenir à cet égard, c'est proprement la philosophie qui, par la bouche des magistrats, a porté l'arrêt contre les jésuites; le jansénisme n'en a été que le solliciteur. » Déjà, sous un prétexte de complicité de quelques-uns de leurs membres avec l'assassin d'un roi débauché, sur qui un père et un mari offensé avaient tenté de venger leur injure, Carvalho, marquis de Pombal, et ministre de confiance du roi Joseph I, avait eu le crédit, en 1759, de les expulser du Portugal : on devint jaloux en France de suivre cet exemple.

La société des jésuites se composait de cinq classes :

1°. des novices, qui étaient admis à faire des vœux simples après deux années de noviciat; 2°. des frères convers, livrés aux occupations serviles des maisons religieuses; 3°. des écoliers approuvés, ainsi nommés de ce qu'ils étaient envoyés dans les colléges pour y apprendre les langues savantes et pour les y enseigner ensuite; 4°. des profès, qui, âgés au moins de trente-trois ans, ayant régenté sept ans et fait une troisième année de noviciat, prononçaient les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et devenaient alors capables de posséder les charges de l'ordre jusqu'à celle de recteur de collége; 5°. enfin les profès des quatre vœux, dont les talents distingués étaient mis en œuvre, moyennant un quatrième vœu d'obéissance particulière au pape, en tout ce qui concernait le salut des âmes et la propagation de la foi. Sur tous les membres de la société dominait un chef unique qui portait le nom de général. Sa dignité était à vie. Il était assisté d'un conseil formé d'un profès de chacune des nations dans lesquelles les jésuites étaient établis; mais il n'était pas tenu de déférer aux avis du conseil. Seul il avait le droit de faire de nouvelles constitutions, d'assembler le chapitre général, de le dissoudre, et d'admettre enfin dans la société et d'en exclure sans être tenu de rendre compte de sa conduite. Tel était l'institut des jésuites, et ce régime célèbre qui a été considéré par quelques-uns comme le modèle d'une monarchie tempérée.

Mais que ce mérite en soi fût un titre à la louange ou au blâme, « de l'examen des constitutions résulta,

dit un écrivain, un tableau admirable et effrayant tout à la fois de cet ordre, dont tous les membres unis ensemble, par la conformité de la morale et par la ressemblance de la doctrine et des mœurs, et avec leur chef, par les liens d'une soumission aveugle et d'une obéissance ardente et prompte, étaient ainsi pénétrés du même esprit, gouvernés par une seule âme, et formaient dans l'état un corps absolument distinct, ne recevant de lois que celles d'un étranger, son général, absolu sur les volontés, sur les cœurs, sur la morale, sur les biens, sur le régime extérieur et sur l'institut même. » Tel fut du moins l'exposé du rapporteur l'abbé Chauvelin, ardent janséniste, qui, rapprochant historiquement la naissance et les progrès de la société, de son état actuel, la représenta *comme un colosse redoutable, qui de ses bras embrassait les deux mondes et affectait l'empire de l'univers*. Il n'oublia pas de lui reprocher l'attachement aux maximes ultramontaines réprouvées en France, les maximes régicides répandues dans les livres de plusieurs de ses casuistes, qu'il prétendit être la doctrine du corps. Il ajouta que les jésuites n'avaient été reçus en France que pour enseigner comme des particuliers; qu'ils en avaient même été exclus comme ordre religieux; que leur existence dans le royaume était l'effet de la tolérance et non le fruit de l'adoption; qu'il n'y avait pas de contrat formé entre l'état et ces religieux, et qu'il n'y avait d'autre formalité à suivre à leur égard, pour les détruire, que de dégager des liens de l'ordre ceux

qui voudraient rester en France, et de renvoyer les autres.

Cette conclusion aurait eu aussitôt son effet, si les partisans nombreux que les jésuites avaient à la cour n'eussent fait entendre au roi qu'il ne fallait pas précipiter cette affaire, ni laisser les accusés entièrement à la discrétion des magistrats, qui avaient d'anciennes injures à venger. Le roi défendit en conséquence, par une déclaration du 2 août 1761, que pendant un an il ne fût rien statué, définitivement ni provisoirement, sur tout ce qui pouvait concerner l'institut, les institutions et les établissements de la société; et en même temps il nomma une commission de son conseil pour reviser les pièces de ce procès.

Les commissaires s'adjoignirent des évêques au nombre de douze. On réduisit l'examen à ces quatre propositions : De quelle utilité sont les jésuites en France? Quel est leur enseignement sur les opinions ultramontaines, et la doctrine régicide des casuistes? Quelle est leur conduite intérieure, et quel usage font-ils, à l'égard des évêques et des curés, des priviléges qui leur sont accordés par les papes? Enfin, comment peut-on remédier aux inconvénients de l'autorité excessive que leur général exerce sur eux? Ce fut principalement ce dernier article qui fixa l'attention des commissaires. Mais, sur leur propre demande et préalablement à toute décision, le roi convoqua encore, à la fin de 1761, une assemblée extraordinaire d'évêques pour avoir leur avis, et sur l'institut des jésuites, et sur l'utilité de ces religieux

dans le royaume. Sur cinquante et un prélats qui se trouvèrent chez le cardinal de Luynes, quarante-cinq furent entièrement favorables à la société, et l'assemblée ordinaire du clergé de l'année suivante lui donna de nouveaux témoignages de l'intérêt qu'elle prenait à sa conservation en France.

De ces suffrages honorables, et de ceux de plusieurs autres évêques qui n'avaient pas fait partie de ces réunions, la commission établie par le roi conclut enfin à la nécessité, non d'éteindre la société, mais de modifier l'existence des jésuites en France. On dressa en conséquence un plan d'accommodement qui fut envoyé au pape et au général de l'ordre Ricci. Mais le dernier, dit-on, répondit avec hauteur *sint ut sunt, aut non sint;* qu'ils soient ce qu'ils sont, ou ne soient point. Ce fut l'arrêt de leur proscription.

Le 6 août 1762 parut l'arrêt qui, sans attendre le vœu du monarque, tant sur le fond que sur les accessoires, dissout la société : fait défense aux jésuites d'en porter l'habit, de vivre sous l'obéissance du général, d'entretenir avec lui ou autres supérieurs nommés par lui aucune correspondance directe ni indirecte; leur enjoint de quitter leurs maisons, leur fait défense de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, des pensions alimentaires, qui furent fixées à quatre cents livres. Des vieillards, respectables par leurs travaux dans l'éducation ou leur capacité dans les sciences et la littérature, furent traités avec la même parcimonie

que les autres; et on ne leur épargna aucune tribulation.

Les jésuites s'élevèrent avec force contre cet arrêt de destruction. Ils se plaignirent avec assez de justice de n'avoir pas été entendus; réclamèrent contre les assertions tronquées, recueillies de leurs casuistes, et qui, lors même qu'elles eussent été exactes, étaient perfidement imputées à la société; demandèrent enfin où était le corps de délit constaté qui les faisait proscrire; et, pour dernière apologie, purent présenter le vœu de quelques parlements en leur faveur, et l'accueil de tous ceux qui, bien loin de les croire coupables des principes antisociaux, motifs de leur condamnation, s'empressèrent de toutes parts, et à la cour même, de leur offrir un asile, et de les mettre ainsi à l'abri tout à la fois et du besoin et du parjure. « Ce qu'on doit regarder en effet comme le dernier excès de la persécution, c'est qu'on mit leur subsistance au prix de l'infamie, et qu'on les forçait de mentir à leur propre conscience, en leur prescrivant une formule de serment, par lequel ils déclareraient, sous peine d'être privés de la pension, qu'ils abjuraient comme abominable un ordre et un institut qu'ils avaient embrassé comme saint, et qu'ils regardaient encore comme tel. » Il est à remarquer qu'un grand nombre de ceux qui leur imposèrent ces tyranniques obligations, étaient passés des bancs de leurs classes sur les fleurs de lis, et que la plupart leur devaient les talents qu'ils avaient acquis. L'autorité royale fit entendre enfin sa voix protectrice. Par son édit du 26 novembre 1764, elle annula ces

tortures odieuses de la conscience; et, tout en confirmant par sa déclaration la dissolution de la société en France, elle permit néanmoins à ceux qui la composaient d'y vivre en particuliers, sous l'autorité spirituelle des ordinaires et en se conformant aux lois.

Entre les moyens employés auprès du roi afin de le déterminer pour ou contre les jésuites, on doit distinguer, d'un côté, les vœux souvent manifestés en faveur de ces religieux de la part de la reine, du dauphin, de la dauphine, des princesses leurs sœurs, et de toutes les personnes qui faisaient profession de piété à la cour; de l'autre, les craintes perpétuellement inspirées au monarque à l'égard d'une société ambitieuse, dominante, et professant, disait-on ouvertement, le régicide. Souvenez-vous, lui répétait-on sans cesse, des troubles de l'église; ce que vous ont causé d'embarras le formulaire, la constitution, les refus des sacrements, la fermentation du peuple, l'agitation de la magistrature, le schisme entre les évêques, les lits de justice, les chambres royales; enfin, la nécessité d'employer contre votre propre caractère, la reclusion, l'exil, les proscriptions : ces querelles, qui ne sont qu'assoupies, peuvent se réveiller et troubler de nouveau le repos de votre vie : menace effrayante pour un homme qui mettait tout son bonheur dans la sécurité de jouissances privées.

On ne peut guère douter que M. de Choiseul, qui sacrifiait beaucoup au désir de capter l'opinion publique, que dirigeait alors le philosophisme, n'ait contribué à l'expulsion des jésuites, s'il ne l'a pas

provoquée. On croit qu'il en conçut le projet à Rome, où il eut occasion d'approfondir leur gouvernement et leur politique pendant une ambassade. Sa pénétration leur déplut, ils lui suscitèrent quelques désagréments. Il résolut de s'en venger et réussit. Mais, en se donnant le plaisir d'une vengeance personnelle, il priva, sans le prévoir, l'autorité royale d'une ressource dans des temps difficiles.

Les jésuites avaient à Paris, et dans toutes les villes où ils étaient établis, ce qu'ils appelaient des *congrégations*, c'est-à-dire, des rassemblements d'hommes de tous états, qui venaient à des jours indiqués assister à des conférences dans lesquelles il est notoire que ces religieux savaient mêler à propos aux instructions morales les opinions qu'ils voulaient faire prévaloir. Il est encore certain qu'étant directeurs très-accrédités, ils savaient les secrets de presque toutes les familles, se mêlaient de leur conduite intérieure, de mariages, de testaments, d'établissements honorables ou lucratifs, toutes choses pour lesquelles ils avaient des facilités procurées par l'étendue de leurs relations. Rien n'échappait à leur surveillance. On prétend, qu'attentifs à tout, ils plaçaient chez les grands et les ministres des affidés dont le dévouement et la pénétration suppléaient dans le besoin à la discrétion des maîtres. On sent combien ces manœuvres que leurs ennemis et leurs envieux ont peut-être exagérées et trop généralisées, pouvaient servir à un gouvernement qui aurait su en profiter. Il ne fallait peut-être qu'entretenir ces étais peu remarquables pour empêcher le boulever-

sement de l'édifice. On peut ajouter aux motifs qui devaient porter à conserver un ordre utile, les besoins de l'enseignement public. Les jésuites ont été difficilement et souvent mal remplacés dans les colléges, et plusieurs villes sont encore privées de l'instruction qu'elles recevaient gratuitement.

Sans avoir le titre de premier ministre, ainsi que nous l'avons remarqué, M. de Choiseul réunissait sous sa main, ou dans celle de ses protégés, tous les genres d'administrations. Habile à inventer, hardi à entreprendre, fécond en moyens, prompt à exécuter, il soulageait admirablement Louis, en ne lui montrant dans les affaires que ce qu'il y avait de plus facile. Aussi, s'il est un temps où ce prince se soit abandonné à l'indolence, se soit étendu, pour ainsi dire, avec délices sur le duvet de la volupté; c'est celui où, dans la bonne intelligence du ministre et de la favorite, concert assez rare, l'un le déchargeait de tous les soins fatigants du trône, et l'autre du faible souci même de penser à ses plaisirs.

La honteuse carrière de celle-ci finit en 1764, le 15 avril. Loin de la regretter, Louis, qui ne lui était asservi ni par l'estime de son caractère, ni par l'enivrement de ses charmes dès long-temps flétris, mais par une pure habitude, parut se trouver soulagé d'être affranchi par sa mort de l'occasion du crime. Aussi sa famille, retenue jusqu'alors dans l'éloignement, osa se rapprocher de lui, et conçut quelques jours l'espoir de l'arracher à ses anciennes faiblesses. Hélas! il ne fallut que ce court intervalle pour fatiguer son courage. Bientôt même, abjurant les der-

niers sentiments de la pudeur, on le vit, excité et encouragé par le même homme qui avait déjà corrompu sa jeunesse, accueillir et agréer de sa main un vil objet de la dépravation publique, qu'une alliance infâme avait décoré du nom de comtesse du Barri, et dont l'impudente familiarité, nouvelle pour un roi, devint l'attrait piquant qui réveilla ses sens blasés. Louis, oubliant toute décence, osa lui destiner à la cour une place distinguée qui l'approchait des princesses ses filles; et on a lieu de croire que ce fut en partie la crainte de subir l'humiliation de la souffrir à ses côtés, ou de déplaire à son père, qui détermina madame Louise à prendre le voile en 1770, dans l'ordre austère des Carmélites.

Louis avait perdu le dauphin, son fils, la dauphine et la reine, lorsqu'il donna ce nouveau scandale. L'indifférence et la défiance même qu'éprouvait le premier de la part de son père, l'isolement où il était retenu, et par la favorite qui le haïssait, et par le duc de Choiseul qui osait le braver, l'intérêt qu'il portait aux jésuites, dont ses vœux n'avaient pu prévenir la chute, la perte enfin du duc de Bourgogne, son fils aîné, jeune prince qui, à l'âge de dix ans, donnait des témoignages précoces d'une âme aussi généreuse que sensible, étaient pour lui des sources de chagrin qui peu à peu minèrent une constitution robuste, et finirent par affecter sa poitrine. Le goût des exercices militaires, penchant sur lequel il avait toujours été contrarié, parut ranimer un peu sa santé, lorsqu'à l'occasion d'un camp de plaisance et d'instruction, formé à Compiègne, il lui fut per-

mis d'aller étudier, dans un simulacre de guerre, les opérations dont il lui avait été interdit de courir les hasards. Mais le zèle avec lequel il se livra au commandement des manœuvres, et la fatigue qu'il éprouva, accélérèrent rapidement les progrès d'un mal incurable, et il y succomba le 20 décembre 1765, âgé de trente-six ans et demi. Privé de toutes les occasions de paraître, et gêné par une situation difficile, ce prince ne put qu'être deviné : mais l'austérité de ses mœurs, la fermeté de ses principes religieux, l'étendue variée de ses connaissances, et surtout son application au travail et à l'étude de ses devoirs, annonçaient le pendant du duc de Bourgogne, son aïeul, et une perte égale pour la France. Ce fut aussi le même deuil et la même douleur par tout le royaume.

Entre plusieurs traits qui peuvent aider à peindre le dauphin, nous citerons les deux suivants. Il avait eu le malheur de blesser à la chasse un de ses écuyers; dans le désespoir qu'il en éprouvait, on essayait de le calmer par cette considération, que la plaie ne serait peut-être pas mortelle. « Eh quoi! s'écria-t-il, faudrait-il donc que j'eusse tué un homme pour être dans la douleur? » Inconsolable de cet accident, il se promit de se sevrer d'un plaisir qui lui avait été si funeste, et sa résolution fut inébranlable. En 1761, peu après la mort du duc de Bourgogne, ayant fait suppléer les cérémonies du baptême à ses autres enfants, le duc de Berri, depuis Louis XVI, le comte de Provence, le comte d'Artois et madame Élisabeth, leur sœur, il se fit apporter les registres de

la paroisse, et les ayant ouverts sous leurs yeux : « Vous voyez votre nom placé, leur dit-il, à la suite de celui du pauvre et de l'indigent. La religion et la nature mettent ainsi tous les hommes de niveau; la vertu seule apporte entre eux quelque différence : et peut-être que celui qui vous précède sera plus grand aux yeux de Dieu que vous ne le serez jamais aux yeux des peuples. »

Tels étaient les sentiments que ce vertueux prince essayait de faire germer dans le cœur de ses fils. La dauphine, digne d'être sa compagne, par les exemples qu'elle donnait à la cour, ne lui survécut que quinze mois. Déjà elle avait altéré sa santé par les soins assidus qu'elle avait prodigués à son mari avec un zèle que rien n'était capable de rebuter, et qui l'avait fait prendre pour une garde précieuse par un médecin qui ne la connaissait pas. Elle acheva de la détruire par l'amertume de ses regrets et par la fatigue de l'éducation de ses enfants. C'était un soin que l'inquiétude d'un père mourant sur les dangers qui environnaient ses fils dans une cour et dans un siècle si corrompus, avait légué à sa sollicitude, et dont elle ne se déchargeait sur personne, parce que ses connaissances lui permettaient d'y vaquer elle-même. Un même tombeau réunit les cendres des deux époux, non point à Saint-Denis, mais à Sens, où le dauphin avait désiré que reposât sa dépouille mortelle.

Le vieux roi Stanislas, l'amour des Lorrains, auxquels, pendant trente ans, il avait rappelé la paternelle administration de leurs derniers ducs,

venait aussi de périr, le 23 février 1766, victime d'un accident. Le feu de sa cheminée avait gagné sa robe de chambre dans un moment où il se trouvait seul, et les cris n'avaient pas été entendus. Enfin la reine, sa fille, succombant à son tour à l'âge, aux coups sensibles, dont tant de pertes affligeaient son cœur, et au chagrin d'un long délaissement, acheva sa pieuse carrière en 1768, après six mois d'une maladie extraordinaire, qui suspendait les facultés de son âme, et qui, tout en veillant, lui donnait l'apparence d'être livrée à un sommeil inquiet et douloureux.

Ce fut dans l'intervalle de ces événements funèbres que le duc de Choiseul ménagea la réunion de la Corse à la France. Les troupes françaises appelées dans cette île par la république de Gênes avaient reçu une autre direction, à l'époque où la mort de Charles VI arma toute l'Europe. Leur retraite de l'île et la situation fâcheuse où à peu près tomba la république, avait permis aux Corses, guidés par Gafferio, de reprendre une partie de leurs anciens avantages. Ce chef étant mort assassiné en 1753, Pascal Paoli, âgé de trente ans, fut élu l'année suivante pour le remplacer, et ce général tarda peu à réduire la possession des Génois à celle de leurs villes maritimes. Quatre mille Français, commandés successivement par le marquis de Castries et par le comte de Vaux, vinrent les occuper en 1756, avec l'agrément de la république, sur le soupçon qu'avait conçu le cabinet de Versailles de quelques projets hostiles des Anglais contre cette île, depuis la perte qu'ils avaient

faite de celle de Minorque. Mais, dès 1759, les besoins de la guerre d'Allemagne les firent rappeler. Délivré de ces hôtes redoutables, Paoli pressa les places des Génois, dont plusieurs tombèrent en son pouvoir. Malheureusement des dissensions fomentées dans son propre parti donnèrent lieu à une guerre intestine qui dura deux ans, et qui retarda ses progrès. Pendant ce temps néanmoins, il formait ses concitoyens à la discipline militaire, organisait parmi eux un gouvernement régulier, établissait un système de finances, constituait des tribunaux, fondait une université, et pliant sa nation au joug salutaire des institutions sociales, en adoucissait le caractère et diminuait sensiblement parmi elle un penchant trop commun aux vengeances particulières.

Gênes reconnut en 1763 l'inutilité de ses efforts contre un ensemble si bien lié. Mais la voie de la conciliation ne lui réussit pas mieux, et les Corses ne répondirent à ses offres que par un serment solennel de ne jamais traiter avec elle. Dès lors elle avisa de remettre ses places maritimes en dépôt, pour quatre ans, entre les mains des Français, et de réserver ses forces pour la conquête du centre. En conséquence du traité conclu dans cet esprit, sept bataillons, sous la conduite du comte de Marbeuf, occupèrent à la fin de 1764, Bastia, San-Fiorenzo, Calvi et Ajaccio. Leur mission n'était que conservatrice, et ils agirent même en médiateurs. Ils offraient, au nom de Gênes, toujours impuissante dans ses tentatives, de confirmer la nouvelle constitution de l'état, et d'en subordonner seulement l'inspection à l'autorité circon-

scrite et modérée d'un résident génois. Mais les succès de Paoli dans l'île, et au dehors même, où il s'empara de Capraia et des nombreux magasins qu'y tenaient les Génois, le rendirent d'autant plus sourd à toutes les propositions d'accommodement, qu'il comptait encore sur les secours de l'Angleterre. Ce fut à ce moment que le duc de Choiseul proposa à la république, trop convaincue que le départ prochain des troupes françaises serait le signal de la cessation de l'autorité génoise dans l'île, de céder ses droits à la France. Le traité réussit : il fut signé le 15 mai 1768; et le 15 août, le roi rendit un édit de réunion de la Corse à la France.

En vertu de cette déclaration, M. de Chauvelin, descendu dans l'île à la fin d'août, ayant fait proclamer Louis XV comme roi de Corse, dans les places maritimes dont il disposait, ce fut dans toute l'île un cri général d'indignation. Les états réunis à Corte se préparèrent à la défense, et se plaignirent dans un manifeste véhément que la France qui, au terme de sa médiation, n'avait cessé de les considérer comme un peuple libre et indépendant, affectait aujourd'hui, sans respect pour leurs droits et sans égard pour leur volonté, la prétention insultante de les acquérir comme un vil troupeau de moutons. Leur exaspération était encore alimentée par les bruits sourdement répandus, que l'accord même de la France avec Gênes n'était qu'un accord simulé, et que la première n'allait entreprendre de conquérir l'île que pour la rendre soumise à la république. Paoli était trop éclairé pour partager un fanatisme qui aveu-

glait ses concitoyens sur l'inutilité de la résistance; mais il eût couru des dangers en essayant de les désabuser; et, pour sa sûreté comme pour sa gloire, il continua d'en diriger les mouvements.

Le premier acte d'hostilité eut lieu dans les montagnes de l'isthme, interposées entre les villes de Bastia et de San-Fiorenzo, dont le marquis de Chauvelin voulut assurer la communication. Paoli fut chassé de ce poste et de celui d'Oletta, à la pointe de l'isthme; mais ce ne fut pas sans une résistance obstinée qui coûta cher au vainqueur: encore ce succès ne fut-il que d'un instant, et bientôt le chef corse reparut en mesure de disputer le terrain pied à pied. Soit conviction, soit désir de se justifier, le général français, en faisant part de ces échecs à Louis XV, représenta la conquête de l'île comme une entreprise folle, qui ne dédommagerait jamais du sang et des trésors qu'elle devait coûter, et même comme impossible pour peu que les Anglais aidassent les Corses. Mais la honte de reculer, l'idée d'enlever aux Anglais la possibilité d'un établissement si important dans la Méditerranée, et l'avantage surtout des bois de construction qu'on se promettait d'en tirer pour le service de la marine, exposés avec force par le ministre, décidèrent à continuer des efforts qu'on était sur le point de cesser. Le comte de Marbeuf, envoyé pour relever le marquis de Chauvelin, donna d'abord quelque espoir de réussite à l'aide des renforts qu'il avait amenés; mais peu après on reconnut qu'il fallait une véritable armée pour soumettre l'île complètement. Cinquante bataillons et une artillerie for-

dable furent donnés en conséquence au comte de Vaux, qui débarqua en Corse, au commencement d'avril 1769, ayant sous lui deux lieutenants généraux et trois maréchaux de camp. L'Angleterre fit passer à Paoli quelques secours en armes et en argent, mais ils étaient à peu près nuls. L'attention de cette puissance se dirigeait alors, presque exclusivement, sur ses colonies d'Amérique, et les inquiétudes qu'elle commençait à concevoir de leur soulèvement enchaînaient également sa libéralité et ses bonnes intentions. La division, née de l'impuissance et du découragement, vint encore affaiblir les Corses : en moins de deux mois, la plupart de leurs postes furent enlevés, les uns après les autres, presque sans coup férir, et il ne resta à Paoli de ressource que la fuite. Il s'y détermina le 13 juin 1769, et son embarquement à Porto-Vecchio, sur un vaisseau qui le transporta à Londres, fut le signal de la soumission de l'île : mais régie en pays d'état, elle conserva dans le droit de régler ses subsides, et d'en opérer le recouvrement, des formes libres et républicaines qui lui allégèrent le poids de la dépendance.

Il est remarquable que deux mois après le départ de Paoli, le 15 août 1769, et précisément à l'anniversaire de l'édit de réunion de la Corse, naissait dans cette île un enfant destiné par la Providence à venger pour ainsi dire son pays, à dominer Gènes et à s'asseoir même sur le trône de la France ; à prévenir surtout la dissolution de ce dernier royaume, attaqué au dedans par l'anarchie, et au dehors par une conjuration de l'Europe entière ; à reculer

ses limites au delà de celles que Charlemagne avait données à son empire; et à assujettir enfin, dans le cours de dix ans, soit à sa domination immédiate, soit à la protection suprême, plus de provinces et d'états que la fortune des Capétiens n'avait pu leur permettre d'en réunir dans le cours de huit siècles.

L'ignorance propagée autrefois dans toute l'Europe, par les invasions des peuples du nord, avait circonscrit le peu de lumières qui y restaient dans la classe des ecclésiastiques, dévoués par leurs fonctions à l'étude et particulièrement à celle de la morale. Juges exclusifs en matières spirituelles, et déjà arbitres de la plupart des différends des particuliers, par l'estime qu'on faisait de leur vertu, ils tardèrent peu à se voir investir par les princes eux-mêmes, d'une partie de leur propre juridiction, que, presque seuls, ils étaient capables d'exercer. Plusieurs abus résultèrent de cette confusion de pouvoirs. Le clergé s'accoutuma à considérer comme un droit, un privilége essentiellement révocable : les immunités naquirent; et enfin il s'opéra un mélange intime des deux juridictions, qu'il fut difficile de débrouiller dans la suite, lorsque le renouvellement des études ayant étendu le progrès des lumières jusqu'aux laïques, ceux-ci revendiquèrent les droits imprescriptibles du prince. Ce fut l'objet d'une discussion formelle entre Pierre de Cugnières et Paul Bertrandi, à l'avénement des Valois au trône des Capétiens; mais comme cette conférence eut peu de suites, et que depuis ce ne furent que des occasions particulières qui, de temps à

autre, permirent d'éclaircir certains faits relatifs à la distinction des deux puissances, il en arriva que, de nos jours même, cette espèce de départ n'était point encore fait ou ne l'était pas généralement, et qu'en certaines contrées, Rome exerçait encore des droits plus ou moins étendus, dont en d'autres lieux elle avait depuis long-temps perdu l'usage. Benoît XIV, qui avait apprécié ces vieilles prétentions, savait au besoin y renoncer noblement; de là aussi les égards des princes temporels à ne les réclamer jamais de lui qu'avec des égards qui mettaient toujours sa dignité à l'abri. Il n'en fut pas de même sous Clément XIII (Charles Rezzonico), qui lui succéda en 1758. Ce pontife avait toutes les vertus de son prédécesseur; mais il lui manquait son aménité et son esprit de conciliation, qualités précieuses dans un temps où les doctrines philosophiques minaient sourdement l'autorité pontificale, et persuadaient aux princes qu'il n'était plus de leur dignité de négocier et de composer avec elle, mais de tout enlever de haute lutte et sans s'arrêter à douter de la justice de leurs désirs. Ainsi, par un contraste frappant, si les papes autrefois avaient affiché la prétention de tout juger au temporel comme au spirituel, sous prétexte de conscience, les princes, à leur tour, sous prétexte de police, étaient excités à élever des prétentions, non moins tranchantes, à tout régir, sans intervention étrangère. Tels furent les préjugés opposés qui firent naître un nouveau démêlé entre le pape et les diverses branches de la maison de Bourbon.

Poursuivant les plans de réforme de son père, qui

trois ans auparavant avait soumis aux charges publiques les ecclésiastiques de ses duchés, le duc de Parme, don Ferdinand, ou plutôt le conseil de ce prince, qui n'était âgé que de dix-sept ans, avait fait publier, au mois de janvier 1768, une pragmatique qui défendait à ses sujets de porter aucune cause à des tribunaux étrangers, et de solliciter au dehors, sans permission expresse, aucun bénéfice dépendant de ses états : elle interdisait de plus ces bénéfices aux étrangers, et déclarait nuls tous rescrits venant de Rome, qui ne seraient pas munis du *regium exequatur*, ou approbation royale. Clément XIII, blessé par cette attaque, et se souvenant trop, et des maximes du temps passé, et de l'ancienne vassalité des ducs de Parme, cassa non-seulement cette ordonnance, mais déclara encore tous ceux qui y avaient concouru soumis aux censures portées par la bulle *In cœnâ Domini*, comme violateurs des immunités ecclésiastiques. Le jeune prince, membre de la maison de Bourbon, neveu du roi d'Espagne, et petit-fils de Louis XV, avait une importance supérieure à celle qu'il tirait de ses petits états; et, certain de faire partager son injure, il pouvait oser davantage pour la repousser. Aussi supprima-t-il le bref, encouragé par l'exemple que lui en donna le parlement de Paris, exemple qui fut imité en Espagne, à Naples, en Portugal, et même à Vienne. Mais d'abord, et avec assez peu de justice, se vengeant sur ses propres sujets des mécontentements qu'il éprouvait du pape, il expulsa tous les jésuites de ses états. Il ne pouvait au reste porter un coup plus sensible au cœur du pontife,

qui, pénétré de l'utilité de ces religieux, les soutenait de tout son pouvoir. C'était une mesure concertée entre les ministres qui gouvernaient dans les cours de la maison de Bourbon, Choiseul à Paris, d'Aranda à Madrid, Tanucci à Naples, et Felino à Parme. Dès l'année précédente, tous les jésuites avaient été arrêtés en un même jour en Espagne, et jetés sur les côtes de l'état ecclésiastique, et ils avaient subi le même sort à Naples, où le conseil du jeune roi, de même âge et de même nom que le duc de Parme, se trouvait alors sous l'influence du conseil d'Espagne. La France fut encore le pays où les jésuites éprouvèrent le moins de persécution, et où leurs compatriotes ne craignirent point de les avouer pour tels. Le ministère d'ailleurs, de concert avec les autres cabinets, n'en sollicita pas moins, avec le zèle le plus ardent, l'extinction même de l'ordre; et ce fut à cette condition qu'ils offrirent la restitution d'Avignon, de Bénévent et de Ponte-Corvo, qui avaient été séquestrés par les rois de France et des Deux-Siciles. Mais Rezzonico était un autre Odescalchi que nulle considération ne pouvait faire fléchir; et un prix mis à sa condescendance était à ses yeux un appât suspect, qui, bien loin de l'amorcer, devait éloigner toute conciliation. Déjà brouillé avec le Portugal et avec Venise, il ne vit pas d'un œil moins ferme la nouvelle conjuration qui s'élevait contre lui. Son inflexibilité pouvait avoir les suites les plus funestes, lorsque sa mort, au commencement de l'année suivante, et l'élection de Clément XIV (Laurent Ganganelli), cordelier, le seul régulier qui fût

alors dans le sacré collége, vint rendre l'espoir de quelque rapprochement.

Il était fondé sur les dispositions connues du nouveau pape à l'égard des mesures rigoureuses de son prédécesseur, et sur son caractère personnel, gai, vif, aimable, conciliant, et rappèlant celui de Benoît XIV, pour la mémoire duquel il faisait une profession déclarée d'estime et de vénération. Son premier soin fut de lever les censures de Clément XIII; et peu après il donna un gage remarquable de son éloignement pour les prétentions exagérées de la tiare, en faisant cesser l'usage annuel de la publication de la bulle *In cœnâ Domini*, dont plusieurs dispositions étaient incompatibles avec les droits des souverains. Mais ces témoignages d'égards et de considérations ne purent le délivrer des instances importunes de ceux-ci, au sujet de l'extinction des jésuites. En vain il temporisa, sous prétexte de prendre des renseignements qui pussent autoriser et justifier sa conduite; en vain il allégua le besoin de consulter le vœu de toutes les puissances catholiques: la politique aplanit les difficultés, fit disparaître les prétextes, et l'amena au point de ne pouvoir reculer. Pressé par elle, il se rendit enfin, et signa, le 21 juillet 1773, le fameux bref qui éteignait l'ordre. Mais, soit qu'il se reprochât une déférence opposée à sa propre conviction, et quelques rigueurs qui en avaient été la suite, soit qu'il partageât les appréhensions d'une vengeance dont les ennemis des jésuites les supposaient capables, de ce moment, des terreurs multipliées assiégèrent son esprit, et le

poursuivirent jusqu'à sa mort qui eut lieu quatorze mois après. Le roi de Prusse et l'impératrice de Russie, qui tous deux, à titre de non catholiques, pouvaient méconnaître l'autorité d'un bref du pape, et qui ne partageaient pas la prévention des autres princes à l'égard de la doctrine régicide attribuée aux jésuites, conservèrent ces religieux dans leurs états; et, deux mois avant sa mort, Clément, par un rescrit particulier, les maintint dans le *statu quo* où ils se trouvaient. Pie VI, son successeur, confirma cette disposition en 1777, et accorda même aux jésuites de Russie la faculté de se choisir un vicaire général. Enfin, Pie VII les réintégra en 1804 à Naples, sur la demande du même Ferdinand IV, au nom duquel ils avaient été expulsés pendant sa minorité : mais les événements presque immédiats, qui renversèrent le trône de ce prince, entraînèrent avec lui cet essai de rétablissement.

Il entrait dans la destinée de Louis XV, qu'adorateur du repos, jamais il ne pût sacrifier tranquillement à son idole. Les impôts qui s'étaient multipliés pendant la guerre, ne furent pas diminués ou retirés à la paix, comme le roi l'avait promis. Le parlement de Paris négocia avec la cour pour alléger le fardeau, ne pouvant le repousser tout entier; mais le parlement de Besançon, n'entendant pas ces ménagements, refusa. Les membres récalcitrants furent exilés. Presque tous les parlements du royaume prirent fait et cause pour celui de Besançon. Celui de Paris, comme chef des autres, présenta des remontrances; le roi répondit que cette affaire lui était

étrangère. Le parlement répliqua qu'elle lui était personnelle, parce que tous les parlements n'en composaient qu'un seul, divisé en différentes classes. Ce système, qui parut nouveau, fut discuté dans des écrits longs et multipliés. Le roi en détourna l'attention par la satisfaction qu'il donna au parlement de Besançon, en retirant l'intendant de la province, M. de Boynes, qui était en même temps premier président, et en rappelant les exilés. Quant aux impôts sur lesquels les chefs du parlement de Paris transigeaient secrètement avec les ministres, il fut convenu que, pour sauver son honneur aux yeux du peuple, l'enregistrement ne paraîtrait pas volontaire, mais forcé. En conséquence, le roi tint, le 31 mai 1763, un lit de justice, dans lequel le second vingtième, qui devait finir avec les hostilités, fut continué ainsi que d'autres impôts. On y ajouta de prétendues restrictions ou adoucissements, enveloppés dans des opérations financières qui paraissaient les alléger sans diminuer le produit, tels que l'établissement d'une caisse d'amortissement, et le projet d'un cadastre.

Pour remercier le parlement de sa complaisance, et en attirer de nouvelles, le roi établit, par lettres patentes du 1er. décembre 1763, une commission composée de magistrats chargés d'examiner les moyens de parvenir à une meilleure administration des finances; et, afin de leur marquer tout l'abandon de la confiance qu'il avait en eux, il nomma M. de Laverdy, l'un d'entre eux, contrôleur général. Dans le même temps, René-Charles de Maupeou, ancien

premier président, venait de recevoir les sceaux avec le titre de *vice-chancelier;* et René-Nicolas, fils de celui-ci, destiné sous peu à jouer un rôle majeur, fut revêtu de la première présidence.

Loin de la cour et de ses grâces, les autres parlements avaient montré beaucoup plus de fermeté à l'égard des impôts. Ils opposèrent la plupart une résistance courageuse à l'enregistrement qu'on voulait exiger, et bravèrent les menaces des commandants envoyés pour les contraindre. Le duc de Fitz-James, commandant en Languedoc, fit mettre aux arrêts dans leurs maisons les membres du parlement de Toulouse. Cependant, comme la justice ne se rendait plus, et que le peuple murmurait, il fallut les relâcher. Leur première opération, quand ils se trouvèrent réunis, fut de décréter le commandant de prise de corps. Il était duc et pair, et réclama son privilége d'être jugé par les pairs. Le parlement de Toulouse n'en continua pas moins ses procédures, et les envoya au parlement de Paris, pour le procès être *continué, fait et parfait, par la cour des pairs, dans le lieu où elle serait convoquée.* Les ministres, intéressés à diviser les parléments, insinuèrent à celui de Paris, que par les mots *continuer et parfaire,* celui de Toulouse semblait vouloir faire entendre qu'il avait droit de procéder contre un pair; et qu'ils ne devaient pas laisser mettre en doute que la cour des pairs pût siéger ailleurs que dans son sein. Le roi se prêta au désir que ces magistrats montrèrent de s'assurer ce privilége, et il voulut bien reconnaître le parlement de Paris pour être *éminemment et essen-*

tiellement la cour des pairs. En conséquence ils appelèrent comme de droit les pairs en séance, cassèrent, à la fin de 1763, tout ce qui s'était fait à Toulouse, recommencèrent le procès, et, par abondance de complaisance pour la cour, donnèrent un arrêt équivoque, qui ne justifia le duc de Fitz-James, ni ne le condamna, mais ne l'*entacha* pas. Les autres parlements firent presque tous des arrêtés contre le privilége qu'affectait celui de Paris d'être seul *la cour des pairs*, et rappelèrent le système des *classes*. Les magistrats de Paris, honteux de s'être privés de cet appui, déclarèrent que leur dignité de seule et unique cour des pairs ne devait point rompre la confraternité entre les membres d'un même corps. Les parlements parurent se contenter de ce palliatif; mais la morgue de celui de Paris offensa celle des autres, et mit entre eux de la froideur.

Cependant le besoin commun les réunit à l'occasion de ce qu'on a appelé l'*affaire de Bretagne :* voici comme on la raconte. Elle doit être présentée avec quelque détail, parce qu'elle est liée à la catastrophe du parlement de Paris qu'elle a amenée. Le duc d'Aiguillon avait été nommé commandant en Bretagne. Arrivé dans la province, cet arrière-petit-fils d'un petit-neveu du cardinal de Richelieu, prétendit y être le maître. Il fit des réglements durs et vexatoires, tant au sujet des corvées qu'à l'égard d'autres parties d'administration attachées à son commandement, et voulut les faire exécuter avec hauteur. Il s'éleva des plaintes contre lui; le parlement, auquel elles parvinrent, en prit connaissance. Le procureur

général, nommé *La Chalotais*, porta la parole à ce sujet avec véhémence. C'était le même qui avait fait contre les jésuites le rapport fougueux d'après lequel fut prononcée au parlement la dissolution de la société. Elle avait de nombreux partisans dans la province : beaucoup de nobles affiliés, et même membres de la compagnie de Jésus, y vivaient retirés chez leurs parents ou chez leurs amis après leur expulsion de Paris. Ils joignirent leur ressentiment à celui du commandant. Fort de cet appui, le duc d'Aiguillon en agit sans ménagement avec le parlement, croisa son autorité, et s'opposa à l'exécution de ses arrêts. Les magistrats se plaignirent à la cour, et, n'obtenant pas ce qu'ils demandaient, par dépit donnèrent leur démission.

La province se trouva sans justice. Tout y était en confusion. On s'attaquait les uns les autres par des écrits très-animés. Il parut des libelles diffamatoires contre le commandant, injurieux même à la personne du roi; ces pamphlets, tant en vers qu'en prose, étaient tournés de manière qu'ils paraissaient être l'ouvrage des partisans des magistrats. Ceux-ci se récrièrent contre cette perfidie, qu'autrefois, en circonstances semblables, on avait reproché aux jésuites; savoir, de décrier dans les mêmes satires, eux et le gouvernement, afin de faire croire, en confondant ainsi leur cause avec celle de la cour, qu'ils n'étaient haïs que parce qu'ils soutenaient invariablement l'autorité royale. Les prétendus coupables, privés, par l'inaction de leur parlement, d'un tribunal où ils pussent porter leurs plaintes, les adressèrent à

celui de la capitale, qui commença à s'en occuper.

Pendant l'examen des pièces, la nuit du 11 novembre 1765, MM. de La Chalotais, père et fils, et trois autres conseillers, furent enlevés et jetés dans les cachots de la citadelle de Saint-Malo, où on envoya des commissaires tirés du conseil, chargés de faire le procès à ces magistrats, à défaut du parlement qui n'existait plus. Les lettres patentes adressées à la commission, datées du 16 novembre, accusaient les prisonniers d'avoir tenu des assemblées illicites, entretenu des correspondances criminelles, répandu des libelles diffamatoires contre les personnes attachées au gouvernement, et d'avoir porté l'audace jusqu'à faire parvenir à la cour et au roi lui-même, des billets anonymes, injurieux à sa personne, et attentatoires à son autorité. Charles-Alexandre de Calonne, alors jeune, maître des requêtes, était leur dénonciateur, et prétendait avoir reconnu leur écriture.

Afin de donner à la violence un air de justice, on offrit au parlement de Bretagne de le rétablir pour juger ses confrères, mais on l'offrit sans lui accorder satisfaction sur les points qui avaient déterminé ces magistrats à donner leur démission. Ils refusèrent la plupart de reprendre leurs charges. Ceux qui les acceptèrent enregistrèrent, le 16 janvier 1766, des lettres patentes qui, non-seulement les autorisaient à rentrer dans leurs fonctions ordinaires, mais encore leur enjoignaient de vaquer sans délai à l'instruction du procès criminel commencé à Saint-Malo. Quand ces conseillers se furent installés, pres-

que tous, ou par parenté avec les prisonniers, ou par haine et affaire litigieuse avec ces mêmes détenus, se trouvèrent dans le cas de se récuser, et la cour arrêta « qu'attendu les motifs de récusation de la plupart de ses membres, que la compagnie jugeait valables, et qui la mettaient hors d'état de prendre connaissance de ce procès, le roi serait supplié de retirer ses lettres patentes. » C'est ce qu'on désirait.

L'affaire fut reportée à Saint-Malo, et suivie avec tant d'ardeur, tant de violation des formes ordinaires et tant de traitements rigoureux, qu'il était difficile de n'y pas voir la main de la vengeance. Le duc d'Aiguillon avait mis en mouvement tous ses amis à la cour; ils étaient nombreux : à leur tête paraissait le ministre qui avait la Bretagne dans son département; de toutes parts on soufflait au roi que les Bretons étaient une race turbulente, contrariante, rebelle; et qu'il fallait faire chez eux un exemple frappant pour les contenir. La condamnation des magistrats était, dit-on, résolue à Versailles avant que la commission partît; il ne s'agissait plus que de se procurer des preuves propres à fonder un jugement de mort. On a dit que, faute d'autres, et afin de tirer par les tourments des aveux des accusés, on fit venir de Paris le bourreau avec ses instruments de torture, comme s'il ne s'en trouvait pas en Bretagne. Mais le parlement de Paris, réveillé par le danger de laisser juger ses confrères par d'autres que par leurs pairs, faisait remontrances sur remontrances. Elles touchèrent le roi, qui était bon, quand elles lui firent connaître que l'activité de la procédure allait mener à la

mort des magistrats dont le crime commençait à lui paraître douteux. Excité par le duc de Choiseul, qui s'affichait pour le protecteur des parlements, il se hâta de suspendre les pouvoirs de la commission de Saint-Malo, et de renvoyer l'affaire à ses juges naturels.

Les accusés déclinèrent la juridiction de leur parlement, sur ce que, n'étant presque pas alors assez nombreux pour juger des particuliers, il était inhabile à prononcer sur le sort de magistrats qui ne devaient être jugés que par toutes les chambres assemblées. Ils demandèrent à être renvoyés par-devant le parlement de Bordeaux : des difficultés élevées exprès les empêchèrent d'y paraître. L'affaire fut évoquée au conseil le 22 novembre 1766, et les prisonniers transférés à la Bastille. Mais, lorsqu'on croyait que cette affaire allait être suivie avec la plus grande activité, le roi se l'étant fait présenter dans son conseil où les honteuses manœuvres qu'on avait employées furent dévoilées, il déclara ne vouloir point trouver de coupables, ni qu'il y eût de jugement, et prononça, par un arrêt du 22 décembre 1766, l'extinction de tous délits et accusations, et interdit toutes poursuites. Les prisonniers sortirent de la Bastille, mais ne furent pas rétablis dans leurs fonctions; au contraire, ils furent exilés. Le roi, tout en les déclarant innocents, crut n'être pas injuste à leur égard, en infligeant cette peine à des hommes coupables au moins envers lui de réflexions indiscrètes, consignées en des lettres particulières qui avaient été interceptées. Mais le parlement de Paris, qu'il ne mit point et qu'il ne

pouvait mettre dans sa confidence, remontra que ce traitement était une vraie punition qui compromettait l'honneur des magistrats; le roi se borna à répondre qu'il n'était pas *compromis;* et le duc d'Aiguillon, qui était violemment inculpé, fut renvoyé dans son gouvernement avec une autorité plus grande qu'il ne l'avait eue et un plus grand désir de la faire valoir.

Revenu dans la province avec les honneurs de la victoire, pendant que ses victimes languissaient hors de leurs foyers, d'Aiguillon signala son triomphe par des dégoûts qu'il donna au parlement à l'occasion de nouvelles entreprises à la charge du peuple, quoique très-utiles en elles-mêmes, comme la continuation ou la confection de nouveaux grands chemins très-coûteux. Voulant aussi donner des preuves de sa reconnaissance à la cour, qui l'avait si bien servi, il résolut de priver les Bretons des priviléges dont ils s'enorgueillissaient, et qui avaient toujours déplu aux chargés des ordres du roi, que ces prérogatives gênaient. Il présenta aux états de la province des règlements qui, sous ombre d'un meilleur ordre à établir dans l'administration, annulaient, entre autres droits dont ils avaient toujours joui depuis leur concordat avec Louis XII, celui de fixer et de lever les impôts. Les états rejetèrent avec horreur le règlement, et envoyèrent à la cour un mémoire de plaintes si concluant et si touchant, que les ministres n'osèrent le laisser parvenir au roi, dont ils craignaient le jugement sain et le cœur sensible; il fallut cependant lui faire connaître l'état des choses, parce

que la fermentation augmentait dans la province, et que tout y tendait à la révolte.

Louis XV envoya à la fin de 1769 le président Ogier, homme éclairé et pacifique. Sur son rapport le roi retira le duc d'Aiguillon; mais, pour que son rappel n'eût pas l'air d'une disgrâce, il lui donna le commandement des chevau-légers de sa garde, place d'honneur et de confiance. D'Ogier soumit pour la forme le règlement, cause du mécontentement des états, à leur discussion. On lisait les articles, ils étaient biffés à mesure; il n'en resta rien, et le règlement fut supprimé. Le président rétablit aussi le parlement dans son intégrité, y rappelant les exilés, sauf cependant MM. de La Chalotais, qu'on ne put parvenir à faire désister de la poursuite éventuelle de leur affaire personnelle.

Quand les magistrats se virent bien constitués dans leurs pouvoirs, ils ordonnèrent une enquête pour découvrir quels avaient été les auteurs et instigateurs des troubles de la province. Les dépositions se réunirent en grande masse contre les jésuites. Traités d'abord avec des égards en Bretagne, ils s'y étaient réfugiés en grand nombre, mais très-ulcérés contre ce parlement qui les avait proscrits même avant celui de Paris. Par ressentiment ils avaient embrassé chaudement le parti du duc d'Aiguillon, qu'ils étaient accusés d'aider de leurs intrigues et de leurs plumes. Peut-être aussi, plus par vengeance que par justice, le parlement renouvela l'arrêt de leur proscription, et l'aggrava en ordonnant que tous ceux qui refuseraient de signer le serment par

lequel ils étaient mis dans l'alternative de mourir de faim ou d'agir contre leur conscience, seraient contraints de sortir sur-le-champ de la province.

Mais dans le cours de l'enquête on trouva, ce qui en était peut-être le but, des délits à la charge du duc d'Aiguillon, abus de pouvoir, vexations en tout genre, séduction pour se procurer contre les magistrats qu'il voulait perdre, des preuves de mépris de l'autorité du roi, et de rébellion; enfin portait l'acte d'accusation, le soupçon du crime le plus énorme, par où on voulait faire entendre des projets d'assassinat ou de poison médités. Sur ces fondements commença un procès criminel qui se poursuivait très-rapidement, lorsque le roi, *vu qu'un pair y était inculpé,* ordonna qu'il serait fait par la cour des pairs séante au parlement de Paris, et déclara que, comme il voulait y être présent, les séances se tiendraient à Versailles. Le roi s'était déterminé à ce parti sur l'avis du premier président de Maupeou, devenu chancelier en 1768, par la double démission du chancelier de Lamoignon, et du vice-chancelier son père. Il avait fait entendre au roi que le seul moyen de terminer cette affaire était de laisser un libre cours à la justice; et que, soit par le peu de fondement de l'inculpation, soit par l'influence nécessaire du monarque, sur la cour des pairs, le duc d'Aiguillon ne pouvait manquer de sortir triomphant de cette épreuve.

La première séance eut lieu le 4 avril 1770; elle se passa en discours. La deuxième, du 7, entama l'affaire. Le parlement fut très-content des séances

suivantes, dans lesquelles plusieurs conseillers brillèrent par leur éloquence. Ils s'applaudirent de voir que le roi les remarquait, et ne furent peut-être pas sans espérance qu'il leur arriverait quelque avantage de cette distinction. Mais, à l'occasion des vexations reprochées au commandant de Bretagne, quelques-uns des orateurs se permirent des observations critiques sur les ordres qui lui avaient servi d'autorisation. Les partisans du duc d'Aiguillon profitèrent de cette occasion pour dégoûter le roi de ces séances auxquelles il semblait se plaire : ils y réussirent en lui représentant qu'il serait possible qu'il fût amené à être forcé de justifier ses ordonnances, et à rendre compte de son gouvernement. Perspective effrayante par les suites qu'une pareille discussion pouvait avoir!

Entraîné par cette crainte, le roi convertit la séance des pairs en lit de justice. Il se tint à Versailles le 27 juin 1770. Le monarque, par la bouche du chancelier, raconta tout ce qu'il avait fait pour apaiser les troubles de la Bretagne et pacifier les esprits; il observa que c'était encore dans cette intention et celle de s'éclairer lui-même, qu'il avait appelé cette affaire à la chambre des pairs, pour y être délibéré devant lui; qu'il avait vu avec étonnement que dans la discussion on s'ingérait de soumettre à l'examen et à la critique, des ordres émanés du trône; « qu'il régnait dans cette cause une animosité révoltante; que plus on la sondait, plus on y trouvait d'horreurs et d'iniquités, dont sa majesté, dit le chancelier, veut détourner ses yeux. Il lui plaît donc

de ne plus entendre parler de ce procès. Il arrête par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, et impose un silence absolu sur toutes les accusations réciproques. »

Le parlement sortit outré du lit de justice. Le 2 juillet 1770, il rendit un arrêt qui portait que le duc d'Aiguillon étant gravement inculpé de faits qui entachaient son honneur, ce pair était suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que par un jugement rendu dans la cour des pairs, avec les formes solennelles prescrites par les lois, il fût pleinement purgé et réintégré. Des commissaires furent nommés pour faire sur-le-champ imprimer l'arrêt dans le plus grand nombre d'exemplaires possible. On croit qu'il en partit ce jour même plus de dix mille pour les provinces.

Le lendemain 3 juillet un arrêt rendu par le roi dans son conseil cassa celui du parlement, et enjoignit au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair de France. Sur cet arrêt, remontrances du parlement pour justifier le sien et le maintenir. D'autres parlements suivirent l'exemple de celui de Paris. Les vacances vinrent et donnèrent du relâche aux parties belligérantes.

On sut qu'à la rentrée les hostilités devaient se reprendre, et que le parlement se proposait de continuer le procès; le roi en fit enlever les pièces du greffe. Dans une séance royale ou lit de justice qu'il tint le 7 décembre à Versailles, les magistrats eurent la mortification de voir siéger le duc d'Aiguillon. Il fut défendu aux enquêtes et requêtes de provoquer l'assemblée des chambres, et au parlement de Paris

de se servir du terme de *classes*, en parlant des autres parlements, de leur envoyer des mémoires dont on pourrait induire une association entre eux, de cesser le service et de donner leur démission. De retour à Paris, les magistrats firent des remontrances; n'étant pas écoutés, ils suspendirent leurs fonctions; ils eurent néanmoins la complaisance de les reprendre pour juger un procès qui intéressait fortement le prince de Condé. Le chancelier, qui avait engagé le prince à demander l'audience, espérait que, le parlement ayant recommencé, le service se continuerait; mais il fut trompé : les magistrats rentrèrent dans leur inaction, ou ne s'occupèrent que des affaires publiques, et traitèrent surtout avec affectation de la cause de la cherté des blés.

La doctrine des *économistes*, secte de philosophes qui reconnaissait pour son fondateur et pour son patriarche le docteur Quesnay, médecin de madame de Pompadour, et qui, dirigeant ses spéculations vers l'administration publique, embrassait plus particulièrement l'agriculture et le commerce, avait fait prévaloir depuis peu une liberté illimitée dans la circulation des grains, tant au dedans qu'au dehors. Tel était à peu près l'esprit d'un édit rendu en 1764, sur le rapport du contrôleur général Laverdy, lequel crut devoir néanmoins imposer le droit d'un pour cent à l'entrée et à la sortie des grains, et même prohiber celle-ci, quand la valeur du froment atteindrait le prix de douze livres dix sous par quintal. Mais cet encouragement que l'on supposait avoir donné à l'agriculture, ainsi que la sécurité que devaient conce-

voir désormais pour leurs subsistances les provinces frappées de disette et de stérilité, s'évanouirent bientôt par les calculs honteux d'une cupidité non surveillée. Au lieu d'un commerce utile et honorable, il s'établit un coupable agiotage. On spécula sur la subsistance des peuples, comme sur les actions de la place : le prix du grain varia comme celui des papiers, et il finit par renchérir d'une manière alarmante, qui ne permit plus au pauvre d'y atteindre. Les économistes attribuèrent ce mauvais succès, et à l'infériorité des récoltes et aux restrictions légères apportées au développement entier de leur système, qui se résumait en ces deux mots : *laissez faire et laissez passer*. Mais la clameur publique étouffa leur voix : l'exportation fut interdite en 1770, et l'on rétablit en principe, qu'une affaire qui touche de si près à l'existence même du peuple ne devait pas être abandonnée tout-à-fait aux chances trop hasardeuses de la liberté du commerce.

Dans ce moment de crise, le parlement perdit le plus ferme de ses appuis par la disgrâce du duc de Choiseul. On persuada au roi que le ministre travaillait à l'engager dans une guerre avec les Anglais, en appuyant le mécontentement de leurs colonies américaines qui commençait à éclater. Louis XV regarda ce projet comme un attentat médité contre sa tranquillité; et, pressé par les instances de la favorite, que Choiseul méprisait assez hautement, le 24 décembre il l'exila ainsi que le duc de Praslin. Le duc de Choiseul fut remplacé à la guerre par le marquis de Monteynard; aux affaires étrangères, par le

duc d'Aiguillon, son rival : et la marine fut confiée à M. de Boynes. L'impossibilité de défrayer une cour toujours prodigue, malgré l'embarras des finances, avait fait renvoyer M. de Laverdy en 1768, quand il fut au terme de ses expédients. Mainon d'Invau, que le duc de Choiseul lui donna pour successeur, ne pouvant faire adopter ses plans de réforme au conseil, donna sa démission au bout de quinze mois. Son court ministère fut marqué par l'extinction de la compagnie des Indes, qui avait été érigée par Colbert, et qui, n'ayant pu se relever des revers qu'elle avait essuyés dans la guerre de sept ans, remit au roi son actif, sous l'engagement de satisfaire à ses dettes. Il fut remplacé, à la fin de 1769, par l'abbé Terray, conseiller-clerc au parlement, qui ne craignit pas de se jeter au travers du chaos des finances. Son caractère ferme et impassible, connu du chancelier, l'avait fait recommander par celui-ci, qui se proposa d'en faire son second dans la révolution qu'il méditait.

Le chancelier, qui dans les affaires précédentes n'avait pas donné au parlement toute la satisfaction qu'il désirait, en était vu de mauvais œil; de son côté, il saisissait volontiers l'occasion de mortifier la compagnie. La disgrâce de M. de Choiseul le débarrassa d'un observateur dont les réflexions dans le conseil l'obligeaient quelquefois de réprimer sa fougue, et il s'y abandonna sans réserve. La nuit du 19 janvier 1771, tous les membres du parlement sont réveillés en même temps chacun par deux mousquetaires qui leur présentent l'ordre de reprendre leurs

fonctions, et de signer leur consentement ou leur refus par ce seul mot, *oui* ou *non*, sans explication ni commentaire. Dans l'étourdissement d'un réveil si brusque, plusieurs signèrent *oui*; mais, réunis le lendemain au palais avec les refusants, ils rétractent leur consentement. La nuit suivante, notification par un huissier de la chaîne que leurs charges sont confisquées, et nouvelle ambassade de mousquetaires; porteurs de lettres de cachet qui les exilent tous dans des lieux éloignés, différents chacun les uns des autres.

Le chancelier avait espéré que ceux qui auraient dit *oui* lui serviraient à former ce qu'il appelait *le noyau d'un autre parlement*. Leur rétractation lui ôtait cette ressource. Il y supplée par des conseillers d'état et des maîtres des requêtes qu'il va installer lui-même, passant, sans paraître ému, au milieu d'une foule frémissante de colère, répandue autour du palais. Pendant que ce tribunal provisoire entendait quelques causes et entretenait une ombre de justice, le chancelier travaillait à l'exécution totale de son grand projet, qui était, en remplissant les places des exilés, de leur ôter tout moyen de les recouvrer. Il leur trouva des suppléants dans le grand conseil, dans l'ordre des avocats, et dans des jurisconsultes bien ou mal famés, qu'il tira tant de Paris que des provinces.

Quand il eut ainsi composé son parlement, il vint une seconde fois au palais l'installer lui-même. Les Parisiens, que le sérieux fatigue assez promptement, au lieu de leur sombre silence, s'égayèrent en propos

sur la figure, la contenance, le caractère des nouveaux conseillers. On fit même des chansons, et en France, quand on rit, tout s'arrange. L'adroit chancelier, d'ailleurs, tout en captant la cour par l'appât de la délivrer d'un corps tracassier qui ne cessait d'entraver la marche du gouvernement, et qui, par son nouveau système des classes, eût été conduit rapidement à l'indépendance, avait su se ménager d'autre part le suffrage imposant alors de la philosophie. Il réalisait en effet les vœux qu'elle formait depuis long-temps au sujet de la vénalité des charges, de l'administration gratuite de la justice, de la refonte des lois criminelles, que l'on promettait comme prochaine, et de la réduction enfin de l'immense ressort du parlement de Paris, dans lequel on trouva encore place pour six conseils supérieurs. A l'aide de ces utiles réformes, le chancelier se fit pardonner par elle le despotisme qui les introduisait, et qui ne frappait d'ailleurs que sur les juges mal famés de l'imprudent Lally, de l'innocent Calas, et de l'infortuné La Barre : Calas, condamné à Toulouse, en 1762, comme accusé d'avoir, par prévention religieuse, assassiné son fils, qui s'était fait catholique; et La Barre, à Paris, en 1762, comme *véhémentement soupçonné d'avoir brisé une croix* sur un pont d'Abbeville.

Le roi vint tenir, le 13 avril, son dernier lit de justice. Il y porta trois édits, l'un cassait l'ancien parlement, l'autre créait le nouveau, et le troisième cassait la cour des aides, qui avait seule osé porter des remontrances au pied du trône. Le roi termina

la séance, en ordonnant aux nouveaux magistrats de commencer leurs fonctions dès le lendemain, en défendant toutes délibérations sur ce qui s'était passé, et toutes représentations en faveur de l'ancien parlement : « Car, dit-il d'un ton ferme et élevé, je ne changerai jamais. » En effet, il tint ferme jusqu'à la fin de sa vie, et le chancelier eut le plaisir de voir que son parlement, qu'on appela le *parlement Maupeou*, se recruta insensiblement de quelques personnes même estimées dans le barreau; il les recevait avec plaisir, comme attestant la bonté de son opération.

Pendant l'orage, les autres parlements restèrent tranquilles, ou du moins se contentèrent de quelques plaintes très-modérées qui ne furent point écoutées. Le chancelier avait eu l'art de leur faire croire qu'il n'aspirait qu'à les remplacer, et qu'il n'attendait que l'occasion qu'ils lui en fourniraient eux-mêmes, soit par l'offre de leurs démissions, soit par la discontinuation de leurs fonctions. Pour contrarier le plan qu'on supposait qu'il s'était fait, les tribunaux supérieurs redoublèrent au contraire de zèle dans l'administration de la justice, et donnèrent ainsi le temps au chef suprême de la magistrature, d'organiser ses nouvelles cours, et de les assujettir eux-mêmes ensuite à ses réformes. Dans le cours du mois d'août au mois de novembre, en effet, chacun des parlements de province, gagné par ses insinuations ou par ses menaces, enregistra l'édit de suppression et de remboursement de ses offices, et le lendemain, celui qui les recréait avec gages et appointements : en sorte

qu'à la rentrée de la Saint-Martin 1771, le nouvel ordre judiciaire était en activité dans toute la France. Le chancelier le consolida par le remboursement effectif des charges parlementaires, qu'il parvint à faire réclamer à la longue par les magistrats supprimés.

Le contrôleur général maintenait les finances par des moyens non moins violents. Il avait trouvé, en entrant au ministère, un déficit énorme de plus de soixante millions; pour le combler, il était impossible, sans exciter la clameur publique, d'imposer de nouvelles charges; et c'était déjà beaucoup d'avoir pu proroger les anciennes. Une réduction dans la dépense était dès lors l'unique ressource pour y parvenir. On s'y arrêta : mais, au lieu de la faire tomber sur le luxe effréné de la cour, on la porta sur les créanciers de l'état, qu'on ne paya pas, ou qu'on ne paya qu'en partie. Supposant que la plupart s'étaient illégitimement enrichis de ses désastres et à ses dépens, et s'autorisant de l'exemple du *visa*, qui, plus d'une fois, avait réduit leurs créances, on suspendit, en 1770, le paiement des billets des fermes et les assignations semblables sur divers autres exercices : les rentes perpétuelles furent en même temps réduites, les unes d'un cinquième, les autres d'un quart, quelques-unes de moitié; les rentes viagères subirent un pareil sort; les tontines furent converties en rentes viagères; et les pensions enfin furent assujetties à des retranchements qui allèrent depuis un dixième jusqu'à trois. A l'aide de ces moyens et d'une foule d'édits bursaux qui suivirent et qui masquèrent

plus ou moins habilement l'impôt, d'une part, on réduisit de treize millions la dette constituée, et, d'une autre, la recette générale fut accrue d'une vingtaine. Tels étaient les expédients immoraux auxquels réduisait ses agents un monarque de plus en plus apathique et dissolu, et qui se dissimulait trop que ce n'était point pour subvenir aux besoins de l'état, mais pour fournir à la prodigalité capricieuse d'une prostituée, qu'on ruinait ainsi une multitude de ses sujets.

Le duc d'Aiguillon, dans son ministère, n'eut pas même cet avantage d'un odieux succès; et le défaut absolu d'énergie dans le caractère du prince produisit au dehors des effets encore plus honteux qu'au dedans. La mort de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, arrivée en 1763, ouvrit en ce pays une nouvelle carrière à l'intrigue. Mais déjà l'impératrice de Russie y avait pris un tel ascendant, que ses troupes pouvaient impunément y séjourner; et ce fut sous leurs baïonnettes que se tint, l'année suivante, la diète d'élection qui appela au trône Stanislas-Auguste Poniatowski, grand officier ds Lithuanie, et l'un de ses anciens favoris. Le roi de Prusse, à la vérité, connivait à ces mesures, et c'était d'accord avec lui qu'on avait écarté les prétendants qui, par eux-mêmes ou par leurs alliances, eussent eu des moyens extérieurs de défendre leur couronne. Par le même motif, les deux puissances s'opposèrent encore à l'abrogation du *veto*, qui donnait à un seul opposant à la diète le pouvoir de paralyser un vœu d'ailleurs unanime, et qui perpétuait dans ce pays un état ha-

bituel d'anarchie, qui devait peu à peu, et malgré le courage de ses habitants, le livrer à la merci de ses voisins. Ils soutinrent dans les mêmes vues les dissidents, ou non catholiques, qui avaient été privés du droit de suffrage; et, s'autorisant de la garantie de la paix d'Oliva, ils réclamèrent en faveur de ceux-ci avec une hauteur qui seule eût été un motif de refus. On ne rejeta pas néanmoins leur requête, mais on la soumit à des délais. C'en fut assez à l'impératrice pour se regarder comme insultée; et, agissant déjà comme si la Pologne eût obéi à son autorité, elle fit arrêter l'évêque de Cracovie et huit autres sénateurs, et les fit conduire en Sibérie. L'indignation qu'en ressentirent les Polonais en souleva un grand nombre, qui s'emparèrent de Cracovie et de la forteresse de Bar, où, en 1768, ils se confédérèrent pour affranchir leur pays du joug étranger.

Les confédérés recherchaient l'appui de la France: mais l'embarras des finances et l'appréhension de se rengager dans une guerre continentale, firent borner les secours à un médiocre subside de soixante mille francs par mois, et à un faible envoi de quinze cents hommes, commandés par un jeune officier, nommé *Dumourier*, destiné vingt-cinq ans après à une certaine célébrité dans la guerre de la révolution française. Aussi mal secondés au dehors, et plus mal unis encore au dedans, chacun des principaux seigneurs prétendant commander, et agissant séparément pour ne pas obéir, les Polonais furent battus partout par les Russes. Ceux-ci, en poursuivant un parti polonais sur le territoire ottoman, y brûlèrent la ville de

Balta, où il s'était réfugié. Ce fut l'occasion de la guerre malheureuse qu'à l'instigation du comte de Vergennes, ambassadeur de France à Constantinople, la Porte déclara à la Russie, à la fin de 1768, en la sommant, conformément à divers traités, de retirer ses troupes de la Pologne.

Mais Chotzim, sur les frontières de la Moldavie, enlevée, dès 1769, par le prince Gallitzin, et le reste de la province conquise par le comte de Romanzow; la flotte ottomane détruite en 1770, à Theesmé, près de Scio, par l'amiral Spiridow; la prise de Bender enfin en 1771, l'isthme de Précop forcé par le prince Dolgorouski, et la conquête de la Crimée qui en fut la suite, portèrent la Porte-Ottomane à chercher des médiateurs qui pussent lui procurer avec la Russie une paix tolérable. La Prusse, qui avait un intérêt politique à se ménager la Turquie, pour l'opposer au besoin à l'Autriche, et cette dernière puissance qui, de son côté, devait craindre le contact de la Russie, se prêtèrent à ses désirs; mais ils trouvèrent l'impératrice singulièrement récalcitrante à la proposition de borner ses conquêtes. La cour de Vienne se montre alors disposée à faire cause commune avec la Turquie : elle arme, et semble vouloir se rapprocher du théâtre des hostilités, en occupant en Pologne le petit territoire de Zyps, sur lequel elle prétend avoir des droits. Ce fut un trait de lumière pour Catherine et pour Frédéric. « La cour de Vienne, dit la première au prince Henri, qui se trouvait alors à Pétersbourg, en entamant le territoire de Pologne, invite sans doute les autres puissances à

suivre son exemple? » Dès lors le plan d'un partage en Pologne, où la Russie trouvât un dédommagement aux sacrifices qu'on exigeait d'elle à l'égard de ses conquêtes entre le Niester et le Danube, devint le sujet d'une négociation entre les trois cours; et, le 5 août 1772, il fut arrêté, ainsi qu'il suit : à l'impératrice, toute la partie de la Pologne à la droite de la Dwina et à la gauche du Niéper; au roi de Prusse, la Pomérélie jusques et même un peu au delà de la Netze, et toutes les dépendances de la Pologne éparses dans le royaume de Prusse, à l'exception de Thorn et de Dantzick, à l'Autriche, enfin, toute la droite de la Vistule jusqu'à Sandomir, et la même rive du Niester, en y comprenant les Palatinats de Belz et de Léopold. La prise de possession, fixée au premier septembre, est mise à exécution à cette époque; et cette usurpation effrayante, qui enlevait à la Pologne un tiers de son territoire, fut encore ratifiée l'année suivante dans une diète asservie et convoquée exprès à cet effet : « Ah! si Choiseul eût été ici, dit le roi en l'apprenant, cela ne serait pas arrivé. » On peut ajouter que, si ce premier partage n'eût pas eu lieu, ceux de 1793 et de 1795, qui ont achevé d'effacer la Pologne du nombre des puissances, n'auraient pas même été tentés.

L'espoir qu'on avait conçu de pacifier les parties belligérantes, au moyen du partage, ne se réalisa pas, et un armistice conclu en 1772, ainsi qu'un congrès réuni à Fockiani, sur les limites de la Moldavie et de la Valachie, furent sans effet. L'obstination de la Russie à réclamer Azof, au fond de la

mer de ce nom, les forts de Kersch et de Genikalé, en Crimée et sur le détroit de Taman, à l'autre extrémité de la même mer, Kinburn sur la mer Noire, à l'embouchure du Niéper, et l'indépendance surtout de la Crimée, fit rompre les négociations. Les hostilités recommencèrent; mais, à cette reprise, la fortune abandonna les Russes. Repnin fut battu sur le Danube, Romanzow à Silistrie, Dolgorouski à Varna, Potemkin, Soltikow et Souvarow furent rejetés sur la droite du fleuve, et au même temps le rebelle Putachew, qui se donnait pour Pierre III, faisait trembler Moscou. La France, enfin, armant à Toulon, paraissait disposée à une diversion en faveur de la Porte-Ottomane, et se proposait d'ajouter aux embarras de la Russie, qui menaçait le jeune Gustave, roi de Suède, son allié. Ce jeune prince, aidé des conseils du comte de Vergennes, venait d'affranchir son pays de la tyrannie d'un sénat qui le dominait depuis la mort de Charles XII, et qui, par les intrigues de la Russie, se trouvait lui-même asservi à cette puissance. Tel était, au commencement de 1774, l'état respectif des Turcs et des Russes, état qui ne présageait rien d'heureux aux derniers, lorsqu'il changea tout à coup par une victoire inattendue du comte de Romanzow. Ce général, osant se reporter à l'improviste sur la droite du Danube, surprit et anéantit, le 20 juin, l'armée turque, et força le grand-visir à signer dans son camp de Kaïnardgi, le 2 juillet, une paix qui abandonna aux Russes toutes les concessions refusées à Fokiani.

Les troubles de la magistrature, l'embarras des

finances et la dégradation avilissante de notre politique, n'empêchaient pas les divertissements et les fêtes quand les circonstances les faisaient naître. Louis XV maria ses trois petits-fils : le dauphin à Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse; les comtes de Provence et d'Artois, à deux sœurs, princesses de Savoie. On n'oubliera de longtemps le funeste accident arrivé le 30 mai 1770, à la fin de la fête que la ville de Paris donna pour le mariage du dauphin. Des mesures mal prises, la négligence de débarrasser les issues de la place Louis XV, où se tira le feu d'artifice, et d'y mettre une garde assez nombreuse, le rassemblement de filous faisant presse afin de voler plus facilement; toutes ces circonstances concoururent à former un engorgement dans lequel trois cents personnes furent étouffées sur la place. On porte à plus de douze cents le nombre de ceux qui, foulés aux pieds, ou trop comprimés, restèrent estropiés, ou moururent en peu de semaines des suites de cet accident, qui mit en deuil beaucoup de familles. Le dauphin et sa jeune épouse se montrèrent très-sensibles à ce malheur, et consolèrent les affligés autant qu'ils purent par des largesses et des marques de bonté.

Louis XV se trouva ainsi au milieu d'une cour renouvelée. En pareille circonstance, Louis XIV s'était rendu le centre de la société; il rassemblait ses petits-fils, leurs épouses et leurs cours autour de lui, s'informait de leurs habitudes, s'intéressait à leurs plaisirs; sa sollicitude inspirait la réserve; l'attention à ce qu'on appelle *étiquette*, la gravité du

cérémonial, un peu de gêne, gardienne de la décence, empêchaient des écarts licencieux : rien de secret ni de mystérieux dans la vie commune entre le père et les enfants, parce qu'ils avaient les mêmes affections, dont ils pouvaient s'entretenir sans craindre le blâme ou l'ennui; aussi ils se recherchaient ou se rencontraient avec plaisir : au lieu que Louis XV, dominé par des passions qui devinrent toujours plus libidineuses avec l'âge, aimait à se renfermer dans le cercle des victimes et des complices de sa débauche; il s'isolait, ou pour jouir plus librement, ou par honte de laisser paraître ses excès. Il n'eut cependant pas toujours cette louable retenue, et on doit buriner comme une note d'ignominie ineffaçable, que, dans le premier repas qu'il donna à la dauphine, il fit placer à table avec distinction son impudente Phryné.

Les quatre années qui se sont écoulées depuis la dispersion du parlement jusqu'à la mort de Louis XV, ne présentent point d'événements qui méritent de figurer dans l'histoire; ce ne serait qu'une répétition de petites intrigues, d'anecdotes de cour, auxquelles la proximité des temps donne de l'importance, mais que la postérité dédaignera. On dit que le roi avait un trésor particulier, qu'il le grossissait par le jeu des actions et des effets royaux, comme un particulier; mais avec moins de risque, parce que, instruit de l'état du trésor public, il pouvait prévoir et même procurer ce qu'on appelle *la hausse et la baisse*, selon le thermomètre de son intérêt. Il portait même ses spéculations jusque sur le commerce des blés, ce

qui le fit accuser des coupables monopoles auxquels on attribua la disette et le renchérissement qui affligèrent les dernières années de son règne. Cependant on lui doit la justice de dire qu'il désirait que le peuple fût heureux, qu'il était touché de sa misère, qu'il aurait voulu y apporter remède; mais il croyait n'être pas capable de le faire par lui-même, et il s'imaginait n'être pas entouré de coopérateurs assez honnêtes gens pour le tenter. Louis XV avait le malheur de ne pas croire à la probité. Était-ce d'après sa propre conscience, ou à force d'avoir été trompé? Il craignait les affaires, et en montrait ouvertement le dégoût. Les plaisirs même l'ennuyaient, s'ils n'étaient aiguisés par une variété difficile à inventer. Tout ce qui ne lui était pas personnel lui était, pour ainsi dire, comme étranger.

Ce prince a laissé à son petit-fils, qui lui a succédé, une cour livrée à un faste dévorant, des finances en désordre, un royaume intérieurement troublé par des mécontentements sourds. Le murmure, l'inquiétude générale annonçaient des orages; le relâchement des liens entre le peuple et le souverain faisait craindre la dissolution totale de l'état. Le monarque, dit-on, prévoyait ces malheurs; mais, au lieu de travailler à les prévenir, craignant la peine, et tout entier à sa jouissance, il semblait dire à la révolution : « Attendez que je n'y sois plus. »

Louis XV passait pour avoir eu la petite vérole au mois d'octobre 1728, et n'être plus en danger de la redouter, lorsqu'au mois de mai 1774, il fut attaqué de cette même maladie, dont le dégoût augmente les

douleurs. Il les souffrit avec patience et résignation. De lui-même il appela les secours spirituels, et fit éloigner la comtesse du Barri. Le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims et grand aumônier de France, qui lui administra les derniers sacrements, demanda publiquement, par son ordre et en son nom, pardon des scandales qu'il avait donnés. Il mourut, le 10 mai, âgé de soixante-quatre ans. Son corps fut emporté sans pompe à Saint-Denis, sous prétexte de l'odeur fétide qu'exhalait le cercueil; et le peuple, parsemé sur la route, ne montra point les regrets que lui promettait le surnom de *Bien-aimé*.

Louis XV, dans son intérieur, était bon maître, patient, doux, aisé à contenter. S'il fut mari infidèle, il a toujours marqué à la reine, dans tout le reste, les égards qui lui étaient dus. Il avait des principes de religion que sa passion effrénée pour les plaisirs, et l'empire qu'ils prenaient sur lui, n'effacèrent jamais. Entouré de l'éclat des sciences rendues brillantes sous Louis XIV, il ne s'en laissait pas éblouir; il les favorisait avec discernement. Un sens droit lui faisait juger sainement les auteurs et leurs ouvrages; mais les écrivains en tout genre, trop multipliés alors, comme ils le sont à présent, ne trouvaient pas toujours auprès de lui un accès encourageant; il protégeait néanmoins noblement les grandes entreprises littéraires, dont on lui démontrait l'utilité: mais ce ne fut qu'avec répugnance qu'il permit la publicité de ce recueil énorme qui devait enseigner

toutes les sciences, et dont le moindre défaut est d'avoir fait une multitude de demi-savants.

Ce monarque aimait de préférence la géographie, l'astronomie, la mécanique et l'histoire naturelle. La première a occupé sa jeunesse. On a de lui un petit traité sur les rivières de France. Il pourvut généreusement aux dépenses des astronomes célèbres qu'il envoya en diverses parties du monde mesurer un degré du méridien terrestre, observer le passage de Vénus sur le soleil, ce qui donna la distance de ce dernier astre à la terre, et faire d'autres observations applicables à la marine. Les mécaniciens qui présentaient des inventions utiles et agréables ne sortaient jamais d'auprès de lui sans récompense. Il augmenta le jardin du Roi, l'enrichit et l'embellit. Pendant son règne, M. Poivre, intendant de l'Ile de France, apporta et naturalisa dans nos colonies les plantes à épiceries, qui prospèrent. On me permettra d'indiquer ici, comme remarquable dans un autre genre, mon frère Anquetil-Duperron, qui a été dans l'Inde étudier les anciennes langues du pays, inconnues en Europe, et qui en a rapporté des manuscrits dont il a enrichi la bibliothèque royale.

La France a obligation à Louis XV de l'*École Militaire,* émule des Invalides, où l'apprentissage des vertus guerrières était placé à côté de la récompense; et de l'*École de Chirurgie,* dont les élèves sont supérieurs en cette science à ceux de toutes les autres nations. On peut aussi le mettre au rang des législateurs; et il l'a mérité par l'édit de mainmorte, par ses lois sur les testaments, les substitutions, les hypo-

thèques, le traitement des curés, et par l'affermissement de plusieurs règlements caducs qui avaient besoin de restauration.

LOUIS XVI,

AGÉ DE VINGT ANS.

Louis XVI, élevé dans l'ignorance absolue des affaires, parvenu à la couronne à l'âge de vingt ans, sentit qu'il avait besoin d'un conducteur dans le dédale du gouvernement où il allait entrer. Fit-il bien, fit-il mal de prendre pour mentor le comte de Maurepas, éloigné de la cour par une disgrâce de vingt-trois ans? N'y avait-il pas à craindre que, rentré dans la carrière du gouvernement, un vieillard amolli par un si long repos, et déjà porté par la frivolité de son caractère à traiter les affaires avec légèreté, ne songeât plutôt à jouir tranquillement du crédit et des honneurs de sa nouvelle dignité de principal ministre, qu'à se livrer au travail actif qu'exigeaient les circonstances? On prétend qu'une intrigue de cour l'appela à cet emploi peu fait pour lui, et que le roi, sur des notes qu'il avait trouvées dans les papiers de son père, l'avait destiné d'abord à M. de Machault, homme habile, austère et même religieux, malgré ses entreprises contre le clergé, mais que sa fermeté, qui effrayait les courtisans, fit éconduire.

Un des principaux embarras de Louis XV, pendant son long règne, avait été sa lutte perpétuelle contre les parlements. Souvent, comme on l'a vu, ils avaient molesté et fatigué le monarque par des

remontrances pressantes, des cessations de service, et des coalitions menaçantes; Louis XV leur avait bien rendu la pareille en les humiliant, cassant leurs arrêts, les exilant; et ils étaient sous l'anathème quand ce prince mourut, puisqu'il les avait dissous.

On se détermina à tirer ces compagnies du tombeau; mais il aurait sans doute été d'une bonne politique de profiter de l'occasion pour mettre un frein à leur autorité, soit en consolidant les changements que Louis XV avait introduits à plusieurs reprises dans leur régime, soit en ne leur rendant le pouvoir qu'avec des restrictions plus ou moins atténuantes. C'était l'avis que donnèrent au roi, et le maréchal Du Muy, ancien ami du dauphin, son père, qu'il avait appelé au ministère de la guerre, refusé par lui sous Louis XV, et M. Turgot, ancien intendant de Limoges, successivement promu aux départements de la marine et des finances, et qui, pénétré de la doctrine des économistes, dont il avait fait des essais dans son intendance, voyait dans le retour des parlements un obstacle aux immenses réformes qu'il projetait dans l'administration. Mais le vieux ministre trouva plus commode de les rétablir presque comme elles étaient auparavant, que de s'embarrasser dans un labyrinthe de négociations qui auraient nui à sa tranquillité : il se délivra donc, le plus tôt qu'il lui fut possible, de ce sujet d'inquiétude, et l'impolitique rappel du parlement, réinstallé le 12 novembre 1774, fut une des premières opérations du règne de Louis XVI.

Elle plut au peuple, surtout au peuple de Paris,

très-attaché à ses magistrats. Le jeune monarque avait fait précéder cette grâce par l'exemption du droit de *joyeux avénement*, dont il aurait pu tirer de très-grosses sommes. Cette remise fut son premier édit. Par un second, il affranchit les serfs des terres domaniales; en même temps il abolit la loi rigoureuse qui rendait les taillables solidaires pour le paiement de l'impôt, et abolit la question préparatoire. Ces témoignages de bienfaisance par lesquels ce prince s'annonçait, donnèrent des espérances d'un bon gouvernement.

Il songea aussi à s'entourer de bons ministres : ceux qu'il choisit par les conseils du comte de Maurepas, le principal d'entre eux, étaient assez généralement investis de l'estime publique : mais quelques-uns étaient ce qu'on appelle des *hommes à systèmes,* trop amateurs de nouveautés. L'un d'entre eux, M. Turgot, à peine installé dans ses fonctions, fit rétablir la liberté du commerce intérieur des blés, dans un temps qui parut peu favorable aux règlements sur cette matière, bien que la médiocrité de la récolte, que l'on apportait en motif de blâme, dût justifier au contraire l'expédient le plus propre à favoriser l'approvisionnement des provinces menacées de la disette. Son tort fut d'avoir avancé dans les préambules de ses édits des propositions dures et même fausses, propres à effrayer les citoyens qu'il se proposait d'éclairer. Telle était celle qui réclamait pour le commerçant en grains, et alors même que les angoisses du besoin se faisaient le plus sentir, un droit de propriété si absolu sur sa denrée, qu'il put

à son gré l'enlever à la circulation, et même la laisser perdre et avarier. Il en arriva des émeutes partielles, qui à la vérité n'eurent point de suites, mais qui accoutumèrent le peuple à s'agiter. On soupçonne au reste qu'elles eurent d'autres causes que les appréhensions du peuple pour sa subsistance, et que le désir de discréditer un ministre, dont les plans de restauration menaçaient les priviléges, mit en mouvement l'intrigue, et soudoya cette foule de bandits qu'on vit pulluler à cette époque, et qui étaient si peu pressés de la faim, qu'ils brûlaient les granges et jetaient les grains dans la rivière. Un autre ministre, le comte de Saint-Germain, chargé du département de la guerre, à la mort du maréchal Du Muy, après avoir fatigué l'armée d'une discipline allemande, mal assortie au caractère de la nation, fit retrancher au monarque, sous prétexte d'économie, une partie de sa maison militaire, sans faire réflexion que c'était diminuer l'éclat qui en impose à la multitude, et qui est quelquefois nécessaire. Les mousquetaires, en cessant d'exister, obtinrent d'attacher leurs drapeaux à la voûte de l'église de Valenciennes, de cette ville qu'un siècle auparavant leur courage et leur conduite avaient acquise à la France. Le reste du ministère était composé du premier président du parlement de Rouen, Hue de Miroménil, à qui le roi confia les sceaux; du comte de Vergennes, que sa prudence dans ses ambassades à Constantinople et en Suède avait appelé à la direction des affaires étrangères; de M. de Sartines, qui passa, comme M. Berryer, de la police à la marine;

et de M. de Lamoignon de Malesherbes, fils du chancelier de Blanc-Menil, ami de Turgot, dont il partageait les opinions philanthropiques, et déjà célèbre comme premier président de la cour des aides. Il eut pour département la maison du roi et la dispensation de ces rigueurs extrajudiciaires, de ces détentions qui avaient leur motif dans la sûreté de l'état et l'honneur des familles, mais dont l'abus, trop voisin d'une utilité contestée, était la terreur et l'effroi du citoyen.

M. de Malesherbes travaillait à soumettre à une espèce de règle l'exercice pleinement arbitraire jusqu'alors de cette dangereuse autorité, dans le même temps que M. Turgot, de son côté, préludait, par la suppression des corvées, à l'équitable répartition des charges publiques entre tous les citoyens. Cet impôt pesait exclusivement sur le malheurenx habitant des campagnes, qui n'avait que ses bras pour vivre, et qui employait pourtant chaque année plusieurs journées d'un travail gratuit et forcé, pour la confection de ces routes superbes, dont les grands profitaient presque seuls. L'injustice d'une charge restreinte à une seule classe de citoyens, et à la plus malheureuse de toutes, était si évidente, qu'on ne supposait pas qu'il pût être apporté le moindre obstacle à la réparation d'un abus si criant. Cependant la défiance qu'inspirait à un grand nombre d'hommes sensés une suite de projets dont le secret avait été éventé, et dont une philosophie suspecte paraissait avoir suggéré l'idée; l'avarice qui appréhendait le retranchement de ses jouissances, et l'orgueil sur-

tout qui se croyait avili en acquittant le remplacement d'un impôt tenu pour roturier, réunirent leurs efforts contre la loi et contre son auteur. Le parlement refusa de l'enregistrer. Il fallut un lit de justice pour l'y contraindre, et l'intrigue n'en prit que plus de force. Tous ceux qui entourent le roi, le vieux et frivole Maurepas à leur tête, l'obsèdent de perfides insinuations contre ce qu'ils appellent l'esprit systématique; on lui déguise l'assentiment presque unanime des peuples; on lui prouve que, sous le nouvel administrateur, le déficit annuel ne s'est point affaibli, et l'on n'observe pas que la dépense du sacre et l'acquittement des dettes arriérées, trop négligées jusqu'à lui, ont absorbé les économies de sa gestion; enfin la reine est gagnée à cette cabale, et son empire sur un époux qui l'aime obtient de lui la disgrâce de ce ministre, *le seul qui aimât le peuple avec moi*, disait quelquefois le vertueux monarque. Malesherbes, qui avait pressenti la chute de son ami et la sienne propre, l'avait prévenue par sa démission : Turgot, plus ferme, ne voulut cesser d'être utile que lorsqu'il lui serait impossible de l'être plus long-temps, et se laissa signifier son renvoi. Ainsi se perdit, par la faute d'une cour légère, et assez mal conseillée pour laisser douter de la générosité de ses sentiments, l'occasion de faire partir du trône des réformes utiles, qui étaient appelées par la voix de l'opinion publique, et qui ne purent s'établir depuis qu'en ébranlant et renversant le trône lui-même.

M. Turgot fut remplacé par M. de Clugny, intendant de Bordeaux, qui mourut dans la même année.

Il signala sa courte administration par le retour à l'impôt funeste de la corvée; par l'établissement de la loterie, autre impôt dont la morale accuse les conséquences, et dont la justification la plus plausible est le besoin de prévenir l'écoulement des capitaux qui, sans ce préservatif, iraient se perdre dans des loteries étrangères. On doit encore à M. de Clugny l'érection d'une caisse d'escompte, projet médité par Turgot pour faciliter les transactions du commerce, et qui avait déjà reçu sous lui un commencement d'exécution. Les premiers fonds de cette banque, qui devait payer à bureau ouvert les billets émis par elle, furent de deux millions. M. Taboureau des Réaux, autre intendant qui succéda à M. de Clugny, reçut un adjoint destiné à l'éclipser. C'était le banquier génevois Necker, décoré alors du titre d'envoyé de sa république. Il s'était fait une réputation en finances, à l'occasion de diverses discussions au sujet de la compagnie des Indes, et il l'avait accrue depuis, et par son éloge de Colbert, récemment couronné à l'académie française, ouvrage dans lequel il annonçait trop bien connaître les devoirs austères d'un ministre des finances, pour n'être pas jugé digne de les remplir lui-même, et surtout par un mémoire particulier adressé au comte de Maurepas sur la libération des finances et le comblement du déficit, évalué alors à vingt-quatre millions. L'opinion générale le portait au ministère; et le roi, séduit par les idées morales dont il faisait la base d'un système de finances, et par les éloges de M. de Maurepas, l'y appela l'année suivante. Il reçut le titre de

directeur général des finances et non de contrôleur, parce que, ne professant pas la religion catholique, il ne pouvait ni être revêtu de cette dignité, ni avoir entrée au conseil, deux distinctions qui exigeaient alors un serment de catholicité. On remarqua qu'il eut l'orgueil ou la générosité de refuser les émoluments de sa place.

Mais dès l'abord il fut accusé d'avoir dérogé aux principes qu'il affectait de proclamer, par le recours aux emprunts viagers, destructifs des relations morales qui lient les membres d'une même famille. Un reproche plus communément répandu et beaucoup plus injuste, c'est celui d'avoir accru la dette publique par des emprunts multipliés, et de n'avoir pas établi concurremment des impôts, gages du paiement des intérêts et du remboursement des capitaux. En effet, les dépenses énormes de la guerre maritime où la France se trouva engagée dans le cours de son ministère, non-seulement le justifient pleinement sous le premier rapport, puisque les emprunts étaient alors le seul moyen de fournir aux fonds immenses nécessaires à la soutenir, mais prêtent même à son éloge, en ce que par le seul effet de son caractère il put rétablir la confiance si souvent abusée des prêteurs : et, quant aux intérêts, certainement c'est encore un autre sujet d'éloge d'avoir pu les asseoir, non point sur des impôts, mais sur des économies qui en dispensent. Tel fut même le but positif qu'il se proposa dans son administration, tâchant d'éloigner, autant qu'il serait possible, le moment où la continuation des dépenses de la guerre, et la garan-

tie des prêteurs, nécessiteraient enfin un impôt, et des débats peut-être avec les parlements.

Louis XV avait sevèrement maintenu la prohibition des livres qui portaient atteinte à la religion, et par contre-coup à l'autorité civile : leurs systèmes, décorés du beau nom de *philosophie*, lui déplaisaient souverainement. Il avait même interdit le séjour de son royaume à leurs auteurs, quoique recommandables d'ailleurs par divers ouvrages qui les ont justement rendus célèbres. Louis XVI, plus véritablement religieux que son aïeul, mais dont le cœur ouvert à toute affection bienveillante, était disposé à une tolérance presque philosophique, fut engagé à lever ces arrêts de proscription. Voltaire, le chef de ces écrivains, rentra en France, et fut accueilli avec enthousiasme par la multitude de ceux qui croyaient se faire une réputation d'esprit en professant ses opinions.

Elles devinrent le sujet ordinaire des conversations. On s'accoutuma à discuter les droits du peuple dans le sens de ces ouvrages, qui n'étaient rien moins que favorables aux souverains, et l'insurrection des Américains, d'un peuple qui s'armait pour la liberté, et que nous secourions, répandit et accrédita les principes républicains, qui étaient le motif de cette guerre, à laquelle nous participions.

Les mécontentements qui y donnèrent lieu datent de l'époque de la paix de 1763. L'Angleterre abîmée de dettes conçut la pensée d'en faire acquitter une partie par ses colonies d'Amérique; mais celles-ci, accoutumées à se taxer elles-mêmes, et à voir con-

sommer au dedans de leur territoire les dépenses de leur administration, virent dans cette prétention une injure à leurs droits; et la publication d'un acte du parlement de 1765, qui introduisait en Amérique l'usage du papier timbré, fut le signal d'une émeute à Boston. La révolte s'étendit dans toute la province de Massachusetbay, dont cette ville était la capitale, et il y fut arrêté, dans une assemblée générale des francs-tenanciers, que, nonobstant l'acte du parlement, il serait légal de contracter sur papier libre et non timbré.

Cette audace, jointe à des remontrances plus conformes à l'esprit de soumission, obtint l'année suivante la révocation de l'acte du timbre, mais pour faire place à un autre encore plus inquiétant. Il était enjoint en effet aux provinces américaines, non-seulement de recevoir les troupes qui leur seraient envoyées par la métropole, mais encore de leur donner gratuitement logement, chauffage, bière et autres menues fournitures. Les plaintes de la province de New-Yorck furent punies par la suspension de son pouvoir législatif. Les Bostoniens se signalèrent encore dans cette occasion; d'abord en repoussant hors de leur ville deux régiments qui avaient fait feu sur le peuple, et ensuite en organisant un soulèvement général. Ce fut l'ouvrage d'un comité particulier qu'ils créèrent en 1768, et qui, par sa réunion à divers députés des autres provinces, forma un comité général, dit de *Convention*, dont les avis furent bientôt respectés comme des lois. Le gouvernement mollit contre ces mesures de révolte, et retira ses

actes en 1770. Sa faiblesse accrut dans les Américains le sentiment de leur force, favorisa l'émission d'une multitude d'opinions politiques, nuisibles à l'autorité, et amena enfin un relâchement considérable dans les sentiments d'amour pour la mère-patrie.

Telles étaient les dispositions générales, lorsqu'en 1773 le gouvernement se ravisa, et, revenant à son premier plan de soumettre les colonies à l'impôt, chargea de droits exorbitants divers objets de commerce importés en Amérique, et particulièrement le thé dont la Nouvelle-Angleterre faisait une immense consommation. Mais, toujours éveillés sur leurs intérêts, les Bostoniens repoussent cette taxe indirecte, à laquelle on veut les soumettre, en refusant de laisser décharger les marchandises frappées de l'impôt : ils somment même le gouverneur de leur faire évacuer le port, et sur son refus, la populace se porte sur les vaisseaux et jette le thé à la mer. En même temps la confédération des provinces prend une nouvelle consistance par un assentiment opiniâtre et unanime à rejeter les denrées perfides sous lesquelles la politique anglaise marquait ses premiers projets.

Le gouvernement résolut alors de punir les Bostoniens : et, sous le prétexte de l'impossibilité de percevoir avec securité les droits dans une ville en insurrection, il arrête l'interdiction de son port et la translation de sa douane. Cette mesure ne pouvait manquer en effet d'être très-sensible dans une cité singulièrement commerçante, où une multitude de familles ne vivaient que du mouvement et des transactions du négoce. En représaille, les Bostoniens

proclament un embargo sur les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans le port, et font appel au commerce étranger pour s'y rendre. Mais, pour valider cette résolution, il fallait user de la force, et le général Gages, gouverneur de la ville, bien déterminé à l'employer aussi de son côté pour en empêcher l'effet, avait dix régiments à ses ordres pour servir ses desseins.

Le 1er juin 1774, jour indiqué pour l'interdiction du port, Gages le fait bloquer sans obstacle par les bâtiments dont il dispose, et transfère de même la douane à Plymouth, au sud, et l'assemblée de la province à Salem, au nord. Mais, hors de l'inspection immédiate du gouverneur, les résolutions de celle-ci en devinrent plus hardies. Un comité représentatif s'unit encore une fois aux députés des comités établis à l'instar de celui-ci dans les autres provinces; il fixe d'abord avec eux, au terme d'une année, la tolérance du commerce avec l'Angleterre, et émet enfin le vœu d'un congrès général. Des députés sont nommés de toutes parts, et au mois de septembre ils se rassemblent à Philadelphie, capitale de la Pensilvanie, et le centre à peu près de l'Amérique anglaise. Peyton-Randolph, élu président, commença la session par la rupture d'une couronne en douze parties égales qui furent distribuées aux représentants d'autant de provinces, qui formaient alors la confédération. Le congrès rédigea ensuite une déclaration des droits, type de toutes celles qui ont été faites depuis, mais qui n'excita en Amérique aucune de ces méprises intéressées et de ces violences particulières dont elles ont été le prétexte en France. Il déclara la

cessation des pouvoirs et des fonctions des employés anglais, autorisa les représailles en cas d'opposition, et ordonna enfin la levée des milices pour la défense du pays. Un dénombrement les fit évaluer à quatre cent mille hommes. Mais, indépendamment de la quantité de royalistes qu'il fallait compter dans ce nombre, l'enthousiasme et non la coaction qui réunissait les autres sous les drapeaux, et qui ne les y retenait que passagèrement, et toujours sous un engagement limité et subordonné à leurs affaires ou à leur bon plaisir, ne permit pas de long-temps d'en tirer un grand parti. Cependant un faible corps de cette milice, sous la conduite du général anglais Charles Lee, qui s'était dévoué à la cause des Américains, ayant pris immédiatement d'assaut le petit fort de Portsmouth, fixa sans retour, par ce succès, les résolutions hostiles des Américains.

Le premier événement militaire que présente cette guerre fut à leur avantage. Le 19 avril 1775, leurs milices surprises à Lexington, près de Boston, reculèrent d'abord et se dispersèrent. Mais bientôt accrues de quelques renforts, elles se rallient et surprennent à leur tour les Anglais, qui, croyant n'avoir plus d'ennemis à combattre, s'étaient débandés eux-mêmes, portant le fer et la flamme dans les environs. Battus et poursuivis jusque dans la ville, ils y sont forcés et regagnent avec perte Boston, qui tarda peu à être investie par le général Putnam à la tête de vingt-cinq mille Américains. Mais dans le même temps les généraux Burgoyne et William Howe, envoyés par l'Angleterre, débarquaient dans

cette ville, amenant avec eux cinq mille hommes de troupes réglées, qui firent lever le siége. Ce ne fut d'ailleurs qu'après une résistance opiniâtre qui présageait bientôt d'autres succès. Dès la fin de l'année deux partis américains, sous le commandement du général Montgommery et du major Arnold, pénétrèrent dans le Canada, par deux voies différentes, malgré des chemins réputés impraticables, et ayant enlevé Ticonderago et Montréal, vinrent mettre le siége devant Québec. Ils avaient essayé de séduire les habitants par les amorces de la liberté. Mais peu s'y laissèrent surprendre : ces peuples, nés dans les habitudes de la monarchie, demeurèrent attachés aux principes de la fidélité, et, secondant le courage de leur gouverneur Gui Carleton, firent des sorties vigoureuses dans lesquelles Montgommery fut tué et Arnold blessé, ce qui amena la levée du siége.

Immédiatement après la levée de celui de Boston, Georges Washington, ce même officier qui fut ou l'ordonnateur ou le simple témoin du forfait qui priva Jumonville de la vie, et qui fut l'un des motifs de la guerre de sept ans, avait été élevé au grade de généralissime des armées américaines. La modération connue de son caractère l'avait fait juger le plus propre à défendre avec sagesse la révolution qui s'opérait; il justifia l'opinion de son pays, et on lui doit sans doute d'avoir prévenu bien des crimes. Les échafauds ne s'élevèrent que rarement pour venger des trahisons constatées, et les royalistes n'eurent d'autres injustices à reprocher à leurs concitoyens, que

des détentions arbitraires et des spoliations qui étaient des représailles.

Au retour du printemps le généralissime reprit le siége de Boston. Cette ville était mal fortifiée, mais les Américains la ménageaient par égard pour ses habitants. La disette qu'ils y firent naître avança leurs opérations, et surtout l'occupation d'un poste important, d'où l'on foudroyait la flotte anglaise, et d'où l'on pouvait gêner l'embarquement de la garnison, si elle était réduite à cette extrémité. La commission du général Howe portait en ce cas de brûler la ville avant de l'évacuer. Le moment en était arrivé, car il n'y avait plus que la retraite qui pût soustraire la flotte à une destruction inévitable. Mais les dangers de l'embarquement, et la crainte d'abandonner à la vengeance des Américains une partie de son arrière-garde, portèrent le général anglais à composer et à renoncer à l'acte de barbarie qui lui était commandé. Il se retira à Halifax dans la Nouvelle-Écosse, et y attendit les nombreux renforts que l'Angleterre faisait passer en Amérique, et qu'elle avait recrutés avec son or chez divers petits princes d'Allemagne.

La prise de Boston éleva au comble l'enthousiasme des Américains. La Géorgie accéda alors à la confédération, et le congrès fit publier, le 4 juillet 1776, un acte d'indépendance par lequel il se constituait puissance libre, et affranchie de la domination anglaise. Dans l'intention de se faire reconnaître pour tel par les puissances européennes, il nomma des agents diplomatiques qui furent envoyés en Espagne et en France. Benjamin Francklin, non moins cé-

lèbre par ses découvertes en physique que par les talents avec lesquels il avait défendu ses concitoyens à Londres, et dirigé depuis leur résistance, accompagna en France l'envoyé américain, et quoique sans caractère lui-même, l'espèce d'engouement que fit naître sa personne et la simplicité de ses mœurs et de son costume le rendirent le principal agent de la négociation et en procurèrent le succès. Il fit en France une véritable révolution, et la nation était toute gagnée à la cause de ses compatriotes, avant que le gouvernement se prononçât en leur faveur. Celui-ci avait néanmoins toléré les communications lucratives de ses commerçants avec les colonies américaines, et les approvisionnements d'armes et de munitions qui se faisaient dans ses ports pour le compte des insurgés. Enfin il fermait les yeux sur la disparition d'une jeunesse avide de gloire et folle de liberté, qui s'échappait de la cour et des armées pour s'associer à la cause des Américains et former à la discipline et à la victoire leurs bataillons inexpérimentés. Lord Chatam, l'implacable ennemi de la France, voulait qu'on lui déclarât la guerre sur ces indices; mais le ministère, ne les trouvant pas assez prononcés pour qu'on en pût conclure le dessein formel de prendre une part active dans ces démêlés, jugea inutile et même dangereux de provoquer ce surcroît d'embarras.

Cependant quarante mille Allemands, Hanovriens, Hessois et autres, étaient descendus en Amérique. Lord Howe, frère du général, commandait la flotte qui les avait amenés, et la facilité qu'il avait de

transporter rapidement ces troupes sur divers points d'attaque, affaiblissait l'ennemi, en le forçant, par l'incertitude où il le tenait, de disséminer ses nombreuses visites. Les Anglais échouèrent néanmoins devant Charles-Town, capitale de la Caroline méridionale, habilement et vigoureusement défendue par le général Lee. Ils réussirent mieux à New-Yorck, où néanmoins ils éprouvèrent un léger contre-temps. Ils avaient espéré la conquête de cette ville, d'une intelligence qu'ils y avaient pratiquée avec le maire, avec le commandant même de la province, un des fils de Benjamin Francklin, et enfin avec la maîtresse de Washington, qui trahissait ce général. Cette trame fut découverte, et les Anglais furent réduits à employer ouvertement la force. Leur nombre décida du succès. New-Yorck fut évacuée à leur approche, et Washington, battu encore par le chevalier Howe à Kinsgbride, fut contraint d'abandonner les bords de l'Hudson, et de se retirer sur la Delaware pour couvrir Philadelphie. Cette ville, où se tenait le congrès, était l'un des points de mire des Anglais. Lord Cornwallis reçut ordre de s'y diriger. En y marchant il rencontra Washington vers Prince-Town. Il espérait atteindre son but en écrasant ce dernier, lorsqu'à la faveur de la nuit celui-ci lui échappa sans qu'il s'en aperçût, et fit une retraite vantée qui termina la campagne.

Au commencement de la suivante, le chevalier William Howe, reprenant les projets auxquels la saison avait mis obstacle, se fit porter à l'embouchure de la Delaware, remonta le fleuve et prit terre

à peu de distance de Philadelphie. Washington se proposait de lui opposer les moyens de temporisation, qui seuls pouvaient lui réussir avec une armée trop novice : mais le congrès lui ordonna de combattre. L'action eut lieu le 11 septembre 1777, à Brandywyne. Le jeune marquis de La Fayette, l'un des premiers Français qui offrirent leurs services aux Américains, s'y distingua ; mais une blessure qu'il reçut dans l'action ne lui permit pas d'inspirer toute sa résolution aux brigades qu'il commandait. Les Américains furent battus, et recueillirent néanmoins de cette journée un avantage, celui d'avoir privé l'armée anglaise d'un grand nombre de combattants, difficiles à remplacer. Les Anglais entrèrent à Philadelphie, que le congrès avait quitté pour aller s'établir à Yorck-Town ; mais, pendant qu'ils triomphaient dans le midi, ils éprouvaient dans le nord un échec honteux qui contre-balançait et au delà ce faible succès.

A l'exemple des Américains, le général Burgoyne avait essayé de se frayer une route dans les déserts épouvantables qui séparent les États-Unis du Canada. Après s'être emparé plus heureusement qu'il ne pouvait l'espérer du fort de Ticonderago, il suivait la rivière d'Hudson, se proposant de se réunir au général Henri Clinton, qui, partant de New-Yorck, s'avançait lui-même sur cette rivière, et d'isoler ainsi les provinces du nord de celles du midi. Mais il avait à peine quitté le fort qu'il était coupé sur ses derrières. Cependant il poussait toujours en avant, se raidissant contre les obstacles que lui of-

frait à chaque pas un pays affreux et stérile, où il consommait à la fois son temps, ses vivres et ses soldats. Dans un état lamentable d'épuisement, il touchait à Albany, lorsqu'il rencontra les généraux américains Gates et Arnold. Une attaque infructueuse lui fait connaître l'impossibilité de passer outre, et la nécessité de rétrograder. Mais, arrivé à Saratoga, cette dernière ressource lui est enlevée. Cerné de toutes parts, et dans un denûment de vivres, auquel la victoire même ne pouvait apporter de remède, il fut réduit à capituler le 17 octobre, et à mettre bas les armes avec six mille hommes, reste de douze mille avec lesquels il était entré en campagne. Précisément dans le même temps le marquis de La Fayette enlevait un convoi considérable que lord Cornwallis conduisait à Philadelphie; et cet avantage entra pour quelque chose dans les motifs qui firent évacuer cette ville aux Anglais l'année suivante.

Louis XVI ne voyait pas avec indifférence la position difficile où se trouvait l'Angleterre, mais sa probité l'éloignait d'en profiter, et de venger, ainsi qu'il y était excité, les anciennes injures de la France, couvertes, à son avis, par le traité solennel qui avait réconcilié les deux peuples. Tout ce que put en arracher en faveur des Américains l'imprévoyance qui s'efforçait de l'entraîner dans une guerre si funeste pour lui par ses conséquences, et tout ce qu'il crut pouvoir se permettre, comme une mesure de précaution, fut un simple traité d'alliance et de commerce, signé le 6 février 1778, et qui ne devait avoir

d'effet défensif et offensif qu'en cas de rupture de l'Angleterre avec la France. Mais dans la disposition des esprits chez les deux nations, c'était un événement qui ne pouvait plus tarder. Depuis long-temps les Anglais se plaignaient des secours particuliers donnés par quelques Français militaires et négociants, tant en Amérique à leurs colons insurgés que dans l'Inde au nabab Aïder-Ali-Kan, leur ennemi mortel. Les Français répondaient que le zèle chevaleresque de quelques individus n'avait jamais été considéré comme une agression nationale; et récriminaient d'ailleurs, et sur les injustices et les violations non moins criantes exercées envers une multitude de bâtiments de commerce, et sur le manque d'égards des Anglais pour les côtes de France, où les navires américains se voyaient poursuivis et brûlés même jusque dans les ports. On ignorait alors qu'on avait des reproches bien plus graves à faire aux Anglais, et que leur ministère, ne doutant pas de l'issue de ces accusations réciproques, avait fait passer par la voie de Suez, des ordres absolus pour attaquer les établissements français dans l'Inde; que déjà Chandernagor, Masulipatam, Karical, étaient au pouvoir des Anglais; et que le général Monro, parti de Madras, allait se diriger sur Pondichéry. Plus généreux, Louis XVI se fût reproché de commencer les hostilités : il crut devoir même ne pas faire un mystère aux Anglais des engagements qu'il venait de prendre avec leurs colonies; et, le 13 mars, il les fit notifier par son ambassadeur, à l'effet de prévenir les inductions erronées qu'on pourrait en tirer.

Mais la prévention anglaise y vit une déclaration de guerre. Le ministre surtout affecta de n'en pas douter; et, rappelant aussitôt son ambassadeur auprès de la cour de France, il accueillit avec empressement un prétexte aussi opportun de couvrir la déloyauté des ordres prématurés qu'il avait donnés dans l'Inde.

A la mi-avril, une flotte de douze vaisseaux de ligne appareilla de Toulon pour se rendre en Amérique. Elle portait des troupes de débarquement et un agent de la France auprès du congrès, M. Gérard, premier commis des affaires étrangères. Le comte d'Estaing commandait la flotte avec le titre de vice-amiral, quoiqu'il n'eût pas commencé dans la marine sa carrière militaire, circonstance qui lui occasiona, de la part des officiers trop peu subordonnés de ce corps, des contrariétés funestes. Il servait dans l'Inde, en 1759, avec le grade de brigadier, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais durant le siége de Madras. Relâché sur sa parole, et, supposant qu'il avait été échangé, il mit en mer à la fin de l'année avec deux vaisseaux de la compagnie des Indes, et détruisit dans le golfe de Perse et aux îles de la Sonde divers établissements anglais, dont il fit passer les richesses à l'Ile-de-France. Mais, retombé dans le cours de ses expéditions au pouvoir des Anglais, ils prétendirent le traiter en pirate, comme infracteur des lois de la guerre; le jetèrent en conséquence à Londres dans un cachot, et se disposaient même à lui faire son procès. Les instances pressantes du dauphin auquel il était attaché le sauvèrent de la peine

capitale dont il était menacé; et, de retour en France, il trouva dans le grade de lieutenant général de la marine qui lui fut accordé, un dédommagement à ses longues souffrances. Son activité connue, et la haine qu'il avait vouée au nom anglais, depuis les mauvais traitements auxquels il avait été exposé, le firent choisir, en cette occasion, comme l'homme le plus propre à servir les desseins de la France contre l'Angleterre. Sa destination fut pour la Delaware. Il devait resserrer Howe par mer, pendant que Washington, qui s'était rapproché de Philadelphie, continuerait à le presser du côté de terre, et l'on se flattait de réduire le général anglais au sort humiliant de Burgoyne. Mais, dès le mois de mai, pressentant la possibilité d'un tel désastre, Howe faisait ses dispositions pour se retirer à New-Yorck, et elles furent exécutées à la fin de juin par le général Clinton, qui lui succéda dans le commandement en chef. Il y eut, à cette époque, une affaire à Monmouth, où chaque parti s'attribua l'avantage, et qui en résultat n'interrompit point la retraite de Clinton.

Huit jours seulement après, le comte d'Estaing arriva à l'entrée de la Delaware, et sa présence n'y étant plus nécessaire, il se dirigea sur New-Yorck. Il avait l'intention d'y attaquer la flotte de lord Howe avant que celui-ci eût reçu les renforts que lui amenait le commodore Byron; mais il fallut encore remettre ce dessein, parce que les vaisseaux français se trouvèrent tirer trop d'eau pour s'approcher suffisamment du port. Dès lors une autre expédition fut concertée contre Rhode-Island, l'une des places

d'armes des Anglais. Neuf mille Américains commandés par le général Sullivan et par le marquis de La Fayette, et quatre mille Français de l'escadre, prirent terre dans l'île, et marchèrent sans délai contre Newport qui en est la forteresse. On en croyait la prise si infaillible, que l'amiral avait menacé la garnison de la faire passer au fil de l'épée, dans le cas où elle se permettrait d'endommager les fortifications de la place. Les approches secondées par l'artillerie de la flotte donnaient en effet une espérance fondée de réussite, lorsque l'amiral Howe, malgré son infériorité, se hasarda dans les parages de l'île pour essayer de lui porter quelques secours en hommes et en munitions. Ravi d'avoir trouvé enfin l'occasion de le combattre, le comte d'Estaing quitte sa station pour le joindre : mais, au moment où il l'atteignait, une tempête furieuse sépare les deux armées, et les maltraite à tel point qu'elles sont forcées d'aller se réparer, l'une à Boston, et l'autre à New-Yorck. La flotte anglaise, radoubée la première, reparut devant New-Port, et décida la levée du siége. Les assiégés qui avaient eu vent de son approche avaient repassé la veille le bras de mer qui les séparait du continent.

Cependant les amiraux Howe et Byron étaient parvenus à se réunir et menaçaient Boston même. L'amiral français les en éloigna par une diversion sur les Antilles. A peine arrivé à la Martinique, il apprend que les Anglais venaient de s'emparer de Sainte-Lucie, au sud de cette île. Il appareille aussitôt, et trouve dans le port l'amiral Barington, avec

six vaisseaux seulement, mais embossé d'une manière inabordable. Il est réduit à une attaque de terre, dont son courage lui dissimule le danger, sans pouvoir en triompher. Une perte considérable qu'il éprouve, et l'arrivée de l'amiral Byron dans le canal contribuèrent également à lui faire hâter son retour à la Martinique, et y attendre les renforts que lui amenait M. de Grasse. Ainsi sa campagne se consuma en tentatives dont aucune ne lui réussit. Plus heureux, le commandant de la Martinique, le marquis de Bouillé, ayant sous lui le marquis du Chilleau et le vicomte de Damas, colonels des régiments de Viennois et d'Auxerrois, s'était emparé le 7 septembre, et sans perdre un seul homme, de l'île de la Dominique, l'île la plus voisine au nord de la Martinique, et par cet exploit il avait jeté la terreur parmi les négociants anglais, qui craignirent pour toutes leurs autres possessions aux Antilles.

Non-seulement le commerce anglais, mais la marine militaire même devait commencer à concevoir quelques inquiétudes de l'audace et de l'expérience française. Tel fut du moins le sentiment que dut faire naître le résultat inattendu du combat d'Ouessant, livré le 27 juillet à l'entrée du canal de la Manche. Trente vaisseaux de ligne de part et d'autre se mesurèrent sous les ordres du comte d'Orvilliers pour la France, et de l'amiral Keppel pour l'Angleterre; et, après une journée entière de combat, tous furent contraints de se retirer respectivement dans leurs ports pour se radouber, sans qu'il y eût perte d'un seul vaisseau d'aucun côté. Ce fut pour les Français

l'équivalent d'une victoire, par la confiance qu'elle leur rendit contre un ennemi habile sans doute, mais dont on exagerait trop peut-être la capacité pour la contrebalancer avec avantage; les Anglais, au contraire, regardèrent l'issue de ce combat comme une véritable défaite, par la certitude qu'ils eurent d'avoir trouvé enfin des égaux dans leur art. Le duc de Chartres, depuis si tristement célèbre sous le nom du duc d'*Orléans* et sous celui d'*Égalité*, y commandait l'arrière-garde, assisté du brave Du Chaffaut. Le courage du prince, vanté d'abord avec excès, fut dénigré peu après sans retenue, et l'on supposa que sa conduite irrésolue durant le combat avait privé l'armée d'une victoire qu'elle devait espérer. Quoi qu'il en soit, la cour satisfit au vœu des marins, en l'éloignant du service de mer, par la charge incompatible de colonel général des hussards, dont elle le gratifia. On prétend que cette espèce d'affront, auquel le prince ne se méprit pas, fut le premier germe de la haine si fatale à la France, qu'il manifesta depuis contre la famille royale.

Si, d'après la journée d'Ouessant, la France pouvait se promettre de disputer désormais la victoire à l'Angleterre, elle ne douta plus de la lui enlever sans retour, lorsque son alliance avec l'Espagne lui permit l'année suivante de doubler ses forces. Après quelques efforts inutiles, pour concilier les différends de l'Angleterre avec ses colonies et avec la France, l'Espagne, liée à cette dernière puissance par le pacte de famille, se déclara ouvertement pour elle, et se hâta de prévenir par une prompte coopération la

faute de son intervention tardive dans la guerre précédente. Gibraltar fut bloqué par terre et par mer, et trente-quatre vaisseaux de ligne, sous don Louis de Cordova, se joignirent dans l'Océan à trente-deux vaisseaux français, toujours commandés par le comte d'Orvilliers. L'amiral anglais Hardy, avec trente-huit vaisseaux, n'osa ou ne put empêcher la jonction qui se fit le 25 juin 1779; il recula devant cette formidable flotte de soixante-six vaisseaux qui paraissait destinée à favoriser une descente en Angleterre. Une multitude de bâtiments de transport, disposés sur les côtes de Bretagne et de Normandie, étaient prêts à recevoir quarante mille hommes rassemblés dans ces deux provinces, et, à cet appareil de forces imposantes, l'Angleterre en ce moment n'avait guère que des milices à opposer. Le maréchal de Vaux était désigné pour commander la descente, et entre les officiers généraux qui servaient sous ses ordres on distinguait le marquis de La Fayette, revenu d'Amérique pour prendre part à cette expédition. Sa présence semblait en garantir la réalité : mais, à l'étonnement général, et soit contrariété des vents, ou effet de la politique conservatrice des cours alliées, qui prétendirent seulement neutraliser par cette démonstration les efforts extérieurs de l'Angleterre, la flotte combinée, après avoir tenu trois mois la mer, s'être approché de Plymouth, où elle jeta la terreur, et avoir chassé pendant vingt-quatre heures la flotte de l'amiral Hardy, qu'elle ne put atteindre, rentra à Brest au mois de septembre, après avoir perdu sans combat cinq mille hommes qui périrent sur les vais-

seaux, victimes d'une épidémie qu'ils y contractèrent.

Une tactique semblable avait lieu en Amérique, où le comte d'Estaing servait la cause des États-Unis, par des diversions sur les îles anglaises des Antilles. Détaché par lui, le chevalier de Rumain venait d'enlever aux Anglais l'île Caraïbe de Saint-Vincent; et lui-même, accru des renforts amenés par les comtes de Grasse et de La Motte-Piquet, ainsi que par le marquis de Vaudreuil, qui au commencement de l'année avait détruit les établissements anglais du Sénégal, fit voile avec vingt-cinq vaisseaux de ligne pour la Grenade, y débarqua le 2 juillet et s'en rendit maître en deux jours. Cette expédition, qui excita un enthousiasme général parmi les Français, eut un éclat supérieur à son importance. Ce n'était qu'un coup de main, brillant à la vérité, où une petite armée de quinze cents hommes et sans canon, en força sept cents dans un fort, mais qui reçut un nouveau lustre, et de la double fonction du chef, comme amiral et comme général, et de l'intrépidité avec laquelle il santa des premiers dans les retranchements ennemis, et enfin de l'engagement naval qui suivit la prise. Le jour même où lord Macartney se rendait aux Français, l'amiral Byron, informé de l'attaque de la Grenade, avait appareillé de Sainte-Lucie avec vingt et un vaisseaux de ligne et quatre mille hommes de débarquement. Il ne fut en vue de l'île que le 6, et se dirigea sur le port, où il fût entré et où sa flotte eût couru le risque de se livrer elle-même, si l'on ne se fût trop pressé d'arborer le pa-

villon français sur le fort. Il reconnut son erreur assez tôt pour prévenir sa ruine, mais non pour éviter le combat. Plusieurs de ses vaisseaux furent désemparés, mais il n'en perdit d'ailleurs aucun. Il fit retraite à Saint-Christophe, où il se refusa à un nouvel engagement, dont l'amiral français lui offrit l'occasion.

Ce ne fut qu'après ce double exploit que le comte d'Estaing se montra enfin sur les côtes des États-Unis, dont les habitants se plaignaient d'être oubliés par leurs alliés. Pendant tout le cours de cette année, ils s'étaient maintenus avec assez d'égalité sur le continent, où ils avaient aussi souvent battu les Anglais qu'ils en avaient été battus eux-mêmes, dans des combats partiels et dans des affaires de poste qui ne décidaient rien, et qui par cela seul étaient au désavantage des Anglais. Cependant, à la fin de l'année précédente, ceux-ci s'étaient emparés de Savannah, capitale de la Géorgie. Le comte d'Estaing, secondé par le général Lincoln, résolut de leur arracher cette place, en disposa le siége et ouvrit la tranchée le 16 septembre. Mais, d'un côté, la négligence des Américains, suite d'une certaine prévention qu'on était parvenu à leur inspirer contre leurs alliés, ayant laissé pénétrer des renforts, les assiégés furent bientôt plus nombreux que les assiégeants; et, d'une autre part, la flotte, dans une rade découverte, éprouvait de temps à autre des coups de vent plus ou moins pernicieux à ses agrès. Dans cette situation critique, l'amiral ne vit d'espoir de succès que dans la chance d'un assaut. Il le fixa au 9 octo-

bre, et lui-même conduisit une colonne. Mais, si l'attaque fut vigoureuse, la défense du gouverneur Prévost ne fut pas moins opiniâtre; et les Français et les Américains, vingt fois près de planter leurs drapeaux sur les remparts, furent autant de fois repoussés. La perte qu'ils éprouvèrent, et une blessure que reçut le comte d'Estaing, déterminèrent, dès le lendemain, la levée du siége et le départ de la flotte. Byron avait divisé son armée en trois escadres; l'amiral français, à son imitation, fit trois divisions de la sienne. La première se rendit à Saint-Domingue, sous M. de Grasse; la seconde eut pour chef M. de La Motte-Piquet, et pour destination la Martinique; la troisième, commandée par le marquis de Vaudreuil, alla croiser dans la baie Chesapeack. Pour lui il revint en France avec le seul vaisseau le Languedoc, qu'il montait. Ce qu'il y eut de très-particulier dans l'expédition infructueuse de la Géorgie, c'est qu'à trois cents lieues de là elle opérait l'évacuation de Rhode-Island, que les forces combinées des Américains et des Français n'avaient pu obtenir l'année précédente. Clinton l'avait ordonnée sur l'avis de l'approche des Français, en sorte que les Américains s'en emparèrent sans coup férir : le pavillon britannique, qu'ils y laissèrent flotter quelque temps encore, leur valut de riches prises, qui entrèrent sans défiance dans le port.

Cette même année vit le traité de Teschen, qui mit fin à une courte guerre qui pensa embraser l'Europe, et qui fut prévenue par la sagesse du comte de Vergennes. Le 30 décembre 1777, la mort du fils

de l'empereur Charles VII, de l'électeur de Bavière Maximilien-Joseph, le dernier de la branche cadette de cette maison, appela à sa succession l'électeur palatin Charles-Théodore, qui réunit les possessions des deux branches, séparées depuis près de cinq cents ans. Mais déjà l'empereur, en vertu de titres peu concluants, formait des prétentions sur cet héritage. Il obtint de l'électeur effrayé une reconnaissance de ses prétendus droits, et les appuya par des bataillons qui prirent possession d'une partie de l'électorat. Les états de Bavière, et comme plus proche agnat de l'électeur, le duc Maximilien de Deux-Ponts, le même que nous voyons aujourd'hui roi de Bavière, appellent de cette voie de fait, et trouvent dans le roi de Prusse un protecteur de leurs droits et un défenseur des lois de l'empire. A ce titre, celui-ci fait passer une armée en Saxe et une autre en Silésie. L'empereur réclame de son côté les secours de la France, stipulés par le traité de 1756, et l'embrasement de l'Allemagne dépendait de la réponse du cabinet de Versailles. Elle fut que, l'empereur ayant été l'attaquant par l'occupation de la Bavière, il n'y avait pas ouverture au cas de l'assistance promise par le traité. Dans le même temps, l'impératrice de Russie, quitte, par la médiation de la France, de ses nouveaux démêlés avec la Porte, au sujet de l'élection du kan de Crimée, signifie à la cour de Vienne qu'elle sera dans la nécessité de satisfaire à ses engagements avec la Prusse, si l'empereur persiste dans ses prétentions. Celui-ci se détermine dès lors à des négociations plus sérieuses que celles qui avaient accompagné jusqu'a-

lors les escarmouches entre les deux armées. Aucune action notable n'avait heureusement eu lieu entre elles, lorsqu'un congrès fut ouvert à Teschen, en Silésie, sous la médiation de la France et de la Russie. La paix y fut signée le 3 mai 1779 : l'héritage de la Bavière fut confirmé à l'électeur palatin et aux princes de sa maison, et l'honneur impérial fut sauvé par la cession du cercle de Burghausen, à la droite de l'Inn et de la Salza.

L'impératrice Marie-Thérèse, qui vivait encore, ne s'était pas dessaisie du gouvernement de ses états: elle avait seulement appelé son fils, en 1765, à la qualité de co-régent. Dans cette dernière occasion elle avait contraint à céder à l'humeur belliqueuse de celui-ci. Sa mort, qui arriva les derniers jours de l'année suivante, après quarante ans d'un règne qui la place au rang des plus grands princes de sa maison, laissa la liberté à Joseph II de donner carrière à son caractère remuant, et aux innovations par lesquelles, en voulant améliorer le sort de ses peuples, il ne fit que les tourmenter. Quant à Marie-Thérèse, un des éloges les plus flatteurs qu'on ait fait de son gouvernement est ce mot d'un pauvre agriculteur de Bohême : « Je ne suis qu'un paysan, disait-il, mais je parlerai à notre reine quand je voudrai, et elle m'écoutera comme elle écoute les plus grands seigneurs. »

L'Angleterre vit diminuer, en 1780, les immenses profits dont s'enrichissaient ordinairement ses corsaires. Sous prétexte que les neutres transportaient chez leurs ennemis des munitions prohibées, ou

qu'ils se rendaient dans des ports qu'elle déclarait bloqués sans qu'ils le fussent effectivement, elle s'arrogeait le droit de visiter leurs bâtiments, et le plus souvent de les confisquer. Fatiguées de ces vexations, les puissances du nord crurent les circonstances favorables pour s'en affranchir; et, sous le nom de *neutralité armée*, elles formèrent une ligue pacifique destinée à protéger leur commerce. Elles armèrent en effet sans dessein hostile, mais avec celui de repousser par la force les perquisitions insolentes que se permettaient à leur égard les moindres bâtiments de guerre. Elles déclarèrent d'ailleurs ne reconnaître pour munitions prohibées que les objets, moyens immédiats d'attaque ou de défense, tels que les poudres, boulets, canons et autres semblables; mais nullement les madriers, planches, poutres, cordages, fers et goudrons, matières ordinaires de leur commerce. La signification qu'elles firent de cet acte aux puissances belligérantes fut accueillie en France et en Espagne, comme s'accordant avec les plans de leur politique; mais l'Angleterre en conçut un vif ressentiment contre Catherine, qu'elle supposa avoir été l'instigatrice de ce projet.

Le comte de Guichen, qui remplaçait M. d'Estaing aux Antilles, était parti dès le mois de janvier avec quinze vaisseaux pour se rendre à sa station. Sir Georges Rodney, destiné à être son rival de gloire dans les mêmes parages, avait mis à la voile quelques jours plus tôt des ports d'Angleterre avec vingt et un vaisseaux de ligne et un convoi qu'il devait, chemin faisant, conduire à Gibraltar. Cet offi-

cier était retenu en France par ses dettes, lorsque la guerre s'alluma entre les deux couronnes. Un jour, dînant chez le maréchal de Biron, il s'éleva avec assez de jactance sur la conduite également malhabile de ses compatriotes et des Français, et prétendit que, s'il eût été libre, il eût voulu détruire successivement les forces des deux alliés. Le maréchal se fit un point d'honneur de punir cette espèce d'insulte à sa patrie, par un acte de générosité dont il était loin de soupçonner toute l'influence. Il paya les dettes de Rodney, et en le lui annonçant : « Partez, monsieur, lui dit-il, essayez de remplir vos promesses; les Français ne veulent pas se prévaloir des obstacles qui vous empêchaient de les accomplir ; c'est par leur bravoure qu'ils mettent leurs ennemis hors de combat. »

La commission dont il avait été chargé était difficile à remplir : vingt-quatre vaisseaux, tant espagnols que français, sous le commandement de don Gaston, devaient sortir incessamment de Brest et se rendre à Cadix, à sa poursuite; la nombreuse escadre de don Louis de Cordova, et celle de l'amiral Barcello, chargé du blocus de Gibraltar, croisaient à l'entrée du détroit sur les caps Spartel et Trafalgar; et enfin don Juan de Langara, avec neuf vaisseaux de ligne, avait sa station en avant de Cadix, vers le cap Sainte-Marie. C'était à travers ces nombreux ennemis qu'embarrassé encore par son convoi, il devait essayer de pénétrer à Gibraltar. Un premier coup de vent dispersa à trente lieues de Brest la flotte de don Gaston. Un autre désempara la croi-

sière du détroit, et la força à aller se réparer à Cadix. Le seul Langara fut épargné, mais pour tomber entre les mains de Rodney. Le 16 janvier, faute d'avoir envoyé à la découverte de l'ennemi, il ne put l'éviter, et l'attendit dès lors en bataille. Son courage ne put le soustraire au sort inévitable qu'appelait son infériorité. Un de ses vaisseaux brûla et quatre autres furent pris : tous cependant ne furent pas perdus. L'un d'eux, trop faible d'équipage pour manœuvrer par un gros temps, s'étant vu sur le point d'échouer ou de périr, les Anglais voulurent forcer les prisonniers espagnols qu'ils avaient à fond de cale, de les aider à sauver le vaisseau; tous répondirent; « qu'ils étaient prêts à périr avec leurs vainqueurs, et qu'ils ne leur donneraient aucune assistance qu'ils n'eussent la liberté de conduire le vaisseau dans un port d'Espagne. » La nécessité força les Anglais d'y consentir, et les Espagnols ramenèrent les vainqueurs prisonniers à Cadix. Pour Rodney, après un mois de séjour dans la rade de Gibraltar, ayant été réparé avant les Espagnols, il repassa le détroit sans obstacle, et gagna sa destination aux Antilles.

Il y était à peine rendu, que trois combats livrés dans le cours d'un seul mois, contre le comte de Guichen, attestèrent l'égale habileté des chefs et des équipages. Cependant les vaisseaux de Rodney furent plus maltraités, et le temps dont il eut besoin pour les remettre en état, lui donna une infériorité momentanée. M. de Guichen en profita pour protéger l'arrivée d'une escadre espagnole de douze vaisseaux de ligne, que don Solano conduisait à la Ha-

vane, avec douze mille hommes de débarquement, et sur laquelle l'amiral anglais avait assez publiquement jeté son dévolu. L'amiral français avait espéré de cette jonction quelque tentative heureuse sur les îles anglaises; mais les instructions précises de l'Espagnol, qui se proposait la conquête de la Jamaïque, ne lui permit point de ralentir sa marche; et les maladies qui gagnèrent les deux escadres achevèrent encore de paralyser leurs forces.

Cependant leur réunion instantanée avait inquiété Rodney. Craignant également et pour la Jamaïque et pour le continent, il fit deux divisions de sa flotte; envoya l'une à Kings-Town, et avec l'autre se rendit sur les côtes des Américains. C'était à la fois une méprise et une imprudence; mais, toujours heureux, il y gagna d'avoir dérobé ses vaisseaux à un ouragan terrible qui se fit sentir aux Antilles le 10 octobre et les jours suivants, et qui brisa quatre cents navires à la Barbade, à Saint-Christophe et à Sainte-Lucie. Bridge-Town, la principale cité de la première de ces îles, devint un monceau de ruines, et cinq mille habitants périrent sous ses décombres.

M. de Guichen, qui épiait les démarches de Rodney pour régler les siennes, n'ayant plus à le redouter dans ces mers, convoya dès lors jusqu'à Cadix la flotte marchande de Saint-Domingue. C'était la première flotte française de commerce qui fût parvenue en Europe sans échec. En général, le soin d'escorter les bâtiments marchands avait été trop négligé par le gouvernement, et un préjugé malheureusement trop répandu parmi les officiers de la marine le leur

faisait trouver au-dessous de leur dignité. Cette prévention donna un nouveau mérite au zèle que marquèrent à cet égard quelques officiers distingués, et entre ceux-ci le brave La Motte-Piquet, dont la réputation s'est particulièrement établie sur le dévouement, le courage et l'habileté avec lesquels il sut protéger divers convois. Parmi plusieurs exploits de ce genre, on cite comme un exemple mémorable la journée du 28 décembre 1779. Il était à la Martinique avec six vaisseaux délabrés, dont trois étaient en carène, lorsqu'une flotte de vingt-six voiles, qui se trouvait poursuivie dans le canal de Sainte-Lucie, par quatorze vaisseaux, aux ordres de l'amiral Hyde-Parker, fut signalée par les vigies. L'*Annibal* seul était prêt à mettre à la voile. La Motte-Piquet appareille sans hésiter, il engage le combat le plus inégal, débarrasse quelques bâtiments, et, une heure après, soutenu par les deux autres vaisseaux qui, pour faire plus de diligence, s'étaient donné à peine le temps de recevoir la moitié de leurs équipages, il manœuvre avec tant d'art et de bonheur, qu'il sauve dix-sept navires et la frégate qui les escortait. L'amiral anglais ne put s'empêcher d'admirer hautement les grands talents de son adversaire, et de lui en adresser une lettre de félicitation.

On renouvelait cependant en Espagne les immenses préparatifs de la campagne précédente. Le comte d'Estaing y avait été appelé par le roi Charles, qui le nomma généralissime de ses troupes de terre et de mer; et une armée de débarquement était toujours stationnée sur les côtes de Flandre, de Nor-

mandie et de Bretagne. Mais ce ne fut encore qu'un épouvantail, et soixante-trois vaisseaux de ligne espagnols et français, sortis de Cadix, sous le commandement du comte, n'eurent d'autre destination que de ramener dans les ports de France la riche flotte marchande de Saint-Domingue. Peut-être, au reste, ne fallait-il pas moins que cette formidable escorte pour la soustraire à la capture de quarante-cinq vaisseaux de ligne qui l'épiaient, et que l'amiral Darby promenait à cet effet dans ces mers.

Clinton, en Amérique, et l'amiral Arbuthnot avaient fait au printemps l'importante conquête de Charles-Town, capitale de la Caroline méridionale, et ils dominaient dans cette province et dans la Géorgie, avec une férocité dont malheureusement les Anglais donnèrent trop d'exemples dans le cours de cette guerre. Impolitiquement à la vérité quelques provinces avaient formé des listes de proscrits, dont les biens furent confisqués, et dont la vie même était ménacée s'ils venaient à rompre leur exil, et à la tête de ces listes se trouvait inscrit le nom de Henri Clinton. Le congrès autorisa des représailles qui, heureusement pour l'humanité, n'eurent point d'exécution.

A ces progrès de l'Angleterre, dans le midi du continent américain, la France opposa une diversion dans le nord. Le lieutenant général, comte de de Rochambeau, fut porté par le chevalier de Ternay, avec six mille hommes de débarquement à Rhode-Island, et, dans le cours de l'automne, il reçut un nouveau renfort de six mille hommes,

amené par le comte de La Touche-Tréville. Clinton, qui dut se repentir alors de l'évacuation de ce poste, se concerta avec Arbuthnot pour le reprendre; mais la résistance qu'ils y trouvèrent, et un mouvement de Washington sur New-Yorck, demeuré sans défense, les firent presque aussitôt renoncer à leur projet. Les Espagnols agissaient de leur côté avec succès dans le Yucatan, où ils expulsèrent les Anglais de leurs établissements de Campêche, et dans la Floride occidentale, où ils s'emparèrent du fort Mobile et de Pensacola.

Ce fut durant cette campagne qu'eut lieu la défection d'Arnold, l'un des généraux américains les plus estimés. Soupçonné d'avoir détourné à son profit une partie du butin fait sur l'ennemi, il avait perdu la confiance du congrès. Il s'en aperçut, et résolut de s'en venger en désertant la cause de la liberté, dont il avait été jusque-là l'un des plus chauds apôtres. Clinton accueillit son changement, mais voulut qu'il lui en livrât pour gage le fort où il commandait. Le major André, jeune officier anglais de la plus grande espérance, dépêché vers lui pour concerter les dispositions nécessaires à l'exécution de ce projet, est arrêté déguisé en paysan, comme il venait de prendre avec lui les dernières mesures, et les preuves de l'intelligence sont saisies dans ses bottes. Arnold, qui en est instruit par hasard, s'échappe; et l'infortuné major, tout en pénétrant ses juges du plus vif intérêt, est condamné à mort comme espion. Arnold servit depuis contre ses compatriotes, et pensa être fait prisonnier dans une action. « Qu'eussiez-vous fait de

moi, demanda-t-il à un Américain, si vous m'eussiez pris? — Nous aurions séparé de ton corps, répondit celui-ci, cette jambe qui fut blessée pour le service de la patrie, et nous aurions pendu le reste; réponse qu'il faut se garder de trouver sublime, en ce qu'elle pèche à la fois, et contre la générosité et contre la justice des compensations.

Cependant l'Angleterre, luttant avec peine contre la marine de France et d'Espagne, réclamait depuis long-temps, et en vertu des traités de 1678 et de 1716, l'assistance de la Hollande. Ce pays était partagé en deux factions : celle des républicains, qui refusait de se commettre avec la France; et celle du stadhouder, dévoué à l'Angleterre par ses alliances avec la maison de Brunswick, qui le gouvernait. La première prévalut, et répondit par un silence obstiné aux demandes de l'Angleterre. De nouvelles réclamations, et des plaintes sur l'asile donné à des corsaires américains, au fameux Paul-Jones, n'eurent pas plus de succès; ou du moins les mesures qui en furent la suite parurent des actes de connivence. Dès lors le commerce des Provinces-Unies fut livré à la rapacité des corsaires anglais. L'accession que méditait la Hollande à la neutralité armée, semblait devoir y porter remède : mais l'Angleterre, qui eût été frustrée de son espérance, par cette menace, déclara nettement la guerre aux Hollandais, le 21 décembre, se flattant de compenser sur les possessions sans défense de cette puissance les pertes que pourraient lui faire éprouver les autres. Telle était la situation

des puissances belligérantes au commencement de 1781.

Les espérances si légitimes et si souvent déçues de la France firent soupçonner que les ministres de la guerre et de la marine, Montbarrey et Sartines, étaient au-dessous de leurs emplois. On prétend que M. Necker, qui avait besoin de la victoire pour entretenir la confiance des capitalistes, fit suggérer à la reine de les remplacer l'un et l'autre par les marquis de Castries et de Ségur, recommandables tout à la fois, et par leurs talents militaires et par les vertus qu'ils joignaient à ces talents. Présentés par elle, ils furent agréés par le roi vers la vers de 1780; et sous leur direction la guerre, dès l'année suivante, prit une nouvelle activité.

Tandis qu'ils s'appliquaient à justifier l'opinion que l'on avait de leur capacité, celui qui avait préparé les voies à leur élévation, et qui s'en promettait peut-être une ample moisson de gloire pour lui-même, ruinait ses espérances, et préparait l'occasion de sa chute dans les combinaisons même d'un travail qu'il supposait devoir ajouter sans doute à sa consistance. Des réformes qu'il avait poursuivies avec une fermeté salutaire à l'état n'avaient point manqué de lui faire déjà beaucoup d'ennemis. Il en accrut le nombre par l'apparition d'un *compte rendu* qui mit sous les yeux du public, dans les premiers jours du mois de janvier 1781, l'état des recettes et des dépenses du royaume, et qui, pour résultat, offrait en recette un surcroît de dix millions.

C'était un phénomène inouï en France que la

publicité d'un pareil état. La constitution politique du royaume, qui mettait le trône dans l'indépendance des sujets pour l'assiette et l'emploi de l'impôt, en avait toujours éloigné jusque-là les monarques; et ils eussent craint de compromettre leur autorité en se prêtant à rendre, pour ainsi dire, un compte de clerc-à-maître. Mais Louis XVI, toujours séduit par les idées philanthropiques, était peu jaloux de sa puissance, et il entra facilement dans les vues de son ministre, dont le système financier reposait tout entier sur la puissance de l'opinion, opinion qui flattait le prince de diriger doucement par des procédés de condescendance et de franchise, qu'il savait dans son cœur. Le roi consentit donc à la publication de cet ouvrage, dont le but était de prouver que l'état avait un excédant de revenu qui lui permettait d'offrir un gage à la confiance des prêteurs, sans qu'il fût besoin de recourir encore à la voie pénible des impôts. Sous ce rapport, le compte rendu atteignit pleinement son but, et deux nouveaux emprunts viagers, l'un de soixante millions, et l'autre de trente, ouverts à un mois de distance l'un de l'autre, furent aussitôt remplis.

Mais, d'autre part, un faste de vertu disséminé dans toute la contexture de l'ouvrage du ministre, et dont le moindre inconvénient eût été de le rendre ridicule; ce *moi* haïssable, si importun à l'amour-propre d'autrui, qui revenait sans cesse et qui semblait appeler sur lui seul la reconnaissance des peuples; enfin un étalage de réformes utiles, les unes exécutées, les autres jetées seulement en avant

comme pour préparer l'opinion, et sur lesquelles s'alarmèrent les corps privilégiés, eurent bientôt soulevé tous les courtisans contre l'auteur. Le vieux Maurepas, indigné de se voir éclipsé par sa créature, s'appliqua à la replonger dans le néant, et n'eut pas de peine à discréditer un ministre dont les essais tendaient à assimiler le roi de France à la nullité d'un roi d'Angleterre. On se fit un système de contrarier ses plans dans le conseil. Il demanda d'y être admis pour les défendre; on le refusa : dès lors il comprit que son rôle était fini, et, le 25 mai, il offrit sa démission. Mais l'enthousiasme qu'il avait excité parmi les Français, qui se crurent appelés par son compte rendu à la discussion des principaux intérêts de l'état, et qui en conçurent peut-être le désir effectif; l'excellente situation où il laissait le trésor royal, muni des fonds nécessaires à la brillante et importante campagne de 1781; les avantageuses réformes qu'il avait commencé à introduire dans l'administration de quelques provinces, appelées par lui à une espèce de registre municipal, et dont les heureux essais faisaient désirer le même sort par les autres, firent généralement considérer sa retraite comme une calamité publique.

Cependant il a été regardé depuis comme un charlatan politique, moins puissant en œuvres qu'en paroles; comme un empirique tout au plus propre à pallier les maladies de l'état, et qui par les nombreux emprunts qu'il eut l'art de faire réussir a commencé à creuser cet abîme des finances qui a amené le chaos et les crimes de la révolution. De son aveu,

il augmenta le passif du trésor royal d'un capital de cinq cent trente millions, produisant quarante-cinq millions de rente. Mais la justice veut qu'on observe que ce fut véritablement la guerre, ce fléau de tous les empires, qui endetta la France de cette somme, et que d'ailleurs l'état même n'en fut plus surchargé, en ce que sous l'administration de ce ministre son revenu s'accrut d'une quotité supérieure à l'accroissement de ses charges. L'extinction nécessaire d'une partie des créances viagères, le remboursement de quelques autres, la réduction du nombre des régies et des bénéfices des régisseurs, la diminution des fermiers généraux et des intérêts de leurs fonds, la suppression des receveurs généraux, l'augmentation des baux de quelques administrations, la vérification des vingtièmes, la sévérité sur les décharges, la réforme dans les loteries, les dons gratuits du clergé, la suppression d'une multitude de charges inutiles, une grande réduction sur l'article des dépenses imprévues, et une foule d'autres améliorations moins sensibles, portèrent cet excédant à près de quatre-vingts millions, ce qui couvrit non-seulement les quarante-cinq millions de rentes que le directeur général des finances avait ajoutés à la dette du royaume, mais encore les vingt-quatre millions de déficit que présentait l'état de M. de Clugny, son prédécesseur ; ainsi il laissa la recette et la dépense dans une balance à peu près exacte. C'est à la vérité ce que lui ont contesté ses ennemis, mais ce qu'il paraît avoir prouvé par le relevé des emprunts opérés, et des bonifications survenues depuis sa retraite,

et dont la balance offre précisément ce déficit effrayant qui fit recourir, en 1787, à l'assemblée des notables.

Aussitôt que Rodney eut reconnu son erreur sur les projets des Français et des Espagnols, il revola vers les Antilles; et, seule puissance alors dans ces mers, il se hâta d'en profiter pour mettre quatre mille hommes à terre à Saint-Vincent. Mais sept cents Français, qui formaient la garnison de Kingstown, suffirent pour lui enlever l'espérance qu'il avait conçue de s'en rendre maître. Informé vers ce temps de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la Hollande, il tourna ses efforts vers des conquêtes plus faciles et plus lucratives. S'étant présenté dans les premiers jours de janvier devant Saint-Eustache, le major général Robert Vaughan força cent trente soldats sans défiance, et unique garnison de l'île, de se rendre à discrétion. Le major ne démentit point en cette occasion la réputation de barbarie qu'il s'était acquise sur le continent américain, par l'incendie de la ville d'Æsopus, qu'il livra aux flammes, comme il marchait inutilement au-devant du général Burgoyne. Par ressentiment de quelque résistance de la part du capitaine d'une frégate, il voulait faire éprouver le même sort aux malheureux habitants de Saint-Eustache, que leur innocence et leur faiblesse eussent dû également protéger, et qui furent spoliés avec aussi peu d'égards que si on les eût enlevés d'assaut. Rodney, qui s'opposa à la destruction proposée par Vaughan, ternit d'ailleurs sa gloire par l'assentiment qu'il donna aux

autres violences. Trente-deux bâtiments, chargés des dépouilles des négociants hollandais, furent expédiés en Europe sous l'escorte de quatre vaisseaux de ligne. Mais à la vue de l'Angleterre, et à la hauteur des Sorlingues, ils furent rencontrés par une escadre supérieure, aux ordres de La Motte-Piquet, qui en enleva vingt-six.

Cependant le comte de Grasse, parti de Brest à la mi-mars, avec vingt et un vaisseaux de ligne et un nombreux convoi, ayant fait remorquer les plus mauvais voiliers, arriva aux Antilles après trente-six jours seulement de traversée. Rodney, occupé à Saint-Eustache à la vente des effets capturés par lui, détacha le vice-amiral Hood avec dix-huit vaisseaux pour l'observer et lui fermer l'entrée du port de la Martinique. Le 29 avril, M. de Grasse, étant en vue du Fort-Royal, en reçut encore un renfort de quatre vaisseaux. Hood, malgré son infériorité, ne refusa pas le combat, et ne prit chasse qu'après quatre heures d'engagement. Les plans de l'amiral français ne lui permirent point de s'attacher à le poursuivre.

Une diversion sur Sainte-Lucie, en trompant les Anglais sur son véritable dessein, lui permit de descendre à Tabago sans y être attendu. Le marquis de Bouillé, déjà en réputation par la prise de la Dominique, conduisit les attaques, et fit capituler les forces de cette île importante, et par ses productions et par son voisinage du continent méridional de l'Amérique. Quant à M. de Grasse, des dépêches qu'il reçut alors de Rhode-Island par la frégate la Concorde, qui lui amenait des pilotes américains,

lui firent quitter ces parages, et gagner d'abord Saint-Domingue. Rodney, jugeant la campagne finie dans les Antilles, repassa en Angleterre avec une partie des dépouilles de Saint-Eustache, et laissa le commandement des forces anglaises au vice-amiral Hood.

M. de Grasse ne fit que toucher à Saint-Domingue, où il prit des troupes de débarquement, et de cette île il gagna le rapide et dangereux canal de Bahama, pour se rendre plus tôt sur les côtes de l'Amérique, où il était attendu avec impatience. Dans sa route il pensa intercepter, à la pointe de l'île de Cuba, une riche flotte qui venait de sortir de la Jamaïque, et qui, y rentrant aussitôt, jeta l'alarme dans toute l'île. Enfin, le 18 août, l'amiral français jeta l'ancre à l'entrée de la baie de la Chesapeack, et commença à exécuter, pour sa part, le plan concerté à Rhode-Island par Washington et le comte de Rochambeau, et auquel la frégate dépêchée aux Antilles l'avait invité à concourir. Il consistait à enfermer tellement lord Cornwallis dans la presqu'île d'Yorck-Town, qu'il fut contraint de subir le sort de Burgoyne.

Le général anglais, après des succès par lesquels il avait fait rentrer en partie sous l'obéissance du roi d'Angleterre les provinces méridionales du continent, avait remonté vers la Virginie, où ses progrès furent plus disputés. Déjà contrarié dans sa marche par le marquis de La Fayette, lequel avec un faible corps de milice ne cessait depuis long-temps de l'observer et de le harceler, il se vit forcé de rétrograder

vers la mer, lorsque la jonction du marquis avec les généraux américains Wayne et Greene, accrurent pour lui la difficulté de subsister dans un pays qu'il avait ruiné par ses dévastations. Il gagna Yorck-Town, dans la presqu'île étroite formée par les rivières James et Yorck, dans la baie de la Chesapeack. Il y était en communication avec la flotte de l'amiral Arbuthnot, qui le fournissait de vivres, et qui devait même lui amener des renforts. Mais Clinton, qui les lui promettait, changea de résolution sur l'avis certain qu'il crut avoir par une lettre interceptée, que les généraux Washington et Rochambeau se proposaient de marcher contre lui. Cette lettre était une feinte des deux généraux : ils lui donnèrent un nouveau crédit par un mouvement prononcé qu'ils firent sur New-Yorck. Dès lors Clinton rappela encore Arbuthnot, ce qui permit à M. de Grasse d'entrer sans obstacle dans la baie, et de couper toute retraite à lord Cornwallis du côté de la mer, ainsi qu'on s'appliquait à la lui enlever du côté de la terre, mais insensiblement pour le mieux abuser.

Trois mille hommes, amenés par la flotte et commandés par le marquis de Saint-Simon, se réunirent aussitôt au marquis de La Fayette; et quinze jours après, Washington et Rochambeau, terminant une marche de près de trois cents lieues, arrivaient à Baltimore, à l'autre extrémité de la baie, où l'officier chargé de leur annoncer l'arrivée de l'amiral à sa station les attendait depuis une heure, concours bien extraordinaire dans une entreprise d'une exécution si longue et concertée de si loin. Ils furent

transportés par les frégates de l'escadre à Williamsbourg, où, le 24 septembre, toutes les troupes de l'expédition se trouvèrent réunies au nombre de vingt mille hommes, dont la moitié étaient Français. Le comte de Custines, le baron de Vioménil, le marquis de Chatellus, en étaient les principaux officiers. On y remarquait encore le duc de Byron, alors connu sous le nom de Lauzun, qui avait achevé la conquête du Sénégal; le vicomte de Noailles, qui s'était déjà distingué à la prise de la Grenade; le comte de Rochambeau, fils du général, et colonel du régiment d'Auvergne; le vicomte de Mirabeau, colonel de celui de Touraine; Duportail, depuis ministre; le commissaire ordonnateur Villemanzy, Charles de Damas, Robert de Dillon, Charles de Lameth, Mathieu Dumas, Alexandre Berthier, dans ces derniers temps prince de Neufchâtel et de Wagram, et une foule d'autres, tous unis alors de sentiments, et qui depuis, par l'effet de nos dissensions domestiques, ont combattu sous des drapeaux divers, mais ont également conservé pure et intacte la gloire de l'honneur français.

Dans le temps même qu'ils arrivaient à Baltimore, les amiraux Graves et Hood réunis, essayèrent de troubler les opérations combinées en pénétrant dans la baie. M. de Grasse sortit au-devant d'eux avec vingt-quatre vaisseaux de ligne. Les Anglais n'en avaient que dix-neuf. Malgré cette disproportion, l'importance des résultats et la confiance en leur tactique leur firent engager le combat. La circonstance du vent et la nature des évolutions ne permirent

guère qu'aux avant-gardes de s'engager sérieusement. Celle de la flotte française était commandée par le fameux navigateur de Bougainville. Les Anglais furent les plus maltraités, et disparurent au bout de deux jours, laissant le champ libre aux opérations des alliés.

Lord Cornwallis, endormi long-temps sur le danger de sa situation, tant par la politique lenteur de de son investissement que par les avis mêmes du général en chef Clinton, qui se croyait toujours l'objet des manœuvres de l'ennemi, avait partagé sept à huit mille hommes qui lui restaient entre les deux villes d'Yorck-Town et de Glocester, et avait négligé de donner aux fortifications de ces places tout le soin qu'il y eût apporté, sans doute, s'il n'eût été entretenu dans une funeste sécurité. Aussi les opérations qui devaient décider de son sort furent-elles peu prolongées. Le 28 septembre, les troupes se mirent en mouvement de Williamsbourg, et le lendemain les deux villes étaient investies au plus près. La tranchée fut ouverte le 7 octobre devant Yorck-Town, et le dixième jour du siége, après quelques exploits brillants de part et d'autre, lord Cornwallis demanda une suspension d'armes pour régler une capitulation qui fut signée le 19. La veille, à l'aide de quelques bateaux, il avait essayé sur Glocester une fuite qui eût été inutile, mais qui fut dérangée par un orage. Six mille hommes de troupes réglées et quinze cents matelots, mirent bas les armes et furent faits prisonniers. Cette expédition, qui décida de la fortune de l'Amérique, ne coûta pas cent

hommes aux alliés. La générosité et l'affabilité françaises se signalèrent, en cette occasion, à l'égard des prisonniers. Elle ne crut pas pouvoir se permettre cependant de sauver au général anglais une légère humiliation : celle de remettre à Washington lui-même l'épée qu'il offrait à MM. de Rochambeau et de La Fayette, qui se déclarèrent auxiliaires.

Peu auparavant l'actif Bouillé profitait de l'absence de toute escadre dans les Antilles pour reprendre Saint-Eustache et les petites îles qui en dépendent. Des douze cents hommes qu'il avait destinés à cette conquête, huit cents ne purent aborder à temps; les quatre cents autres, commandés par Arthur Dillon, colonel du régiment de ce nom, surprennent la garnison, qui en était sortie et qui faisait l'exercice sur l'esplanade. Celle-ci rentre dans le fort; mais les Français y pénètrent avec elle, s'emparent des ponts-levis et font capituler, le 16 juillet, huit cents soldats qui, trompés par l'audace des assaillants, ne doutent pas qu'ils ont affaire à une avant-garde prête à être soutenue par le corps d'armée. Une somme de seize cent mille livres, appartenant à Rodney et à Vaugnan, provenant de la vente de leurs prises, et qui était encore déposée à Saint-Eustache, devint le partage de l'armée; en sorte que l'avarice anglaise profita peu de ses dures exactions.

L'Océan, qui baigne les côtes de l'Europe, donna encore cette année l'imposant spectacle de la réunion des flottes française et espagnole, sous M. de Guichen et sous don Louis de Cordova. Les cinquante

vaisseaux qui la composaient croisèrent à la hauteur de Sorlingues, forcèrent à se blottir dans Torbay la flotte de l'amiral Darby; jetèrent de nouveau l'alarme sur toutes les côtes de l'Angleterre, puis rentrèrent, au mois de septembre, dans leurs ports respectifs sans avoir rien exécuté des grands desseins qu'ils paraissaient destinés à accomplir, et qu'on suppose avoir été pour le moins d'empêcher le retour des flottes marchandes de la Grande-Bretagne. Il n'y eut d'engagement dans les mers d'Europe que celui du Doggersbank, dans la mer du Nord, entre les côtes d'Angleterre et celles du Jutland. Sept vaisseaux anglais, sous le vice-amiral Peter Parker, revenaient de la Baltique, lorsqu'ils firent rencontre d'une flotte hollandaise de même force, qui sous le commandement du contre-amiral Zoutman escortait un convoi destiné pour la même mer. Le combat s'engagea entre eux, le 5 août, et fut soutenu avec une telle vivacité de part et d'autre; que les deux escadres, également désemparées, furent contraintes l'une et l'autre de gagner leurs ports. L'un des vaisseaux hollandais périt en s'y rendant.

Dans le même temps que la grande flotte sortait de Cadix, une expédition en appareillait pour la Méditerranée. Contrariée par les vents, il lui fallut près d'un mois pour aborder à Minorque, l'objet de sa destination. Le 21 d'août, cent voiles y débarquèrent douze mille Espagnols : le duc de Crillon, général au service d'Espagne, les commandait. Toute l'île se soumit immédiatement, à l'exception du fort Saint-Philippe. Le général Murray eut le bonheur

d'y réunir toutes les troupes dispersées en divers postes, montant à trois mille hommes, tourmentés à la vérité par la dyssenterie et par la discorde. Les fortifications en avaient été considérablement accrues depuis 1756; toutes étaient taillées dans le roc : les murailles avaient soixante pieds de hauteur et les fossés presque autant de profondeur. Les demi-lunes et les contre-gardes qui couvraient le corps de la place, le chemin couvert et les glacis, enfin divers petits forts en avant étaient également creusés dans le roc, minés et contre-minés comme le corps de la place, pourvus de souterrains de communications impénétrables à la bombe, et coupés encore de puits à bascule propres à arrêter l'ennemi, dans le cas où il parviendrait à s'y introduire. Pour vaincre tant d'obstacles, des renforts étaient nécessaires : la France y fit passer une division composée des régiments de Lyonnais, de Bretagne, de Bouillon, de Royal-Suédois; et dès lors commencèrent les opérations du siége. Mais le succès en était réservé à l'année suivante.

Dans l'Inde, où dominaient encore les Anglais, les possessions hollandaises tombaient les unes après les autres. Une partie des établissements des Hollandais, à Sumatra et au Bengale, ceux de Mazulipatam et de Paliacate, sur la côte de Coromandel au nord de Madras, de Sadras au sud, et de Negapatnam vers la pointe de la presqu'île, furent perdus pour eux cette année; et ils étaient menacés de tout perdre, et même le cap de Bonne-Espérance, si la France ne se fût chargée de le protéger. Le soin de

sauver ses alliés lui donna une activité qu'elle n'avait pas eue pour elle-même.

On a vu comment les Anglais lui faisaient la guerre dans l'Inde avant qu'elle ne fût déclarée en Europe. Pondichéry, dont les pertes étaient loin d'être réparées, et dont les fortifications n'étaient point achevées, vit se déployer devant ses murs, au mois d'août 1778, une armée anglaise, partie de Madras à la fin de juillet. Le commodore ou chef d'escadre, Vernon, arrivait en même temps avec un vaisseau de ligne et quatre frégates, pour cerner la ville du côté de la mer. M. de Tronjoli, qui commandait dans la rade, sortit le 10 août au-devant de lui avec une escadre de pareille force. Le combat fut indécis. Chacun fut obligé de se réparer; mais ce fut à l'Ile-de-France que se rendit pour cet objet M. de Tronjoli. Pondichéry, cerné de toutes parts, n'avait aucune ressource à lui offrir à cet égard, et des renforts qui arrivaient au commodore, eussent pu l'exposer d'ailleurs à demeurer bloqué dans la rade, et à subir le sort de la ville. Son départ, en permettant à la flottille anglaise de pourvoir les assiégeants, sans obstacle, de toutes les munitions nécessaires au siége, livra à la merci des Anglais le gouverneur de Pondichéry, M. de Belle-Combe, qui après quarante jours de tranchée ouverte se trouva dans la nécessité de capituler le 18 octobre. Aider-Ali Kan accourait au secours des Français; mais il ne put arriver assez tôt.

Cet Aïder était fils de l'un des généraux du souba du Décan. Les avantages remportés par le père contre

les Marattes, au pays de Mysore, dans le midi de la presqu'île, lui valurent l'honneur d'y devenir fondataire de l'empire, et d'assister désormais le souba avec des troupes dépendantes de lui seul. Le jeune Aïder surpassa les exploits de son père : appréciateur de la tactique européenne, il y forma ses troupes par les soins du déserteur Lalley, simple sergent, mais d'une capacité peu commune pour toutes les parties qu'embrasse l'art militaire. A l'aide de cet homme et de quelques autres Français qui, dans les revers de leur patrie, furent chercher un asile auprès de lui, il se trouva en 1767 à la tête de la meilleure armée indienne qu'on eût encore vue dans la presqu'île. Il se proposa dès lors de l'affranchir du joug des Anglais, et parvint à faire trembler Madras; mais, n'ayant pu déterminer le gouverneur de Pondichéry, qui était lié par les traités, à le seconder, il fit avec eux la paix en 1769, et ne se reposa d'ailleurs que pour reprendre haleine. La guerre entre la France et l'Angleterre fut une occasion pour lui de revenir à ses anciens projets.

Si l'éloignement de la côte du Malabar, où était le siége principal de sa domination, avait permis aux Anglais de s'emparer de Pondichéry sans obstacle, ce ne fut pas impunément qu'ils en triomphèrent, et les terribles ravages que fit le conquérant indien, à la tête de deux cent mille hommes dans toutes leurs possessions, dut leur faire regretter peut-être d'avoir commencé les hostilités. Après avoir dévasté longtemps le Carnate, Aïder se présenta au mois d'août 1780, devant Arcate, capitale de la province et ré-

sidence du nabab, créature des Anglais. Celui-ci appela à son secours dix mille hommes que commandait Monro à Madras. Mais, quelque disciplinés qu'ils fussent, le général anglais, estimant leur nombre insuffisant pour s'exposer au choc des forces innombrables d'Aïder, se tint sur la défensive, et donna ordre au colonel Baillie, qui commandait sur la Crischna, de venir le joindre. A son approche, Aïder s'interpose entre les deux chefs, il fait attaquer Baillie par Tipoo-Saïb, son fils, qui deux fois est repoussé. Il renonce dès lors à vaincre l'Anglais de vive force, semble lui laisser le passage libre, et lui tend une embuscade. Le 10 septembre, Baillie s'y laisse surprendre : l'explosion de ses caissons, due à une négligence des conducteurs, ajoute à ses pertes et consomme sa ruine. De douze cents Européens et de cinq mille Cipayes qu'il commandait, il ne se sauva qu'un très-petit nombre, et lui-même fut fait prisonnier. Monro profita de l'épuisement où la victoire même avait jeté Aïder, pour faire sa retraite sur Madras, où il rappela même la garnison laissée à Pondichéry. Les Français se remirent aussitôt en possession de leur ville : mais sir Eyre Coote, que le gouverneur général des établissements anglais dans le Bengale, Warren-Hastings, fit passer sur la côte de Coromandel, à l'aide de l'escadre de l'amiral Hughes, y rentra aussitôt, et avant que les habitants pussent être secourus par Aïder, encore occupé devant Arcate, qu'il emporta enfin d'assaut le 3 novembre.

Au commencement de 1781, Aïder tourna ses

efforts sur Vandavachi. L'approche de sir Eyre lui fit lever le siége, mais pour marcher au-devant de lui. Les deux armées se tinrent en observation jusqu'au mois de juillet. Coote attendait alors un secours qui lui venait du Bengale par Goudelour. Aïder se posta sur la route, et bientôt ce fut l'occasion d'un engagement entre les deux armées. Celle d'Aïder consistait en quatre cents Français commandés par Lalley, nouvellement décoré de la croix de Saint-Louis, et promu au grade de lieutenant-colonel, en vingt-cinq bataillons d'infanterie disciplinée, cinquante mille chevaux, cent mille mauvais fantassins, sous les noms de Mathelocks, Péons et Polygars, et quarante pièces de canon. L'armée anglaise, incomparablement moins nombreuse, tirait sa principale force de cinq mille Européens, qui en faisaient partie, et qui après huit heures de combat mirent les Indiens en pleine déroute. Cette action eut lieu le 1er. juillet. Le 29 août, Aïder et Tipoo, ayant tenté un nouvel effort, éprouvèrent une nouvelle défaite, et sur le champ même où, l'année précédente, ils avaient triomphé du colonel Baillie. Un troisième et un quatrième échec, à peu de distance des deux premiers, leur firent évacuer tout-à-fait le Carnate; mais ils le laissèrent d'ailleurs dans un tel état de dévastation, que de long-temps les Anglais ne purent se promettre d'en retirer le moindre profit.

Il eût fallu dans l'Inde une escadre pour seconder Aïder, en enlevant aux Anglais la ressource qu'ils tiraient de leur flotte pour le transport de leurs soldats. Celle que commandait le comte d'Orves à l'Ile-

de-France, était trop faible pour oser se montrer dans ces parages. L'année précédente le ministère avait essayé de lui faire passer, par le capitaine du Chilleau de La Roche, un renfort de deux vaisseaux de ligne, d'une frégate, et de douze bâtiments de transport. Mais, dans le voisinage de Madère, il tomba dans l'escadre de Rodney, qui, après avoir ravitaillé Gibraltar, se rendait aux Antilles. Le capitaine français ne put préserver son convoi qu'en attirant l'ennemi sur lui, et il fut contraint de se rendre, après avoir long-temps combattu contre cinq vaisseaux qui rasèrent toutes ses manœuvres. Ce fut le premier vaisseau français qui, dans cette guerre, tomba au pouvoir des Anglais. La frégate, qui avait pris chasse de bonne heure, périt en rentrant à Brest, et les secours pour l'Inde furent encore ajournés.

Ils ne furent guère plus efficaces cette année; mais les mesures qui purent être exécutées préparèrent les voies aux triomphes des années qui suivirent. Le bailli de Suffren était parti le 22 mars de Brest avec cinq vaisseaux de ligne, chargé de la double mission de conduire un renfort de vaisseaux dans l'Inde, au comte d'Orves, et d'assurer en même temps le cap de Bonne-Espérance aux Hollandais contre le commodore Johnstone, qui venait d'appareiller de la Méditerranée, avec ordre de l'attaquer. Parvenu aux attérages de Saint-Yago, l'une des îles portugaises du Cap-Vert, il rencontra Johnstone, et forma aussitôt le projet de le réduire à l'impossibilité d'exécuter sa mission. Dans ce dessein il pénètre,

suivi de deux vaisseaux seulement, dans la baie de la Praya, à travers une multitude de bâtiments qui la remplissaient, et, par un feu nourri et soutenu pendant une heure, il leur cause d'immenses dommages; lui-même avait beaucoup souffert, et ce ne fut qu'avec peine qu'il sortit de la baie; mais il remplit son but. Moins maltraité que son adversaire, qui demeura seize jours à se réparer, il put le prévenir au cap où il déposa quelques troupes et le marquis de Bussi, célèbre par ses exploits et ses négociations dans l'Inde. Ce général devait rester momentanément au cap pour en diriger les moyens de défense, et y attendre de nouveaux renforts envoyés d'Europe. Divers obstacles s'opposèrent à cet envoi, et forcèrent à remettre à un temps plus favorable les coups décisifs que, dès cette année, l'on s'était proposé de porter dans ce pays. Bussi ne put donc remplir de sa destination que ce qui concernait le cap; mais il s'en acquitta si bien, que le commodore, ayant paru devant la place et reconnu sa situation, n'essaya pas même de l'insulter, et reprit la route de l'Angleterre.

Aux avantages près des Anglais dans l'Inde sur Aïder, avantages qu'ils achetèrent de la perte de beaucoup d'Européens, cette campagne fut malheureuse pour eux. Ils la terminèrent par un incident qui fit honneur à leur amiral Kempenfeld, mais dans lequel la fortune entra aussi pour sa part. Il croisait sur les côtes de France avec douze vaisseaux de ligne, dans l'espérance d'intercepter peut-être un riche convoi de cent trente-cinq bâtiments venant de

Saint-Domingue, et qui entra heureusement à Brest le 7 décembre, lorsqu'il fut rencontré le 12, à cinquante lieues, au sud d'Ouessant, par M. de Guichen. Ce général commandait une escadre d'égale force, et, se rendant à Cadix, escortait, chemin faisant, deux vaisseaux de ligne et un convoi destiné pour l'Inde, et sept autres vaisseaux de ligne avec cent dix-huit transports chargés de neuf mille hommes, que le marquis de Vaudreuil conduisait aux Antilles; en sorte qu'il avait une immense supériorité sur l'Anglais. Un coup de vent d'abord, une tempête terrible ensuite, l'empêcha d'en profiter, et sépara le convoi de la flotte. A la vue de l'escadre française, dispersée à la vérité, l'amiral Kempenfeld eut l'heureuse audace de couper quinze bâtiments, et il en eût amariné davantage, si M. de Vaudreuil, avec deux vaisseaux seulement, ne l'eût arrêté d'abord dans ses progrès et déterminé ensuite à une retraite prudente, par l'appréhension d'avoir à résister bientôt peut-être à toute la flotte ralliée. Plusieurs des bâtiments du convoi furent jetés à la côte, et M. de Vaudreuil n'en put conduire qu'une partie à la Martinique.

MM. de Grasse et de Bouillé l'y attendaient pour former une tentative sur la Jamaïque. Cette expédition en Amérique, le siége de Gibraltar en Europe, et le recouvrement de l'Inde en Asie, tels étaient les résultats que l'on espérait des efforts immenses que faisaient encore cette année la France et l'Espagne, dans la vue d'amener la paix. Les généraux français, aux Antilles, avaient préludé à ces grands projets

par la prise de Saint-Christophe. L'amiral français, fort de vingt-huit vaisseaux, y avait débarqué le 11 janvier six mille hommes que commandait le marquis de Bouillé, et sous lui les marquis du Chilleau et de Saint-Simon, le comte de Dillon, le vainqueur de Saint-Eustache, et le vicomte de Damas. Toute l'île se soumit immédiatement, à l'exception de la forteresse de Brimstone-Hill, où le général anglais Frazer avait réuni ses détachements montant à douze cents hommes. Pendant qu'on en faisait l'investissement, M. d'Albert de Rioms présidait à la pénible extraction de l'artillerie de siége, engloutie contre la côte avec le vaisseau qui la transportait. Ses soins eurent le plus heureux succès, et déjà les batteries commençaient à jouer, lorsqu'on aperçut la flotte de l'amiral Hood, forte de vingt à vingt-deux vaisseaux, qui s'approchait du fort.

M. de Grasse quitta aussitôt son mouillage dans la rade pour aller au-devant de lui. Le 25 et le 26, il y eut entre les escadres deux engagements peu importants : mais ils se terminèrent par la plus habile manœuvre de la part des Anglais, qui, donnant le change au comte de Grasse, eurent l'adresse de s'embosser au mouillage même qu'il venait de quitter, et de contraindre le général français à tenir lui-même la mer à leur place. Un coup de vent pouvait l'éloigner tout-à-fait, et alors la position des assiégeants entre la flotte et la forteresse serait devenue fort critique. Ceux-ci, par un redoublement d'efforts et d'activité, triomphèrent du désavantage de leur position. Ils repoussèrent les troupes débarquées par

l'amiral Hood, à la Basse-Terre, éloignèrent ses frégates de Brimstone-Hill, et, à l'aide de l'artillerie auxiliaire du Caton, que le comte de Framont mit à leur disposition, ils parvinrent à faire capituler la place le 12 février. Durant cet intervalle, non-seulement M. de Grasse n'essaya point d'attaquer l'amiral Hood, que l'immobilité de son embossement, à une certaine distance de la terre, rendait très-vulnérable, mais il eut encore à se reprocher de l'avoir si peu surveillé après la capitulation, que, malgré le temps qui fut nécessaire aux Anglais pour lever leurs ancres, ils lui échappèrent. Il eut cruellement à se repentir, dans la suite, de cette double faute. L'amiral Hood rentra heureusement à Sainte-Lucie, où les vaisseaux amenés par Rodney portèrent l'escadre anglaise à trente-huit vaisseaux, tandis que celle de France, après la réunion du marquis de Vaudreuil, n'en comptait que trente-cinq.

Mais dix-sept vaisseaux espagnols l'attendaient à Saint-Domingue, et devaient lui rendre la prépondérance nécessaire à la conquête de la Jamaïque. Le 8 avril, M. de Grasse partit de la Martinique pour effectuer cette jonction. Rodney l'épiait de Sainte-Lucie : tous ses vaisseaux doublés en cuivre avaient une marche supérieure à celle de l'escadre française, que retardait encore le convoi qui portait les troupes de débarquement. Aussi dès le soir même fut-il en vue, et le lendemain son avant-garde, commandée par Hood, atteignit l'escadre française. M. de Grasse, ayant fait signal au convoi de continuer sa route, sous l'escorte de deux de ses vaisseaux, engagea le

combat avec l'avant-garde anglaise, la maltraita, et, au bout de deux heures, continua de faire voile sur la Guadeloupe. Le 10, deux de ses vaisseaux, le *Caton* et le *Jason*, se trouvèrent séparés de la flotte. Mais justement convaincu de l'importance d'éviter Rodney tant qu'il n'aurait pas opéré sa jonction, il les abandonna sagement, et poursuivit sa route. Que ne se souvint-il le surlendemain des motifs qui l'avaient déterminé alors! Presqu'au moment de mettre l'ennemi dans l'impossibilité de l'atteindre, non-seulement il s'arrête, mais il rebrousse chemin pour dégager le *Zélé*, que des avaries dans ses manœuvres faisaient dériver sur la flotte anglaise. Il sauve en effet le vaisseau, qui fut remorqué jusqu'à la Guadeloupe, où s'étaient rendus le *Caton* et le *Jason*, mais sa flotte est rejointe par Rodney entre les Saintes et la Dominique, et se trouve dans la funeste impossibilité de refuser un combat inégal, qu'il eût suffi d'éviter pour dominer dans ces mers.

M. de Grasse restait avec trente vaisseaux qui n'étaient pas encore bien formés en ligne, lorsque l'action commença à sept heures du matin. Aussi l'avant-garde commandée par M. de Bougainville fut-elle bientôt séparée, malgré la vigoureuse résistance du *Sceptre*, monté par le brave et infortuné La Peyrouse. Dès lors l'issue du combat fut prévue, par la facilité qu'eurent les Anglais d'attacher plusieurs de leurs vaisseaux sur un seul. La *Ville-de-Paris*, de cent dix canons, que montait l'amiral, fut surtout en butte à cette rude épreuve. Après une résistance qui se prolongea jusqu'à dix heures et demie du soir,

totalement désemparé, et dans la nécessité d'amener son pavillon, ce vaisseau eut au moins l'honneur de succomber noblement sous les efforts réunis de dix à douze bâtiments qui s'acharnèrent sur lui. Quatre autres presque aussi maltraités, et dont par cette cause les Anglais purent à peine profiter, furent pris dans le même combat, et sept jours après, le *Caton* et le *Jason*, qui ignoraient cet événement, subirent le même sort en se rendant à Saint-Domingue. M. de Vaudreuil en y ramenant dix-neuf vaisseaux sans obstacle, et M. de Bougainville sa division, qui avait relâché à Saint-Eustache, accrurent le regret que l'amiral n'eût pas poursuivi sa route. Les transports y étaient arrivés heureusement, mais la tardive réunion qui se fit alors, n'offrant plus même d'égalité avec l'ennemi, qui gagna la Jamaïque, il fallut renoncer à l'expédition projetée contre cette île. Les Espagnols regagnèrent leurs ports, et M. de Vaudreuil, après avoir croisé quelque temps entre la Jamaïque et Saint-Domingue, puis escorté jusqu'au débouquement les flottes marchandes des îles, gagna le continent de l'Amérique pour y passer l'hivernage et s'y fournir des bois nécessaires à la réparation de ses bâtiments.

Avant son départ il avait détaché de sa flotte une petite escadre commandée par M. de La Peyrouse. Elle était composée d'un vaisseau de ligne et de deux frégates, l'une desquelles était montée par le chevalier de Langle, l'ami, et depuis encore le compagnon des tristes destinées de son chef. Cette expédition, qui avait trois cents hommes de débarquement aux

ordres de MM. de Rostaing et de Monneron, avait pour but de détruire les riches entrepôts de pelleteries que les Anglais tenaient dans la baie d'Hudson. Il suffit à l'habile navigateur de paraître sur ces plages désolées pour faire capituler les forts de la baie; et il eut moins à se défendre contre les hommes que contre les vents, les écueils et les glaces qui, plus d'une fois, pensèrent le faire renoncer à son entreprise, dans la crainte de ne pouvoir effectuer son retour. Arrivé au commencement d'août, il remit à la voile le 1er septembre. On estime que la ruine de ces établissements porta aux Anglais un dommage de douze millions. On remarque d'ailleurs, au soulagement de l'humanité, que dans l'embrasement général auquel furent dévoués ces riches magasins, le généreux Français épargna ceux qui contenaient les vivres, afin que les infortunés que la crainte avait fait fuir dans les bois à son approche pussent trouver encore des moyens d'existence après son départ.

L'apparition de M. de Vaudreuil sur les côtes du continent inquiéta les Anglais qui l'occupaient encore et qui y faisaient à peine une guerre défensive. L'évacuation de Savannah et celle de Charles-Town en furent peut-être la suite, et New-Yorck, toujours menacée par Washington et Rochambeau, était disposée, pour peu qu'elle fût pressée, à suivre cet exemple. Le général en chef Gui-Carleton, l'ancien gouverneur du Canada, qui venait de succéder à Clinton, avait des instructions pacifiques qui lui enjoignaient de négocier plutôt que de combattre; mais ses efforts pour obtenir une paix séparée, qui ne

pouvait être qu'un leurre, n'eurent aucun succès. Rodney avait également été remplacé par l'amiral Pigot. Sa conduite à Saint-Eustache avait été le motif de son rappel : mais son bonheur voulut qu'il parût une injustice, en ce qu'arrêté par la cour de Saint-James avant le combat du 12 avril, il ne s'exécuta qu'après la victoire, dont le cabinet ne pouvait être encore instruit. On essaya de le dédommager en l'élevant à la pairie. M. de Grasse l'avait devancé en Angleterre. Cet illustre prisonnier était accueilli partout avec des distinctions flatteuses, mais quelquefois incommodes de la part du peuple, qui, en l'appelant sur son balcon et en applaudissant à sa bravoure, satisfaisait peut-être autant au besoin de manifester un arrogant orgueil qu'à celui de consoler un ennemi respectable.

Les escadres française et espagnole, réunissant quarante-cinq vaisseaux de ligne, après avoir balayé l'océan d'Europe, comme les années précédentes, et assuré la rentrée de leurs flottes marchandes, regagnèrent la Méditerranée, et, le 12 septembre, jetèrent l'ancre devant Algésiras pour seconder les opérations dirigées contre Gibraltar. Le duc de Crillon, qui s'était emparé du fort Saint-Philippe au mois de février, semblait avoir donné la garantie de la conquête de Gibraltar. Ce roc était menacé du côté de la terre, c'est-à-dire, du côté de sa plus haute élévation, par deux cents bouches à feu qui le foudroyaient vainement au plus près; et du côté de la mer, par dix batteries flottantes, de l'invention du colonel d'artillerie d'Arçon. C'étaient des vaisseaux rasés, recou-

verts d'un triple toit à l'épreuve de la bombe, et garnis d'un bordage épais, recélant des moyens d'y entretenir une humidité suffisante pour les préserver de l'effet des boulets rouges. Elles présentaient contre le môle le seul point qu'on pût raisonnablement tenter d'escalader, un front de cent cinquante pièces de canon, et complétaient l'investissement formé par la nombreuse flotte combinée, qui serrait la place du côté de la mer, et fermait tout accès aux secours dont elle avait le plus grand besoin en vivres, en munitions et en soldats.

Le 13 septembre, époque marquée pour le jeu de ces formidables moyens de destruction, le feu commença sur les dix heures du matin. A quatre heures du soir celui des batteries de la place paraissait éteint, et son brave gouverneur Elliot semblait se résigner au sort pénible de céder à la fortune. Mais alors même il faisait de nouvelles dispositions, et il tournait la majeure partie des forces de sa garnison au service des boulets rouges dirigés contre les batteries flottantes. Sur six mille boulets qu'il y fit tomber, sa persévérance en adressa un avec succès dans le bordage de la Tailla-Pedra, commandée par l'aventureux prince de Nassau. La crainte de laisser endommager les poudres par l'humidité, avait fait négliger une partie des mesures de précaution indiquées contre l'incendie, par l'ingénieur français, qui s'y refusa d'abord, mais qui s'y résigna ensuite par complaisance, et vaincu d'ailleurs par l'enthousiasme que témoignaient les braves qui voulaient bien en courir les risques. Le boulet fit des progrès qui fu-

rent long-temps insensibles, et qu'ensuite l'on ne put arrêter, quand on s'en aperçut au milieu des ténèbres. Pour comble de malheur on avait oublié, en cas de pareil accident, de se réserver les moyens d'éloigner promptement les bâtiments incendiés de ceux qu'ils avoisinaient. Les chaloupes qu'on envoya tardivement à cet effet se remplirent de ceux qui craignirent pour eux-mêmes l'explosion de la machine. Deux autres batteries prirent feu peu après la première, et les équipages de celles qui n'étaient point encore endommagées, craignant le même sort, se hâtèrent de les abandonner; enfin l'appréhension qu'elles ne tombassent entre les mains des Anglais porta les Espagnols à les dévouer inconsidérément aux flammes, en sorte qu'on perdit l'espérance de renouveler cette épreuve. Douze cents hommes, dans cette nuit fatale, périrent ou furent faits prisonniers par les Anglais, qui mirent diverses embarcations à la mer pour sauver ce qu'ils purent. Le prince de Nassau s'échappa à la nage.

Après cette funeste expérience, on s'opiniâtra encore à une conquête dont l'infructueuse tentative avait paralysé, pendant toute la durée de la guerre, des moyens immenses qui eussent décidé la querelle en d'autres lieux. Mais on ne l'espéra plus que d'un blocus étroit, qui minerait les ressources de la place. Il était assuré du côté de la terre, et quarante-six vaisseaux semblaient le rendre presque aussi certain du côté de la mer. Cependant lord Howe, qui s'était retiré sur les côtes d'Irlande à l'approche des flottes réunies, arrivait avec trente-quatre vaisseaux seule-

ment dans la Méditerranée, pour rompre ce dessein. Parti de Plymouth, le 11 septembre, il était le 9 octobre à la hauteur du cap Saint-Vincent. Don Louis de Cordova, instruit de son approche, se préparait à le recevoir, lorsque le 11 un coup de vent sépara ses vaisseaux et en chassa une partie dans la Méditerranée. Ce même coup de vent, favorable à l'Anglais, l'y fait entrer et le porte sur Gibraltar, où le 18, à la faveur d'un temps brumeux, qui empêchait de l'apercevoir, il ravitaille la forteresse, et le lendemain il avait repassé le détroit. Le 20 il fut poursuivi, mais la marche inégale des vaisseaux espagnols ne permit qu'à trente-deux de l'atteindre. L'avant-garde aux ordres de La Motte-Piquet, engage le combat. Howe feint de vouloir l'accepter, mais à la nuit il se couvre de voiles, et le lendemain toute espérance de le joindre est perdue. Il avait rempli sa mission, et son escadre, dernière ressource de la Grande-Bretagne, lui était trop nécessaire pour en compromettre le salut.

Il n'y eut que dans l'Inde que les alliés eurent des succès, et la France à elle seule les obtint. Le bailli de Suffren avait à peine déposé au cap les secours qu'il était chargé d'y porter, qu'il s'était rendu à l'Ile-de-France. Le comte d'Orves mit aussitôt en mer, et déjà fort de douze vaisseaux, il accrut son escadre d'un treizième, qu'il prit en chemin. Mais étant mort au commencement de février, comme il atteignait la côte de Coromandel, le commandant en chef se trouva dévolu au bailli de Suffren, qui, dès le 15, se présenta devant Madras. Sir Edward Hughes, ré-

cemment arrivé de Ceilan, où il venait d'enlever Trinquemale aux Hollandais, était dans la rade avec dix vaisseaux, qui étaient embossés d'une manière inattaquable. L'amiral français se dirigea dès lors vers le sud; mais à peine était-il parti, que sir Hughes, jugeant opportun de profiter de l'embarras que le convoi, joint à l'escadre, apportait à sa marche, se mit à la poursuite et enleva en effet les transports. Suffren revint aussitôt sur lui, et engagea le 17, à la hauteur de Sadras, un combat qui fut indécis, mais qui força les Anglais à aller se réparer à Ceilan. Pondichéry étant en leur pouvoir, le bailli débarqua trois mille hommes qu'il amenait avec lui à Porto-Novo, qui appartenait à Aïder.

Réuni à l'armée du prince indien, M. du Chemin, qui commandait les troupes françaises, s'empara de Goudelour le 8 avril, et procura ainsi un poste dans l'Inde aux Français, qui n'y possédaient plus un pouce de terre. Aïder voulait marcher immédiatement sur Madras. Suffren, malgré son caractère entreprenant, retint son ardeur, lui conseillant d'attendre la seconde division promise et l'artillerie de siége qui en faisait partie. Pour lui, gagnant les attérages de Ceilan, à la recherche de l'escadre anglaise, qui venait d'être accrue de deux vaisseaux, il la rencontra le 12 avril, près de l'île de Provédierne, à peu de distance de Trinquemale, et la combattit depuis une heure jusqu'à six, sans autre résultat que de contrarier les opérations de l'ennemi. La flotte anglaise se répara à Trinquemale; et le bailli, un peu plus au sud, à Tranquebar, place qui appartenait

aux Hollandais. Il y fut joint par trois vaisseaux de cette nation et par deux vaisseaux de ligne français, qui escortaient la seconde partie du convoi.

Sans aucun délai il se dirigea aussitôt sur Negapatnam, dans l'espérance de surprendre cette place et de la rendre aux Hollandais. Mais sir Hughes, qui l'avait deviné, venait de ravitailler la garnison, et de cette démarche il ne résulta qu'un combat naval qui fut offert et accepté le 5 juillet. Un vent violent sépara les deux escadres avant que l'action eût pu se terminer à l'avantage d'aucune des deux parties. Les Anglais se retirèrent entre Naour et Negapatnam, et les Français à Karikal, puis à Goudelour. Le bailli en partit, au commencement d'août, pour tenter une surprise qui fut plus heureuse. Le 23 il mouilla dans la baie de Trinquemale, et le 30 il avait fait capituler la place. Il y avait quatre jours qu'elle était rendue, lorsqu'on signala sir Edward, qui arrivait trop tard au secours. Ce fut le 3 septembre l'occasion d'un quatrième combat aussi indécis que les précédents. La saison de l'hivernage suivit de près cette dernière action. Les Anglais, extrêmement maltraités d'un ouragan qui leur fit perdre plusieurs vaisseaux, se hâtèrent de gagner Bombay, où devait les joindre une nouvelle escadre aux ordres de l'amiral Biskerton; et M. de Suffren, qui ne se crut pas assez en sûreté à Trinquemale, alla s'établir au port d'Achem, à la pointe septentrionale de l'île de Sumatra.

De retour au mois de janvier, il y avait croisé pendant deux mois, lorsqu'il fut rejoint le 10 mars, à Trinquemale, par M. de Peynier, qui lui amenait

quatre vaisseaux de ligne et deux mille cinq cents hommes, avec le marquis de Bussi. Il avait d'autant plus besoin de ces secours, qu'un double accident avait réduit à onze le nombre de ses vaisseaux, tandis que l'escadre de sir Hughes venait d'être portée à dix-huit, et que, d'une autre part, la mort d'Aïder, arrivée à la fin de l'année précédente, avait privé l'armée française de la coopération de celle de ce prince sur la côte de Coromandel.

Les Anglais établis à Bombay, espérant de grands avantages d'un changement de règne, et ayant encore fait à ce dessein la paix avec le Maratte Scindiah, pénétrèrent dans le Canada, où le général Matthews fit des progrès rapides, mais marqués par des atrocités qu'on aurait crues impossibles à un Européen. Des milliers d'Indiens sans défense étaient massacrés sans pitié : Omanpore, près d'Onore, ville presque ouverte, qu'il assiégait, et dans laquelle étaient renfermées quatre cents femmes d'Aïder et de Tipoo, éprouva ce sort funeste, et la destruction universelle s'étendit jusqu'aux infortunées captives, que ni leurs richesses, offertes à leurs farouches vainqueurs, ni leur beauté, ni leurs larmes, ne purent soustraire à cette affreuse destinée. Bednore ou Aïder-Nagur (ville d'Aïder), capitale des états de ce prince, capitula pour prévenir un assaut. Les propriétés du nabab, et ses riches trésors, capables d'assouvir la plus vaste cupidité, furent abandonnés aux Anglais, sous la réserve de respecter les propriétés particulières. Au mépris de cette solennelle convention, les principaux habitants sont bientôt recher-

chés, vexés, emprisonnés, et menacés même d'une ruine, que prévint heureusement l'approche de Tipoo. De la côte de Coromandel il accourait au secours de ses états, amenant avec lui deux mille Français que la reconnaissance des généraux lui avait accordés malgré les besoins urgents qui les pressaient eux-mêmes. Le 19 février, il attaqua les Anglais près de sa capitale, les battit, et leur enleva leur artillerie et leurs bagages. Ils se retirèrent dans la citadelle, où, le 28 avril, la faim les contraignit de capituler. Ils devaient rendre tous les effets publics et particuliers dont ils s'étaient emparés, et à ce prix demeurer libres, et être reconduits à Bombay. Matthews, poussé par une avarice qui lui devint funeste, éludant le traité, chargea son frère de conduire à Bombay, par des chemins détournés, une immense quantité de diamants qu'il avait soustraits à la surveillance du vainqueur. Mais le larcin fut découvert : les conducteurs ayant été arrêtés, le frère de Matthews eut la tête tranchée; et après lui Matthews lui-même, et quarante-cinq de ses principaux officiers, qu'une cour martiale condamna à subir la même peine en expiation de leurs atrocités. Tipoo retint en outre le reste de l'armée anglaise prisonnier.

Pendant les désastres des Anglais à la côte de Coromandel, le major Stuart, successeur de sir Eyre Coote, qui venait de mourir, investissait Goudelour à la tête de cinq mille Européens et de neuf mille Cipayes. Les Français, privés par leur générosité et par les maladies d'une partie de leurs forces, avaient été contraints de se retirer sous ses murs, en atten-

dant le retour de Tipoo. A l'époque du 7 juin que parut le major Stuart, M. de Bussi n'avait en troupes disponibles, pour défendre les dehors de la place, que deux mille cinq cents Français et huit mille Cipayes, dont trois mille que venait de lui faire passer Tipoo. Mais ceux-ci, qui faisaient la droite du camp, ayant mal soutenu l'effort des Anglais à l'attaque qu'ils en firent le 13, non-seulement plièrent, mais se débandèrent et entraînèrent avec eux le reste des Cipayes; en sorte que les Français, malgré les pertes qu'ils firent éprouver aux Anglais dans cette journée, furent contraints d'abandonner les ouvrages extérieurs.

Au danger qui menaçait la place, Suffren accourt avec ses quinze vaisseaux, et suppléant à l'infériorité du nombre par la supériorité des équipages, il les accroît de douze cents hommes tirés de la garnison, et cherche dès lors l'occasion d'écarter les dix-huit vaisseaux de sir Hughes, qui amenait l'artillerie de siége. Pendant plusieurs jours, les deux amiraux manœuvrèrent pour se donner l'avantage du vent. Enfin le 20 juin, à quatre heures après midi, le *Bailli* parvint à engager l'action à la vue de Goudelour. La nuit sépara les combattants; mais, l'escadre anglaise ayant été forcée de se rendre à Madras pour se réparer, non-seulement le *Bailli* remit à terre les douze cents hommes qui lui avaient été prêtés, mais il y ajouta encore douze cents soldats de marine. Ce renfort permit des sorties heureuses, et tout présageait que l'issue du siége serait favorable aux Français, lorsqu'une frégate parlementaire apporta l'heureuse

nouvelle que les préliminaires de la paix avaient été signés en Europe.

Elle s'y négociait dès le mois de septembre, et au milieu des dispositions les plus formidables des alliés, qui avaient encore quarante-six vaisseaux de plus que les Anglais. L'échec de la campagne précédente n'avait fait que réveiller l'énergie des Français; et, pour remplacer les sept vaisseaux qui avaient été perdus, il s'était fait par les particuliers, les corps et les provinces, des soumissions généreuses d'en fournir le double. De nouveaux renforts pour l'Inde, ainsi que huit mille hommes et neuf vaisseaux de ligne pour le continent de l'Amérique, venaient de partir de Brest, et un nouvel armement s'y préparait encore et devait joindre sous peu la flotte espagnole. Le comte d'Estaing, désiré par les deux nations, était destiné au commandement général. Il s'était mis en route au mois de décembre pour se rendre en Espagne; l'escadre était prête à faire voile de Cadix, et l'on se proposait de conquérir Gibraltar et la Jamaïque, lorsque les préliminaires de paix, entre toutes les puissances belligérantes, signés le 20 janvier, rendirent ces préparatifs superflus.

C'était le fruit des changements qui s'étaient opérés, au commencement de l'année précédente, dans le ministère d'Angleterre. Lord North, qui le dirigeait vers la guerre, avait été obligé de céder aux attaques que soulevèrent la défaite de lord Cornwallis. Le marquis de Rockingham, le comte Shelburne, lord Keppel, Charles Fox, second fils de lord Holland, Edmond Burke, et autres membres du parti

de l'opposition, qui s'étaient signalés dans les violents débats du parlement, furent appelés à composer la nouvelle administration. Le jeune Williams Pitt, second fils de lord Chatam, qui ne s'était pas moins distingué dans ces discussions, et qui à vingt-deux ans avait déjà la conscience de ses forces, refusa d'y jouer un rôle trop secondaire. Il n'en fit partie que trois mois après, lorsque la mort du marquis de Rockingham, premier lord de la trésorerie, ayant investi le comte de Shelburne de l'emploi de premier ministre, on lui offrit, par le titre de chancelier de l'échiquier, la surintendance générale des finances du royaume.

La supériorité qu'obtient le parti de l'opposition en Angleterre annonce ordinairement dans les nouveaux ministres des dispositions différentes de celles de leurs prédécesseurs. C'est ce que prouva l'administration récemment formée, en déterminant le roi à reconnaître l'indépendance des États-Unis, dont la morgue de l'ancien ministère avait provoqué la rébellion. Des plénipotentiaires se rendirent à Paris, et négocièrent, sous la médiation de l'empereur, avec ceux de France, d'Espagne, de Hollande et des États-Unis.

Il sortit, de ces conférences, d'abord des préliminaires en janvier 1783, et le 3 septembre suivant, trois traités définitifs entre l'Angleterre d'une part, la France, l'Espagne et les États-Unis de l'autre. Celui avec la Hollande ne fut conclu que le 20 mai 1784.

Les Etats-Unis furent reconnus indépendants.

Les limites de leur territoire, avec celles du Canada et de l'Acadie, au nord, furent fixées. A l'ouest, elles sont établies par les lacs et par le cours du Mississipi, dont la navigation demeure commune aux deux nations. Les Américains conservent l'usage de la pêche sur le banc de Terre-Neuve et dans le golfe de Saint-Laurent.

Le roi d'Espagne est maintenu dans la possession de Minorque et des deux Florides; il rend à l'Angleterre les îles de Bahama, et lui accorde un territoire dans le Yucatan, pour l'extraction et l'emmagasinage des bois de campêche.

La Hollande fut moins heureuse dans ses conventions : elle fut obligée de céder Negapatnam aux Anglais, et de consentir à la libre navigation des sujets britanniques dans toutes les parties de la mer des Indes que la compagnie hollandaise s'était jusque alors exclusivement réservées. Elle porta ainsi la juste peine de l'inactivité qu'elle avait montrée dans la défense des intérêts communs, et où l'avaient retenue les factions qui la divisaient.

Quant à la France, tout entière au soin de procurer satisfaction à ses alliés, elle retira peu de fruit pour elle-même de ses victoires. Le traité qu'elle conclut confirme à l'Angleterre en Amérique (art. 4) la propriété de Terre-Neuve et des îles adjacentes, à l'exception de Saint-Pierre et de Miquelon, qui appartiendront à la France. Les bornes des endroits où commencera et finira la pêche des deux nations sur le grand banc, et dans le fleuve Saint-Laurent, sont réglées (art. 5 et 6) d'une manière un peu moins

désavantageuse pour la France qu'en 1763. Le roi d'Angleterre restitue et garantit à la France les îles de Sainte-Lucie et de Tabago (art. 7); et le roi de France à l'Angleterre (art. 8), les îles de la Grenade, des Grenadines, Saint-Christophe, Newis et Monserat.

En Afrique, la Grande-Bretagne (art. 9) cède et garantit à la France la rivière du Sénégal et ses dépendances, qui consistent en quatre forts et l'île de Gorée; et réciproquement la France garantit à l'Angleterre (art. 11) le fort James sur la rivière de Gambie; mais les Français consentent à se restreindre pour la traite, entre l'embouchure de Saint-Jean et le fort de Portendic, « à condition même de ne pouvoir faire dans ladite rivière de Saint-Jean, sur la côte, ainsi que dans ladite rivière de Portendic, aucun établissement permanent de quelque nature qu'il puisse être. »

L'Angleterre rend à la France (art. 13) quelques établissements qui lui appartenaient au commencement de la guerre sur la côte d'Orixa et dans le Bengale; permet d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux, et s'engage à assurer dans l'Inde la liberté du commerce aux sujets de la France, soit qu'ils le fassent individuellement ou par compagnies. Elle rend (art. 14) Pondichéry et Karikal, avec promesse d'un arrondissement de territoire qui est spécifié, et conserve à la France, à la côte de Malabar (art. 15), Mahé et le comptoir de Surate. Les puissances contractantes s'interdisent réciproquement (art. 16) toute aide ou secours à ceux de

leurs alliés dans l'Inde qui n'entreraient pas dans le présent accommodement. Mais la paix fut rétablie en 1784 entre les Anglais et Tipoo : les nombreux prisonniers que retenait ce prince décidèrent la compagnie à la faire. Ils devinrent la rançon des villes de Calicut, Mongalor, Onor et autres, que lui restituèrent les Anglais.

Enfin, par l'article 18, les parties contractantes doivent nommer des commissaires pour travailler à de nouveaux arrangements de commerce entre les deux nations, sur le fondement de la réciprocité et de la convenance mutuelle.

L'exécution de cet article entraîna plus de deux années de travaux, et il en sortit enfin le fameux traité de commerce de 1786. Sous les dehors de l'équité et de l'égalité les plus strictes, les Anglais eurent l'adresse de s'en procurer tout l'avantage. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer l'article 6, qui contient le tarif des droits sur les marchandises exportables et importables entre les deux royaumes.

Il ne fixe que de légers droits sur nos marchandises de luxe admissibles en Angleterre; en récompense il ne soumet aussi qu'à un impôt très-modéré les marchandises anglaises admissibles en France. Voilà toute l'apparence de l'équité et de l'égalité. Mais, parce que les marchandises de luxe, comme vins de dessert, batistes, linons, blondes, dentelles de soie, parfumerie, ganterie, fleurs artificielles, tabletteries, meubles, bijouteries, etc., ne conviennent qu'à un petit nombre d'acheteurs, et qu'au

contraire, les marchandises communes, telles que la bonneterie, les cotonnades, le gros et menu fer, les outils, lainages, poteries, faïence et autres semblables, conviennent au pauvre comme au riche, il s'ensuivit, au détriment de plusieurs de nos manufactures précieuses et d'un grand nombre d'ouvriers dans la classe nécessiteuse, qu'on acheta beaucoup plus de marchandises communes que de marchandises de luxe, et qu'en résultat la balance fut pour l'Angleterre. Aussi M. Pitt, dans le tableau des finances qu'il mit sur le bureau de la chambre des communes, au mois de juillet de cette année, plaça-t-il, parmi les moyens sur lesquels sa nation pouvait compter pour subvenir à l'excédant des dépenses publiques, *les heureux résultats de ce traité en faveur de la Grande-Bretagne*.

Cependant cet accord n'essuya pas moins de critiques en Angleterre qu'en France, et, dans les deux pays, les deux négociateurs Eden et Gravier de Vergennes furent également taxés de s'être laissé abuser, chacun par l'adresse de son adversaire. Au reste, dans des traités de cette nature, il est impossible de peser tellement les conséquences de leurs dispositions, qu'il en résulte une balance absolument exacte entre la quotité des importations et des exportations; et, à cet égard, l'avantage peut être obtenu sans surprise et manqué sans incapacité.

L'intervention de la France entre la Russie et la Turquie, donna lieu, à la fin de 1783, à une transaction non moins importante que celle qui avait terminé les différends entre l'Angleterre et ses colo-

nies. Elle fut occasionée par l'abandon que fit de ses états à l'impératrice Catherine II le kan des Tartares de Crimée, Schahim-Gueray. L'occupation d'Oczakow, de la presqu'île de Crimée et du Cuban, qui en fut la suite, fut sur le point de rallumer entre les Russes et les Turcs une nouvelle guerre dans laquelle l'empereur Joseph II devait agir comme allié de la Russie. La cour de Versailles, réclamée en qualité de médiatrice, prévint les hostilités, et, trop officieuse peut-être en faveur des deux cours impériales, obtint de la Porte-Ottomane, par l'acte d'Ainali-Lavak, du 28 décembre, qu'elle consentirait à reconnaître ces provinces comme une dépendance de la Russie. Cet acte de faiblesse que l'on a reproché à la France lui était malheureusement commandé, et par la certitude qu'elle avait que les Turcs succomberaient s'ils étaient abandonnés à leurs propres forces, et par l'impossibilité où la mettait l'embarras de ses finances de leur fournir des secours efficaces.

Louis XVI avait reçu, à son avénement au trône, le trésor public en mauvais état, et son premier vœu avait été de le rétablir. Dans son édit pour la remise des droits de joyeux avénement, il s'exprimait ainsi : « Entre les différentes dépenses qui sont à la charge du trésor public, il en est de nécessaires qu'il faut concilier avec la sûreté de nos états ; d'autres qui dérivent de libéralités peut-être susceptibles de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice, par une longue possession, et qui dès lors ne présentent que des économies partielles : il en est enfin qui tiennent à notre personne, et à la

magnificence de notre cour; sur celles-ci, nous pouvons suivre plus promptement les mouvements de notre cœur. »

Peut-être ne les suivit-il que trop à cet égard, en se privant d'une garde nombreuse que son amour pour son peuple lui fit envisager comme inutile à sa sûreté. Il la sacrifia, ainsi qu'une multitude d'autres objets de dépenses, plus ou moins utiles, à la passion de combler le *déficit* qui faisait son tourment, et qui a fait tous ses malheurs. Mais l'exemple de sa modération, de sa simplicité personnelle, n'apporta aucune réforme dans une cour livrée au plus grand faste, et il n'eut pas la force de l'y amener d'autorité.

Les ministres qui furent successivement chargés des finances, commençaient tous par insinuer la nécessité de ces réformes, comme le moyen le plus propre à égaliser la dépense et la recette; mais s'apercevant que ce moyen, qui déplaisait à toute la cour, excepté au monarque, pouvait entraîner leur disgrâce par la faiblesse du prince, ils en revenaient aux impôts ou à des emprunts, qui sont des impôts déguisés. Le fonds de la dette se grossissait par les arrérages qui ne s'acquittaient que par des emprunts nouveaux.

M. Necker, ainsi qu'on l'a vu, prétendait avoir balancé les charges par les améliorations, lorsqu'il sortit du ministère. La continuation des besoins contraignit son successeur, M. Joly de Fleury, conseiller d'état, à recourir aux mêmes expédients pour se procurer des fonds nécessaires; mais il ne put également trouver des réformes pour les hypothéquer. Il établit

à la vérité des sous pour livre sur quelques objets de consommation, et fit renouveler le troisième vingtième. Mais le premier impôt était trop faible pour amortir une dette de près de quatre cent cinquante millions qui se forma de ses emprunts; et le second, devant cesser trois ans après la signature de la paix, ne put être considéré que comme une ressource passagère de vingt millions par chacune des quatre années qu'il fut en recouvrement, ressource qui devait profiter davantage aux successeurs du contrôleur général qu'à lui-même. Fatigué d'une administration qui avait épuisé tous ses moyens, le 29 mars il en résigna la direction, mais d'ailleurs après avoir atteint heureusement le terme honorable de la paix. M. d'Ormesson, qui succéda à M. de Fleury, ne put gagner celui de l'année. Un embarras qu'il ne sut pas prévenir dans les paiements de la caisse d'escompte, subitement assaillie de demandes en remboursement de ses billets, décela son insuffisance; et, le 4 novembre, on lui substitua M. de Calonne, intendant de Metz, dont personne ne contestait les talents. Il eut en effet celui de trouver encore des appâts pour amorcer les prêteurs, et grossir le capital de la dette. Il en combla la mesure. Le jeu de la machine s'arrêta entre ses mains, et il fut contraint d'en découvrir le mal : mais, s'il avait contribué à l'accroître, il en indiqua aussi le remède; et ce ne fut pas sa faute si l'état ne fut pas sauvé.

Cet embarras de finances réagit sur toutes les opérations diplomatiques de cette époque. La France, lors de la paix d'Aix-la-Chapelle, ayant fait raser

quelques-unes des places fortes des Pays-Bas autrichiens, où les Hollandais, en vertu du traité de Barrière de 1718, entretenaient des troupes, la cour de Vienne en prit occasion de se décharger du subside d'un million de florins qu'elle payait aux Provinces-Unies pour l'entretien de ces garnisons. Joseph II, ayant fait démolir depuis le reste des forteresses des Pays-Bas, à l'exception d'Anvers, d'Ostende et de Luxembourg, se crut autorisé, non-seulement à expulser de son territoire les garnisons étrangères, mais à redemander encore, le long des frontières hollandaises, une lisière qui avait été accordée par le même traité pour les arrondir, et entre autres dépendances la ville de Maëstricht qu'il prétendait en faire partie. Le but qu'il s'était proposé de cette signification, qu'il fit faire en 1784, était d'obtenir par compensation la navigation de l'Escaut : mais, les Hollandais persistant dans la ferme résolution de s'en maintenir possesseurs exclusifs, on arma des deux côtés. La France, toujours conciliatrice, intervint entre les deux puissances et prévint les hostilités. Ce ne fut d'ailleurs qu'en continuant à sacrifier ceux qu'elle protégeait. Par ses instances elle détermina les Hollandais à céder ou à consentir du moins à une rectification de limites et à racheter le droit prétendu sur Maëstricht, moyennant une somme de neuf millions et demi de florins (vingt millions de France), dont elle leur allégea le poids en prenant sur elle la moitié de cette charge. Elle compara cette dépense à celle qui fût résultée d'une guerre, et elle crut y trouver un bénéfice. L'accord

qui se conclut sous sa médiation eut lieu le 10 novembre 1785.

L'inquiet Joseph n'avait pas terminé cette affaire, que, dans les premiers jours de 1785, il manifesta de nouveau ses anciennes vues sur la Bavière. Il proposait alors de donner en échange les Pays-Bas, et de les décorer du titre de royaume d'Austrasie. La Russie, qui avait lié l'Autriche à l'exécution des plans qu'elle avait formés pour expulser le Turc de l'Europe, secondait par reconnaissance les desseins de la cour de Vienne, et l'électeur, qui n'avait pas d'enfants, les voyait avec assez d'indifférence. Mais le duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de Charles-Théodore, sonna de nouveau l'alarme. La France écouta ses réclamations, et se borna à de vaines exhortations pour dissuader l'empereur de son projet. Le vieux Frédéric y parvint plus efficacement, en formant entre les princes du nord de l'Allemagne et pour le maintien de la constitution germanique, une ligue qui fut signée à Berlin le 22 juillet. Avec les desseins des deux cours impériales sur la Turquie, elles ne pouvaient laisser subsister une semence de division aussi nuisible à leurs succès. Joseph renonça donc encore une fois au projet qui lui tenait si fort à cœur, et ce fut aux démonstrations vigoureuses d'une puissance secondaire que revint l'honneur de l'y avoir contraint. Frédéric, par cette démarche, s'égala au chef de l'empire, et se plaça par son influence au moins au rang des puissances de premier ordre.

Mais le comble de l'avilissement pour la politique extérieure de la France fut l'abandon du parti répu-

blicain en Hollande. La bonne volonté de celui-ci pour la France, durant la guerre d'Amérique, avait été neutralisée par les menées du parti stathoudérien dévoué à l'Angleterre; et l'on avait dû à cette cause l'inaction d'une flotte de dix vaisseaux qui devait se réunir aux escadres combinées de France et d'Espagne. Ce fut après la paix le sujet d'une enquête qui ne s'établit pas sans difficulté. L'amiral Byland, commandant la flotte, fut remercié de ses emplois, et le prince Louis-Ernest de Brunswick, oncle du duc alors régnant, et qui sous le nom de *stathouder*, son élève, gouvernait impérieusement en Hollande et avait empêché Byland de remplir sa mission, fut forcé d'abdiquer les fonctions de feld-maréchal au service des Provinces-Unies, fonctions qui lui donnaient surtout une grande influence sur les troupes. Enfin la province particulière de Hollande alla jusqu'à priver le stathouder lui-même du commandement à La Haye, ainsi que des charges qu'il possédait dans la province, et elle entraîna dans son parti celles de Groningue et d'Overyssel.

Guillaume V se retira à Nimègue. Il avait pour lui la majorité des voix dans l'assemblée des sept provinces, sans avoir une prépondérance réelle, attendu que la province de Hollande était à elle seule supérieure en puissance aux six autres. Mais le stathouder balançait d'autre part cette influence, par le dévouement de la populace qui était toute à lui, et par l'obéissance des troupes, qui le considéraient la plupart comme leur chef. De là, entre le pouvoir légal et la puissance réelle, un conflit indécis et con-

fus, qui semblait ne pouvoir se terminer que par des moyens violents. On armait de part et d'autre : bientôt il y eut des engagements partiels : et, le 9 mai 1787, d'Averhoult, un des régents d'Utrecht, battit à Juphatz, dans le voisinage de la ville, un détachement des troupes du stathouder. Celui-ci avait déjà invoqué le secours de la Prusse. Frédéric, dont il avait épousé la nièce, était disposé à l'appuyer; cependant il penchait pour les mesures conciliatoires, et semblait se refuser à hasarder une démarche hostile qui pourrait étendre plus au loin l'incendie de la guerre. La France en effet, dont la médiation avait été éludée par le stathouder, se proposait de rassembler aux environs de Givet et de Valenciennes une armée, dont le commandement était destiné au prince de Condé. Mais le vieux monarque étant mort le 17 août 1786, les choses furent considérées d'un autre œil par l'ardent Frédéric-Guillaume II, son neveu.

Au mois de juin 1787, par les conseils du chevalier Harris, depuis lord Malmesbury, la princesse d'Orange, sœur du nouveau roi de Prusse, voulut se rendre à La Haye pour essayer de concilier les esprits. Mais les états lui soupçonnant d'autres desseins, et particulièrement celui d'ameuter au contraire la populace contre les magistrats, elle fut arrêtée sur la frontière de la province, et forcée à rétrograder. Elle regarda comme une violence l'opposition apportée à la poursuite de son voyage, et s'en plaignit comme d'un outrage à sa dignité et à celle de son frère. Le jeune prince l'envisagea de la même manière, et bien assuré que les menaces de la France

n'avaient été qu'un épouvantail, et qu'il n'y avait pas l'ombre d'une armée au prétendu camp de Givet, il porta rapidement en Hollande vingt-cinq mille hommes rassemblés depuis quelque temps à Clèves, sous le duc régnant de Brunswick, et, le 26 septembre, après vingt jours de campagne, les Prussiens étaient dans Amsterdam. Les républicains s'étaient proposé de rompre leurs digues et d'inonder leurs campagnes, comme au temps de Louis XIV; mais, quelque fanatisme qui régnât parmi eux, l'amour des jouissances avait corrompu dans les riches le désintéressement des temps passés. Le désir d'épargner leurs splendides habitations suggéra des mesures partielles, et par suite inutiles. Le stathouder fut réintégré dans toutes ses prérogatives, et elles furent accrues au point de l'assimiler à un véritable souverain. Le parti français tomba en même temps dans l'oppression, et l'Angleterre saisit cette circonstance pour nouer avec les Provinces-Unies une alliance avantageuse, qui annula tout l'effet d'un traité antérieur de même nature que la république avait conclu avec la France; traité qui, s'il eût subsisté, eût tenu en bride l'ambition de l'Angleterre, et n'eût jamais permis à sa marine d'affronter celle que lui eussent opposé la France, l'Espagne et la Hollande.

Ce qui avait stimulé davantage l'audace de la Prusse et les intrigues de l'Angleterre, c'était la révélation de la plaie des finances de la France, donnée en spectacle à toute l'Europe. M. de Calonne, qui les dirigeait alors, s'était acquis une certaine célébrité dans la magistrature. Malheureusement ses

talents et la connaissance de son caractère souple l'avaient fait choisir pour diriger le tribunal établi par Louis XV à Saint-Malo contre les magistrats bretons. Il arriva donc au contrôle général, chargé dans l'opinion publique de l'odieux de cette affaire : mais ce préjugé ne lui fit aucun tort à la cour, où il se fit un système de se montrer complaisant, facile, prévenant, tel à peu près qu'avait été Fouquet dans la même place, lorsqu'il distribuait les trésors du royaume à la foule des courtisans dont il captait la bienveillance. Dans la situation la plus fâcheuse des finances, agissant pour conserver le crédit avec les apparences trompeuses de l'aisance et de la sécurité, on le vit mettre à jour tous les remboursements exigibles, et même un semestre arriéré des rentes. Il consomma à cet emploi et à subvenir à l'accroissement rapide des dépenses dans tous les départements, six cents millions d'emprunts ou d'anticipations qui se firent durant le cours de son ministère. Aussi, quoiqu'il n'y eût plus de guerre, la dette publique augmentait dans une progression effrayante; et, trois ans après le commencement de l'administration de M. de Calonne, il portait lui-même à cent dix millions la différence de la recette à la dépense.

Il prétendit que ce déficit était autant l'ouvrage de ses prédécesseurs que le sien, et que les comptes qu'il s'était fait rendre à son entrée au contrôle le portaient déjà à quatre-vingts millions. M. Necker se crut indirectement attaqué par cette assertion; et, pour maintenir la foi à donner au compte rendu, il se

mit en devoir d'y répondre. Il observa que soixante-dix millions d'arrérages des emprunts, la plupart viagers, faits depuis sa sortie du ministère, cinquante millions, suivant l'évaluation même de M. de Calonne, de remboursements obligés pendant plusieurs années, et soixante millions d'accroissement de dépenses dans les divers départements, formaient un surcroît de charges de cent quatre-vingts millions; et que, si l'on en déduisait soixante-dix millions pour les bonifications opérées depuis le même temps par l'extinction naturelle des rentes viagères, l'annihilation des arrérages des remboursements exécutés, les sous pour livre imposés, et l'augmentation des baux des fermes, aides et domaines, portée de deux cent quinze millions à deux cent cinquante-un, il restait précisément cet excédant de cent dix millions qui formait le déficit. Cet écrit fit exiler M. Necker. On en donna pour prétexte que ses répliques et son crédit, soutenus de sa présence, gênaient les nouvelles opérations financières.

Ce débat s'était élevé entre les deux administrateurs, à l'occasion de l'assemblée des notables, que le contrôleur général avait suggéré au roi de convoquer pour concerter avec eux les moyens de remédier au mal, ou pour faire adopter ceux qu'il présenterait. Les séances commencèrent à Versailles le 22 février; et c'est dans le discours d'ouverture que se trouvaient les assertions contre lesquelles réclama M. Necker. Au reste, de quelque part que vînt le déficit, il était instant d'y subvenir. « Mais par

quel moyen? disait M. de Calonne. Toujours emprunter serait aggraver le mal et précipiter la ruine de l'état; *imposer plus* serait accabler les peuples, que le roi veut soulager; *anticiper encore?* on ne l'a que trop fait, et la prudence exige qu'on diminue chaque année la masse des anticipations actuelles; *économiser?* il le faut sans doute; mais l'économie seule serait insuffisante et ne peut être considérée que comme un moyen accessoire; *manquer enfin à ses engagements?* c'est ce que l'immuable fidélité du roi ne permet pas d'envisager comme possible. Que reste-t-il donc?..... LES ABUS..... C'est dans les abus que se trouve un fonds de richesses qui doit servir à rétablir l'ordre. C'est dans la proscription des abus que réside le seul moyen de subvenir à tous les besoins. » Entre ceux qu'il signala était surtout celui des priviléges pécuniaires, et ce fut en conséquence de cela qu'il proposa une extension de l'impôt du timbre, et la conversion des vingtièmes en une *subvention territoriale* qui atteindrait sans exception toutes les propriétés foncières, et celles même du clergé. Pour essayer cependant de concilier les grands à son système, il proposa de décharger les nobles de la *capitation*, comme d'un impôt incompatible avec la dignité de leur état.

L'assemblée était composée de princes, de la haute noblesse, du haut clergé, des premiers présidents et procureurs généraux des parlements, et de députés des principales villes, distingués par leurs charges ou leurs richesses, presque tous jouissant des priviléges des deux premiers ordres, c'est-à-dire, accoutu-

més à voir leurs propriétés foncières atteintes le moins possible par l'impôt, qui retombait presque tout entier sur le peuple. Presque tous ne virent dans le projet de M. de Calonne que l'expoliation prochaine de la noblesse et du clergé : ils critiquèrent amèrement ses plans, le tourmentèrent par des questions insidieuses, et rejetèrent ses défenses avec une mauvaise volonté si marquée, qu'il résigna sa place, et prit la fuite le 20 avril.

Tout le ministère avait été renouvelé quelque temps auparavant. M. de Vergennes était mort l'année précédente. MM. de Castries et de Ségur avaient donné leur démission. C'était M. de Montmorin qui dirigeait les affaires étrangères, M. de La Luzerne la marine, et le comte de Brienne la guerre. La maison du roi avait, depuis 1783, le baron de Breteuil pour ministre. Quant aux finances, MM. Bouvard de Fourqueux, Laurent de Villedeuil et Lambert, successivement contrôleurs généraux après M. de Calonne, agissaient secondairement et sous la surintendance de M. de Loménie de Brienne, frère du ministre de la guerre et archevêque de Toulouse, que ses lumières vantées en administration firent appeler à la dignité de chef du conseil des finances. Il négocia quelque temps avec les notables afin de tirer d'eux quelque espèce d'acquiescement aux principales parties du plan de M. de Calonne, qu'il avait lui-même blâmé. L'assemblée ne se décida clairement ni pour ni contre, et se sépara le 25 mai. Le nouveau ministre, de qui l'on attendait un système lumineux de finance, auquel il travaillait, dit-on, depuis long-

temps, se rabattit à celui de son prédécesseur : impôt du timbre, subvention territoriale de quatre-vingts millions, et quelques édits bursaux. Le parlement, auquel ils furent portés, et que l'on suppose avoir été opposé aux édits, par le motif de son propre intérêt, donna à son refus une couleur favorable, en demandant qu'avant de les enregistrer on lui justifiât de la légitimité des besoins, par la communication de l'état actuel des finances. Il fut refusé : alors il refusa à son tour d'enregistrer les impôts, et déclara même que les états généraux seuls y étaient compétents. Ce moyen, tout dangereux qu'il était, s'il eût été mis à exécution sur-le-champ, aurait peut-être sauvé l'état. Mais le ministre, qui avait fait promettre leur réunion par le roi pour le 5 juillet, en recula l'époque, sous le motif de recueillir plus de lumières au sujet de leur convocation, et il appela imprudemment tous les citoyens à donner leur avis, ce qui tarda peu à jeter la plupart des esprits hors des limites. Par une autre bizarrerie, l'archevêque revint à la charge pour l'enregistrement de ses édits. Il avait espéré l'obtenir de sa complaisance à céder au vœu des magistrats : mais ceux-ci, qui s'étaient lié les mains en invoquant l'autorité des états généraux, se montrèrent plus conséquents, en persistant dans leur refus. Dès lors le ministre prétendit ravir de haute lutte ce qu'on refusait d'accorder à sa condescendance, et il força l'enregistrement dans un lit de justice tenu à Versailles. De retour à Paris, les magistrats protestèrent, et les édits ne s'exécutèrent pas. Le parlement fut exilé à Troyes le 15 août, et

rappelé le 20 septembre, sous la condition *tacite*, et de ne point donner suite à un arrêté qu'il avait pris pour informer des malversations commises dans l'administration des finances, et de consentir à un édit portant création d'emprunts graduels et successifs, jusqu'à la concurrence de quatre cent vingt millions.

Nous avons appelé cette condition *tacite*, parce qu'elle ne fut point communiquée à la jeunesse du parlement, mais seulement aux chefs et aux plus modérés des chambres, qui se flattèrent et promirent d'amener les autres à leur sentiment dans une séance royale qui serait tenue pour l'enregistrement des emprunts successifs. Dans cette séance, qui eut lieu le 19 novembre, alors qu'un silence général paraissait indiquer l'acquiescement de l'assemblée, deux conseillers, Fréteau et Sabatier, élèvent la voix non-seulement contre l'édit, mais encore contre la forme de l'enregistrement, dont ils prétendent que la présence du roi gênait la liberté. Le duc d'Orléans, dont les anciens ressentiments s'étaient encore aigris de l'opposition de la reine au mariage presque conclu de la fille de ce prince avec le fils aîné du comte d'Artois, seconda les magistrats, et le fit avec tant de véhémence que le monarque fut tenté de le faire arrêter sur-le-champ. Le 21 le roi se fit apporter le registre sur lequel avaient été inscrites des protestations après la séance. Il exila les deux conseillers, et confina le duc d'Orléans dans un de ses châteaux : mais tous trois furent bientôt rappelés.

Cette prompte indulgence donna de l'assurance aux membres du parlement, qui, soit par zèle pour

les intérêts du peuple, soit pour mortifier le ministre, dont les intentions contre la compagnie leur étaient suspectes, suscitaient des obstacles à ses opérations, surtout en matière d'impôts. Les difficultés qui en survenaient étaient portées au roi qu'elles fatiguaient. On peut présumer, sans trop hasarder, que Louis XVI n'était pas à se repentir d'avoir recréé un corps avec lequel il fallait sans cesse négocier ou combattre, que par conséquent il ne fut pas difficile à l'archevêque de Toulouse, et au nouveau garde des sceaux, Chrétien-François de Lamoignon, qui venait de succéder à M. Miroménil, de faire agréer au monarque un plan qui le délivrerait pour toujours des chicanes de cette compagnie, représentée comme ingrate.

Pour l'exécution de ce plan, il fallait des mesures vigoureuses et du secret. Ces mesures, on les prit en donnant ordre aux intendants de se rendre chacun dans leur département, et aux commandants de partir pour leurs provinces, où ils trouveraient les uns et les autres des lettres cachetées, qu'ils ouvriraient à jour fixe. On fit aussi approcher, comme par hasard, des troupes à portée des villes où siégeaient les parlements. Quant au secret, le ministre y pourvut en investissant de gardes l'imprimerie royale, où l'on travaillait, jour et nuit, aux édits, déclarations et lettres circulaires qui devaient paraître en même temps. Outre que les ouvriers étaient largement payés, ils avaient chacun auprès d'eux un surveillant pour les empêcher de soustraire quelqu'un de ces papiers importants. Mais, malgré la rigueur des

précautions, un conseiller au parlement, M. Duval d'Esprémenil, en prodiguant l'or, obtint une *épreuve*.

Le 3 mai les chambres sont assemblées; on y lit ces papiers surpris à la vigilance du ministre : ils contenaient des édits portant création d'une assemblée composée des princes, des pairs, des maréchaux de France, et de personnages distingués choisis dans le clergé, la noblesse, la magistrature, avec toute l'autorité dont jouissaient *les cours plénières sous Charlemagne*. Cette cour enregistrait les lois de police générale, et les édits qui ne seraient plus soumis à l'examen des parlements, bornés désormais aux affaires des particuliers. Il serait établi dans l'étendue du parlement de Paris quatre *conseils souverains*, nommés *grands bailliages*, qui auraient chacun un ressort déterminé, et dont les attributions devaient circonscrire étroitement celles qui resteraient au parlement, déchu par là du privilége d'être désormais cour des pairs. Ces dispositions générales et quelques autres mesures particulières qui y étaient jointes équivalaient à la cassation prononcée quinze ans auparavant par Louis XV.

Contre un danger qui n'était connu que d'une manière indirecte, le parlement ne put prendre que des mesures hypothétiques. Il exposa donc que « justement alarmé des événements funestes dont une notoriété trop constante paraissait menacer la constitution de l'état et de la magistrature : considérant que les ministres ne voulaient anéantir les lois et les magistrats que parce que ceux-ci ne cessaient de se montrer inébranlables dans la résolution de ne point

enregistrer les impôts onéreux, et qu'il sollicitait la tenue des états comme le seul remède applicable aux maux du royaume, il avait désiré, avant tout événement, poser les principes d'une manière positive, et et qu'en conséquence il déclarait que la France est une monarchie dans laquelle le roi gouverne par des lois fixes; qu'au nombre des lois fondamentales sont celles qui assurent la couronne à la maison régnante de mâles en mâles, par ordre de progéniture; aux états généraux légitimement convoqués, le droit de consentir les impôts; à la magistrature son immuabilité; à chacun la jouissance invariable de ses propriétés et de la liberté individuelle. Que dans le cas où la magistrature, subjuguée par la force, se trouverait dans l'impossibilité de veiller par elle-même à la conservation des principes établis ci-dessus, elle la recommande au roi, aux princes, aux pairs du royaume, aux états légitimement assemblés, et généralement à tous les citoyens. Il déclarait de plus, que dans le cas où, contre ces principes, on prétendrait établir un corps quelconque pour représenter la cour des pairs, aucun membre de ladite cour actuelle n'y prendra séance, ne reconnaissant pour telle que celle qui existe. »

Le prélat fut très-piqué de voir son secret découvert; il voulut faire arrêter d'Esprémenil et Monsabert, ce dernier, coupable aux yeux du ministre d'être dénonciateur opiniâtre des monopoleurs : on les chercha inutilement dans leurs maisons; ils s'étaient réfugiés dans la grande chambre, où beaucoup de leurs confrères les avaient joints, le 5 mai, au

milieu de la nuit, un fort détachement du régiment des Gardes traverse Paris tambour battant, précédé de ses sapeurs la hache sur l'épaule. Ils se rendent au palais, frappent à la porte, déterminés à l'enfoncer; mais elle s'ouvre sans attendre la violence. Les soldats entrent. Celui qui les commandait ne connaissait pas ceux qu'il avait ordre d'arrêter. Il les demande. Plusieurs s'écrient : Nous sommes tous Monsabert et d'Esprémenil. Mais, pour ne pas exposer leurs confrères, ceux qu'on cherchait se présentent eux-mêmes : ils sont emmenés et transportés, le premier à Pierre-en-Cise près de Lyon, et le second aux îles Sainte-Marguerite. Les magistrats restaient dans la chambre; le commandant leur donne ordre de se retirer. Ils défilent entre les soldats, reçus avec applaudissement par le peuple que le son du tambour avait attiré, et qui se montrait plus irrité que consterné.

Le 8 mai, se tint à Versailles un lit de justice dans lequel les édits travaillés dans le secret avec tant de soin furent enregistrés d'autorité. Les princes, les pairs et les grands officiers de la couronne y avaient été appelés, et donnèrent par leur rassemblement une idée *de la cour plénière*, qu'on prétendait leur faire représenter. Mais ce ne fut qu'un simulacre, un fantôme qui disparut promptement.

Le parlement prit contre les opérations de ce lit de justice les précautions d'usage; protestations et remontrances. L'opinion publique se prononça fortement. M. de Loménie, devenu principal ministre, lutta trois mois contre elle; mais, soit qu'effrayé du

danger de son entreprise, il ne se sentit pas le courage de la continuer, soit qu'il ne trouvât pas dans le monarque la fermeté qu'il avait espérée, ne voulant cependant pas subir aux yeux de toute la France la honte d'être forcé à abandonner son projet, il fit donner, le 8 août, un édit qui suspendait l'établissement de la *cour plénière* jusqu'à la tenue des états généraux que ce même édit fixait au premier mai de l'année suivante. Huit jours après il fit rendre un arrêt sur l'ordre et la forme des payements du trésor royal. Soixante-seize millions de remboursements étaient suspendus; et les autres parties devaient être acquittées, pendant dix-huit mois, en tout ou en partie suivant leur nature, en billets du trésor royal, portant intérêt à cinq pour cent, et devaient être reçus de préférence, dans le premier emprunt qu'on ouvrirait. Cet arrêt, conséquence nécessaire de l'impossibilité de pourvoir, à cause de la résistance des parlements, à l'inégalité de la recette et de la dépense, après avoir répandu un moment la consternation, souleva tous les esprits. Le ministre, déjà contraint de se dédire sur la *cour plénière*, convaincu depuis par l'éclat de l'édit du 16 août, qu'il ne pourrait se promettre aucun succès dans son ministère, donna sa démission le 25. Comme il était nommé cardinal, il se retira à Rome, sous prétexte d'y aller recevoir le chapeau. On dit que, dans sa dernière conversation avec le roi, il lui conseilla de rappeler M. Necker à l'administration des finances. Ce conseil fut suivi, et deux jours après son départ M. Necker entra au conseil. Le 14 septembre, M. de

Lamoignon donna aussi sa démission, et fut remplacé par M. de Barentin, premier président de la cour des aides.

Il serait difficile de dépeindre l'ivresse de joie qui saisit les Parisiens à la nouvelle démission du principal ministre. Une troupe de jeunes gens, presque toute composée de clercs du palais, s'assembla dans la place Dauphine, y brûla l'effigie du cardinal, s'empara du Pont-Neuf, et força tous ceux qui passaient, soit à pied, soit en voiture, de saluer la statue de Henri IV. Tout cela se faisait gaiement, comme par divertissement; ces jeunes gens disaient en avoir obtenu la permission : on a cru même avoir reconnu parmi eux des conseillers à peu près de leur âge.

Mais la populace, qui prend volontiers part à tout ce qui a un air de désordre, imita celui-ci à sa manière. Elle se porta en foule dans la rue où demeurait le frère de l'ex-ministre, dans l'intention de piller sa maison et d'y mettre le feu. Des soldats, menés par le commandant du guet, repoussèrent ces brigands, mais ne les mirent en déroute qu'après en avoir tué quelques-uns. Leur fureur alors se porta contre le commandant lui-même; ils coururent à sa maison, le menaçant aussi de pillage et d'incendie. Ici, même succès contre eux; mais le carnage fut plus grand, parce qu'ils furent plus opiniâtres. Le parlement ordonna des enquêtes au sujet des massacres dans les deux rues. Les informations, par la manière dont elles furent faites, chargeaient principalement les chefs militaires. On les accusait d'avoir abusé de leur pouvoir en faisant tirer sur un attrou-

pement qui pouvait être dissipé par des moyens moins violents. A la forme que prenaient les procédures, la cour sentit que le commandant du guet, plus inculpé que les autres, pourrait succomber; elle prévint le jugement, et lui donna un autre emploi hors de Paris. En accordant cette satisfaction à la populace, la cour ne vit point que c'était l'autoriser dans ses caprices, qui sont presque toujours féroces; et le parlement, indulgent pour une faute dans laquelle il avait quelque intérêt, ne prévit pas non plus le danger d'une première impunité.

La confiance que M. Necker avait toujours inspirée aux capitalistes lui fit trouver dans leurs bourses, et dans le retard des paiemens les moins pressés, les moyens de gagner l'époque des états généraux : en conséquence, les édits bursaux qui avaient excité la malveillance du parlement furent retirés, et celui-ci n'eut plus d'intérêts opposés à ceux de la cour. Le 27 septembre, il lui fut présenté l'édit pour la convocation des états généraux à Versailles. L'enregistrement qu'il en fit portait cette clause : « Qu'ils seraient assemblés selon la forme observée pour les états de 1614. »

On y reconnaissait trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers état. Les députés étaient élus par bailliages en nombre égal dans chaque ordre; de sorte qu'il n'y en avait pas plus pour l'un que pour l'autre. Dans le lieu indiqué pour l'assemblée était disposée une salle commune où tous se réunissaient pour entendre les propositions, faire entre eux des lois de police et conférer sur les affaires générales.

Chaque ordre ensuite se retirait pour délibérer dans la chambre qui lui était assignée. Ils se députaient l'un à l'autre pour s'entendre sur les matières livrées à leur discussion, principalement sur les impôts. Quand chaque corps avait pris sa résolution, ils se rassemblaient tous trois dans la salle commune. Lorsque deux ordres se rencontraient dans le même sentiment, ils imposaient au troisième la nécessité d'adopter leur vœu, qui devenait alors le vœu, la conclusion, le statut des états; ainsi on ne délibérait par tête que dans chaque chambre, et par ordre dans la salle commune.

Cette forme était très-favorable aux deux premiers ordres, surtout en matières d'impôts, parce que, jouissant des mêmes priviléges, ils n'adoptaient entre eux que les impositions qui, en vertu de ces priviléges, leur étaient les moins onéreuses, et que, réunis, ils imposaient au tiers l'obligation d'accepter celles que cet ordre du tiers aurait rejetées comme lui étant nuisibles dans le fond et dans la forme.

M. Necker, revenu en place, y rapporta son système, qui avait été aussi celui de MM. de Calonne et de Brienne; savoir, de faire contribuer les privilégiés également avec le tiers. Il crut la circonstance des états propre à faire les mêmes tentatives, sans courir le risque de les voir rejeter de nouveau, et il y travailla avec ardeur. Il se répandit dans le public des écrits qui prouvaient que les priviléges pécuniaires étaient des abus à détruire; que, pour y réussir, il fallait cesser d'opiner par ordre, parce que dans cette forme les privilégiés étaient toujours deux

contre un ; et que, si on s'accordait à opiner par tête, il convenait de donner au tiers état une double représentation, afin de le mettre en équilibre avec les deux autres.

Le contrôleur général pressait de faire adopter cette représentation, dont mille pamphlets plus ou moins hardis avaient fait l'opinion générale : mais le roi, ne voulant pas prendre sur lui la décision, convoqua, pour le 8 octobre, à Versailles, les notables de l'année précédente. Ils se partagèrent en cinq chambres. Le roi leur proposa la question de la double représentation. Après deux mois de discussion, une seule chambre, présidée par Monsieur, frère du roi, se déclara pour le double vote. Le reste repoussa cette opinion. Les princes, les pairs et le parlement fortifièrent ce vœu par des adresses spéciales au roi, et essayèrent d'en adoucir l'amertume par un abandon formel de leurs priviléges pécuniaires.

Déchu de l'espérance qu'il s'était promise de l'assemblée des notables, le 27 décembre, M. Necker fit, au conseil, un rapport sur la fixation des états, quant au lieu, au temps et au nombre des députés, et un édit absolument calqué sur son sentiment suivit son rapport. On y lisait que les états généraux seraient tenus, avant la fin d'avril 1789, à Versailles, ville trop voisine de la capitale pour n'en pas ressentir les dangereuses influences; que le nombre des membres serait de mille, et que celui des représentants du tiers serait égal à celui des deux ordres réunis. Le rapport du ministre fut imprimé à la suite de

l'édit : en sorte que le rapporteur paraissait être l'auteur de l'édit, ce qui lui concilia l'estime et l'attachement de la multitude.

Rien d'ailleurs n'était moins concluant, plus faible, plus entortillé que les motifs qu'apportait le ministre pour étayer son opinion. Ils tombaient tous devant cet argument sans réplique, que si la double représentation était absolument dépourvue de dangers, à raison de la séparation des ordres, ainsi que l'insinuait le ministre, il était constant par cette raison-là même qu'elle était inutile; et la chaleur que l'on mettait à emporter ce point trahissait visiblement, soit dans le rapporteur, soit dans ceux dont il était l'écho, le dessein formé et arrêté d'avance de parvenir à la réunion des ordres, et de donner par-là toute la prépondérance au tiers. Cependant le conseil du roi l'approuva : il abonda dans le sens de la multitude, assez prévenue alors pour supposer à l'esprit de corps des deux premiers ordres un empire tellement irrésistible, qu'il pût paralyser dans des cœurs français l'élan généreux du dévouement le plus absolu et des sacrifices les plus entiers aux intérêts bien entendus de la patrie; de cette multitude, trop peu éclairée surtout pour sentir que les obstacles apportés en d'autres circonstances par ce même esprit de corps, et par la séparation des ordres, à l'unanimité des opinions, était une garantie de la stabilité des institutions sociales, tandis qu'une assemblée unique, dominée par l'enthousiasme, ne pouvait que se précipiter, et sans pouvoir s'en défendre, dans les partis les plus extrêmes et les inno-

vations les plus inconsidérées. Il fallut apprendre de l'expérience à nos dépens, et quand le mal était sans remède, que le salut de l'état tenait à cette séparation même des ordres qui était si décriée alors. On a beaucoup parlé des causes de la révolution : elles sont toutes dans le rapport du 27 décembre, et dans l'approbation qu'y donna le conseil, parce que sans cette dernière mesure elles étaient étouffées, sinon dans leur germe, au moins dans leurs effets.

Dans plusieurs provinces les deux ordres privilégiés firent des efforts pour empêcher la double représentation du troisième; mais ils cédèrent à la fin : il n'y eut que la Bretagne où la noblesse et le haut clergé aimèrent mieux ne point nommer de députés que de souffrir au tiers la duplication prescrite. Les curés bretons ne s'associèrent pas à cette opiniâtreté; ils firent leurs choix, et leur nombre grossit dans l'assemblée générale le tiers état en s'y joignant. Avant que de se séparer, la plupart des assemblées des provinces établirent des espèces de comités avec lesquels devaient correspondre leurs députés, pour leur donner connaissance de ce qui se passerait à Versailles, et prendre leur avis sur les matières qui les intéresseraient. Ces comités furent comme des cadres tout préparés pour les *clubs*, quand on jugea à propos d'en établir. On nomme ainsi en Angleterre des assemblées où l'on s'entretient assez ordinairement des affaires d'état. Ce mot a été adopté en France pour signifier les rassemblements destinés au même usage.

Le premier se forma à Paris, autour des députés

de Bretagne, que ceux des autres provinces allèrent à leur arrivée féliciter de leur fermeté et de leur victoire. Des premiers compliments on passait aux questions qui occupaient alors les esprits; on recherchait quelle était l'étendue de la souveraineté, si elle appartenait tout entière au roi, et quelle part le peuple pouvait y prétendre? A ces conférences n'était pas admis quiconque se présentait : il fallait faire des preuves de ce qu'on a appelé depuis *patriotisme*, c'est-à-dire, de dévouement à la cause du peuple, ou plutôt au système de l'assemblée. Cette réunion se nomma *club breton*. Alors furent sinon inventées, du moins propagées les qualifications d'*aristocrates* et de *démocrates*, la première signifiant les partisans de la noblesse, la seconde ceux du peuple.

Ce mot collectif *peuple* doit être bien distingué de celui de *populace*, qui en est la partie la plus basse, la plus vile, celle qu'on remplit le plus facilement de préjugés, parce qu'elle est bornée dans ses connaissances; et qu'on remue le plus aisément, parce qu'elle n'a rien à perdre, et qu'elle ne peut que gagner dans le trouble. Tel était le rassemblement qui donna, le 28 avril, à Paris, le second spectacle d'un tumulte sanglant, dont le premier exemple s'était vu lorsque les maisons de Brienne et du commandant du guet furent assaillies. Du faubourg Saint-Marceau partit à l'improviste une troupe forcenée qui se porta sur la maison d'un manufacturier du faubourg Saint-Antoine, nommé Réveillon, la pilla, brisa les métiers, en jeta dans la rue les débris

dont elle fit un bûcher. Depuis quelque temps il arrivait à Paris des hommes à figures atroces, armés de bâtons noueux. Ils y entraient par pelotons et par différentes barrières, logeaient dans les faubourgs, d'où ils se rassemblèrent à jour dit dans celui de Saint-Marceau. Ils faisaient l'avant-garde de la troupe qui pilla Réveillon. Dans les cris et les hurlements qu'ils poussaient pendant leur marche, on démêlait que le motif de leur entreprise était de punir ce manufacturier, homme, disaient-ils, qui était dur à ses ouvriers, qui les maltraitait et avait montré de la joie de ce que le pain devenait cher, et de ce que la famine les contraindrait de travailler sans relâche.

C'était une calomnie inventée pour ameuter le peuple, et l'engager à grossir et renforcer la troupe de ces brigands soldés. Dès le lendemain parurent des écrits rejetant ce tumulte sur la cour, et insinuant qu'elle préparait la famine et soudoyait la fureur du peuple, afin d'avoir un prétexte pour appeler et entretenir une armée entre Paris et Versailles, et par ce moyen maîtriser les états et dicter impérieusement les décisions; mais peu de personnes crurent à cette imputation : les soupçons au contraire tombèrent presque généralement sur d'Orléans.

Il avait résisté en face au roi dans le lit de justice du 19 novembre 1787. Les cahiers de doléances qu'il fit distribuer dans ses terres, comme pour servir de modèles à ceux dont les députés seraient porteurs, annonçaient que ce prince méditait de grands changements dans la constitution de l'état, dans le gouvernement, dans la religion. On savait qu'il y avait

entre la reine et lui une haine prononcée. On le croyait ambitieux et vindicatif. Il ne paraissait que rarement à la cour et comme par force; on ne l'y voyait pas non plus de bon œil. Soit hasard, soit dessein prémédité, ce fut la duchesse d'Orléans, son épouse, qui, revenant de la campagne, obtint de la complaisance du commandant d'un détachement de cavalerie, envoyé pour fermer le passage aux brigands qui survenaient, d'ouvrir la ligne à son carrosse. Ces furieux le suivirent avec une impétuosité qu'on ne put arrêter, et vinrent augmenter le nombre de ceux qui déjà inondaient Paris.

La vertu de la princesse était trop connue pour qu'on l'ait soupçonnée d'être complice des desseins de son mari; mais on a cru que, docile à ses ordres, elle seconda ses intentions sans en prévoir les conséquences. Quant à lui, que voulait-il? Accoutumer, dit-on, le peuple à la révolte contre les lois, lui faire goûter les douceurs du pillage, lui imprimer un mouvement tumultueux, afin de le trouver déjà alléché par ce succès, lorsqu'il aurait besoin de son concours pour la réussite de ses projets; éprouver enfin, au moment de l'ouverture des états, jusqu'où il pourrait porter, selon les circonstances, la licence de la populace, et abuser de la faiblesse de la cour.

Les états s'ouvrirent le 5 mai par une procession solennelle. On y voyait des évêques, dont la dignité et les bienfaisantes fonctions inspirent le respect et la confiance; des curés, leurs aides, dignes du même hommage; des guerriers, défenseurs de la

patrie, décorés du signe honorable de leur bravoure; enfin, dans le tiers, des jurisconsultes, organes de la justice, des médecins dévoués au soulagement du pauvre comme du riche, ceux qui font fleurir le commerce par leur industrie, ceux qui fertilisent les campagnes par leurs soins et leurs travaux, ceux qui exercent et perfectionnent les arts, ceux dont les études secrètes propagent les lumières, tous représentant la nation et honorés de ses suffrages. Quel homme n'aurait pas conçu les plus grandes espérances pour le bonheur futur de la France? Le roi prononça avec sensibilité un discours plein de sagesse qui fut très-applaudi. Ceux du garde des sceaux et du ministre des finances, parce-qu'ils traçaient à l'assemblée la marche qu'elle devait suivre, parurent secs et impérieux. On apprit de celui de M. Necker que l'état des revenus et des dépenses fixes offrait un déficit de cinquante-six millions, facile à combler par divers moyens dont il donna l'aperçu : mais que les anticipations, montant à deux cent soixante millions, les soixante-seize millions de remboursements, suspendus par l'arrêt du conseil du 16 août, quelques autres dettes arriérées, et quatre-vingts millions d'impositions en retard, formaient le véritable embarras des finances, et nécessitaient la ressource des emprunts.

Chaque ordre avait une chambre séparée pour ses séances particulières. Le tiers, au lieu de se retirer dans la sienne, après les discours, resta dans la salle commune : petite circonstance qui n'était cependant pas indifférente, parce que cette perma-

nence dans le local des assemblées générales, donnait au tiers l'attitude de celui qui reçoit et admet, ce qu'on peut regarder comme un signe de possession, et ordinairement de prééminence.

La séance suivante s'ouvrit une discussion, qui fut dès le commencement très-animée, sur la manière de vérifier les pouvoirs donnés par les provinces à leurs députés. Le clergé et la noblesse voulaient que chaque ordre vérifiât ceux de ses membres, comme les connaissant mieux; le tiers, que cette opération fût faite par des commissaires délégués de tous, parce qu'ils avaient à travailler sur un objet d'importance commune. Si ce dernier mode de vérification était adopté, les privilégiés craignaient que ce ne fût un acheminement à faire décider que, s'étant passé un acte commun entre tous les députés, il ne devait plus rien rester qui distinguât les uns des autres, qu'ainsi on devait voter non par ordre, mais par tête.

En effet, c'était le but du tiers : on y voyait des hommes habiles qui avaient déjà formé leur plan, et des orateurs propres à inspirer l'enthousiasme; entre eux se remarquait le comte de Mirabeau. Né noble, il s'était affilié au tiers-ordre de sa province afin d'être élu député, ce qu'il n'osait se promettre de celui de la noblesse. Il paraît qu'il était dépositaire des secrets du duc d'Orléans, et qu'il dirigeait sa faction. Il soutint vigoureusement le système de la vérification en commun, et ne cessait d'en représenter à sa chambre l'importance. Aussi ne se laissa-t-elle pas ébranler par le sacrifice que le clergé fit, le 21 mai,

de ses priviléges pécuniaires. Même indifférence pour celui de la noblesse, qui imita le clergé le 23. Ces abnégations, qui auraient pu être utiles quelques mois auparavant, ne servirent à rien en ce moment.

Le tiers attendit dix jours l'issue des négociations qui s'ouvrirent pour concilier les prétentions respectives; mais voyant qu'elles ne réussissaient pas, que les deux ordres résistaient même aux sollicitations du roi qui, chagrin de ces délais, les exhortait à céder, le tiers prit le parti de brusquer l'affaire, se nomma le 5 juin un président, qui fut M. Bailli, homme de lettres célèbre, membre des trois académies, française, des belles-lettres et des sciences, et fit ensuite appeler par bailliages les députés des trois ordres indistinctement devant les commissaires qu'il nomma pour vérifier les pouvoirs. Le 11 juin, trois curés du Poitou répondirent à l'appel, et commencèrent la défection du clergé, qui alla en augmentant les jours suivants; et le 17, sur la proposition faite la veille, les députés, ainsi vérifiés, prirent la dénomination d'*assemblée nationale*. Ce changement de nom était d'une importance majeure, en ce que ceux des députés qui auraient voulu s'opposer aux innovations qu'une partie d'entre eux méditait, en trouvaient les moyens dans l'histoire qui fixe l'étendue et les bornes du pouvoir des états généraux; au lieu qu'une *assemblée nationale*, institut tout nouveau, pouvait être douée à volonté de toute la puissance dont on aurait besoin.

Par le décret qui la constituait *assemblée nationale*, elle statua « que les impôts et contributions,

quoiqu'*illégalement* établis, continueraient d'être levés de la manière dont ils l'avaient été précédemment, *et jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette assemblée, de quelque cause qu'elle pût provenir : passé lequel jour l'assemblée nationale entend et décrète que toute levée d'impôts et contributions de toute nature qui n'auraient pas été nommément, formellement et librement accordées par la nation, cesseront entièrement dans toutes les parties du royaume.* » En décrétant que les impôts actuels ne dureraient que *jusqu'au jour où l'assemblée serait séparée, de quelque cause que cette séparation pût provenir*, l'assemblée assurait sa propre durée, parce qu'il était difficile que le roi se portât à quelque violence contre elle, dans la persuasion où il serait qu'il tarirait tout d'un coup par cette action la source des finances du royaume.

Les intentions profondes indiquées par le changement du nom des états, et par la précaution prise pour opérer la permanence de l'assemblée, même malgré le roi, n'échappèrent pas à l'attention de la cour. Elle jugea prudent de détourner ce torrent avant qu'il exerçât de plus grands ravages. Le conseil minuta une déclaration que le monarque devait faire lire devant les états, et qu'il se proposait de faire accepter par eux dans une séance royale. Sous prétexte des préparatifs à faire pour cette cérémonie, on fit fermer la grande salle commune. Quand les députés se présentèrent, le 20 juin, pour tenir leur séance ordinaire, ils trouvèrent à la porte des gardes qui les repoussèrent. Après un moment de délibéra-

tion, le président, à la tête des députés rassemblés autour de lui, se transporta dans un jeu de paume, le seul local qu'on jugea suffisant pour contenir les membres et la multitude qui les suivait. Ils statuèrent qu'envoyés pour fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, maintenir les vrais principes de la monarchie, en quelque lieu qu'ils soient forcés de s'établir, là serait l'assemblée nationale; que les membres prêteront serment de ne jamais se séparer que la constitution du royaume et la régénération publique ne soient établies et affermies. » Tous le firent avec enthousiasme; ils se pressaient autour du président, qui le prêta le premier; le peuple s'y joignit par acclamation. Dès le lendemain cent quarante membres du clergé se réunirent à l'*assemblée nationale*, et y firent vérifier leurs pouvoirs.

Le 23 juin, le roi porta aux états sa déclaration. Il était accompagné d'une cour nombreuse et brillante, et avait réuni autour de lui toute la majesté du trône. Louis XVI, vraiment touché, fit un discours affectueux qui émut; il recommanda avec effusion la paix et la concorde; il espérait, disait-il, que l'édit qu'il apportait serait la base d'une union inaltérable. Malheureusement le premier article de la déclaration n'était pas propre à faire passer ces sentiments dans le cœur des députés du tiers, que l'accession de plusieurs membres du clergé rendait déjà très-prépondérant.

Le monarque commence par casser et annuler, comme *illégale et inconstitutionnelle*, la délibéra-

tion du 17, celle qui faisait prendre aux états généraux le nom d'*assemblée nationale ;* exhorte cependant à délibérer en commun dans les affaires d'une utilité générale ; de ces affaires il excepte la forme de la constitution à donner aux états généraux, qu'il regarde comme fixée par la tradition ; les droits utiles et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres, qu'il confirme comme inhérents et essentiels à la monarchie. Au rang des propriétés qui doivent être constamment respectées, il met les dîmes, cens, rentes et devoirs féodaux. Ensuite viennent ses propres engagements : il consent qu'aucun emprunt ne puisse être fait, ni aucun impôt établi sans le consentement des représentants de la nation. Les états généraux, ainsi que les états provinciaux, devront être convoqués à des époques fixes. Pendant ces intervalles, dans les cas pressés, le roi pourra emprunter jusqu'à la concurrence de cent millions. Il conserve en son entier, sous sa main, l'institution de l'armée, ainsi que toute autorité et police sur elle. Jamais enfin rien de ce qui regarde la liberté personnelle, l'égalité des contributions, l'établissement des états provinciaux ne pourra être changé sans le consentement des trois ordres, pris séparément ; et réciproquement, aucune disposition ne pourra acquérir force de loi sans l'approbation spéciale du monarque. Lecture faite, il ordonne aux trois ordres de se retirer chacun dans leur chambre, et la séance est levée.

Il régnait un grand silence dans l'assemblée : ceux qui avaient espéré s'ouvrir une longue carrière, et se

rendre considérables par le travail d'une constitution, étaient consternés de n'avoir plus à s'occuper de ce qui avait été jusqu'alors l'objet des états généraux : la création, l'assiette des impôts, la justice de la répartition, et les lois ou règlements de grande police. Pendant qu'ils se voyaient assez tristement déchoir de leurs espérances, un d'entre eux, qu'on dit être Mirabeau, observe que, pendant que tous les siéges destinés aux ministres étaient remplis, celui de M. Necker restait vide; d'un coup de coude et de l'œil il le fait remarquer à son voisin, celui-ci au suivant, et ainsi de proche en proche. Ce coup, dit un écrivain, fut comme un coup électrique. A la commotion succède l'espoir. Tout n'était donc pas désespéré, se disait-on en soi-même, puisque cette absence marquait improbation et division dans le conseil.

Quand le roi fut sorti, la première opération de l'assemblée fut de désobéir au commandement de se retirer chacun dans la chambre de son ordre. Le tiers resta dans la salle commune. Le grand maître des cérémonies vient le sommer de se retirer : « Vous, qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, répond Mirabeau au nom de tous, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler le discours du roi; allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par celle des baïonnettes. »

Quand la déclaration lue à la séance royale se répandit dans les provinces, les habitants de ces lieux éloignés de la cabale et de l'intrigue, qui n'avaient vu dans la convocation des états généraux qu'un

moyen prompt et décisif de pourvoir au bonheur de la France, et qui étaient fâchés que de simples formes, qu'ils regardaient comme des disputes de cérémonial, retardassent les affaires intéressantes, crurent que cette déclaration allait terminer tous les différends. Elle leur paraissait pleine de sagesse et de modération, fixant les bases de la monarchie, reconnues jusqu'alors inviolables, et distribuant au souverain et au peuple avec une juste proportion ce qu'il fallait à chacun de puissance pour opérer le bien commun. Ils furent donc très-étonnés d'apprendre que la mésintelligence entre les trois ordres n'avait pas cessé, et que les travaux qu'ils croyaient seuls utiles ne se commençaient pas.

En effet, le tiers exigeait toujours que les pouvoirs des députés indistinctement fussent vérifiés en commun; la majorité de la noblesse et la minorité du clergé continuaient à vouloir que cette vérification se fît par des commissaires pris dans chaque ordre séparément. Le roi eut, à cet égard, en présence des princes et d'un grand nombre de seigneurs, avec M. de Luxembourg, président de la noblesse, une conversation qu'on fixe au 27 juin, et dont il faut rapporter la plus grande partie, parce qu'elle établit clairement l'état de la question, et qu'elle fait prévoir ce qui est arrivé dans la suite.

M. de Luxembourg, dit le roi, j'attends, de la fidélité et de l'affection pour ma personne de l'ordre que vous présidez, sa réunion avec les deux autres.» Il répond: «Sire, l'ordre de la noblesse sera toujours empressé de donner à votre majesté des preuves de

son dévouement pour elle; mais, j'ose le dire, elle ne lui en a jamais donné de plus éclatante qu'en cette occasion, car ce n'est pas sa cause, mais celle de la couronne qu'elle défend aujourd'hui. — La cause de la couronne! — Oui, sire, la noblesse n'a rien à perdre à la réunion que votre majesté désire. » Il fait voir ensuite, ce qui était vrai, que les nobles ne perdront rien de leur considération en se mêlant avec le tiers, qu'ils seront reçus avec plaisir et même avec transport. « Mais a-t-on fait observer à votre majesté les suites que cette réunion peut avoir pour elle? La noblesse obéira si vous l'ordonnez; mais comme son président, et comme fidèle serviteur de votre majesté, j'ose la supplier de me permettre de lui présenter encore quelques réflexions sur une démarche aussi décisive. » *Parlez*, lui dit le roi, *je vous écoute.*

« Votre majesté n'ignore pas quel degré de puissance l'opinion publique et les droits de la nation décernent à ses représentants. Elle est telle cette puissance que l'autorité souveraine elle-même dont vous êtes revêtu demeure comme muette en sa présence. Ce pouvoir sans borne existe avec toute sa plénitude dans les états généraux, de quelque manière qu'ils soient composés; mais leur division en trois chambres enchaîne leur action et conserve la vôtre. Réunis, ils ne connaissent point de maîtres; divisés, ils sont vos sujets. Le déficit de vos finances, et l'esprit d'insubordination qui a infecté l'armée, arrêtent, je le sais, la délibération de vos conseils; mais il vous reste, sire, votre fidèle noblesse. Elle a

dans ce moment le choix d'aller, comme votre majesté l'y invite, partager avec ses co-députés l'exercice de la puissance légitime, ou de mourir pour défendre les prérogatives du trône. Son choix n'est pas douteux; elle mourra, et elle n'en demande aucune reconnaissance; c'est son devoir. Mais en mourant elle sauvera l'indépendance de la couronne, et frappera de nullité les opérations de l'assemblée nationale, qui certainement ne pourra être réputée complète lorsqu'un tiers de ses membres aura été livré à la fureur de la populace et au fer des assassins. Je conjure votre majesté de réfléchir sur les considérations que j'ai l'honneur de lui présenter. — M. de Luxembourg, reprit le roi d'un ton ferme, mes réflexions sont faites. Je suis déterminé à tous les sacrifices. *Je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle.* Dites donc à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir aux deux autres; et si ce n'est pas assez, je le lui ordonne comme son roi : JE LE VEUX. » Dès ce jour, 27 juin, les deux ordres presque entiers se réunirent au tiers. L'archevêque de Paris restait fidèle à ses principes. Des assassins apostés l'assaillirent à coups de pierres. On eut de la peine à l'arracher de leurs mains. Le roi et la famille royale le conjurèrent de céder. Il se rendit.

Si les chefs du tiers, ceux qui entraînaient les autres, comme il y en a toujours dans les assemblées, connurent les dispositions de Louis XVI, il n'est pas étonnant qu'ils soient restés si fermes dans leur résolution, d'autant plus qu'ils le faisaient sans crainte. Quand, après la sortie du roi de la séance royale,

Mirabeau eut déclaré au maître des cérémonies que le tiers ne quitterait pas la salle commune, on se regarda quelques moments en silence comme pour se consulter sur ce qu'on allait faire. Une voix s'éleva, qu'il fallait persister dans les précédents arrêtés, ces arrêtés qui venaient d'être déclarés nuls et abusifs par le roi sur son trône. Aussitôt décret unanime qu'on y persistera. « Je bénis, s'écrie alors Mirabeau, je bénis la liberté de ce qu'elle nous mûrit de si beaux fruits dans l'assemblée nationale; assurons notre ouvrage en déclarant inviolable la personne des députés aux états généraux. Ce n'est pas manifester de la crainte, c'est agir avec prudence; c'est un frein contre les conseils violents qui assiégent le trône. »

Pareille proposition ne pouvait manquer de réussir. Quatre cent quatre-vingt-treize voix contre trente-quatre, prononcèrent que la personne de chaque député était inviolable. Rien ne fut omis de ce qui pouvait donner au décret toute l'étendue et la force possibles : « Tout individu, porte l'arrêté, toute corporation, cour ou commission, qui oserait, pendant ou après la présente session, poursuivre, rechercher ou faire arrêter, détenir ou faire détenir un député, pour raison d'aucunes propositions, avis, opinions, ou discours par lui faits aux états généraux, de même que toutes personnes qui prêteraient leur ministère à aucuns desdits attentats, de quelque part qu'ils soient ordonnés, sont infâmes et traîtres envers la nation, et coupables de crime capital. L'assemblée nationale arrête que, dans les cas susdits,

elle prendra toutes les mesures nécessaires pour faire rechercher, poursuivre et punir ceux qui en seraient les auteurs, instigateurs ou exécuteurs. » Ce n'était pas là seulement un bouclier pour mettre à l'abri des attaques, comme voulait le faire entendre Mirabeau dans sa dévote apostrophe à la *liberté*, mais un glaive pour percer ceux qui opposeraient de la résistance aux auteurs ou propagateurs de conseils audacieux.

Liberté! ce mot magique remuait tout Paris : on courait en foule dans les assemblées de districts, où des orateurs, les uns de bonne foi, les autres charlatans soudoyés, proclamaient les grandes vertus de ce remède contre tous les maux dont le pauvre peuple est affligé; à l'un elle donnerait des richesses, à l'autre des plaisirs, au troisième l'indépendance. On se plaisait singulièrement dans ces lieux où il était permis de parler gouvernement, politique, et de tout ce qu'on n'entendait pas, pourvu que ce fût dans le sens de l'assemblée. Les femmes y étaient admises et exprimaient leur sentiment. Des gardes-françaises s'y glissent ou y sont entraînés; leurs officiers, craignant qu'ils n'y prennent des principes peu conformes à l'esprit de la discipline, les consignent dans leurs casernes. Quelques-uns s'évadent, courent aux assemblées, sont pris et conduits, le 30 juin, à l'Abbaye, prison militaire. Aussitôt concours immense au Palais-Royal; motion pour les aller délivrer. La multitude se les fait rendre le premier juillet, les ramène en triomphe, leur fournit abondamment vin, bonne

chère, et les environne de gardes pour les défendre contre la force, si on voulait l'employer.

Toute idée de subordination n'était pas encore détruite, quoique déjà fort atténuée dans les troupes. Les coupables eux-mêmes, dans la crainte des suites, désiraient obtenir grâce : des députés de districts partent pour Versailles, et vont prier l'assemblée nationale d'intervenir dans cette affaire. Elle arrête une députation au roi. Aux motifs d'indulgence l'orateur joint des insinuations sur le danger du refus. Pour ne pas paraître s'intimider, la cour prit le biais de se faire aussi solliciter par l'archevêque, à qui ce rôle de bienveillance convenait. Le 8 juillet, le prélat apporta la grâce, dont les districts firent les honneurs à l'assemblée nationale, qui en fut remerciée.

Cette émeute fut immédiatement suivie d'une autre, dans laquelle la populace développa d'une manière effrayante son penchant à la barbarie. La cour n'avait pas oublié l'absence de M. Necker à la séance royale, et restait persuadée que l'assemblée nationale ne s'était montrée si constante dans ses principes que parce que cette marque d'improbation du ministre lui avait fait compter sur son appui. Le roi retira au Genévois le ministère, et lui ordonna de quitter le royaume sous vingt-quatre heures. Les personnes, tant de la cour que du conseil, qui lui étaient attachées, furent disgraciées avec lui; et à MM. de Montmorin, de Puységur, de La Luzerne et de Saint-Priest, succédèrent de nouveaux ministres : le baron de Breteuil, à la présidence du conseil des finances; le duc de La Vauguyon, aux affaires étrangères; le

maréchal de Broglie, à la guerre, et M. Foulon, au contrôle général.

La nouvelle de cet événement arriva à Paris le 11 juillet, et fut reçue comme une calamité publique; le peuple était déjà très-alarmé du séjour de quelques troupes répandues entre la capitale et Versailles; on répandait le bruit que la cour les avait fait venir pour remplacer les gardes-françaises, sur la fidélité desquels elle ne pouvait plus compter. Mirabeau, trois jours auparavant, avait dénoncé à l'assemblée nationale cette précaution du roi, comme un moyen de vengeance qui était dirigé contre elle et contre Paris. En un moment, de tous les quartiers de Paris, la foule accourt au Palais-Royal; des orateurs y sèment le désordre et la désolation; cent canons, disent-ils, sont braqués sur Montmartre, autant sur les hauteurs de Belleville, la Bastille est remplie de mortiers qui vont vomir sur la ville des bombes et autres feux meurtriers; les Invalides et l'École-Militaire recèlent cinquante mille hommes; plus du double vont partir des Champs-Élysées, déboucher par tous les faubourgs, et mettre Paris au pillage; hommes, femmes, enfants, personne ne sera épargné: *Nous n'avons qu'un protecteur et on nous l'enlève!* A ces mots éclataient des sanglots, des cris, des hurlements de désespoir. Des jeunes gens vont prendre deux bustes, l'un de M. Necker, l'autre du duc d'Orléans, les couvrent de crêpes en signe de deuil, et les promènent dans les rues, comme les châsses des saints dans les temps de calamité. Cette ridicule procession passant dans la place de Louis XV, où se trouvait le

prince de Lambesc à la tête de son régiment de Royal-Allemand, il pousse ces dévots de nouvelle espèce, les disperse et poursuit les fuyards dans les Tuileries. Dans le tumulte, quelques bourgeois qui se promenaient pacifiquemont sont blessés.

Alors point de doute, c'est à la vie des Parisiens que la cour en veut. Cet accident arriva le 12 juillet. La journée du 13 est employée à chercher des armes; les boutiques des armuriers sont enfoncées. Trente mille fusils sont enlevés aux Invalides sans résistance, avec les canons qui s'y trouvent. Une troupe des plus frénétiques bandits se porte aux barrières, les renverse, brûle les régistres des préposés et les palissades. On conçoit comment le peuple s'empressait de détruire les bureaux des entrées, qu'il regarde toujours comme des vexations : mais on ignore encore pourquoi sa fureur s'exerça sur la maison de Saint-Lazare, remplie de pieux ecclésiastiques, particulièrement dévoués à l'instruction et au soulagement des pauvres. Ils la pillèrent avec une espèce de rage, sans but de s'enrichir, déchirant, cassant, saccageant tout comme chez Réveillon, et dansant autour des débris enflammés.

Paris était sans chefs, sans gouvernement, dans la plus complète anarchie. Comme les assemblées électorales formées pour choisir les représentants aux états généraux n'étaient pas encore séparées, des députés pris dans leur sein se réunissent le 14 juillet à l'hôtel de ville, pour tâcher de trouver les moyens de mettre un frein à ces fureurs. Pendant qu'ils délibéraient, le tocsin sonne de tous côtés; le peuple se

précipite vers la Bastille, le canon tonne contre elle. Il n'y avait ni poudre, ni vivres, et pour toute garnison, que quelques invalides divisés, dont les uns voulaient tenir et les autres céder. Ces derniers facilitent l'accès aux assaillants, et forcent le gouverneur à capituler. Tout d'ailleurs se passe avec désordre. Dans cette confusion, un coup de fusil part on ne sait de quel côté, des assiégeants ou des assiégés; mais ceux-ci devinrent victimes de cette imprudence. Un grand nombre d'entre eux furent massacrés avant qu'on pût s'expliquer. Le gouverneur, qui avait demandé à être mené à l'hôtel de ville, est égorgé dans les rues. Le prévôt des marchands, qui venait d'apprendre ce tumulte à sa campagne, et qui accourait pour s'en informer et donner des ordres, est tué d'un coup de pistolet sur les marches de l'hôtel de ville. On a cru que ces assassinats furent commandés, afin de pouvoir mettre dans ces deux places des hommes plus dévoués à la faction. En effet, le 15, M. Bailli, qui avait fini sa présidence à l'assemblée nationale, fut nommé maire de Paris, et M. de La Fayette, qui avait combattu en Amérique pour la fondation de la république des États-Unis, reçut le titre de commandant général de la milice parisienne.

Le 15 elle n'existait pas cette *milice parisienne*, et le 16 elle se forma avec une rapidité étonnante. Tous les hommes, de quelque état qu'ils fussent, et les vieillards même, sous le nom de *vétérans*, allaient se faire inscrire. Les pères présentaient leurs enfants à peine adolescents. Chacun arbora la cocarde, d'a-

bord verte; elle fut bientôt rejetée, comme étant la couleur du comte d'Artois, qu'on n'aimait pas, et remplacée par la tricolore, couleur du duc d'Orléans. Il n'était point permis de se dispenser de la porter. Les femmes même y furent contraintes. Le bourgeois dans ses promenades, le magistrat sur son tribunal, l'homme oisif dans les cercles, prirent un air militaire; et on vit le marchand dans sa boutique, revêtu d'un uniforme, paré de son hausse-col et de ses épaulettes, s'efforcer d'allier la souplesse mercantile à la fierté martiale.

Rien de plus singulier en ce genre que l'armement de tout le royaume en un seul jour et presqu'en un instant. Pendant que le canon tonnait contre la Bastille, des hommes sans aveu volent sur toutes les routes, paraissent dans tous les marchés, criant *aux armes!* annoncent des brigands prêts à tout ravager, invitent tous les citoyens à s'armer pour les repousser, et lèvent en un clin d'œil et au même moment, dans toute la France, une milice innombrable. La légitimité d'une défense crue nécessaire y enrôla les plus honnêtes citoyens. Mais bientôt, sous le même prétexte, des troupes de bandits et d'assassins se réunissent sous les yeux des magistrats qui ne s'y opposent pas, et sous ceux des troupes encore fidèles, qui ne font aucun mouvement; et ils trouvent des chefs qui les guident et qui les encouragent à tous les forfaits. Alors aussi commencèrent les violences contre les nobles, les attroupements dans les villes et les campagnes, les pillages et les incendies des châteaux. Il venait à Paris des relations qui reje-

taient sur les aristocrates ces affreuses exécutions. Les nobles piller, brûler leurs châteaux! et le peuple le croyait. Il croyait aussi que les enlèvements prodigieux de blés faits dans tous les marchés par des inconnus, et dont on ignorait la destination, étaient commandés par les aristocrates, pour mâter le peuple en lui montrant les horreurs de la famine, qui à la vérité commençait à se faire vivement sentir.

On cherche quel était le principe de ces mouvements séditieux, et comment ils s'organisaient. On suppose qu'il avait sa cause principale dans le mécontentement du duc d'Orléans, désirant à la fois se venger du refus de l'amirauté; assouvir sa haine contre la reine; embarrasser le roi, trop facile peut-être à partager les impressions de son épouse; et éventuellement s'emparer du trône, ou du moins forcer son parent qui l'occupait à lui en céder l'autorité. On dit qu'il consacra à l'accomplissement de ce projet la plus grande partie de ses biens qui étaient immenses. On prétend aussi qu'il fut aidé de l'argent de l'Angleterre pour soudoyer la populace, et ce doute se fonde sur ce qu'au commencement de nos troubles le ministre Pitt demanda au parlement qu'il lui fût accordé un million sterling, dont il ne serait pas tenu de rendre compte, et qu'il l'obtint.

La nouvelle de la prise de la Bastille et des assassinats, portée à Versailles, consterna la cour. L'assemblée n'en parut pas fort émue. Quand elle apprit le bannissement de M. Necker et la disgrâce de ses amis, elle avait déclaré que lui et ses compagnons d'infortune emportaient l'estime et les regrets de la

nation; et ce même 14 juillet, pendant que tout était en combustion à Paris, elle composait tranquillement le comité qui devait s'occuper de la constitution. Ce travail se faisait dans la supposition qu'un royaume qui durait depuis onze cents ans n'avait pas encore de constitution.

Cependant M. de Liancourt avait persuadé au monarque de faire cesser la cause des désordres, en condescendant aux désirs du peuple, et il l'avait déterminé à en instruire lui-même l'assemblée. Le 15, le roi s'y rendit sans faste et accompagné seulement de ses frères; il annonça dans un discours paternel la résolution qu'il avait prise de renvoyer les troupes, et la confiance que le chef de la nation mettait en ses représentants, pour l'aider à ramener le calme dans la capitale. Un enthousiasme général saisit l'assemblée à ces paroles, et tout entière elle se porta sur les pas du roi à sa sortie, et le reconduisit comme en triomphe jusqu'au château. Une députation de l'assemblée porta ces nouvelles à Paris, dans l'espoir qu'elles arrêteraient l'état furibond et anarchique d'une populace effrénée, et elle en rapporta au roi le vœu de la capitale : elle demandait que Louis XVI vînt dans ses murs nommer les magistrats que les circonstances rendaient nécessaires, accorder le rappel de M. Necker aux besoins de la nation, et recevoir la seule récompense que son cœur ambitionnait, les bénédictions du peuple.

Le roi, qu'on croit n'avoir jamais tremblé pour lui-même, se détermina à ce voyage et le promit. La reine, ses deux frères, ses plus affectionnés courti-

sans, frémirent à cette résolution et tâchèrent de l'en détourner. « Qu'ai-je fait, dit-il, à mon peuple pour qu'il me veuille du mal? J'ai promis : mes intentions sont pures, je m'y confie; il doit savoir que je l'aime; il fera de moi ce qu'il voudra. » Mais Louis, résigné sur tout ce qui pouvait lui arriver, craignit pour le comte d'Artois, son frère, menacé par la populace. Il l'exhorta, lui commanda même de quitter le royaume avec les personnes de la cour qu'on savait lui être attachées. Ce fut le commencement de l'*émigration* qui devint une mode. Il faut avouer que beaucoup de personnages qui n'étaient pas d'un rang, d'une naissance ou d'un mérite à éveiller la crainte ou la jalousie de la faction orléanique, crurent se donner de l'importance en s'associant à un prince et aux premiers de l'état. D'ailleurs c'était, à ce qu'on croyait, pour si peu de temps! et la faction, en blâmant extérieurement cette désertion, s'en réjouissait intérieurement, parce que c'était autant de partisans redoutables enlevés à ses adversaires.

Le roi arriva à Paris le 17 juillet. Il y entra au milieu d'une cavalcade de trois mille jeunes gens, et d'un plus grand nombre de fantassins. Ses gardes du corps furent retenus à la barrière. Pendant la marche, qui était lente, il paraissait moins triste qu'étonné de cette milice bigarrée, diversement armée. Il passait entre des piques, des mousquets de toute forme, pris dans les arsenaux, de longs bâtons garnis de baïonnettes, qui se croisaient et faisaient voûte sur sa tête. Des acclamations tumultueuses interrompaient par élans un silence effrayant. Il enten-

dit des discours aux barrières; il en entendit à l'hôtel de ville, répondit en peu de mots toujours affectueux, confirma dans leurs charges le commandant général, le maire et le conseil de ville qu'on avait élus provisoirement, annonça qu'il avait déjà envoyé des ordres pour faire revenir M. Necker, reçut la cocarde nationale, se montra au peuple décoré de ce signe, et entendit presque pour la dernière fois le cri de *vive le roi* retentir à ses oreilles. Si les orléanistes espérèrent, à l'aide des préjugés inspirés au peuple, retenir le roi à Paris pour le faire l'instrument de leurs volontés, ils se trompèrent; mais ce ne fut pas pour long-temps. On le laissa retourner à Versailles.

Pendant que M. Necker rappelé revenait sur ses pas, la populace allait chercher dans sa maison de campagne M. Foulon, qui avait été désigné pour lui succéder. Elle garrotte sur une charrette ce vieillard, presque octogénaire, l'abreuve pendant la route d'humiliations douloureuses, et le suspend à la place du réverbère devant l'hôtel de ville. M. Berthier, intendant de Paris, son gendre, qui venait avec confiance pour remplir dans ce moment critique les devoirs de sa charge, est saisi comme lui, et expire dans le même supplice. Ces atrocités se passèrent le 23 juillet, sous les yeux du conseil de ville, qui négligea ou qui n'eut pas la force de les empêcher. Le 28 juillet, arrive triomphant M. Necker. Le 30, il se présente à l'hôtel de ville, escorté d'une foule de peuple qui trépignait de joie. Il donne de l'encens au conseil et en reçoit; obtient, dans ce moment d'allégresse, l'élargissement du commandant de la vicomté

de Paris, M. de Besenwald, auquel le sort de MM. Foulon et Berthier était destiné; mais le lendemain, exemple remarquable de la versatilité populaire, la grâce est rétractée en présence du triomphateur; il fit en vain des efforts pour que la prison de son protégé restât ouverte, elle fut refermée, et il fallut un jugement hasardeux pour le rendre à la liberté.

Comme le ministère avait été changé au moment de la destitution de M. Necker, son retour fut aussi le signal de la création d'autres ministres. M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, fut nommé à l'emploi de garde des sceaux, et M. de Pompignan, archevêque de Vienne, à la feuille des bénéfices. Tous deux faisaient partie de l'assemblée nationale, et ils lui écrivirent une lettre qui finissait par ces mots : « Daignez, M. le président, être notre interprète auprès de l'assemblée, et lui offrirent, en notre nom, la protestation sincère de ne vouloir exercer aucune fonction politique qu'autant que nous pourrions nous honorer de son suffrage, et conserver notre dévouement à ses maximes. » MM. de La Tour-du-Pin et de Saint-Priest furent aussi appelés au ministère, l'un à celui de la guerre, et l'autre à celui de la maison du roi, à la place de M. de Villedeuil. M. Necker se réserva le trésor royal, comme premier ministre des finances; et M. Lambert fut pourvu sous lui de l'office de contrôleur général.

Alors commença la discussion métaphysique de la déclaration des droits, qu'on voulut faire servir de préambule à la constitution, et de guide à ses rédac-

teurs. Les jeunes militaires qui avaient fait la guerre d'Amérique furent les ardents promoteurs de cette réunion, dont ils avaient pris l'idée dans les constitutions des États-Unis. Mais, soit défaut réel d'intelligence pour comprendre ces maximes, soit volonté effective de n'en point saisir le véritable sens, ce fut pour la populace une nouvelle source de crimes. Paris de ce moment ne resta pas le théâtre exclusif des plus affreux assassinats. Presque toutes les villes furent inondées de sang; les campagnes étaient dévastées pendant le jour, et la nuit elles étaient éclairées par les feux qui consumaient les châteaux. Les impôts ne se payaient plus, ou ne s'acquittaient qu'avec des soustractions et des réserves qui diminuaient prodigieusement les recettes.

Ces fâcheuses nouvelles arrivaient journellement à l'assemblée. Elle résolut de tenir une séance destinée à chercher les moyens de remédier à ces désordres. Indiquée pour le 4 août, elle commença à huit heures du soir. Quoi qu'on sache assez ce que sont ces assemblées du soir, celle-ci a été si singulière qu'elle mérite quelque détail. Un député qui a attaché son nom à la constitution qu'on élevait alors, et par les soins tout particuliers qu'il donnait à sa rédaction, et par le refus qu'il fit depuis d'en interpréter les dispositions, lorsqu'un honneur insigne, mais périlleux, l'appela à défendre la cause du monarque invoquant cette constitution, l'avocat Target venait de dire : « S'il est instant de donner au royaume une constitution pour assurer son bonheur et sa gloire, il est encore plus urgent de protéger la vie et les pro-

priétés des citoyens. » Ce sage début fut suivi d'un projet d'arrêté qui portait que les désordres et les violences qui agitaient différentes provinces, jetant l'alarme dans les esprits, étaient capables de ralentir les travaux de l'assemblée, à la grande satisfaction des ennemis du bien public; qu'en conséquence chacun eût à rentrer dans l'ordre, et à payer les impôts existants, *les prestations et redevances accoutumées*. A l'occasion de ce texte si simple se lèvent des orateurs qui se mettent à le commenter, et à la fin, comme il arrive souvent, à s'en écarter tout-à-fait.

Le premier, de la classe des nobles, le vicomte de Noailles, à l'occasion de ces mots, *prestations et redevances accoutumées*, qui avaient frappé son oreille, propose que les droits féodaux soient rachetables par les communautés, en argent ou échange, et que les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles soient abolies sans rachat. Le second, de la même classe, le duc d'Aiguillon, prouve la justice de l'indemnité, parce que ces droits féodaux sont une vraie propriété, et fait arrêter qu'ils sont remboursables à la volonté des redevables. Le troisième, l'avocat Legrand, député de Bourges, le même à qui l'on devait la dénomination d'*assemblée nationale*, qualification qui avait prévalu sur celles proposées par l'abbé Syeyes et par MM. Mounier et Mirabeau, fait une division scientifique de toutes ces vassalités; 1°. servitudes personnelles, mainmortes, corvées, bannalités forcées, à détruire sans rachat; 2°. servitudes réelles, cens et rentes, redevances en grain ou argent, rachetables

à un prix équivalent; 3°. servitudes mixtes qui grèvent en même temps les biens et les personnes, rachetables, mais à un moindre prix que les droits purement réels.

Un quatrième et un cinquième orateurs, aussi du tiers, Leguen et La Poule, font une peinture affreuse des atteintes portées par les anciens nobles à la liberté des hommes, à la pudeur des femmes, quelquefois à la vie de leurs vassaux et vassales, sans faire observer que ces droits odieux étaient depuis long-temps abolis de fait, en supposant même constant que le délire passager de quelque seigneur leur eût jadis donné un moment d'existence dans quelque coin de terre ignoré. Un sixième, de la même caste, glisse un mot sur les dîmes qui nuisent, dit-il, à l'agriculture. Cependant le marquis de Foucault, après avoir osé improuver tant d'offres inconsidérées, visant à quelques opulents pensionnaires, qui n'en étaient pas moins des chefs ardents de la révolution, désire que les sacrifices des droits pécuniaires soient principalement supportés par les grands de la cour, sur lesquels le prince verse en abondance des dignités lucratives et des pensions exorbitantes. Ah! certainement, s'écrie un gentilhomme étranger à la cour, ceux que cette observation touche s'empresseront de renoncer à ces avantages. Que n'avons-nous, dirent tumultueusement plusieurs autres, de pareils sacrifices à faire! Un de ces généreux démissionnaires, le duc du Châtelet, observe qu'on devrait aussi mettre les dîmes au rang des servitudes rachetables. Mais, reprend le président Chapelier,

le clergé n'a encore rien dit, et va sans doute faire aussi ses sacrifices. Le clergé, répond l'évêque de Nanci, M. de La Fare, adhère à tous ceux de la noblesse; il désire seulement, non que le produit du rachat tourne au profit du propriétaire ecclésiastique actuel, comme il arrivera aux seigneurs laïques, mais qu'il en soit fait des placements utiles aux bénéfices mêmes, afin que les biens de l'église ne se fondent pas dans les mains de possesseurs passagers. Il conviendrait aussi, continue l'évêque de Chartres, M. de Lubersac, de détruire les colombiers, les garennes, de rendre la pêche libre, et de supprimer les lois tyranniques de la chasse. Ainsi les deux ordres se dépouillaient à l'envi l'un de l'autre, lorsqu'il arriva tout d'un coup une manie d'abandon beaucoup plus étonnante.

Le temps se consommait en paroles; la nuit avançait, ou plutôt il était grand jour. Soit lassitude, soit beau mouvement d'une générosité commune, il s'élève à la fois, sur une foule d'institutions sociales respectées jusqu'alors, un cri de réprobation générale : *plus de servitudes, plus de cens et rentes, plus de dîmes ni de champarts.* Le curé de Soupes, Thibault, au nom de ses confrères, qui ne lui en avaient pas donné la commission, offre ce qu'on appelle le *denier de la veuve;* savoir : la remise du casuel. Aussi peu autorisés que lui par leurs commettants, et tout en l'avouant, les députés des provinces d'états renoncent à toutes prérogatives, à tous privilèges. Il n'y aura plus de distinctions en France : une seule loi, une seule nation; tous seront égaux, tous

ne s'honoreront plus que du nom de *citoyen français*. On en forme à la hâte un décret, comme on dit, *in globo;* tous se précipitent au bureau pour le signer, et l'on arrête qu'il sera chanté un *Te Deum* d'actions de grâces, auquel le roi sera prié d'assister. Ainsi se termina cette séance, qui commença par assurer *les prestations et redevances accoutumées*, et qui finit par les proscrire toutes; résultat assez ordinaire des assemblées uniques, délibérantes et *parlantes*, si l'on peut s'exprimer ainsi.

La première opération ministérielle de M. Necker fut comme ses anciennes, un emprunt, d'abord de trente millions, qui ne fut pas rempli; ensuite de quatre-vingts, qui ne le fut pas davantage : mais c'était moins sa faute que celle de l'assemblée, qui, en tolérant tous les désordres, éloignait naturellement la confiance. Enfin il proposa *le don patriotique*, qui devait être du quart du revenu de chacun. Mais, comme cette offrande devait se faire sur une déclaration simple et non sujette à contrôle de la part de chaque individu, il n'en résulta qu'une modique somme de quatre-vingt-dix millions, qui ne fut même entièrement perçue qu'au bout de trois ans. On proposa au même temps d'assurer aux députés une rétribution journalière de dix-huit livres. Ce salaire ne fut pas positivement arrêté par un décret, mais il y eut ordre dans les bureaux de le payer. Cet expédient retint les députés les moins riches; ils formaient le grand nombre, et leur départ aurait tellement affaibli l'assemblée, qu'elle se serait peut-être dissoute d'elle-même. Enfin, le 27 août, fut décrété

la liberté indéfinie de la presse, qui était nécessaire pour mettre en sûreté les écrivains dont la plume gratuite ou mercenaire allait s'exercer en faveur des innovations qu'on méditait.

Les sacrifices de la nuit du 4 août, votés d'abord avec enthousiasme, avaient éprouvé plus d'un témoignage de regret et d'opposition dans les séances qui furent consacrées à leur rédaction. L'article sur les dîmes ecclésiastiques fut celui surtout qui excita les plus vives réclamations. Il avait été arrêté qu'elles seraient rachetables; cependant à la rédaction, MM. de La Côte, Chasset et autres, en proposèrent la suppression absolue, et commencèrent à agiter la question délicate de la propriété du clergé. Les réfutations des divers membres de ce corps, et les observations péremptoires de l'abbé Syeyes au sujet de la dîme, n'ayant fait aucune impression sur l'assemblée, qui paraissait décidée à enlever ce point de haute lutte, M. de Juigné, archevêque de Paris, mit fin au tumulte, par l'abandon formel qu'il fit de la dîme, au nom du clergé lui-même.

Toutes les résolutions de la fameuse nuit, ayant été rédigées, furent présentées au roi en dix-neuf articles; il répondit qu'il les examinerait, et il envoya ses observations le 18 septembre. Sur les servitudes personnelles, il dit qu'ayant lui-même, en montant sur le trône, affranchi les serfs de ses domaines, détruit ses propres capitaineries, aboli les corvées et d'autres droits et abus qui gênaient les peuples, il n'a garde de s'opposer à l'affranchissement que l'assemblée demande; que, puisque la no-

blesse y consent elle-même, il trouve bon que les droits féodaux, dîmes, rentes et prestations soient sujettes au rachat, mais qu'avant d'exécuter ce plan, il faut prendre des mesures pour l'assurance des indemnités, surtout à l'égard des princes étrangers qui possèdent de ces sortes de droits en France; que c'est une action louable aux curés de renoncer à leur casuel, et qu'il y consent, puisqu'ils l'offrent; qu'il applaudit pareillement au sacrifice de la dîme faite par le clergé; mais qu'il pense néanmoins que cet objet réclame encore l'attention et les méditations de l'assemblée : d'abord parce que cette munificence gratuite de soixante à quatre-vingts millions eût pu être une ressource pour l'état; et ensuite parce qu'elle se trouvait dévolue à une seule classe de citoyens, les propriétaires de terre, indûment enrichis d'une redevance dont ils avaient fait déduction, lors de la supputation du prix qu'ils avaient donné de leurs domaines. Quant à la vénalité des charges, qu'il y a d'excellentes raisons pour et contre, que l'assemblée doit peser dans sa sagesse avant que de statuer à cet égard. Que la finance des charges de magistrature était en effet une garantie de l'éducation honorable de ceux qui se présentaient pour les acquérir, et que leur remboursement accroîtrait inutilement l'embarras du trésor. Qu'il approuve en entier l'abolition de tout privilége en matière de subside, et l'abandon fait par les pays d'états, de ceux qui les isolent et leur donnent une existence différente de celle du reste du royaume, et qu'il secondera de tout son pouvoir l'établisse-

d'une constitution commune, qui leur sera plus utile que des priviléges particuliers. Il suppose qu'avant de supprimer les justices seigneuriales, on prendra sans doute des mesures pour que le peuple ne reste pas sans juges et sans police. Le roi approuve que la pluralité des bénéfices soit abolie; mais il observe d'ailleurs que, les annates étant une propriété de la cour de Rome par le traité formel du concordat, il n'est point dans le pouvoir d'une seule des parties contractantes d'annuler ce droit; et qu'il négociera cette affaire avec les égards dus au souverain pontife. Quant aux pensions et aux grâces, il déclare qu'il ne se refusera à aucun examen, à aucune des remontrances que l'assemblée jugera convenable de lui faire parvenir; mais qu'il croirait préférable d'adopter une réduction, plutôt qu'une inquisition interminable qui ferait naître une multitude d'alarmes. Ainsi le monarque ne refusait pas d'acquiescer aux vœux de l'assemblée, et il insinuait seulement le désir qu'elle voulût mûrir sa décision avant de coopérer lui-même à leur exécution. Ces délais ne convenaient pas au parti qui dominait l'assemblée; il remontra, pressa, fit des instances si vives et si hardies (car il prétendit que le roi ne pouvait refuser son approbation, et qu'on n'en avait pas même besoin), que, le 20 septembre, deux jours après l'envoi de ces sages observations, Louis XVI se vit contraint de donner son consentement. On l'appelait *sanction*, elle s'exprimait par ces mots : *il nous plaît*, *nous consentons*, *nous le voulons*, ou autres équivalents, et le refus par ce seul mot : *veto, je défends.*

Cette formule était imitée de la Pologne, où ce mot, prononcé par un seul membre dans l'assemblée générale des états, suspendait la délibération et empêchait la décision jusqu'à ce qu'il eût retiré son *veto*.

Depuis quelques jours la définition précise du *veto* avait été l'objet des délibérations de l'assemblée: le comité de constitution, par l'organe du comte de Lally-Tolendal, avait présenté un plan de gouvernement. Il offrait un corps législatif, composé du roi, d'un sénat et des représentants de la nation. L'initiative appartenait aux deux chambres et la sanction au roi; les deux chambres avaient le *veto* l'une sur l'autre, et le roi sur toutes les deux. Par des motifs différents, les membres des opinions les plus opposées s'accordèrent pour rejeter les deux chambres. La discussion se prolongea davantage sur le *veto* et sur sa nature. On convenait assez généralement que le roi devait avoir le droit de sanction; mais quelques-uns prétendaient que c'était un acte purement matériel attaché à la loi faite, acte nécessaire seulement pour la déclarer; les autres soutenaient que c'était une partie de la puissance législative, qui donnait au roi ce droit de concourir à la confection de la loi par son adhésion, ou d'en empêcher l'effet par son refus. Mais ce refus devait-il être *absolu*, de manière qu'on ne pût reproduire une loi une fois rejetée, ou simplement *suspensif*, en sorte que le *veto* n'empêchât l'effet de la loi que pour cette fois seulement, et qu'on pût la représenter encore par la suite à la *sanction?* et, en cas que cette reproduction eût lieu, combien de fois pourrait-elle être exercée? En-

fin, les délais étant épuisés, le monarque pourra-t-il soutenir perpétuellement son *veto*, ou sera-t-il forcé d'apposer sa *sanction?* C'était donc de la souveraineté qu'il était question, car celui qui peut retenir les bras de ceux qui agissent est réellement le maître. Après plusieurs jours de débats assez vifs, l'assemblée, sur un rapport qui lui fut envoyé par M. Necker, le 11 septembre, se décida pour le *véto* suspensif, fixant le terme de la suspension à la deuxième législature, c'est-à-dire, à la deuxième assemblée générale qui suivrait la première demande de la *sanction*.

Le comte de Mirabeau s'était prononcé pour le *veto* absolu du monarque; et ce fut dans le cours de son opinion qu'il émit cette apostrophe vigoureuse: « Un des opinans ne croit pas que, quand le peuple a parlé, la sanction royale soit nécessaire; et moi, messieurs, je crois le *veto* du roi tellement nécessaire, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, s'il ne l'avait pas. Oui, je le déclare; je ne connais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes, qui demain pourraient se rendre inamovibles, après-demain héréditaires, et finiraient, comme les aristocrates de tous les pays du monde, par tout envahir. » Mais ni le sens profond de sa pensée, ni la vivacité de l'image sous laquelle il la présenta, ni sa popularité enfin, ne purent triompher de l'esprit de républicanisme qui perçait déjà dans l'assemblée, et que plus qu'un autre il avait à se reprocher d'y avoir introduit.

La discussion sur le *veto* ne resta pas renfermée

dans l'assemblée; elle était devenue l'objet de disputes très-animées, et d'une fermentation très-grande dans la capitale. Si l'on accorde au roi le *veto* absolu, tout est perdu, s'écriaient les orateurs du Palais-Royal, plus de liberté, le despotisme va reprendre son empire plus tyrannique qu'auparavant. Répandus dans le jardin, ces dissertateurs expliquaient dans leur sens, à la populace, ce que c'était que ce *veto*, dont ils lui faisaient un monstre prêt à la dévorer. S'il était laissé au monarque, disaient-ils, vous seriez accablés d'impôts, de corvées, exposés à des vexations de toute espèce. On insinuait que le roi, de lui-même, était assez porté à donner cette satisfaction au peuple, c'est-à-dire, à se démettre du droit de *veto;* mais qu'il était retenu par les nobles, par le clergé qui l'environnaient, et surtout par la reine, dont on commença à décrier la conduite et à blâmer l'ascendant qu'on lui croyait sur son époux. Le seul moyen, ajoutaient-ils, de soustraire le roi à ces séductions, c'est de l'avoir dans la capitale et au milieu de vous, où sa présence ramènera l'abondance et chassera la famine dont vous êtes tourmentés.

Le roi n'avait pas encore apposé sa sanction au *veto* suspensif; il différait, et ne paraissait pas non plus disposé à la donner au premier chapitre de la constitution, intitulé *des Droits de l'Homme*, qui lui fut présenté le premier octobre, et qui paraissait contenir le germe de maximes anarchiques, contraires à la subordination graduelle nécessaire au gouvernement. Le délai déplaisait au *côté gauche* de l'assemblée, laquelle s'était divisée naturellement

en deux partis; le droit, monarchique, le plus faible; le gauche, républicain, le plus fort. Au mécontentement causé par ce délai se joignirent des inquiétudes. Les *meneurs*, ainsi appelait-on ceux qui déterminaient les suffrages, les meneurs remarquèrent qu'au lieu de renvoyer, comme c'était la coutume, la partie des gardes du corps qui finissait son semestre le premier octobre, on les retenait, et que par cette réunion avec ceux qui arrivaient pour faire le service, la force ordinaire se trouvait doublée. Elle s'augmenta encore par le régiment de Flandre, que la cour fit venir à Versailles. Il est ordinaire qu'un corps militaire, quand il arrive dans une place, soit fêté par ceux qui y sont déjà. Selon cet usage, il parut convenable aux gardes du roi, pour célébrer la venue du régiment, de donner, le premier octobre, jour de la réunion des deux semestres, un repas, auquel ils invitèrent les officiers de Flandre, ceux de la garde nationale de Versailles, et généralement tous les militaires distingués attachés à la cour.

La fête fut donnée dans le salon d'Hercule. Le coup d'œil en était séduisant : les dames, placées dans les tribunes, applaudissaient à la joie des convives. Une des femmes de la reine, enchantée du spectacle, court la prier de s'en donner le plaisir, ou du moins d'en réjouir le jeune dauphin. Elle était triste, pensive, peu disposée à se divertir; mais à force d'instances on la détermine. Le roi arrivait de la chasse, elle l'engage à l'accompagner. Sitôt qu'ils paraissent à la porte de la salle, part un élan de joie. La reine

prend dans ses bras son fils, le promène autour de la table. Les convives, le verre d'une main, l'épée nue de l'autre, portent la santé du roi, de la reine et du dauphin en leur présence. Après leur retraite, la joie s'exhale sans retenue, les santés redoublent, les têtes s'échauffent, la musique joue les airs propres à les enflammer davantage. Les dames des galeries cessent d'être simples spectatrices. On leur propose des friandises : elles font signe qu'elles les acceptent. Des jeunes gens vifs et ardents se disputent le plaisir de les présenter eux-mêmes. Ils escaladent les tribunes; leur empressement folâtre y cause quelque trouble, et tout finit par un très-beau bal.

La fête recommença le lendemain dans le manége; l'affluence y fut grande, et ne se borna pas aux convives invités. La conversation d'abord paisible, comme il arrive au commencement des repas, devint bruyante quand les vins fumeux circulèrent, ensuite emportée, mélangée de propos tendres pour le roi et sa famille, de protestations d'attachement inviolable pour leurs personnes, et, par une suite nécessaire, d'imprécations contre ceux qu'on prétendait être leurs persécuteurs. Le nom de l'assemblée nationale échappa à quelques-uns, des imprudents foulèrent aux pieds la cocarde tricolore et arborèrent l'ancienne. Le bruit, le tumulte allèrent en croissant, et devinrent si grands, qu'on crut qu'ils s'égorgeaient, et que la garde nationale de Versailles courut aux armes dans l'intention d'empêcher le désordre de s'étendre.

L'assemblée nationale, qui siégeait à côté de ce

tumulte, ne parut pas s'en inquiéter. Elle s'occupait de la constitution, et de ce premier chapitre des Droits de l'homme, dont elle demandait au roi la sanction, ainsi que celle du *veto* suspensif; mais cette tranquillité n'était qu'apparente. Des émissaires partirent de son sein pour présenter ces scènes au peuple de Paris avec des couleurs propres à l'émouvoir. Des santés bues, une fidélité jurée l'épée à la main, la cocarde nationale profanée, sa rivale mise fièrement à sa place; l'assemblée nationale insultée par des propos injurieux, ses membres menacés : quel beau texte à commenter! Aussi les orateurs ne manquèrent pas de s'en emparer, et de l'amplifier de toute manière. Ils ajoutaient qu'il y avait certitude que les aristocrates étaient près d'enlever le roi; qu'ils devaient l'emmener sur la frontière; que, quand ils le tiendraient éloigné, sous son nom ils lèveraient une armée qu'ils ramèneraient autour de Paris, qu'ils intercepteraient les vivres, et feraient mourir le peuple de faim. Il faut donc les prévenir, s'emparer de la personne du roi, se hâter; sa présence seule, répétaient-ils sans cesse, sa présence seule peut vous préserver des dernières horreurs de la famine que vous ressentez déjà.

L'émeute qui suivit ces préparatifs fut une répétition de celle du 14 juillet; mais elle eut des suites bien plus funestes. Le 5 octobre, des groupes de femmes, criant, chantant, pleurant, s'agaçant de propos, parcourent les rues, échevelées, semblables à des bacchantes, et la plupart dans un état qui leur méritait bien ce nom. Elles grossissaient leurs trou-

pes de toutes les autres femmes que la curiosité ou leurs affaires faisaient sortir de leurs maisons; elles les mettaient violemment au milieu d'elles, et les forçaient de les accompagner. Ces groupes se réunirent dans la place de Grève vers les huit heures du matin. A elles s'étaient joints ces hommes féroces de la précédente insurrection, armés de haches, de massues, et d'autres hommes moins affreux, déguisés en femmes, qui les encourageaient. Arrivées devant l'hôtel de ville, elles s'efforcent d'y entrer pour présenter, disaient-elles, une requête au conseil, qu'elles croyaient assemblé. En effet, plusieurs membres attirés par le bruit y étaient déjà, d'autres s'y rendaient à la file. Paris était partagé en districts, qui avaient chacun son conseil et une compagnie de gardes nationales à ses ordres. Ces districts envoient des détachements pour seconder ceux qui défendaient l'hôtel de ville. Déjà plusieurs femmes, à l'aide de leurs hideux champions, avaient enfoncé les portes et pénétraient dans les salles la torche à la main, pour chercher, disaient-elles, les armes qu'elles prétendaient cachées dans les souterrains, s'en emparer, et aller à Versailles délivrer le roi. On parvint à les faire sortir par douceur, et par la promesse de les satisfaire.

M. de La Fayette, le commandant général, posté sur la place, à la tête d'un corps de cavalerie, était pressé par cette foule, qu'il avait beaucoup de peine à contenir et à écarter. Qu'on nous mène à Versailles : *à Versailles!* s'écriaient toutes les voix, et ce cri se prolongeait dans les rues voisines avec un tumulte épouvantable. Le général refusait de se prêter

sans ordres à un désir dont l'exécution pouvait avoir des suites funestes, et dont il serait responsable : il envoyait coup sur coup demander au conseil une décision. Elle arrive enfin. Le commandant la lit tout haut : non-seulement le conseil consentait que cette troupe partît pour Versailles, mais encore il donnait au commandant l'ordre de la conduire et de la diriger. Aussitôt le corps principal des femmes se met en route, et donne à celles qui retournaient chez elles pour se préparer, le rendez-vous aux Champs-Élysées, où elles se réunissent, vers dix heures du matin, au nombre de sept ou huit mille.

Elles couvraient le chemin de Versailles, le plus grand nombre à pied, d'autres sur des charrettes, enlevées le long des rues à leurs conducteurs, et dans toutes sortes de voitures : la joie régnait dans cette troupe parlante, chantante, délirante, et s'encourageant dans la fatigue de la marche, sur un terrain rendu glissant par un épais brouillard, qui se déchargea en flots de pluie à leur arrivée à Versailles. Ces diverses bandes se réfugièrent dans les maisons, les églises, partout où elles purent trouver des asiles, et jusque dans la salle de l'assemblée, où elles passèrent la nuit couchées sur les bancs des députés, après y avoir quelque temps jeté l'effroi par leurs impudentes vociférations. La garde parisienne, qui formait une armée, les suivait, afin de les défendre et de les diriger conformément aux ordres du conseil. L'arrivée de M. de La Fayette, à la tête d'une troupe disciplinée et formée en majeure partie de bourgeois amis de l'ordre, donna l'espérance de voir rétablir la

tranquillité. En effet, ce général passa la nuit à poster des corps de garde, régler des patrouilles, et à tout disposer de manière qu'il arrivât le moins de désordre possible dans cette confusion. Le matin, excédé de fatigue, il alla prendre quelque repos.

C'était malheureusement l'heure fatale choisie par le crime, qui veillait. Les premiers rayons du soleil rassemblent ces femmes qui paraissaient avoir donné la première impulsion à ce fatal rassemblement; des députés déguisés, entre lesquels on crut reconnaître Mirabeau, se mêlent à leur cortége ou le dirigent de loin; elles se présentent aux grilles du château. On refuse d'ouvrir. Les hommes atroces, porteurs de figures sinistres, qui les excitaient à Paris à mettre l'hôtel de ville en feu, les avaient accompagnées à Versailles. Ils pénètrent par des faux-fuyants dans les cours, et de là dans les appartements. Plusieurs gardes qui veulent s'opposer à l'irruption de ces cohortes, rendues furieuses par la résistance, sont assommés et égorgés aux portes mêmes du roi et de la reine qu'ils défendaient. Cette princesse, personnellement menacée, se sauve à peine habillée dans l'appartement de son époux. Toute la famille s'y réunit. Les meurtres continuaient avec un vacarme effroyable. Personne ne donnait d'ordre. On demandait à grands cris le général de l'armée de Paris; il parut enfin. Dès lors un détachement de gardes nationales, faible, mais déterminé, suffit pour faire évacuer le château, et sauva une multitude de gardes du corps qui, enchaînés par les ordres qu'ils avaient reçus, étaient livrés sans résistance à leurs assassins. Le roi

avait fait avertir de sa détresse l'assemblée nationale, qui envoya au château une députation. Depuis plusieurs jours elle le pressait de mettre sa *sanction* au chapitre des *Droits de l'Homme.* Il avait donné son *accession;* ce mot ne paraissait pas suffisant. Les députés, consultés par le roi sur le parti à prendre dans le moment, répondent qu'il n'apaisera le peuple qu'en donnant franchement sa sanction. Il le promet. Après cette complaisance divulguée, il se fit un moment de calme; mais tout à coup, de la cour du château où était restée la foule des femmes qui n'avait pas pu entrer dans les appartements, ou qu'on venait d'en chasser, s'élève une voix : *Le roi à Paris! — A Paris!* répètent toutes les autres. Louis résiste un instant, et ne consent que sous la condition qu'il pourra emmener sa femme et ses enfants. Le peuple veut entendre sa promesse de sa bouche. Il paraît sur le balcon. Ce ne sont plus des hurlements de fureur, mais un trépignement de joie : *Vive le roi! vive la reine! vive le dauphin!* Les gardes se montrent aux fenêtres, déchirent la cocarde noire, prennent la tricolore, descendent dans la cour, se mêlent aux femmes qui les coiffent de bonnets de grenadiers de la garde nationale, et la meilleure intelligence s'établit entre celles-ci et ces hommes qu'un moment auparavant elles dévouaient à la mort.

Le consentement du roi de se rendre à Paris fut le signal du départ de toute la troupe. L'avant-garde était composée des assassins et de leurs compagnes forcenées, qui portaient au bout des piques les têtes des gardes du corps massacrés. Au milieu de cette

troupe, ivre de vin et de fureur, se distinguait, dit un témoin oculaire, un fantôme gigantesque, qu'on aurait cru vomi des enfers : c'était « le *coupe-tête*, remarquable par sa longue barbe, un habit noir déchiré, deux plaques blanches, l'une sur le dos, l'autre sur la poitrine, les bras nus jusqu'aux épaules, les mains ensanglantées, armé d'une hache qu'il brandissait avec fureur, semblant provoquer des assassinats et appeler de nouvelles victimes. » Ce groupe précédait le roi à longue distance, ou parce qu'il voulait faire preuve d'empressement, ou parce qu'on le fit partir d'avance pour épargner au monarque et à sa famille le chagrin de cet affreux spectacle.

La marche était ainsi ordonnée : « Un gros détachement de l'armée parisienne, des trains d'artillerie, une grande partie des femmes et des hommes armés de piques, la plupart à pied, d'autres dans des fiacres, sur des charrettes et sur les canons; la foule était suivie de cinquante à soixante voitures de farine et de blés enlevés à Versailles de différents dépôts. Ces voitures précédaient immédiatement celles de la cour. Un corps nombreux de cavalerie bourgeoise, entremêlé de femmes, de députés, de grenadiers, entouraient les carrosses du roi. Suivaient pêle-mêle, et confondus à pied et à cheval, le régiment de Flandre, les dragons, les gardes du corps, les Cent-Suisses, et enfin une multitude de bandits. On voyait aussi autour des chariots de farine les dames de la halle et leurs robustes écuyers, portant de hautes branches de peuplier; c'était l'image d'une

forêt d'arbres, entremêlés de fusils et de piques, qui paraissait se mouvoir lentement vers Paris.

« Tout ce cortége remplissait l'air de ses cris. Les femmes qui précédaient la voiture du roi chantaient des airs allégoriques, dont elles appliquaient du geste les piquantes allusions à la reine. Entrant dans Paris, elles montraient à la multitude, qui se pressait autour d'elles, les farines d'une main, le monarque et sa famille de l'autre : *Courage, nos amis*, s'écriaient-elles dans le jargon de leur état; *nous ne manquerons plus de pain, nous vous amenons le boulanger, la boulangère, et le petit mitron*. Derrière les voitures, quelques gardes du corps humiliés, mais protégés et sauvés, embrassaient fraternellement leurs libérateurs. Le corps d'armée divisé en compagnies, précédées chacune de leurs canons, terminait ce cortége, dont l'ensemble offrait à la fois le tableau touchant d'une fête civique, ou l'effet grotesque d'une saturnale. Le monarque pouvait être pris également pour un père au milieu de ses enfants, ou pour un prince détrôné promené en triomphe par ses sujets rebelles. »

Louis XVI fut magnifiquement reçu à l'hôtel de ville. Il essuya des harangues, et y répondit avec sa bénignité ordinaire. Le général de l'armée le pria à plusieurs reprises, de dire lui-même au peuple qu'il était résolu de fixer son séjour à Paris : « Je ne refuse pas, répondit-il, de fixer mon séjour dans ma bonne ville de Paris; mais je n'ai encore pris à ce sujet aucune résolution, et je ne veux pas faire une promesse que je ne serais pas décidé à remplir. » Il

se retira à minuit aux Tuileries, où rien n'avait été préparé, et Monsieur et Madame, qui l'avaient suivi, allèrent coucher au Luxembourg.

Dès le lendemain le roi s'occupa, avec des commissaires de la commune, de l'approvisionnement de Paris. Ces soins paternels touchèrent le peuple. Il y eut aux Tuileries des députations de tous les corps qui allaient assurer le monarque de leur obéissance. Condescendant lui-même au vœu général, il fit publier, à son de trompe, la promesse de *fixer dans la capitale son séjour le plus habituel.* Cet engagement solennel fut reçu avec des acclamations de joie. La tranquillité se rétablit en un jour dans Paris, comme s'il n'y avait jamais eu de troubles. Les approvisionnements arrivèrent; les marchés se fournirent : les hommes de sang qui avaient commis les meurtres de Versailles, voyant les dispositions de la capitale si changées, se hâtèrent d'en sortir et de retourner dans les provinces méridionales qui les avaient vomis; et le duc d'Orléans, plus que soupçonné d'avoir mis à prix leur rage et leur fureur, dut s'estimer heureux de n'éprouver qu'une disgrâce.

Pendant le massacre de Versailles, non-seulement ce prince ne vola point au secours de Louis, son parent et son roi, mais on assure qu'il fut vu sinon dans la mêlée, du moins à distance suffisante pour encourager ses sicaires du geste et de la voix. Son but était, dit-on, de se défaire de la reine, à laquelle, comme nous l'avons observé, il portait une haine mortelle; et, si le monarque lui-même échappait dans le tumulte au fer des assassins, de le forcer, par

la frayeur qu'il lui inspirerait, de se démettre entre ses mains de l'autorité souveraine en le déclarant lieutenant général du royaume, avec toutes les prérogatives du trône. Le coup manqué, que n'avait-il pas à craindre? Mais le roi se contenta de l'éloigner, et voulut même bien donner à son exil un prétexte honorable, en publiant qu'il l'envoyait auprès du roi de la Grande-Bretagne traiter une affaire très-importante. Il partit le 14 octobre, au grand regret de ses partisans les plus zélés, qui firent tous leurs efforts pour le retenir, traitant de lâcheté sa condescendance au désir du roi. Comme le parlement était en vacances, le Châtelet fut investi du droit de connaître des crimes de lèse-majesté, et notamment de ce dernier attentat.

L'assemblée nationale resta encore quelques jours à Versailles, incertaine si elle s'y fixerait ou si elle se transporterait à Paris. Beaucoup de députés appréhendaient que ce qui venait d'être fait à Versailles par un simple détachement de la populace de la grande ville, ne se renouvelât avec plus de fureur lorsque cette populace se trouverait réunie tout entière; ils hésitaient donc. Plusieurs, sous prétexte d'affaires de famille ou de santé, demandèrent des passeports pour se rendre dans leurs foyers, où ils pourraient se déterminer selon les événements. Un assez grand nombre déserta sans avertir; le reste arriva à Paris le 10 octobre, et s'installa dans la chapelle de l'archevêché, en attendant que les préparatifs que l'on faisait au Manége, près des Tuileries, fussent achevés.

La constitution se continua à Paris dans le même esprit qu'elle avait été commencée à Versailles. Chaque article que l'assemblée présentait à la sanction causait au monarque de nouvelles angoisses: c'est la continuité de ces angoisses qui compose le reste de la vie de Louis XVI. Nous nous bornerons à en donner un journal, sans prétendre assigner les causes des événements si diversement vus et racontés. Nous ne nous permettrons pas non plus de prononcer sur les personnes ni sur les intentions. Les faits sont encore trop récents, les haines trop animées pour espérer que l'impartialité même puisse trouver grâce. Le plan de notre ouvrage nous engage nécessairement à esquisser les faits : nous allons parcourir cette dernière carrière en nous hâtant, et comme pressés de nous débarrasser de souvenirs pénibles.

Le conseil de la commune alla rendre respectueusement son hommage à l'assemblée nationale, et lui représenta que, dans ces moments de fermentation, elle avait besoin d'une autorité et de moyens extraordinaires pour arrêter la première fougue du peuple. Une émeute partielle, dans laquelle avait été pendu un boulanger accusé de vendre à faux poids, avait donné lieu à cette demande, qui fut suivie du décret de la *loi martiale*. Il était statué qu'en cas d'attroupement jugé dangereux, le canon d'alarme serait tiré; qu'un drapeau rouge serait suspendu à l'une des fenêtres de l'hôtel de ville, comme un signal et un ordre au peuple de se séparer; que, s'il n'obéissait pas sur-le-champ, le magistrat irait à la tête d'une force suffisante, précédé du drapeau rouge,

commander au peuple de se retirer; qu'il le sommerait trois fois, menaçant à chaque fois de le faire charger par les troupes, et qu'enfin, faute d'obéissance, il en donnerait l'ordre qui serait exécuté sur-le-champ. Le décret fut appuyé par Mirabeau, et attaqué par Roberspierre, dont la démagogie, déjà plus d'une fois manifestée, commença alors à se prononcer avec plus d'éclat. Le remède qu'il voulait opposer aux crimes de la populace, était l'élection d'un tribunal qui jugerait les puissans adversaires de la révolution. Il voulait même que ce tribunal fût formé dans le sein de l'assemblée. Il réussit en partie à faire prévaloir son opinion, et le Châtelet, seul tribunal existant alors, investi de quelque considération, fut chargé de la poursuite des crimes de lèse-nation. Déjà un *comité de recherches* avait été autorisé à faire toutes les démarches nécessaires pour découvrir les personnes suspectes de complots contre le gouvernement, et les dénoncer. Les inquisiteurs étaient au nombre de six.

L'assemblée continua, en arrivant à Paris, un grand travail qu'elle avait commencé à Versailles; savoir, la division du royaume en départemens, districts, cantons et municipalités, supprimant les anciennes dénominations de gouvernements, intendances, paroisses, et limites des provinces, dont on effaça jusqu'aux noms, afin qu'il n'y eût plus ni Bretons, ni Picards, ni Bourguignons, ni Champenois, ni autres désignations de pays ou races, et qu'on ne connût plus que des *Français*. Cette opération ne fut terminée que le 15 janvier 1790, date du décret

qui divisa la France en quatre-vingt-trois départements. Alors fut proposée, comme une suite naturelle de ce partage, l'*inscription civique*, c'est-à-dire, l'inscription de chaque habitant dans le registre des impositions ouvert pour son canton, sans distinction de rang ni de dignité : cette confusion était, à ce qu'on croit, un acheminement à la destruction des ordres privilégiés.

Le premier coup fut porté à l'ordre du clergé, comme le plus faible. La proposition formelle d'appliquer les biens de cet ordre à couvrir le déficit des finances, fut faite le 10 octobre, par M. de Talleyrand-Périgord, alors évêque d'Autun. Dans son plan, non-seulement la vente des biens ecclésiastiques devait suffire à doter convenablement les membres nécessaires du culte, et à rétablir la balance entre les revenus et les dépenses de l'état, mais à libérer même celui-ci de sa dette. Une discussion solennelle s'établit sur cette mesure. Parmi les adversaires du clergé se distinguèrent, Mirabeau, Barnave, Pétion, Chapelier, Thouret; et au nombre de ses défenseurs, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, le jeune abbé de Montesquiou, que ses talents, sa douceur et son impartialité portèrent trois fois, malgré son opinion, à la présidence de l'assemblée; MM. Camus et de Beaumetz, et surtout l'abbé Maury, dont l'élocution facile, mais toujours malheureuse, devait briller dans presque toutes les questions soumises à la discussion de l'assemblée. Dans celle-ci les opinions se partagèrent beaucoup sur la nature de la propriété du clergé. Mirabeau, qui le remar-

qua, en évitant de faire prononcer l'assemblée sur cette question même, gagna la majorité à son opinion; et, le 2 novembre, il fut décrété sur sa rédaction, que tous les biens du clergé étaient à la *disposition de la nation*, c'est-à-dire, quel en ferait tel usage que le besoin des finances exigerait.

Jusqu'alors on n'avait usé que de moyens ridicules. L'assemblée avait laissé défiler devant elle des processions de citoyens et de citoyennes de tout âge et de toute profession, apportant et déposant sur son bureau, les hommes les attaches d'or et d'argent nécessaires à leurs habillements, les femmes les bijoux et ornements propres à leur parure. Il y avait émulation à se dépouiller de ces bagatelles pour le salut de la patrie. Tout, jusqu'à la plus petite offrande, était accepté. Ces espèces de spectacle, ou spontanés, ou provoqués, déridaient de temps en temps le sérieux des législateurs.

Ils s'occupaient alors du soin d'écarter un des obstacles qui pouvaient nuire à l'autorité de leurs décrets. Les vacances des parlements allaient finir; il était à craindre que, reprenant leurs fonctions, ceux-ci ne contrariassent, tant les opérations de l'assemblée déjà décidées, que celles qu'elle méditait encore. Pour obvier à cet inconvénient, elle décréta que les parlements resteraient en vacance jusqu'à nouvel ordre, et que les chambres des vacations les suppléeraient en ce qui concernait les attributions ordinaires de la compagnie. Le roi ne s'opposa pas à cette interdiction des parlements, dont l'intervention aurait pu lui être utile. Il blâma même quelques-

unes des chambres de vacations qui refusèrent d'enregistrer la prolongation prononcée par l'assemblée, et souffrit qu'elles fussent citées à la barre pour essuyer des réprimandes. On devine quelle activité des magistrats découragés donnaient à l'exercice de la justice. D'un autre côté, les chefs des corps militaires, mal soutenus par l'autorité royale, et craignant l'animadversion de l'assemblée, trop portée pour la classe inférieure du peuple, laissaient dépérir la discipline. Quelques-uns d'entre eux, voulant tenir ferme, furent massacrés par leurs soldats. Il arrivait de tous côtés à l'assemblée des nouvelles de révoltes et d'assassinats : des provinces entières étaient en combustion.

Ces troubles rendaient la recette des impôts difficile, et quelquefois nulle. Le trésor public se trouvait souvent vide, et il ne fallait pas moins de cent soixante-dix millions pour l'extraordinaire de 1789. La stérilité d'invention reprochée au premier ministre des finances, pour y subvenir par des moyens légitimes, était souverainement injuste au milieu de tant de désordres et dans la dépendance où il se trouvait des législateurs, qui se faisaient un secret plaisir de lui enlever sa popularité et de contrarier ses opérations. Il n'appartenait qu'à l'assemblée qui pouvait tout oser, d'imaginer de grandes ressources. Elle en voyait une immense dans les biens du clergé; l'embarras était d'en tirer un avantage présent et immédiat. Pour cela, il fallait rendre mobiles ces fonds immuables de leur nature, et changer les maisons, les terres, les bois, les prés en argent. On y parvint

en créant des billets ou cédules qui donnaient au porteur *assignation* sur le prix des biens ecclésiastiques qu'on vendrait. C'est ce qu'on a appelé *assignats*. Ils circulèrent dans le commerce comme monnaie. Dès lors on mit de ces biens en vente pour quatre cents millions. Les acheteurs se montrèrent d'abord en petit nombre : mais on triompha bientôt des scrupules, des défiances et de la crainte par le bas prix qu'on mit à ces biens. Cependant, comme il fallait encore du temps pour préparer les ventes et fabriquer les assignats, la caisse d'escompte, qui déjà en 1787 avait versé soixante-dix millions de ces billets au trésor public, fut autorisée à créer vingt-cinq mille actions, et à émettre en conséquence cent millions de nouveaux billets qui seraient déposés de même au trésor royal, et remboursés ainsi que les premiers en assignats. La faveur que les *assignats* acquirent dans le public encouragea ceux qui dirigeaient les finances sous l'autorité de l'assemblée, à multiplier le signe à proportion du nantissement, c'est-à-dire, à faire des *assignats* indéfiniment, parce qu'on croyait les biens assignés infinis. Ils procurèrent dès l'abord l'effet qu'on désirait, c'est-à-dire, l'avantage de donner une stabilité invariable à l'assemblée nationale ; et ce trésor fut encore augmenté dans la suite par l'aliénation des domaines de la couronne, et par la confiscation des biens des nobles qui quittèrent la France. En même temps que cette opération ruinait le clergé, la proposition qui se fit à la tribune d'abolir tous priviléges et distinctions annonçait à la noblesse sa prochaine destruction.

La commune de Paris, avant même que cette égalité absolue fût prononcée, en provoqua un exemple remarquable. Le comité des recherches, entre autres mécontents suspectés d'agir contre le gouvernement, dénonça au Châtelet un gentilhomme, nommé le marquis *de Favras*, comme coupable d'une conspiration qui tendait à dissoudre l'assemblée. Il fut arrêté; quelques indices dans les informations faisaient soupçonner que Monsieur, frère du roi, participait au complot. Des placards, affichés avec profusion, le proclamèrent chef de l'entreprise. La rumeur que cette accusation causait dans le public, et les suites fâcheuses qu'elle pouvait avoir, jetèrent l'alarme dans la cour du Luxembourg. Les craintes et les prières de ceux qui environnaient le prince le déterminèrent à une démarche désagréable qu'on jugeait nécessaire. Il parut à l'hôtel de ville; et, malgré les idées d'égalité généralement répandues, il fut reçu par le conseil assemblé avec les témoignages du plus profond respect. Le prince rappela dans son discours qu'à la première assemblée des notables il s'était déclaré pour le doublement du tiers. « Je n'ai pas cessé de croire, dit-il, qu'une grande révolution était prête, que le roi par ses intentions, ses vertus et son rang, devait en être le chef. Que l'on me cite une seule de mes actions, un seul de mes discours qui ait démenti ces principes. Jusqu'au moment où je serai convaincu du contraire, je dois être cru sur ma parole. » Il nia d'avoir jamais eu aucune liaison avec l'accusé, auquel il n'avait parlé qu'une seule fois. Son discours fut couvert d'applaudissements, et un

mémoire justificatif qu'il envoya le lendemain effaça les préventions, qui se réunirent toutes sur le prisonnier.

Il serait difficile de peindre l'espèce de rage que montra le peuple pendant le cours du procès criminel qui s'instruisait au Châtelet. Une multitude de forcenés assiégeait les portes du tribunal; ils auraient voulu que l'accusé fût interrogé, condamné, exécuté sur-le-champ. Les délais nécessaires leur paraissaient une partialité en faveur du coupable, qu'on voulait sauver parce qu'il était noble. Ils menaçaient, pressaient le jugement, le demandaient avec des hurlements effrayants. Favras se montrait tranquille au milieu de ce débordement de haine dont il n'ignorait pas les excès; il embarrassait ses juges par la justesse de ses réponses. Le complot dont on l'accusait était mal conçu, incohérent dans les moyens de conduite, impossible dans l'exécution; il le prouva, détruisit victorieusement les preuves qu'on lui opposait, et n'en fut pas moins condamné à une mort infâme. « Votre vie, lui dit le rapporteur en lui signifiant sa sentence, votre vie est un sacrifice que vous devez à la tranquillité et à la liberté publiques. » Ce rapporteur était M. Quatremère, qui a péri depuis sous le règne de la terreur; et, à ce sujet, l'on peut observer avec l'auteur des *Essais sur la Révolution*, que « des jugements où l'on pouvait faire entrer de semblables considérations en préparaient d'atroces, qui devaient retomber sur la tête des magistrats pusillanimes qui avaient pu prendre pour règle de leurs devoirs une autre autorité que celle de leur conscience. » Quant

à M. de Favras, il ne montra aucune crainte dans ce terrible moment, et dicta, sans se troubler, son testament qui est très-long, le revit et corrigea même des fautes d'écriture avec un soin scrupuleux. Il demanda si des révélations importantes qu'il pourrait faire, et qui pourraient embarrasser des personnes distinguées, lui sauveraient la vie. Sur la réponse négative, il dit : « Eh bien! j'emporterai mon secret.» La place de Grève était pleine d'un peuple frénétique qui demandait sa mort à grands cris. Il la traversa sans émotion, tout livré aux consolations de son confesseur, qui était son ami. Sur la fatale échelle il dit au peuple d'une voix ferme : *Je meurs innocent.* L'exécuteur, espérant peut-être quelque compassion de ce peuple, que l'attente du dernier moment semblait un peu calmer, l'exhorta à parler plus haut. Il le fit, protesta jusqu'à trois fois de son innocence, et donna lui-même le signal de l'exécution. Sa protestation d'innocence et sa fermeté frappèrent d'une espèce de stupeur ce peuple tourmenté une minute auparavant de convulsions fanatiques, et il se retira triste et pensif.

Il est vraisemblable que le gibet auquel le marquis de Favras fut attaché était un signe patibulaire placé en perspective pour ceux qui seraient tentés de se mêler d'entreprises contraires à celles des dominateurs de l'assemblée. Il leur fut aisé, pour opérer cet exemple, de soulever la multitude non-seulement en employant leurs moyens ordinaires, savoir les préventions et les craintes semées par leurs déclamateurs dans les sociétés populaires, mais encore en répan-

dant les assignats qui valaient alors l'argent, et que leur abondance permettait de prodiguer. Par le même principe d'effrayer pour prévenir, l'assemblée usait de sévérité contre les parlements qui se montraient récalcitrants à ses décrets. La chambre des vacations de Bretagne, pour avoir refusé d'enregistrer sa prorogation, fut mandée à la barre. Elle obéit, mais aux ordres du roi, et osa défendre dans le sein même de l'assemblée la légalité de sa conduite, et par les clauses du contrat de mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII, et par les capitulations de la province, et par la nullité même des lois nouvelles en Bretagne, jusqu'à leur acceptation par les trois états. A la suite de la séance la plus violente, où le vicomte de Mirabeau et son frère signalèrent surtout l'opposition constante de leurs opinions, on se borna à réprimander les magistrats, et à leur imprimer comme une flétrissure, la privation du titre et des fonctions de *citoyen actif*. Ils n'évitèrent de plus grandes peines que sur les instances du roi.

Ainsi s'énervait l'autorité suprême, privée du concours de ceux qui en étaient les organes ordinaires; on ne cessait de la présenter au peuple comme un joug insupportable, comme une servitude : *quand on est pressé par cette servitude*, disait un homme qui avait alors du crédit, *l'insurrection est le plus saint des devoirs.* Ce fut pour jeter de l'odieux sur l'exercice de cette autorité, surtout dans l'emploi des finances, qu'on livra à la curiosité et à la malignité du public *le livre rouge*, où se trouvait joint à diverses dépenses d'utilité publique, le bordereau des

pensions de faveur que la cour avait faites et faisait à différents particuliers. A la vérité il s'en trouvait dont les professions et les services ne faisaient point honneur aux choix. Louis XVI n'ignorait pas que ses prédécesseurs avaient en ce genre excédé les bornes d'une munificence raisonnée; aussi n'abandonna-t-il ce *livre*, qu'on lui assurait être nécessaire pour réduire les dépenses inutiles, que sous la condition que les observations ne remonteraient pas au delà de son règne : condition qui fait voir combien sa conscience était nette à l'égard de ces libéralités, et qui prouve aussi sa délicatesse touchant ce qui pouvait jeter sur son prédécesseur le blâme d'une prodigalité aveugle ou déshonorante dans son principe.

Il est remarquable que, quinze jours seulement avant qu'on eût produit aux yeux du public ce prétendu mystère de prodigalité, qui étonna quand il parut, par la raison qu'on s'était attendu à y trouver de bien autres profusions, le roi venait de donner à l'assemblée des témoignages d'attachement, de bonté et de bienveillance, qui eussent dû lui sauver les désagréments que ne pouvaient manquer de lui faire éprouver, et la demande obstinée de ce registre, et la publicité qu'on lui donna. Le 4 février, en effet, il s'était rendu à l'assemblée sans y être attendu, et là, dans l'espoir de calmer par une démarche non contrainte les préventions que l'ignorance et la méchanceté perpétuaient avec tant de constance au détriment de l'intérêt général et de la sûreté individuelle, il avait déclaré vouloir maintenir et défendre la liberté constitutionnelle, et préparer son fils au

nouvel ordre de choses que les circonstances avaient amené. Dans le discours qu'il prononça en cette occasion se trouvaient ces touchantes paroles que quelques communes votèrent de conserver sur l'airain. « Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts ce peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé quand on veut me consoler de mes peines. Ah! s'il savait à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargnerait cette douloureuse amertume. » A peine le roi se fut retiré, qu'un membre, profitant de l'attendrissement qu'il croyait général, fit la proposition d'élargir tous ceux qui se trouvaient détenus pour cause de prétendues conspirations. Mais les cœurs froids, qui étaient en majorité, éludèrent sa demande : ils affectèrent de satisfaire aux vœux du monarque et d'entrer dans ses vues, en adhérant solennellement comme lui à ces nouvelles institutions, où lui seul faisait des sacrifices; et, à cette occasion, ils provoquèrent la première formule de ces serments funestes qui, variant au gré des partis dominants, ont fait depuis la torture des Français, et ont annihilé en eux toute espèce de respect pour la sainteté religieuse de cet acte. A l'exemple de l'assemblée, et dans toutes les parties du royaume, on jura dès lors fidélité à la nation, à la loi, au roi, et à une constitution qui n'existait pas encore.

Il y avait entre la France et l'Espagne, en vertu

du pacte de famille, une obligation de secours mutuels en cas de rupture avec les autres puissances. Les Espagnols, qui dès long-temps étaient fatigués de la contrebande exercée par les Anglais dans leurs colonies, et qui s'attribuaient un droit de souveraineté sur toute la côte occidentale de l'Amérique septentrionale, venaient d'y attaquer un établissement anglais formé à Nootka-Sound, et d'y enlever deux vaisseaux. Il s'en était suivi des pourparlers entre les deux puissances, et des armements de la part de l'Angleterre pour appuyer sa négociation. Le roi de France, à cette nouvelle, crut devoir équiper quatorze vaisseaux, et envoya en donner avis à l'assemblée. Ce message ouvrit une discussion très-animée sur cette question : *A qui appartient le droit de faire la guerre et la paix?* Un orateur, qui ne passait pas pour emphatique parce qu'il flattait la vanité de la multitude, prononça ces grands mots : « Messieurs, jusqu'à présent vous avez délibéré dans la France et pour la France; aujourd'hui vous allez délibérer dans l'univers et pour l'univers. » A la fin de son discours très-virulent sur l'abus que des monarques avaient fait de ce droit pour leurs intérêts particuliers au détriment des peuples, il demanda que ce droit fût attribué à la nation. Plusieurs orateurs parlèrent dans le même sens. Mirabeau, qu'on a cru être dès lors détaché du duc d'Orléans, dont il méprisait la pusillanimité, et rattaché à la cour par l'espérance de grandes faveurs, soutint l'opinion contraire. Les galeries étaient pleines de curieux qui applaudissaient les premiers orateurs avec transport. Après la séance

ils portèrent en triomphe le plus éloquent d'entre eux, le jeune Barnave. Le peuple au dehors était fortement échauffé et remué par les moyens ordinaires : « Et moi aussi, s'écria vivement Mirabeau en lançant un regard foudroyant sur ses adversaires, et moi aussi, on voulait il y a quelques jours me porter en triomphe; et aujourd'hui l'on crie dans les rues : *La grande trahison du comte de Mirabeau.* Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il n'est qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne; » espèce de menace qui est devenue une prédiction pour beaucoup de ceux qu'elle regardait. Les débats furent prolongés plusieurs jours. Il en sortit cette décision mitigée, que le droit de guerre et de paix appartenait à la nation; et que la guerre ne pourrait être déclarée que par un décret du corps législatif, rendu sur la proposition du roi, et sanctionné par sa majesté.

Sa majesté était un mot qui choquait les oreilles républicaines; elles ne souffraient pas plus patiemment les titres de *comtes*, de *marquis*, de *ducs*, et autres semblables. Quelques-uns de ceux qui les portaient crurent devoir encore ce sacrifice à l'opinion, et ils en demandèrent l'abolition, après avoir fait décider qu'il n'y aurait plus ni livrées ni armoiries. Ils voulurent aussi supprimer la dénomination de *monseigneur;* un d'eux accordait qu'elle fût conservée aux princes du sang. « Et pourquoi cette dénomination? dit un autre; dans un pays libre, il n'y a que des citoyens et des officiers publics. Pourquoi donner le titre de princes à des hommes qui ne sont

à mes yeux que des citoyens actifs, pourvu encore qu'ils aient les conditions demandées pour cette fonction honorable? » Tous les Français, ajouta un noble orateur, marchant sous le même étendard, tous les Français, décorés de la cocarde nationale (prescrite par un décret du 27 mai), doivent être égalisés par le même niveau. Cette séance ressembla en partie à celle du 4 août, en ce que ce furent les Saint-Fargeau, les Lameth, les Noailles, les La Fayette et les Montmorency qui s'empressèrent d'immoler eux-mêmes les distinctions qui les élevaient au-dessus de leurs concitoyens.

La noblesse était détruite, et le clergé continuait de former un corps. L'assemblée, qui depuis l'envahissement de ses biens se trouvait dans la nécessité de le salarier, chercha la diminution de ses charges dans le retranchement d'une partie des ministres. Un évêque parut suffisant par département; et de là des éliminations sans autre forme, des suppressions, dispositions nouvelles d'élection, une suite de lois enfin auxquelles on donna le nom de *Constitution civile du clergé,* et qui, loin de le constituer, le détruisait. Les droits de la hiérarchie y étaient méconnus, et l'hérésie même y frappait des yeux clairvoyants. Le roi prit du temps pour se prononcer sur l'acceptation ou le refus du décret, et il en profita pour soumettre à l'examen du pape cette production suspecte.

Au milieu de toutes ces ruines la joie du peuple éclatait d'une manière étonnante pour ceux qui conservaient encore quelque sang-froid. Hommes, femmes, enfants, tous couraient au Champ-de-Mars

travailler aux préparatifs d'une fête à laquelle furent appelés les députés de tous les corps de l'armée et de toutes les gardes nationales de France. On l'a appelée *la Fête de la fédération*. Le roi y parut sur son trône avec sa famille, environné de tous ceux qui, *grands* autrefois, n'étaient plus que de simples *citoyens,* mais qui resplendissaient encore de leur ancien éclat. Des prêtres, qu'on porte au nombre de deux cents, revêtus d'aubes blanches, serrées par des ceintures tricolores, couvraient les marches de l'*autel de la patrie*. La messe y fut célébrée. Elle attira peu l'attention dans cet étrange tumulte. L'évêque d'Autun, qui officiait, bénit l'oriflamme de l'armée de ligne, et les bannières des quatre-vingt-trois départements. Le roi prononça de son trône le serment de se soumettre lui-même aux lois, et de les faire observer par les autres. Le commandant général de la milice parisienne, accompagné d'un corps d'officiers, parti du trône, traversa le Champ-de-Mars, l'épée nue à la main, la déposa sur l'autel, et tous jurèrent de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang cette constitution qui n'était pas achevée. Au moment du serment du roi s'éleva un cri général d'applaudissement; le son des instruments, le bruit du canon, le cliquetis des armes, l'ondulation des drapeaux, les trépignements de la joie, l'affluence enfin des fédérés, qui étendaient les mains vers le trône, formaient un spectacle que ceux qui en ont été témoins ne se rappellent pas encore sans émotion, et dont l'assemblée put être jalouse.

Le roi, espérant que cette réunion fraternelle

assoupirait les haines, l'avait sollicitée lui-même; il donna l'exemple du pardon, en permettant que le duc d'Orléans revînt d'Angleterre. Cependant les procédures sur le tumulte de Versailles, le 5 octobre de l'année précédente, dans lesquelles le duc et Mirabeau, son conseil, paraissaient fortement impliqués, ces procédures n'étaient pas abandonnées; elles se continuaient devant le Châtelet. En les présentant à l'assemblée le 7 août, le rapporteur dit: « Nous venons, après six mois de recherches, déchirer le voile qui couvrait les attentats commis dans le palais de nos rois. » Ce début annonçait d'affreuses découvertes. L'examen en fut soumis à l'assemblée. Mirabeau plaida sa cause avec sa véhémence ordinaire, mais parut faible dans la défense du duc d'Orléans. Il s'attacha beaucoup à démontrer les vices de la procédure, défaut qui, en procurant le succès, ne prouve pas l'innocence. Malgré le rapprochement qui semblait avoir eu lieu entre Louis XVI et l'assemblée nationale lors de la fédération; celle-ci était au fond mécontente des lenteurs du monarque à faire exécuter ses décrets; le moment était donc mal pris pour obtenir justice d'un *attentat commis dans le palais des rois;* aussi l'assemblée déclara-t-elle qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre MM. d'Orléans et Mirabeau. L'attribution qui avait été donnée au Châtelet de Paris, de juger les causes révolutionnaires, lui fut ôtée, vraisemblablement sans regret des magistrats, qui n'en avaient retiré que des chagrins, et peut-être de la honte.

Plusieurs personnes chargées de fonctions admi-

nistratives ou judiciaires, les quittèrent, voyant qu'il fallait ou se livrer aux factions, ou s'exposer à leur vengeance. M. Necker donna l'exemple. Il avait envoyé à l'assemblée, le 4 septembre, sa renonciation au ministère des finances. La démission du *ministre adoré*, comme on l'appelait à l'apogée de sa gloire, fut reçue froidement. Quoique muni de passeports, les habitants d'une petite bourgade l'arrêtèrent comme fugitif. Il porta ses plaintes à l'assemblée. Elle le fit relâcher: c'est toute la satisfaction qu'il eut. Il se retira en Suisse, d'où il a vainement essayé depuis, par ses écrits, d'influer encore sur les destinées de la France. A la place des ministres qui abdiquaient, rebutés par les contradictions qu'ils éprouvèrent, le roi en prit de plus patients, qu'il crut pouvoir se concilier la confiance de l'assemblée, et écarter d'eux les soupçons de connivence avec les zélés de sa cour. C'étaient MM. de Fleurieu, du Portail, Duport-Dutertre et Valdec de Lessart, à la place de MM. de La Luzerne, La Tour-du-Pin, de Cicé, Lambert et Saint-Priest. Les rapports moins directs de M. de Montmorin avec l'assemblée lui permirent de moins éveiller sa défiance, et de conserver encore quelque temps son emploi. Comme tous les moyens de destruction devaient concourir, on avait insinué au trop faible monarque de renvoyer sa garde, celle qui avait encouru, disait-on, l'indignation du peuple par l'orgie de Versailles. Il la congédia, et en fut quitté avec des marques réciproques de regrets. Les gardes nationaux firent quelque temps le service au château des Tuileries, moins pour ajouter à la ma-

jesté du trône que pour seconder une défiance ombrageuse.

Cependant le roi semblait mettre en oubli la constitution du clergé, que l'on avait eu soin de revêtir de l'épithète mensongère de *civile*, à l'effet de décliner le concours de l'autorité religieuse; le monarque au contraire désirait l'aveu de celle-ci, et il espérait l'obtenir moyennant quelques changements qui auraient pu rendre le décret acceptable. Mais l'orgueil des factions, se croyant infaillible, dédaignait de composer, et voulait tout emporter de force. Le jansénisme conspirait pour cette œuvre avec le philosophisme. Camus, avocat du clergé, qui avait défendu la cause de cet ordre quand ses biens avaient été attaqués, et qui depuis fut son plus fatigant persécuteur; Camus, qui avait de la religion, mais la religion d'un sectaire, fut un de ceux qui excita le plus activement l'assemblée à presser le roi, et à torturer sa conscience, en l'obligeant à donner une réponse hâtée qui lui répugnait. Un soulèvement excité dans la capitale à la même fin, força le prince, le 27 décembre, à accepter cette constitution, pour prévenir de plus grands maux. Ils ne pouvaient pas être pires qu'ils ne furent! La presque totalité des membres du clergé fut tenue d'accepter individuellement le décret; et l'on appela *réfractaires* ceux qui s'y refusèrent. Non-seulement ils perdirent leurs bénéfices, mais ils furent désignés à la haine du peuple comme mauvais citoyens.

Tous ces malheurs avaient été éloquemment annoncés par M. de Cazalès dans la séance de l'assem-

blée qui suivit immédiatement l'acceptation du roi, lorsqu'elle voulut mettre le nouveau décret à exécution, à l'égard des ecclésiastiques qu'elle renfermait dans son sein. « Je voudrais, dit-il avec énergie, que cette enceinte pût s'agrandir à ma volonté, et contenir la nation individuellement assemblée; elle nous entendrait, elle jugerait entre vous et moi. Je dis qu'une scission se prépare; je dis que l'universalité des évêques de France, et que les curés en grande partie croient que la religion leur défend d'obéir à vos décrets; que cette persuasion se fortifie par la contradiction, et que ces principes sont d'un ordre supérieur à vos lois; qu'en chassant les évêques de leurs siéges, et les curés de leurs presbytères pour vaincre cette résistance, vous ne l'aurez pas vaincue: vous serez seulement au premier pas de la carrière de la persécution qui s'ouvre devant vous. Doutez-vous que les évêques chassés de leurs foyers n'excommunieront pas ceux qui seront mis à leurs places? Doutez-vous qu'une grande partie des fidèles ne reste attachée à ses anciens pasteurs, et aux principes de l'église? Alors le schisme est introduit, les querelles de religion commencent; alors les peuples douteront de la validité des sacrements; ils craindront de voir fuir devant eux cette religion sublime qui, saisissant l'homme dès le berceau, et le suivant jusqu'à la mort, lui offre des consolations touchantes dans toutes les circonstances de la vie; alors les victimes se multiplieront, le royaume sera divisé : vous verrez les catholiques, errants sur la surface de l'empire, suivre dans les cavernes, dans les déserts, leurs mi-

nistres persécutés; vous les verrez dans tout le royaume réduits à cet état de misère et de persécution dans lequel les protestants avaient été plongés par la révocation de l'édit de Nantes.

« Si vous vouliez sentir les maux incalculables que vous attirez sur notre patrie; si vous vouliez montrer votre amour pour le peuple, vous temporiseriez, vous attendriez la décision de l'église de France. La question qui nous divise est une vile question de forme et d'orgueil : pourquoi craindriez-vous de dire que vous vous êtes trompés, quand l'exécution de la constitution civile, sans résistance, peut être la conséquence d'un tel aveu? »

Il ne fut pas écouté. Il fallait un autre genre d'éloquence pour persuader alors l'assemblée, et le lourd et farouche Camus l'emportait avec les exclamations suivantes : « On m'a montré des lettres de plusieurs évêques, qui disent qu'ils attendent la décision du pape. Sentez-vous la conséquence d'une pareille conduite? Désobéissance d'une part et soumission de l'autre. Comment des Français peuvent-ils croire que nous soyons soumis au *véto* d'un ultramontain, de celui qu'ils appellent le grand, le souverain pontife de l'église, comme si elle en avait un autre que *Jésus-Christ?*

Il n'est pas étonnant que la contrainte où vivait Louis, aperçue par des courtisans attachés au monarque et à sa famille, ait éveillé le zèle de quelques-uns d'entre eux, et fait concevoir le dessein de le délivrer de cet esclavage. On a parlé d'une entreprise formée pour l'enlever et le conduire à Rouen

par la rivière, entreprise qui ne fut peut-être qu'en projet; mais une autre, encore plus mal concertée, fut tentée par des jeunes gens de la cour. Ils avaient transformé en arsenal les armoires du château, y avaient caché des pistolets, de courtes épées, et jusqu'à des poignards. Les chefs de la garde nationale, soupçonnant quelque complot, vinrent se plaindre au roi de l'évasion méditée, qu'ils appelaient une trahison. Le monarque ne trouva d'autre moyen d'épargner à ces jeunes gens de plus grands malheurs, que de les désarmer lui-même, et de les engager à se retirer; mais, forcés de passer entre deux haies de gardes nationaux, ils ne le firent pas sans essuyer des huées, des propos insultants, et même des coups; quelques-uns de ceux qui les maltraitèrent, croyant ajouter le ridicule à l'insulte, les appelèrent *chevaliers du poignard*, et ils restèrent tachés de ce nom, pour avoir tenté sans succès de soutenir les débris d'une monarchie qui s'écroulait de toutes parts.

On ne peut guère douter que le roi n'eût véritablement dessein d'échapper à ses geôliers. Monsieur eût vraisemblablement la même intention; on voulut en empêcher l'exécution. Une multitude ameutée se porta au palais du Luxembourg, et le prince ne se débarrassa des instances de la populace, devenues pressantes, qu'en promettant de ne point quitter Paris. Mesdames, tantes du roi, furent plus heureuses : on les vit avec indifférence abandonner la capitale. Leur départ, et la fuite de plusieurs autres personnes auxquelles le roi était accoutumé, le réduisit à un délaissement pénible. Il ne voyait presque plus

que des visages nouveaux. Les désordres qui croissaient autour de lui, surtout le mépris qu'on s'efforçait de jeter sur la religion et ses ministres, pénétrait le pieux monarque de chagrins sans cesse renaissants.

Les religieux, tournés en ridicule et accablés d'injures jusque dans leurs monastères, où on les poursuivait, furent contraints de les abandonner, et de quitter leur habit avant le décret qui proscrivait les vœux. Les religieuses arrachées de leurs couvents furent jetées dans le monde, qui les avait oubliées et ne leur offrait point d'asile, ou ne leur en offrait que de dangereux. Des filles respectables, que la *charité chrétienne* retenait au milieu des pauvres, qu'elles nourrissaient en santé et qu'elles soulageaient malades, éprouvèrent de leur monstrueuse ingratitude des traitements outrageants. Le clergé séculier n'était pas plus respecté. On vit des curés et leurs coopérateurs, dépositaires des aumônes secrètes des riches, échapper avec peine aux tentatives meurtrières de ceux qu'ils venaient de soulager. La hiérarchie de l'église était renversée; et ce furent les assemblées électorales des départements qui pourvurent au remplacement des prélats et des pasteurs qu'on obligeait à fuir. Le pouvoir d'élection de ces assemblées, également applicable au sacré et au profane, donna aussi au peuple de nouveaux magistrats, pour lui tenir lieu des parlements qui furent cassés par l'assemblée nationale.

On agitait souvent le peuple : politique qui rappelle à la mémoire celle d'un dey d'Alger. Ses confidents le blâmaient de ce qu'il ne laissait point le peu-

ple tranquille, et fournissait lui-même des motifs à sa fureur. « Si tenant, dit-il, des rats renfermés dans un filet, j'étais un moment sans le secouer, ils rongeraient les mailles, et me dévoreraient moi-même. » Les meneurs ne laissaient point échapper la plus petite occasion de soulèvement; le plus mince événement les servait comme l'eût fait celui qu'aurait amené un intérêt majeur. Vers la fin de l'année précédente un duel eut lieu entre deux constituants; l'un, le marquis de Castries, resté royaliste, l'autre, Charles de Lameth, devenu républicain : celui-ci fut blessé; aussitôt la populace, par vengeance contre le vainqueur, se porte en foule à son hôtel, le pille, le dévaste; la garde arrive avec une apparence d'empressement, mais lorsqu'il n'y avait plus rien à protéger.

Ces résolutions soudaines, tenant du vertige, se prenaient ordinairement dans le club des *Jacobins*, qui les faisait passer aux autres. Cette réunion politique était une extension du club breton, qui en formait le noyau, et avait pris son nouveau nom du domicile où elle s'était établie dans la rue Saint-Honoré. Les anti-républicains en établirent une rivale aux *Feuillants*, de la même rue, nommée le *club royaliste*. La multitude rendit bientôt à celui-ci la concurrence inutile. Répandue autour du lieu de l'assemblée, elle couvrait la voix des orateurs par des hurlements, montait aux fenêtres, brisait les vitres, lançait des pierres, contraignait souvent les délibérants de fuir; ou, s'ils prenaient des résolutions, des

pamphlets semés avec profusion les rendaient ridicules.

Les discussions, les arrêtés des *Jacobins*, au contraire, étaient prononcés avec emphase. Les membres de l'assemblée affiliés à ce club en apportaient ordinairement la décision toute faite; mais il fallait user d'adresse, et il y avait un art, ce qu'on a appelé *tactique*, pour obtenir le décret minuté dans les clubs; car, bien que le parti démocrate fût plus nombreux que le royaliste, il s'y rencontrait encore de fort honnêtes gens, plutôt séduits que factieux, qu'il fallait continuer à tromper pour s'assurer de leur suffrage, et conserver la prépondérance du parti. Tantôt donc on emportait le décret brusquement par un ton impératif qui entraînait les incertains et les chancelants; tantôt on fatiguait l'auditoire par de longs discours, qui arrachaient à la lassitude la décision qu'on avait en vue. Faute de matière pour prolonger la séance, on employait des digressions : c'était l'oraison funèbre de Franklin, dont on porterait le deuil trois jours; l'éloge de Jean-Jacques, auquel on érigerait une statue. On faisait ressource de tous les moyens. Un jour que l'assemblée languissait, la porte s'ouvre, un vieillard de cent trente ans, appelé du fond des Vosges, se présente; devant lui l'assemblée entière se lève, découverte par respect pour le doyen du genre humain. Du même genre était cette célèbre ambassade de toutes les nations du monde, qui, quelques jours avant la fédération, vinrent, chacune dans leur costume, admirer les sages de la France! Cette farce, vue sérieusement dans

l'assemblée, porta son illusion, sinon chez tous les Parisiens, du moins chez les personnes crédules des campagnes dans les provinces éloignées. Ceux qui payaient les histrions engagés pour ce rôle savaient combien le peuple, celui même qui se distingue de la populace, une fois prévenu, est facile à tromper. Enfin une séance presque entière s'occupa de la destination de l'église de Sainte-Geneviève, que le culte catholique n'avait pas encore consacrée. Le décret fut prononcé pompeusement en ces termes : elle se nommera *Panthéon*, recevra les cendres des hommes distingués par toute espèce de mérite, et portera sur le fronton cette inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.*

Le comte de Mirabeau y reçut le premier les honneurs funèbres. Un mois auparavant un orateur avait laissé échapper à la tribune des paroles qui exprimaient, à la vérité faiblement, le désir de voir changer la constitution de la France. Mirabeau se lève et dit avec force : « Je combattrai toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce soit et dans quelque partie du royaume qu'ils osent se montrer. » Sa mort, arrivée précisément, peu après cette sortie vigoureuse, précédée d'ailleurs de symptômes équivoques, fut attribuée au poison. Mais fallait-il du poison pour tuer un homme consumé par tous les excès de travail et de débauche? L'assemblée nationale tout entière, la municipalité, les présidents des sections, les troupes, des milliers de citoyens vêtus de noir accompagnèrent son con-

voi. On décréta la fermeture des spectacles, et un deuil de huit jours.

Sa mort en effet put être considérée comme une calamité publique. Il paraissait avoir pressenti enfin les dangers de la monarchie, et vouloir s'employer sérieusement à la sauver. Quelque temps avant sa mort, interrompu dans l'opinion qu'il émettait au sujet de l'émigration, où il se montra contraire aux mesures de rigueur qu'on avait forcé le comité de constitution de proposer, *silence aux trente voix*, s'écria-t-il en signalant à l'assemblée, avec le geste du mépris, le petit nombre des orléanistes qui la tenaient dans leur dépendance. On peut juger, par les mémoires du marquis de Bouillé, qu'entièrement rallié à la cause du roi, il entrait dans les projets formés alors pour l'affranchir de l'esclavage de l'assemblée. « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie, disait-il dans ses derniers moments; les factieux après moi s'en disputeront les lambeaux. » Aussi fut-il sincèrement regretté de ceux mêmes qu'il avait le plus grièvement offensés.

S'il eût vécu, disposé sans doute comme il se montrait pour la monarchie, il n'aurait pas souffert sans réclamation l'affront qui fut fait au monarque à l'occasion d'une promenade qu'il se proposait sur les hauteurs de Saint-Cloud pour profiter des premiers beaux jours du printemps, et se dérober à l'œil observateur de ceux qui épiaient quelle serait sa conduite religieuse dans les temps des Pâques. Il en avertit l'assemblée. De celle-ci la nouvelle passa dans le public. Aussitôt le tocsin sonne; le peuple se pré-

cipite en foule au château des Tuileries ; la garde nationale y arrivé de tous côtés, le commandant général se présente, parle au roi, qui était dans son carrosse avec sa famille, ordonne au peuple de se retirer, et à ses soldats de faire ouvrir un passage : il n'est point obéi.

Après deux heures d'attente, le triste monarque remonte dans ses appartements; il demanda la punition de quelques gardes nationaux coupables de propos insultants, et ne l'obtient pas. Le commandant général, mécontent de l'indiscipline de la troupe, porta sa démission à l'hôtel de ville; on la refusa : il insista pendant deux jours. Son état-major le supplie; le conseil fait de vives instances. Touché de tant de tendresse, M. de La Fayette se jette dans les bras du maire et de ses collègues, et reprend ses fonctions.

La coupe d'amertume se remplissait. Louis faisait tous ses efforts pour l'éloigner. Il se flatta de pouvoir y parvenir, et d'endormir ses argus à force de complaisance. Il congédia les prélats et les prêtres de sa chapelle, renvoya les ministres qu'il crut désagréables à l'assemblée, en reçut de la faction, d'autres dont il souffrit qu'elle bornât le pouvoir, et se prêta à l'acceptation de plusieurs décrets qui lui déplaisaient. A la vérité il fit une protestation secrète contre les sanctions passées, présentes et futures, obtenues ou près de l'être par violence.

Prince malheureux! tout ce qu'on tentait en sa faveur tournait à sa perte. Les émigrés répandus dans les cours étrangères faisaient jouer toutes sortes de

ressorts pour les engager à armer contre la France. Leurs sollicitations, les apparences qu'ils montraient d'un succès prompt et facile, déterminèrent plusieurs puissances à se coaliser pour faire invasion, moins, à ce qu'il parut, dans l'intention de secourir un roi presque détrôné, que dans celle de partager son royaume. Louis sentait le contre-coup des fausses mesures que prenaient les princes : on lui fit un crime de leurs armements et des bravades des émigrés qu'on prétendit n'agir que par ses ordres. En vain il montrait un sincère éloignement de la guerre; il alla, pour calmer ces mouvements étrangers, jusqu'à faire écrire dans les cours que la petite opposition mise à sa promenade de Saint-Cloud leur était mal racontée, et qu'il était parfaitement libre. Elles ne crurent point à cette protestation, ni l'assemblée à ses efforts pour empêcher la guerre. La fermentation recommença parmi le peuple aussi violente qu'elle eût jamais été. Un torrent de calomnies déshonorantes, de satires amères, de chansons d'une licence cynique se déborda sur la reine, qu'on accusait des armements de l'empereur son frère. L'acharnement fut porté au point que son époux craignit pour sa vie. Cette appréhension trop fondée, ce qu'il avait déjà souffert pour le refus de sanctionner les décrets séparés, la persécution qu'il prévoyait lorsque arriverait le moment très-prochain où la constitution, qui était la collection de ces décrets, lui serait présentée; enfin l'ennui, l'inquiétude, l'incertitude de son sort, le déterminèrent à une démarche décisive.

Au milieu de la nuit du 20 au 21 juin, Louis sort furtivement de son palais, tenant par la main son jeune enfant; Marie-Antoinette conduisait sa fille à peine adolescente; Madame Élisabeth, sœur du roi, princesse respectable par ses vertus, ne voulut pas les abandonner, et la gouvernante des enfants les accompagnait. La triste famille monte en voiture et part; elle dirigeait sa route vers Mont-Médi, petite ville frontière assez forte. Le roi comptait, non pas solliciter les princes étrangers pour assembler avec leur aide une armée et dissoudre l'assemblée; mais, comme il le dit dans une lettre qu'il laissa, arrivé en sûreté dans cet asile, présenter de là au peuple les modifications qu'il croirait devoir mettre à la constitution. Le voyage fut heureux jusqu'à un lieu nommé *Varennes*, peu distant de Mont-Médi. A Sainte-Ménéhould le roi avait été reconnu par le maître de poste Drouet, qui n'osa pas l'arrêter, et qui dépêcha son fils à Varennes pour qu'on s'y opposât au passage du monarque. Drouet le fils parvint par des routes détournées à précéder les fugitifs, et il eut le temps, et de faire embarrasser un pont qu'il fallait passer, et de faire sonner le tocsin dans tous les villages, dont les habitants accoururent en armes. L'escorte que devait envoyer M. de Bouillé, qui dirigeait la fuite, ne se trouva pas dans le lieu et le temps convenus. Le roi, investi, s'abandonna à cette milice agreste, qui le traita plus respectueusement que ne faisaient les citadins dans leurs émeutes. Monsieur, parti avec son frère, se sauva par une autre route, et arriva sain et sauf à Bruxelles. C'était

celle que M. de Bouillé avait conseillée au roi comme la plus courte. Cependant le détachement qui devait protéger le roi arriva au bout d'une heure; mais les obstacles qu'il fallait vaincre pour aborder le monarque refroidirent le zèle des hussards qui le composaient, et qui bientôt même firent cause commune avec la garde nationale. M. de Bouillé, instruit de ce contre-temps, se mit dès lors en marche à la tête du régiment de Royal-Allemand, pour enlever le roi de vive force; mais, quand il arriva à Varennes, il y avait déjà sept à huit heures qu'à la réquisition d'un aide de camp de M. de La Fayette qui venait d'arriver, on avait fait partir le roi pour Paris. Il rebroussa chemin, et rentra avec assez de peine à Stenay, d'où il s'enfuit à Luxembourg, non sans avoir couru des dangers pour sa personne.

A la nouvelle du départ du roi, et malgré quelques membres du club des Cordeliers qui essayèrent de faire assassiner M. de La Fayette, qu'ils soupçonnèrent à tort d'avoir été dans la confidence du monarque, il y eut dans Paris un calme qui étonna tout le monde. Personne ne savait encore ce que cet événement pourrait apporter d'heureux ou de malheureux dans sa destinée, et dans l'incertitude, on évitait de se prononcer. L'assemblée nationale, obligée de prendre un parti, publia une proclamation en réponse aux plaintes consignées par le roi dans un écrit qu'il avait ordonné de lui remettre, fit déposer le sceau de l'état sur son bureau, déclara ses décrets exécutoires quoique privés de la sanction royale, et requit de tous ses membres une nouvelle prestation

de serment civique où le nom du roi fut omis. Dès lors toutes les enseignes et les écriteaux qui, dans la capitale, rappelaient quelque souvenir ou quelque emblème de la monarchie, furent enlevés, et on parut incliner au gouvernement républicain. Mais ni l'esprit national, ni l'assemblée elle-même, n'y étaient encore préparés, et cette dernière fut soulagée quand elle apprit le 24 au soir que le roi avait été arrêté.

Elle envoya au-devant du prince trois de ses membres, MM. de La Tour-Maubourg, Pétion et Barnave, qui eurent, dit-on, ordre de lui faire traverser la partie du royaume qu'ils parcourraient, dans un état d'ignominie. Trois gardes-du-corps habillés en courriers, qui l'avaient accompagné dans sa fuite, étaient liés sur le devant de la voiture comme des criminels. Le monarque, son épouse et sa sœur, séparés par les trois députés, ne pouvaient se communiquer leur chagrin que par les larmes et les soupirs. Il était défendu à la foule que la curiosité ou l'intérêt amenait sur le chemin, de donner les marques ordinaires de respect. Arrivé aux Tuileries, les gardes nationales l'investirent, les portes du jardin furent fermées, et son palais devint une prison.

Après l'arrivée du roi et sa reclusion, l'assemblée se partagea en comités pour résoudre ce qu'il y avait à faire dans la circonstance. Les objets de la discussion se réduisirent à ces deux questions : *Louis XVI doit-il être mis en cause? Son évasion est-elle un délit?* Il y avait un parti pour déclarer sur-le-champ *la déchéance.* Mais l'immense majorité ne croyait pas prudent de décider dans un moment de chaleur

une affaire si importante. Elle statua que le pouvoir exécutif serait seulement suspendu et lié entre les mains du roi jusqu'à ce qu'il eût sanctionné la constitution; et le côté droit s'applaudit, comme de la plus grande victoire, d'avoir empêché que le roi ne fût frappé du décret de la déchéance. Il n'y eut que six ou sept membres, parmi lesquels étaient Pétion et Roberspierre, qui osèrent défendre ce dernier avis. Adrien Duport, l'un des plus ardents révolutionnaires jusqu'alors, et qui avait été nommé avec MM. Tronchet et d'André pour recevoir les informations du roi et de la reine dans cette affaire, les Lameth, mais surtout Barnave, qui avaient été irrévocablement gagnés aux intérêts de l'auguste famille par l'aimable familiarité qu'elle lui témoigna pendant le retour de Varennes, se rallièrent à la cause de l'autorité royale, et la firent presque unanimement triompher.

Les clubs et les meneurs des sociétés populaires furent très-mécontents du décret, parce qu'il laissait au roi la ressource de l'acceptation de la constitution pour s'affermir sur son trône. Ils ameutèrent la populace; elle courut, au nombre de quatre à cinq mille hommes ou femmes, jurer au Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie, de ne point obéir au roi que tous les départements ne l'eussent reconnu. C'était vouloir prolonger la suspension au-delà de la durée marquée par le décret, puisqu'il pouvait arriver que les départements fussent long-temps à se déterminer, ce qui tournerait la suspension en déchéance, et la déchéance en anarchie. En effet, ces fanatiques criaient:

Plus de Bourbons, plus de roi, plus d'assemblée nationale; que l'on en crée une autre. Le maire de Paris fut autorisé à aller dissiper cet attroupement : il présente le drapeau rouge; les rebelles l'accablent d'injures, et des pierres sont lancées contre lui. Leur fureur s'accroît : ils massacrent deux malheureux, dans la persuasion qu'ils s'étaient glissés sous l'autel pour le miner. Le maire, M. Bailli, fait alors tirer sur ces assassins obstinés. Ils tombent au nombre de dix ou douze. La frayeur s'empare de la troupe, elle se disperse. Mais une rancune furieuse couva dans le sein des démagogues, et la juste rigueur du maire fut depuis la cause de sa condamnation et de son supplice au même lieu.

Le vœu des séditieux, *qu'on nous crée une autre assemblée*, s'accomplissait alors. Dans toutes les provinces se faisaient les élections pour l'assemblée *législative*, qui allait succéder à la *constituante*, et se faisaient presque toutes sous l'influence des clubs et des sociétés fraternelles, qui ne choisissaient que des *frères et amis*. Les membres de l'assemblée expirante s'étaient exclus, par un décret du 17 mai 1791, de celle qui allait les remplacer; et, quand ils ne s'en seraient pas fermé la porte, peu d'entre eux auraient été empressés d'entrer dans un corps turbulent, qui annonçait à ses membres une lutte et des combats plus acharnés que les précédents. Ils se hâtèrent de finir la constitution, qui était le terme de leur existence politique. Ils la présentèrent au roi, qui donna sa sanction et signa son acceptation dans l'assemblée au bruit des fanfares et du canon. La reine y parut

avec le dauphin, et reçut des applaudissements mille fois répétés. Elle en marqua sa reconnaissance avec des grâces qui charmèrent l'assemblée.

L'acte constitutionnel fut publié dans les places publiques de Paris par le maire et ses adjoints. Ils firent leur dernière proclamation au Champ-de-Mars, où s'étaient rendus les corps administratifs et judiciaires de la capitale, de fortes divisions de la garde nationale, et une foule immense qui couvrait le glacis. Le maire monte à l'hôtel de la patrie, sur lequel était déposé l'acte constitutionnel. Il l'élève, le montre au peuple. A l'instant des cris de joie éclatent de toutes parts. Comme le jour de la fédération, les épées sont tirées, les drapeaux saluent; un corps de musiciens choisis entonnent un hymne patriotique que le peuple répète à grand chœur. A chaque strophe succédait une aubade guerrière, soutenue des décharges de cent trente pièces de canon. Aux yeux de cette multitude étonnée s'élève un ballon orné des couleurs de la nation; on le fait planer sur l'assemblée, et il est abandonné dans les airs comme pour aller annoncer cette fête auguste à l'univers. Elle se termina aux Champs-Elysées. Tout y avait été préparé avec soin pour le plaisir du peuple : baladins, mâts de cocagne, orchestres, salles de danse, feu d'artifice, illumination générale. La famille royale se promena entre les groupes, sous un ciel brillant d'étoiles, dans le calme d'une nuit paisible, plus belle qu'un beau jour, et elle remporta après tant de chagrins les félicitations bruyantes d'un peuple satisfait et joyeux.

L'assemblée constituante se sépara sans laisser de grands regrets, pas même à ses membres, dont les uns étaient mécontents du bouleversement auquel ils avaient contribué souvent par force, les autres de n'en avoir pas fait assez. La plupart des premiers se retirèrent dans leurs foyers, ou reprirent leurs anciennes occupations, assez disposés à ne se plus mêler des affaires publiques. Les seconds cherchèrent des emplois qui ne les en écartaient pas, et s'attachèrent aux clubs où ils se rendirent assidus pour n'être pas oubliés du peuple, dominer ainsi la nouvelle assemblée, quoiqu'ils n'en fussent pas membres, et réaliser enfin les projets qu'ils avaient conçus en entrant aux états et pendant la durée de l'assemblée constituante. Ainsi disparut cette assemblée, laissant à ses successeurs les éléments dont pouvait se composer le bien ou le mal, selon les intentions sages ou perverses de ceux qui les emploieraient.

La législative donna à sa première séance l'air d'une cérémonie liturgique. Elle choisit six vieillards qui allèrent tirer des archives le texte sacré de la constitution. L'archiviste le portait élevé au-dessus de sa tête : il le déposa sur la tribune. Le président, et chaque membre appelé individuellement, vinrent jurer, la main posée sur le livre, de le maintenir jusqu'au dernier soupir. Quelques jours après, quand les députés se furent sondés et jugés, qu'ils eurent conçus de la dignité de représentants du peuple l'idée qu'ils croyaient convenable, ils décrètent que, quand le roi viendra à l'assemblée, le président aura un fauteuil semblable au sien, placé sur la même

ligne; que, quand on lui parlera, on ne l'appellera plus *sire*, mais *roi des Français*, et que le mot de *majesté* sera banni. Il est vrai que le lendemain ce décret fut rapporté. Telle a été la marche de l'assemblée législative, tantôt progressive, tantôt rétrograde. Nous n'y distinguerons pas deux partis, parce que le petit nombre de ceux qui désiraient des décisions modérées est toujours resté inerte et passif, et qu'il n'y a eu de division, encore momentanée, que dans la faction républicaine, sur le plus ou le moins d'excès à commettre.

L'assemblée constituante avait vu la guerre civile prête à embraser le midi de la France. Des mécontents, sous le nom de *royalistes*, avait formé dans le Haut-Languedoc un rassemblement considérable, connu sous le nom de *camp de Jalès*. On envoya des troupes, et il fut dispersé, non sans effusion de sang. En quittant ses fonctions, elle laissa à l'assemblée législative le soin de se débarrasser d'une guerre qui existait dans le Poitou, la Saintonge, l'Anjou, le Maine, et atteignit les frontières de la Normandie et de la Bretagne, sous le nom de *guerre de la Vendée*, pris de celui que portait un des plus petits cantons insurgés. Comme ceux qui parcouraient les villages et les hameaux pour faire des prosélytes et lever des soldats, ne marchaient pas de jour, on les nomma *chouans*, du mot abrégé de *chat-huant*, oiseau de nuit. Beaucoup de ces enrôleurs étaient des fugitifs du *camp de Jalès*, et la plupart de leurs chefs des émigrés, jetés sur les côtes par les Anglais qui leur fournissaient des munitions et de l'argent, non selon

leurs besoins, mais à peu près suffisamment pour entretenir la guerre sans mettre leurs soudoyés en état d'obtenir de grands succès qui pourraient la terminer.

On croirait que ce fut aussi le système de l'assemblée législative. Elle avait besoin d'une guerre intestine, guerre qui parut tenir à la religion, afin d'entretenir les haines, rendre odieux le clergé, qui *fanatisait*, disait-on, et excitait à la révolte les peuples aveuglés. Elle décréta contre les chouans un envoi de troupes; mais le nombre n'en fut jamais assez considérable pour mettre fin à cette guerre. On l'appela pour cette raison un *chancre politique*. En effet, il rongea ces malheureuses provinces. Pour parler sans figures, les incendies, les massacres, la famine les ont ravagées successivement, et quelquefois toutes ensemble. Ce qui a surtout engagé les habitants des campagnes à protéger les chouans et à devenir chouans eux-mêmes, a été l'interdiction du culte catholique et de ses signes, les prohibitions des processions, l'enlèvement des cloches, la persécution contre les curés et les prêtres réfractaires. Cependant on proclamait hautement la liberté des cultes. La municipalité de Paris crut donner un exemple efficace de la pratique de cette liberté, en assistant en corps au service que les protestants célébrèrent dans leur temple à l'occasion du triomphe de la constitution.

Les liaisons des émigrés avec les puissances étrangères, éveillèrent la sollicitude des *législatifs*. Ils obtinrent du roi une déclaration menaçante contre les émigrés. Il exhorta ses frères par une lettre très-

pressante à revenir. Ils répondirent qu'ils ne reviendraient pas tant qu'il serait captif. Alors un décret, renouvelé d'un autre de la constituante, déclara Monsieur déchu de ses droits de premier prince du sang, s'il ne rentrait sous deux mois. Les puissances étrangères, auxquelles avait été signifiée l'acceptation de l'acte constitutionnel, répondirent d'une manière équivoque qui donna des soupçons à la *législature*. Afin de ne point laisser sortir de France un argent qui aurait pu servir contre elle, on séquestre les biens des princes français, et on lance contre les émigrés un arrêt de mort, s'ils ne rentrent avant le 1er. janvier. Louis XVI écrit à ses frères qu'il est parfaitement libre, et le même jour, voulant sortir de son appartement à neuf heures du soir, il est arrêté par la sentinelle et forcé de rentrer. Il oppose son *veto* au décret contre ses frères; mais en même temps il les prie de nouveau, et conjure avec les plus pressantes instances les émigrés de revenir dans l'intervalle indiqué. Tous persistent dans leurs refus, comme sûrs des puissances étrangères qui continuaient à s'envelopper dans des réponses évasives.

Il avait été décidé que la garde du roi serait désormais prise dans les gardes nationaux des départements. Le ministre, chargé de la former, prescrivit des informations sur ceux qui se présentaient, insinuant qu'on en désirait qui pussent s'attacher sincèrement au roi. Il demanda en même temps dans quelles dispositions étaient ces mêmes départements à l'égard du clergé. Ces lettres inquisitoriales déplurent aux législateurs. Quoique le roi eût ordonné de

les écrire, forcé de condescendre au désir de l'assemblée, il renvoya son ministre; et un seigneur de la cour qui devait être mis à la tête de cette garde fut aussi éloigné.

Ce fut, à ce qu'on croit, la recherche sur l'intérêt que les provinces prenaient au clergé, qui attira sur les prêtres *insermentés* le décret fulminant qui non-seulement les privait de tout traitement et pension, mais encore les déclarait suspects, et les rendait responsables des troubles qui pourraient s'élever dans leurs résidences au sujet des opinions religieuses. Il ordonnait, ce décret, que les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment civique fussent obligés de le prêter dans la huitaine, devant leurs municipalités, sous peine de privation de leur traitement, et d'une surveillance spéciale. Le directoire du département de Paris, composé de M. de Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun, du duc de La Rochefoucault, et de MM. Auson, Desmeuniers, de Beaumetz, Thion de La Chaume, Germain Garnier et Brousse-Desfaucherets, tous hommes modérés, élus assez librement dans les sections, pria le roi d'opposer son *veto* à ce décret vexatoire. Il représenta, d'une part, que le libre exercice du culte était l'un des premiers droits de l'homme proclamés par l'assemblée constituante; et, d'une autre, que le traitement fixé par elle aux ecclésiastiques, en remplacement de leurs biens, avait été mis au rang des dettes de l'état, en sorte que l'acquittement n'en pouvait être soumis à aucune condition de la part du débiteur. Mais la municipalité et le conseil de la commune, formés au

contraire des plus fougueux anarchistes pris dans les clubs, et présidés par le maire Pétion, qui venait de succéder à M. Bailli, demandèrent au monarque, du ton de l'exigence, sa sanction qu'il refusa.

On a vu qu'il existait dans le couvent des *Feuillants* un club où se discutaient comme chez les *Jacobins*, mais dans un sens différent, les matières qui devaient être présentées aux législateurs. Ce club, où s'étaient ralliés une foule de membres de la constituante, qui faisaient autrefois partie de celui des *Jacobins*, commençait à jouir d'une considération qui inquiétait ses rivaux. Étonnés de la fermeté du roi dans la circonstance du décret contre les prêtres, ils crurent qu'elle lui était inspirée par sa confiance dans les forces croissantes de ce club, et demandèrent à l'assemblée qu'elle le fît fermer. Pour ne pas se charger trop ouvertement du blâme de partialité, si elle détruisait les *Feuillants* pendant qu'elle laissait subsister les *Jacobins*, elle se contente d'ordonner aux inspecteurs chargés de la police de la salle, de ne point souffrir d'assemblée populaire dans l'enceinte de leur juridiction : or, le cloître des Feuillants y était compris ; ce fut au club qui y tenait ses séances à chercher un autre local, qu'on l'empêcha de trouver. La même municipalité usa de l'autorité qu'elle s'était arrogée pour interdire les journaux et autres écrits qui pouvaient répandre dans le public les opinions contraires à ses vues. Quand les auteurs n'obéissaient pas à la défense, des troupes d'hommes de la lie du peuple, ceux qu'on a depuis appelés *sans-culottes*, fondaient à l'improviste chez les im-

primeurs, déchiraient les papiers, dispersaient les caractères et brisaient les presses. Ceux au contraire qui travaillaient pour le parti étaient favorisés; les colporteurs faisaient en liberté retentir les rues de l'annonce d'écrits calomnieux et de libelles impurs, et des boutiques tapissées de caricatures qui montraient à nu l'impiété et la prostitution, accoutumaient le peuple à l'oubli de tous les principes.

Il était tel cet oubli des principes, qu'on vit le peuple le plus sensible à l'honneur se décorer de l'emblème de l'opprobre. Au mois d'août 1790, les régiments du Roi, de Mestre-de-Camp et de Châteauvieux, Suisse, auxquels on avait prêché *les droits de l'homme, la liberté et l'égalité,* s'étaient révoltés contre leurs officiers. M. de Bouillé, à la tête des gardes nationales des environs, fut envoyé à Nanci pour les réduire. Il était devant la ville; on parlementait, on était même d'accord, lorsqu'une troupe d'insurgés pointe un canon contre ceux qui voulaient les rappeler à la discipline. Le jeune Desilles, officier du régiment du Roi, se jette à la bouche de l'instrument de mort, dans l'espoir d'en imposer à ses soldats et de prévenir l'effusion du sang, et périt victime de son sublime dévouement. La fureur s'empare aussitôt des assiégeants : ils pénètrent avec leur chef dans la ville au milieu d'une grêle de balles qui réduit leur nombre d'un tiers; mais ils font éprouver un égal désastre à leurs adversaires, et les forcent à évacuer la ville. Après la perte déplorable de tant de Français, la clémence imposa silence à la justice. Les deux régiments français obtinrent leur grâce, sous la

promesse de rentrer pour toujours dans le devoir; mais il n'en fut pas de même à l'égard du régiment suisse : il eut beau protester de sa bonne volonté, son gouvernement se conduisait par d'autres principes : les coupables furent recherchés avec rigueur : vingt-trois furent condamnés à mort, et quarante-un aux galères.

C'est de ces bons patriotes que la municipalité de Paris prit pitié. Elle sollicita leur grâce, et ce fut à l'assemblée qu'elle porta sa demande; car un décret précédent avait injurieusement ôté au monarque un droit qui était si bien selon son cœur. L'assemblée l'accorda. Les forçats revinrent dans le costume de la chaîne, et coiffés du bonnet rouge, qu'il leur était ordonné de porter pour les distinguer des mercenaires qu'on leur adjoignait dans les travaux. Ils furent reçus en triomphe et promenés avec acclamation dans le jardin du Palais-Royal. Ce bonnet, type de leur humiliation, fut adopté par leurs protecteurs comme un signe honorable de persécution. Ils s'affublèrent du bonnet rouge. Cette coiffure tourna en mode, et il devint dangereux de ne point arborer ce signe de patriotisme, ainsi que de ne pas imiter l'extérieur malpropre et le langage grossier des forcenés démagogues.

Nous avons fait connaître la *tactique* employée pour faire passer dans l'assemblée constituante les décrets anti-royalistes. Il convient d'exposer celle des républicains pendant l'assemblée législative. La ville de Paris était partagée en sections, qui avaient chacune leur lieu d'assemblée garni de gradins, et

assez vaste pour contenir une grande multitude. Les femmes du peuple s'y rendaient comme à une partie de plaisir. Les plus ferventes y entraînaient leurs voisines, travaillaient, causaient, se mêlaient de la discussion, criaient au besoin pour appuyer une proposition, et étaient payées par jour à proportion de leur zèle. Les ouvriers, dans les habits de leur état, et les plus pauvres bigarrés de haillons, y entraient tête couverte, sortaient sans donner le moindre signe de respect, s'entretenaient tout haut, interrompaient la délibération, contredisaient, disputaient et ne s'épargnaient pas dans la querelle les apostrophes les plus grossières. Les gens sages se taisaient, dans la crainte d'être insultés. A travers ce tumulte, des orateurs gagés ou séduits, et apostés par les chefs de l'assemblée principale, qui était celle de la commune, proposaient, appuyaient leur avis d'éclats de voix plus que de raisons, et faisaient adopter une résolution. Elle était portée par des députés aux sections voisines, et circulairement arrivait au conseil de la commune, d'où elle était secrètement partie. Les orateurs de celle-ci ne manquaient pas de faire remarquer cette conformité d'opinions, et en concluaient que le résultat devait être transmis aux législateurs, comme le vœu unanime du peuple auquel ils étaient tenus de se conformer. On allait même quelquefois jusqu'à libeller le décret qui devait être prononcé. Les législateurs, entourés d'une populace menaçante, qu'on avait eu soin d'amonceler autour de la salle, et qui remplissait les tribunes, rendaient le décret qu'on voulait. Il était présenté au roi : s'il sanctionnait, c'était une victoire remportée et un achemine-

ment à d'autres triomphes; s'il refusait, sa résistance devenait un prétexte de violence. Ainsi, de manière ou d'autre, la faction anti-monarchique était sûre d'arriver à son but.

Le conseil de la commune de Paris devint tout-puissant par sa correspondance avec l'universalité des sociétés populaires de France, que la même tactique dirigeait. Ainsi, on peut dire que les excès de la révolution sont dans le principe l'ouvrage d'un très-petit nombre de personnes : nous ne les nommerons, comme nous avons déjà fait, qu'autant que la clarté de la narration l'exigera. Qu'importe, en effet, à l'intégrité de l'histoire la conservation de noms qui n'auraient jamais dû sortir de l'obscurité où la plupart sont déjà rentrés? Nous montrerons seulement l'enchaînement des faits; ils sont si peu éloignés, que nous croyons permis, afin que le fil en soit mieux saisi, d'employer souvent dans le récit le temps présent, comme si les choses se passaient journellement sous nos yeux.

Le premier décret de 1792 déclare les frères du roi, le prince de Condé, d'anciens ministres et d'anciens magistrats en état d'accusation; mais le tribunal qui devait les juger avait été placé par l'assemblée constituante à Orléans, afin qu'il ne fût pas violenté par la populace, comme l'avait été le Châtelet de Paris dans l'affaire de Favras. Ce tribunal paraît aux jacobins trop éloigné pour obtenir la justice convenable à leurs principes. Ils tâchent de le faire rapprocher; leurs efforts ne réussissant pas, ils font du moins décréter que Monsieur est déchu de la

régence, afin qu'il ne puisse s'autoriser de ce titre, s'il le prenait, dans la supposition que le roi n'était pas libre. Louis XVI, sur l'indication des législateurs, venait de nommer deux maréchaux de France, MM. de Luckner et de Rochambeau, à chacun desquels, ainsi qu'à M. de La Fayette, il donnait une armée de cinquante mille hommes, et il avait encore pris des ministres à leur gré. Les uns et les autres viennent faire hommage de leur dignité à l'assemblée, et les ministres s'engagent en particulier à suivre strictement, dans leur administration, la lettre de la constitution. C'étaient M. de Bertrand de Malleville, ancien intendant de Bretagne, nommé à la marine; M. de Narbonne, à la guerre; M. Tarbé, aux finances; et M. Cahier de Gerville, à l'intérieur. M. de Lessart avait passé aux affaires étrangères, sur la démission de M. de Montmorin, qui n'avait pu s'accommoder aux procédés des nouveaux législateurs : M. Duport du Tertre était encore ministre de la justice. Mais tous ces hommes tenaient encore trop aux sentiments de la modération pour agir au gré de l'assemblée, et demeurer long-temps en place. M. de Lessart surtout devint le point de mire de ses iniques persécutions.

Le département qu'il occupait était depuis long-temps d'une nullité presque absolue, par suite des embarras de tout genre qui assiégeaient la France de tous côtés. L'anarchie à laquelle elle était en proie lui permettait à peine d'apercevoir les grands mouvements qui avaient lieu à l'extérieur. L'Angleterre en profitait pour lui débaucher ses alliés, et sous la

direction du jeune Pitt elle devenait la puissance prépondérante en Europe. Pour se venger de la neutralité armée, suggérée par Catherine, elle avait suscité en 1788 la guerre que la Porte déclara à la Russie. La France, hors d'état de protéger dans cette lutte son ancienne alliée, s'adressa à l'empereur Joseph II pour interposer sa médiation, et celui-ci répondit à cette invitation en s'alliant aux Russes. L'aventureux Gustave III, payant de sa personne en Finlande, et presqu'aux portes de Pétersbourg, où par son courage il échappa à une ruine presque certaine qui l'attendait dans le golfe de Wiborg et à Swenskasund, fit une diversion plus utile à la Turquie. La Prusse, d'autre part, contint le Danemarck, que la Russie essaya d'armer contre la Suède. De cette démarche, et de la situation fâcheuse où il mettait ainsi l'impératrice, Frédéric-Guillaume se promettait de pouvoir lui-même réaliser sans obstacle les projets qu'il formait depuis long-temps sur Thorn et sur Dantzick; et Catherine, qui le devina, offrit son alliance aux Polonais. Mais, suspecte à ceux-ci, indignement vexés par elle, ils rejetèrent ses secours et s'allièrent au contraire à la Porte et à la Prusse, qui ajourna ses desseins hostiles. Ils intimèrent alors aux troupes russes l'ordre d'évacuer leur territoire, et conçurent l'espoir de briser les fers d'une puissance orgueilleuse qu'ils voyaient attaquée de tous côtés, et qui s'épuisait par les triomphes mêmes de Souvarow sur le Dniester, du prince de Nassau dans le Limen sur les Turcs, et à Wiborg sur Gustave, et de l'amiral Greigh enfin, à Cronstadt dans la Baltique,

sur le duc de Sudermanie qui menaçait Pétersbourg.

L'allié de Catherine, Joseph II, malgré les exploits du prince de Cobourg sur le Danube, et ceux du vieux Laudhon, qui avait terminé sa carrière militaire par la prise de Belgrade, s'affaiblissait aussi par les mécontentements que son esprit réformateur avait excités en Hongrie et dans les Pays-Bas. Déjà obstiné à assujettir ces provinces à une uniformité de régime, préférable peut-être aux formes antiques de leur administration, mais qui était opposée à la lettre de leurs capitulations, il se donna le tort nouveau de les blesser dans l'endroit le plus sensible par une suite de réformes de discipline ecclésiastique, qu'il fit de son chef, et sans le moindre égard aux droits inhérents à l'autorité spirituelle et épiscopale. De là l'insurrection brabançonne, et l'expulsion, sur la fin de 1787, des troupes autrichiennes hors de la Belgique. Le refus de la France de s'immiscer dans la querelle des insurgés, les divisions qui s'introduisirent parmi eux, et la mort de Joseph II, arrivée le 20 février 1790, commencèrent à étouffer ces troubles. Ils furent calmés tout-à-fait, à l'aide des troupes que la paix donna lieu au successeur de Joseph de faire passer dans ce pays.

C'était le sage Léopold II, grand-duc de Toscane, et frère du dernier empereur. Ses dispositions pacifiques donnèrent une nouvelle direction à la politique européenne. Le roi de Prusse, qui avait levé deux armées pour s'opposer aux progrès des cours impériales, s'empressa de concourir aux vues conciliatrices du nouvel empereur; et, le 27 juillet 1790,

la paix fut conclue entre eux à Reichembach. L'empereur y sacrifia les conquêtes qu'il avait faites sur le Danube et en Servie; mais il y trouvait l'avantage de disposer de ses troupes pour faire rentrer le Brabant dans le devoir (ce qui eut lieu sur la fin de l'année), et d'observer de ce point avec plus de sécurité les démarches de la France. Ce traité fut pour ainsi dire le signal de celui de Varelæ, le 18 août suivant, entre la Russie et la Suède : mais il fallut encore un an pour procurer la paix entre les Russes et les Turcs. Elle ne fut signée que le 9 janvier 1792, à Jassy en Moldavie, et les Turcs y abandonnèrent encore à la czarine Oczakow et le territoire situé entre le Bog et le Dniester. Le 4 août précédent, les Autrichiens avaient fait leur paix particulière avec les Russes à Szistow en Bulgarie.

Les Polonais aussi avaient mis cette année à profit pour se donner une constitution moins turbulente que celle qu'ils avaient trop fanatiquement conservée depuis plusieurs siècles, et qui, garantie non sans dessein par les puissances voisines, entretenait la Pologne dans une dépendance absolue des états limitrophes, et l'acheminait insensiblement à sa destruction. La nouvelle constitution fut proclamée le 3 mai 1791, et la succession éventuelle de Stanislas Poniatowski fut offerte à l'infante de Saxe. Mais la perspective de faire asseoir sa postérité sur un trône occupé par ses ancêtres n'en imposa point à l'électeur, qui pressentait apparemment les projets ultérieurs de Catherine.

Cette princesse cependant les dissimulait avec

habileté, et paraissait alors exclusivement occupée du soin de servir efficacement la cause des émigrés français. Son zèle politique échauffait celui du roi de Prusse et du jeune François II, fils de Léopold, qui venait de mourir le 1er mars 1792, et enfin du romanesque Gustave, qui s'était établi le généralissime de la coalition, lorsqu'un assassinat termina sa carrière le 20 mars, et dissipa les espérances qu'il avait conçues de jouer le rôle de Charles XII. Mais, lorsque Catherine vit les deux premiers potentats suffisamment engagés contre la France, elle dirigea ses forces, au mois de mai, contre la Pologne. Les négociations qu'essaya de nouer Stanislas en 1793 ne firent que paralyser la résistance des Polonais, et les contraindre à de nouvelles concessions. L'indignation en 1794 leur fit embrasser la ressource dernière d'une faible confédération, où le timide monarque ne fut admis que pour les honneurs, et dont le véritable chef fut le brave Kocziusko. Il chassa les Russes de Varsovie; Mais, Catherine ayant appelé à son aide et au partage le roi de Prusse et l'empereur, Kocziusko succomba sous leurs efforts réunis, et, le 4 octobre 1794, blessé sur le champ de bataille de Macejowik, il y fut fait prisonnier. Un mois après Souvarow rentra à Varsovie. L'infortuné Stanislas fut envoyé à Pétersbourg, où il survécut peu à son trône, et la Pologne entière fut partagée. Par le traité conclu en 1795, entre les trois puissances, Brzesc devint le point central de leurs frontières. Varsovie échut à la Prusse, et la Pilcza, qui tombe dans la Vistule, sépara cette puissance de l'Autriche. Le Bug marqua

les limites entre celle-ci et la Russie, et le Niémen enfin entre les possessions russes et prussiennes.

Mais revenons à la révolution de France. L'embarras qu'éprouvait le commerce par la multiplication des assignats, et par les troubles des colonies, où les décrets imprudents des deux assemblées avaient livré les blancs à la discrétion et à la férocité des hommes de couleur et des nègres, avait fait renchérir les denrées coloniales, telles que le sucre et le café. Le peuple croit, ou on lui persuade que l'augmentation du prix vient de ce que les marchands en font des amas et les cachent pour les vendre plus cher; il se précipite en troupes dans les boutiques, et emporte indistinctement tout ce qui s'y trouve. La municipalité, chargée de la police, ne s'oppose que faiblement et tardivement au pillage. De même elle ne se presse pas de borner un incendie qui éclate à la Force. Il alarme le quartier, mais il cesse de lui-même, quand un grand nombre de brigands, de mendiants et de gens sans aveu qui étaient renfermés dans cette prison, se sont évadés.

Un des ministres, qui avait juré de ne point s'écarter de la lettre de la constitution, s'appliquait à administrer selon les formes prescrites par les décrets; et il se trouvait que ces formes embarrassaient plus les affaires qu'elles ne les terminaient. On l'accuse devant l'assemblée de les employer malignement pour en faire sentir le vice, et on demande sa destitution : le roi le disculpe. Mais probablement, pour sauver son ministre, et, par une condescendance qu'on lui avait inutilement demandée, il per-

met que le décret qui séquestrait le bien des émigrés soit promulgué. Dans le même temps le corps législatif ajoute de l'artillerie à la garde d'honneur qu'il s'était donnée; et, de son côté, le corps municipal ordonne la confection de cent mille piques pour armer la populace. Ces mesures se prennent dans la supposition que le roi se dispose à quitter Paris : il écrit à l'assemblée pour détruire ce soupçon. Le *bonnet rouge* commençait à devenir la coiffure distinguée. Beaucoup de personnes timides s'en servaient comme d'une sauvegarde. C'était une mode et même une nécessité de paraître *Jacobin, Cordelier, Maratiste,* ou affilié tant aux *clubs* mêmes qu'aux factions qui partageaient ces clubs. Un législateur, effrayé de leur multiplicité et de l'empire qu'ils prenaient dans l'assemblée, propose de les détruire tous, de défendre aux députés d'assister à aucun, et demande, pour y suppléer, qu'il en soit tenu un après la séance dans la salle même, comme conférence pacifique destinée à préparer et éclaircir les matières. Cette proposition, qui aurait rompu la chaîne des correspondances avec les assemblées populaires, est rejetée.

Le pillage des boutiques qu'on avait arrêté avec peine devient comme autorisé à l'occasion d'un règlement de la municipalité, qui fixait le *maximum*; c'est-à-dire, le plus haut prix auquel devaient être vendues les marchandises d'épicerie les plus usuelles : or, ce plus haut prix étant souvent bien inférieur à celui que les marchands demandaient pour ne pas vendre à perte, ils refusaient; les acheteurs insis-

taient; et, comme ils venaient en troupe, la marchandise qu'on ne voulait pas leur donner pour le *maximum* qu'ils offraient, ils l'emportaient de force sans laisser l'argent. Beaucoup de marchands, ou ruinés ou de peur de l'être, fermèrent leurs boutiques, et la crainte de faire disparaître totalement ces denrées de première nécessité fit supprimer l'ordonnance du *maximum*.

Cependant les démarches des émigrés auprès des cours étrangères, les engagements connus de l'empereur et du roi de Prusse à Pilnitz en Saxe, au mois d'août 1791, pour s'immiscer dans les affaires de France, et les démonstrations hostiles qui en étaient la suite, avaient soulevé la fierté nationale contre les prétentions de l'étranger, et de là un cri de guerre immédiate, que l'exagération et la haine proclamaient dans l'assemblée avec fureur, par l'organe des Brissot, des Vergniaux, des Danton et autres énergumènes, plus ou moins altérés de sang, et connus sous les noms de *Cordeliers* et de *Girondins*. Quelques membres mieux intentionnés faisaient politiquement écho; mais autant seulement qu'il était nécessaire pour mettre sous la main du roi, et des fonds et des troupes qui pussent lui rendre l'autorité constitutionnelle que lui ravissaient journellement les audacieux empiétements des factieux.

Pour déjouer les députés fidèles à la monarchie, les jacobins accusent la reine de tenir aux Tuileries un *club autrichien*, c'est-à-dire, un comité qui instruisait son frère des mesures qu'on prenait pour la conduite de cette guerre. Le roi justifie son épouse,

et commande d'informer contre les auteurs de cette calomnie. Le juge de paix, chargé des premières recherches, suspect aux jacobins, est arrêté et envoyé à Orléans.

Quoique tous les membres du ministère fussent attachés au monarque, ils différaient dans la manière de le servir. M. de Narbonne penchait pour la guerre, et M. de Lessart, au contraire, conformément au vœu du monarque et aux intérêts même du royaume, où l'on était loin d'être prêt à la faire, mettait tous ses soins à reculer cette catastrophe. Le roi, fatigué des dissentiments de son conseil, renvoya M. de Narbonne. L'assemblée déclara qu'il emportait ses regrets, et M. de Lessart fut voué par elle à la vengeance publique. Le comité diplomatique fut chargé de faire un rapport sur ses opérations. La lenteur de celui-ci à s'expliquer était une justification du ministre. Dès lors Brissot prit sur lui d'établir divers chefs d'accusation; et, le 10 mars, à l'aide de ses affidés, il parvint à faire rendre le décret qui, sans entendre le ministre, l'envoyait à la haute cour d'Orléans, comme prévenu de crime de lèse-nation.

L'effroi que les meneurs avaient voulu inspirer au ministère s'y communiqua en effet. Tous les ministres résignèrent leurs places, et le roi se vit dans la cruelle nécessité de choisir son conseil dans la société même des jacobins. M. de Grave fut d'abord nommé ministre de la guerre, mais il eut presque aussitôt à céder sa place à M. de Servan; M. de La Coste fut appelé au ministère de la marine; Dumouriez, à celui des affaires étrangères; Duranthon, à la justice;

Roland, à l'intérieur; et le Genévois Clavier, aux finances. Cette composition eut un effet immédiat sur les affaires de l'Europe. Dès le 20 avril Dumouriez arracha du roi la déclaration d'une guerre qui a fait couler des torrents de sang pendant dix ans, et dont l'Europe était loin de prévoir les résultats.

L'assemblée ne sut aucun gré au roi de sa complaisance, et de plus en plus ombrageuse et exigeante, elle cassa, sous quelque prétexte d'incivisme, la garde constitutionnelle du monarque qui n'était pas installée depuis plus de quatre mois, envoya son chef, M. de Brissac, à la cour d'Orléans, et réduisit ainsi le malheureux prince à ne pouvoir opposer la moindre défense aux coups qu'on se préparait à lui porter.

La conspiration contre lui s'ourdissait dans son conseil même, où il osait à peine ouvrir la bouche. Le ministre de la guerre, sans le consulter, ordonne qu'il soit formé un camp de vingt mille hommes auprès de Paris; le monarque, trop convaincu qu'il ne sera composé que des soldats les plus disposés à la rébellion, défend ce rassemblement, et non-seulement casse le ministre qui l'avait ordonné; mais, poussé à bout, il destitue la plupart de ceux que l'assemblée lui avait donnés. MM. de Chambonnas, de Lajard, Terrier de Montciel et de Beaulieu, remplacèrent Dumouriez, Servan, Roland et Clavière. L'assemblée déclara que ces derniers emportaient les regrets de la patrie, et elle lança des décrets fulminants contre les princes, frères du roi, leurs adhérents, et les prêtres réfractaires. Le roi y

opposa son *veto*; et ce fut le prétexte d'une insurrection.

Résolus d'arracher par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir volontairement, les jacobins rassemblent ce qu'il y a de plus factieux dans la populace des faubourgs. Il s'y entremêle des femmes, rebut des halles et du libertinage. Tous s'arment de piques, de haches, de tridents. Douze pièces de canon étaient traînées au milieu d'eux. Ils marchent avec cris et hurlements vers les Tuileries. Le détachement de la garde nationale, qui suppléait la garde du roi congédiée, se préparait à quelque résistance; mais un canon, monté à bras dans les appartements, était braqué devant la porte du roi : Louis la fait ouvrir. MM. de Bougainville, Acloque, Aubier et de Marcilly, se serrent autour de lui et le font placer sur une estrade, qui l'empêchait d'être aussi immédiatement exposé aux insultes de l'immonde populace qui défila trois heures en sa présence. On lui demande avec audace une sanction qu'il refuse avec affabilité. « Plutôt renoncer à la couronne, répondit-il d'ailleurs, que de participer à une semblable tyrannie des consciences! » Sa douceur et sa fermeté en imposent aux furieux; et il commence à les calmer en acceptant de boire à leur santé un verre qu'on lui présente. — « Il est empoisonné, lui dit tout bas un voisin. — Eh bien! je mourrai sans avoir sanctionné! — On n'a voulu qu'effrayer votre majesté, reprend un grenadier. — Touchez mon cœur, répond le roi, en lui prenant la main, et voyez s'il est calme. On est tranquille en faisant son devoir. » Les brigands

étonnés s'adoucissent : le roi achève leur défaite en se couvrant d'un *bonnet rouge* qu'ils lui offrent; et, venus avec des intentions menaçantes, ils se retirent, contre l'intention de leurs chefs, apaisés et presque repentants.

Cette troupe marchait, pour ainsi dire, sous l'étendard de la municipalité. Le maire, Jérôme Pétion, plus maître alors dans Paris que le roi et l'assemblée, arrive au moment où la foule commençait à s'écouler; d'un coup d'œil il chasse le reste, et entre chez le roi. Louis, à ce qu'il paraît, lui ayant demandé le motif et le but de cette violente insurrection, et lui ayant reproché de n'avoir pas pris les mesures propres à l'empêcher, le maire, dit-on, répondit : « Le peuple vous a fait ses représentations, il est tranquille et satisfait. La municipalité a fait ce qu'elle a pu et dû faire : elle n'attend pas pour remplir ses devoirs qu'on les lui rappelle. » Ces paroles indiquent un homme piqué de n'avoir point réussi, mais qui ne se décourage pas. Le département de Paris, composé d'hommes tirés de la magistrature, de la haute finance, du commerce, et des anciennes familles de la capitale, prononça la suspension du maire pour n'avoir pas employé contre l'insurrection populaire les moyens de répression que l'autorité et la force attachées à sa place mettaient dans sa main.

La reine qui eût couru des dangers à se présenter dans les premiers instants, fut empêchée par toutes les personnes qui l'entouraient de se rendre auprès du roi, dont elle voulait partager les périls. Elle ne parut que vers la fin de cette scène de désordre,

lorsque les esprits furent un peu calmés, et protégée d'ailleurs par le dauphin qu'elle tenait par la main, et par les grenadiers du bataillon des filles Saint-Thomas, dévoués dans tous les temps à la cause du monarque.

L'état des affaires se présenta dans ce premier moment sous un aspect désagréable à la faction jacobine. Louis XVI, rassuré par la facilité qu'il avait eue à se débarrasser des *pétitionnaires* armés, déclare et fait proclamer que jamais la violence ne lui arrachera sa sanction pour des décrets contraires à sa conscience et à l'utilité publique. Vingt mille habitants de Paris signent une lettre à l'assemblée, dans laquelle ils blâment avec indignation les excès commis dans le palais du roi, et en demandent le châtiment; de toutes les provinces arrivent des adresses dans le même sens. Enfin l'ancien général de la garde nationale parisienne, M. de La Fayette, quitta son armée et eut le courage de se présenter seul à la barre, portant les mêmes plaintes au nom de ses troupes. La modération qu'il montrait l'avait déjà rendu odieux à la faction. Elle le punit de sa démarche en faisant brûler son effigie par le peuple. Il éprouva alors que la pratique *du plus saint des devoirs* n'était pas sans inconvénient. Dénoncé par le député Guadet comme un autre Cromwell qui voulait donner des lois à l'assemblée, il fut proposé de le décréter d'accusation. Une discussion violente s'établit à ce sujet. Trois cent trente-neuf voix contre deux cent vingt-quatre le déclarèrent absolument irrépréhensible. Dans le même temps les grenadiers

de la garde nationale proposaient au général de le conduire aux jacobins, et d'anéantir le foyer des agitations et des troubles de la France. On ne sait ce qui empêcha M. de La Fayette de se prêter à une ouverture qui eût été le salut de la France. On suppose qu'il crut que ce parti n'en serait pas atterré, et que l'hydre subsisterait encore dans la majorité de l'assemblée. Mais le décret qui le délivra de l'accusation prouvait le contraire : et la relaxation des liens de la terreur y eût encore ajouté la majorité des hommes bien intentionnés.

Les jacobins ne plièrent pas dans cette circonstance; ils inondèrent la ville d'écrits et de pamphlets, les uns plaisants, les autres pleins d'amertume contre la hardiesse du département, et contre l'indolence des législateurs qui la souffraient. Ils criaient que la patrie *était en danger;* l'assemblée répétait ce cri d'alarme. Le roi paraissait aussi, par des publications, partager la crainte commune. Pour l'augmenter, on répandait des nouvelles sinistres, que l'ennemi approchait, que nos armées fuyaient devant lui. « C'est une trahison du tyran, s'écrie un orateur dans la tribune; c'est lui qui commande le déshonneur, qui dit à la nation : Je te défends de vaincre. » Il finit sa harangue séditieuse par cette apostrophe au roi comme s'il était présent : Homme que le seul amour du despotisme rend sensible, vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous violez impunément, pour ce peuple que vous trahissez si lâchement. » C'était annoncer assez clairement la disposition à violer soi-même cette consti-

tution dont on avait juré le maintien, et dont le premier article était la stabilité de la monarchie. Le gant ainsi jeté, un autre orateur le ramasse, et propose d'établir une *convention nationale* pour examiner la conduite du roi, et soumettre sa personne même à la rigueur d'un jugement.

L'assemblée écoute, sans s'émouvoir, et l'apostrophe et la proposition. Tout y était en confusion, point d'ordre, point de décence dans les délibérations; on se contrariait, on disputait avec opiniâtreté, il semblait qu'on fût près d'en venir aux mains. L'évêque constitutionnel de Lyon, nommé Lamourette, se lève et fait un discours si pathétique sur les avantages de la concorde et de l'union, que tous les législateurs s'embrassent cordialement, et jurent de renoncer, les uns au républicanisme, les autres au système des deux chambres. Les jacobins de l'assemblée ne se refusèrent point au serment; mais le public qui, en France, rit volontiers dans les moments les plus sérieux, plaisanta sur le baiser d'Amourette.

Le roi profite de ce bon moment pour engager les législateurs à se serrer, pour ainsi dire, autour de la constitution, qui était la sauvegarde de sa couronne. On convient d'une nouvelle fédération au Champ-de-Mars, où le maintien de la constitution est juré sur l'autel de la patrie : mais la suspension du maire est levée par un décret; il reprend toute son autorité, et en même temps le projet de consommer l'entreprise du 20 juin, qui n'avait pas été terminée au gré de sa faction. Le vice de l'attaque dirigée contre le palais du roi était de n'avoir pas mis à la tête de

la populace un corps de troupes réglées qui inspirât de la hardiesse à ce ramas inexpérimenté, et qui essuyât le premier feu si on en venait à cette extrémité. On se corrigea pour une autre expédition, qui fut fixée au jour fatal qui devait décider du trône et du monarque.

Le roi pouvait ignorer l'instant précis marqué par les séditieux pour une nouvelle tentative, et les moyens qu'ils mettraient en œuvre pour mieux réussir; mais, quant à l'attaque même, tout le monde en était instruit, tant leur impudente audace dédaignait d'en faire un mystère! Aussi le roi cherchait-il de son côté tous les moyens de la faire avorter. De toutes parts il appelait des conseils; mais, flottant entre tous, il ne se détermina pour aucun. Il en chercha jusqu'au sein même de l'assemblée, et il y rencontra des avis généreux qui l'eussent sauvé, suivant les apparences, en décidant pour lui les timides de la législature et de toute la France, où l'indignation contre le jacobinisme était au comble, et où le moindre signal d'énergie eût encouragé les faibles et écrasé les factieux. On rapporte que M. de La Fayette offrit aussi au roi de le conduire à Compiègne; mais, soit prévention contre lui, ou souvenir des funestes journées d'octobre, dans lesquelles la prévoyance du général s'était si cruellement trouvée en défaut; soit enfin inconvénients réels ou manque de résolution, Louis refusa, et dès lors il fut livré sans ressource à toute la fatalité de sa destinée.

Il s'était formé dans le midi de la France des phalanges composées d'hommes accoutumés au meurtre

et au brigandage, connus sous le nom de *Marseillais*, parce qu'ils avaient fait de Marseille le centre de leur puissance, et qu'ils y dominaient par la terreur que leur férocité inspirait. Aix et Arles avaient aussi éprouvé leur fureur; mais leur rage s'était surtout déployée contre Avignon qu'ils avaient contrainte, à force de massacres, à s'incorporer à la France. Ils parurent aux chefs des anti-royalistes propres à assurer le succès de leur complot. Ils les appelèrent à Paris. Les frères et amis les reçurent avec des transports de joie. Bien traités, commodément logés dans le faubourg Saint-Marceau, où demeurait celui qui devait être leur commandant, dès le lendemain de leur arrivée, ils se promènent dans les rues; sur un de leurs drapeaux était écrit, *à bas le tyran;* sur l'autre, *la sanction ou la mort.* Un d'entre eux portait pour enseigne un cœur de veau sanglant au bout d'une pique. Ils défilent avec un cortége de populace devant la barre de l'assemblée, où on leur accorde les honneurs de la séance, et le maire Pétion, sûr de ne point courir de risque après cette démonstration de sa force, vient demander, de la part des sections de Paris, la déchéance du roi. La demande n'est ni repoussée ni accueillie. Pour hâter la décision, les jacobins forment un *comité d'insurrection* qui s'assemble successivement en différents lieux, sous prétexte de repas fraternels. On y prend des mesures pour assaillir le château; et, afin de donner un motif à l'insurrection, on répand le bruit que le roi veut s'enfuir de nouveau.

Sur cette rumeur, la garde nationale est convo-

quée par le maire et placée tant dans le Carrousel qu'aux portes extérieures et sur les avenues du palais, afin, disait-on, d'empêcher cette fuite. Mais le roi savait le motif secret de ces précautions, qui était de s'emparer de sa personne, et de pousser peut-être plus loin l'attentat, selon les circonstances. Au défaut de sa garde, qui lui avait été enlevée, il appelle auprès de lui plusieurs compagnies de Suisses. Toute la journée du 9 et pendant la nuit du 10, les appartements du château se remplissent de gentilshommes et autres militaires empressés de témoigner au roi leur fidélité dans ce moment décisif. Dix-huit cents gardes nationaux, neuf cents Suisses et trois cents gentilshommes formaient sa défense.

A cinq heures du matin le roi descend du château, assigne aux Suisses leurs postes, passe en revue la garde nationale, cavalerie et infanterie, est reçu dans les rangs par tous avec respect, par un grand nombre avec acclamation. Il rentre assez satisfait, et exhorte cette troupe de noblesse, qui l'environnait, de modérer son zèle, et, dans la crainte sans doute que ce rassemblement ne portât ombrage à la garde nationale, on remarqua qu'il ne recevait leurs offres de service qu'avec réserve.

Vers les huit heures les Marseillais, auxquels s'étaient joints les Brestois, leurs dignes compagnons, tirés du bagne de Brest, comme les premiers étaient la plupart échappés des galères de Marseille, s'annoncent de loin par les cris effrayants que poussait la populace immense qui les suivait. La première garde à laquelle ils se présentent refuse le passage :

ils insistent. Quelques coups sont tirés. Les brigands, qui croyaient ne devoir pas éprouver de résistance, se déconcertent et reculent. Un ordre de charger, donné dans ce moment, les aurait mis tous en fuite. Le commandant général, M. Mandat, ancien officier aux gardes, avait cet ordre signé du maire Pétion; mais au lieu d'en faire usage, apprenant que la municipalité venait d'être changée, il court à l'hôtel de ville pour s'informer s'il n'y a pas aussi quelque changement dans la destination de la garde nationale, et il est assassiné sur les marches.

La garde se trouve alors sans chef. Étonnée et incertaine, elle laisse passer entre ses rangs des troupes d'hommes et de femmes qui se disent *pétitionnaires*, et n'aller au château que pour présenter au roi leurs suppliques. Pendant cette espèce d'armistice, les fuyards, n'étant pas poursuivis, reviennent et remplissent le Carrousel, où le Prussien Westerman, leur chef, les range en bataille. Le tumulte augmente. On se trouble dans le château. Chacun donne son avis. Le roi écoute et ne prend aucun parti. Dans ce moment de perplexité, le procureur-syndic du département, qui avait été appelé la nuit au château avec le maire de Paris pour être consulté sur la disposition des esprits, dit que la plus grande partie de la garde nationale est décidée pour les insurgés; que le reste est douteux; qu'il est impossible que les Suisses, même avec le secours de la noblesse qui garnit le palais, armée seulement d'épées et de pistolets, résiste à l'impétuosité d'une populace immense, qui a à sa tête des furieux exercés au meurtre, fournis de

fusils, de baïonnettes, traînant après eux des canons; et que le seul parti à prendre pour la sûreté du roi et de sa famille est qu'ils se retirent dans le sein de l'assemblée nationale.

Il paraît que Louis, naturellement enclin aux résolutions mitoyennes, avait déjà médité cet expédient. La reine s'y oppose avec vivacité : « Je me ferai plutôt, dit-elle, clouer aux murs du château que d'en sortir! Allons, monsieur, s'adressant au roi, et lui présentant un pistolet, voilà le moment de vous montrer. » Le roi garde le silence. Le procureur-syndic reprend la parole : « Vous voulez donc, madame, vous rendre coupable de la mort du roi, de celle de votre fils, de votre fille, de la vôtre même? vous voulez donc enfin voir périr tout ce qui vous est cher? » La reine, frappée de ce terrible tableau, n'objecte plus rien, et, accompagnée de son fils, de sa fille et de sa sœur, elle suit tristement son époux vers ce funeste asile. Cette noblesse rassemblée dans les appartements voulait escorter le monarque : Jamais, s'écriait-elle, jamais nous n'abandonnerons le roi dans un si grand danger. *Vous voulez donc le faire tuer?* reprend le magistrat. La reine tourne sur eux ses yeux baignés de larmes. *Restez,* dit-elle, d'un ton affectueux; et elle ajoute, peut-être avec le pressentiment du contraire, *nous reviendrons bientôt.*

Le roi ayant quitté le château, les gardes nationaux et les gentilshommes accourus à sa défense le désertent : les Suisses étaient prêts à l'abandonner. Des Marseillais s'approchant d'eux sous prétexte de fraterniser, en attirent cinq dans leur rangs, et les

massacrent inhumainement. En même temps un coup de pistolet tiré sur les Suisses excite leur fureur; sur l'ordre de leurs capitaines Turler et Castelberg, ils font partir des portes et des fenêtres un feu roulant, qui met en fuite cette multitude, non sans laisser sur la place beaucoup de morts et de blessés, et ils s'emparent des canons des Marseillais. L'alarme pénètre dans l'assemblée; plusieurs membres entourent le roi et le supplient de faire cesser le carnage. Après tant de fautes qui accéléraient la chute du monarque, son sort n'était pourtant pas désespéré. Il lui restait encore une lueur de salut dans le courage de ces braves étrangers, et la victoire qu'ils ramenaient à la cause de Louis pouvait même, sous quelques heures, lui reconquérir son royaume et mettre ses ennemis à ses pieds. Mais toujours effrayé à la pensée de l'effusion du sang de ses sujets, et toujours malheureux dans ses mesures pour l'empêcher, Louis acheva de se livrer et d'anéantir sa dernière ressource, en envoyant l'ordre aux Suisses victorieux de quitter le château, et de ne se permettre d'autre défense que celle qui serait nécessaire pour sauver leur vie, sans effusion de sang. Cette restriction est aussitôt publiée; elle enhardit les lâches qui fuyaient auparavant. Sûrs de ne courir aucun risque, ils attaquent les Suisses. Ces braves soldats, fidèles à la discipline, ne se servent de leurs armes que pour parer les coups. Ceux qui étaient dehors rentrent dans le château et s'y barricadent. On amène contre eux du canon, ils sont foudroyés, dispersés, poursuivis avec acharnement, tirés des endroits où ils s'étaient ca-

chés, et massacrés tant isolés que par bandes, avec tous les raffinements d'une rage brutale. Leurs membres encore palpitants étaient traînés dans les rues et leurs têtes promenées au bout des piques. Les femmes se montrèrent plus cruelles et plus féroces que les hommes. On en vit dépouiller les Suisses, les égorger, les désarmer, et faire trophée des mutilations auxquelles elles s'encourageaient réciproquement. Le château fut pillé et ravagé sans profit pour les furieux, et pour le seul plaisir de détruire. On eut beaucoup de peine à éteindre le feu qu'ils avaient mis en plusieurs endroits. On estime à cinq à six mille le nombre des victimes de cette journée.

Le maire Pétion n'y parut pas. Le roi l'avait fait appeler pendant la nuit pour tirer de lui des lumières sur l'entreprise, et on croit que ce fut dans ce moment qu'il donna, comme malgré lui, au commandant général de la garde nationale l'ordre de repousser la violence par la force. Plusieurs personnes opinaient assez sagement de le garder au château comme otage; mais il eut l'adresse de se faire demander à l'assemblée par les membres jacobins, ses amis, sous le prétexte de s'instruire par lui de l'état où se trouvait Paris. Il s'en alla ensuite tranquillement chez lui, s'y fit renfermer par le conseil de la commune avec des gardes, pour le soustraire, disait-on, aux assassins qui le cherchaient. On croit que ce fut afin qu'il ne restât point de témoins de sa conduite ténébreuse et à double intention, que le commandant général, qui seul pouvait en fournir la preuve, fut massacré. Le maire parut à l'assemblée le soir,

pénétré de chagrin, disait-il, de ce que ces différents incidents l'avaient empêché de remplir les devoirs de sa place dans cette circonstance périlleuse. Il avait en chemin arraché un malheureux filou à la fureur de la populace, qui par un contraste singulier l'accablait de coups. Il l'amenait dans son carrosse pour le livrer à la justice. On le plaignit, on loua son zèle dont il n'avait pas pu donner des preuves, et l'amour du premier magistrat de la ville pour le bon ordre fut exalté comme un acte héroïque de patriotisme.

Le roi et sa famille embarrassèrent d'abord l'assemblée, qui resta quelque temps en silence. Un membre le rompit pour faire observer que la constitution ne permettait pas de délibérer en sa présence. On le pria de quitter la place qu'il avait prise à côté du président, et on le mit avec sa famille dans une tribune. Dans la soirée fut donné le fameux décret, dont les deux premiers articles sont conçus en ces termes : 1°. Le peuple français est invité à former une convention nationale. 2°. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira pouvoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple, le règne de la liberté et de l'égalité. Les ministres Servan, Roland et Clavières furent rappelés au ministère, et on y fait entrer encore M. Monge pour la marine, Danton pour la justice, et Lebrun pour les affaires étrangères. Il fut aussi statué que le roi et sa famille habiteraient le palais du Luxembourg, et que la municipalité de Paris serait, sous sa responsabilité,

chargée de les garder; mais elle représenta que les issues de ce palais étaient trop multipliées pour répondre d'un pareil dépôt, et sur cette remontrance, ils furent renfermés dans le Temple.

Nous avons lu plusieurs années sur la porte du palais des Tuileries, cette espèce d'épitaphe : *Le 10 août la monarchie a été détruite.* Ici par conséquent devrait se terminer le travail que nous nous sommes imposé dans notre préface, *jusqu'à la fin de la monarchie;* mais nous croyons que nous laisserions quelque chose à désirer, si nous ne faisions connaître, du moins le plus succinctement qu'il sera possible, quel a été le sort du monarque.

Outre ses regrets sur le passé, ses inquiétudes pour l'avenir, si Louis XVI a su dans sa prison ce qui se passait au dehors, sa vie de cinq mois a été un douloureux martyre. La frénésie du peuple, ivre, pour ainsi dire, du sang répandu, continuait : il abattit les statues de nos rois, celle même du bon, du brave, du populaire Henri. Des personnes de tout état furent emprisonnées, et on établit un tribunal pour juger les crimes du 10 août. Les arrêts de mort frappent, non les coupables, mais ceux qui avaient montré de l'attachement au roi : l'intendant de la liste civile, Delaporte, le major général des Suisses, Bachmann, et un journaliste royaliste, Durosoy, eurent la tête tranchée. Des honneurs funèbres sont rendus, dans le jardin des Tuileries, aux *citoyens* républicains qui avaient péri dans la mêlée du 10. L'inquisition la plus redoutable trouble les familles, et autorise à pénétrer dans les lieux les plus secrets des maisons pour

découvrir les royalistes, qui sont arrêtés en grand nombre, et jetés dans les prisons. Ainsi s'établissent les *visites domiciliaires*. Un orateur de la commune, Tallien, introduit à la barre de l'assemblée, annonce qu'*elle a réuni dans un même lieu les prêtres perturbateurs*, et il ajoute ambigûment, *que bientôt le sol de la liberté sera délivré de leur présence*.

Cependant la journée du 10 août avait décidé les puissances étrangères à défendre la cause royale plus efficacement que par des négociations ou des menaces, et Frédéric-Guillaume, à la tête de cinquante mille Prussiens, de trente mille Autrichiens, de sept mille Hessois et de quinze mille émigrés, que commandait sous lui le duc de Brunswick, était entré le 19 août dans les plaines de la Champagne. Longwi s'était rendu le 23, Verdun était investi, et l'espérance renaissait dans le cœur des royalistes. La même cause fit pénétrer la rage dans celui des anarchistes. Le 2 septembre, au son du tocsin, et sur une proclamation rédigée par le procureur de la commune Manuel, une multitude effrénée est convoquée au Champ-de-Mars pour secourir Verdun. « Mais les plus dangereux ennemis ne sont pas devant cette place, représentent les émissaires des factieux, ils sont dans les prisons d'où ils vont s'échapper pour égorger les femmes et les enfants des braves défenseurs de la patrie. » *Égorgeons nous-mêmes les prisonniers*, est le cri qui vole alors de bouche en bouche, et aussitôt ils marchent aux prisons, au couvent des Carmes et au séminaire de Saint-Firmin, où trois cents prêtres, destinés à être déportés, se trou-

vaient renfermés. Ils sont impitoyablement massacrés. Les tigres les poussaient dehors comme pour subir un jugement à la porte, et aussitôt des bourreaux apostés les assommaient à coups de haches ou de massues. La même cruauté s'exerçait dans les prisons, principalement à la Force et à l'abbaye Saint-Germain, sur les citoyens de tout état qu'on y avait renfermés à la réquisition des jacobins de leurs sections. Le peuple, voyant passer leurs cadavres sanglants, entassés dans des charrettes qui les menaient à des fosses creusées hors des murs, frémissait d'horreur et tremblait. Les prisonniers d'Orléans sont appelés à Paris, sous prétexte d'être plus promptement jugés par le nouveau tribunal révolutionnaire : à Versailles, on les tire des charrettes qui les transportaient, au nombre de plus de soixante, et ils sont poignardés ou assommés sur la place.

Pendant ces exécutions, les forcenés *sans-culottes* (ainsi se faisaient-ils honneur de s'appeler) promenaient au bout d'une pique la tête et le cœur de madame de Lamballe, princesse aimable, compagne ordinaire de la reine. Un des gardiens du malheureux Louis voulait le forcer d'approcher de la fenêtre de sa prison, pour contempler cet affreux spectacle; un autre moins atroce l'en dispense. La municipalité de Paris, par l'organe d'un de ses membres, vient avouer et justifier à l'assemblée législative ces *grandes mesures*, qu'elle dit avoir été nécessaires pour sauver la patrie. Un autre demande effrontément deux cent mille francs pour payer les assassins, et il ose ajouter : « S'il n'y a point d'argent, que l'on vende les bijoux

de la couronne. » On trouva plus court et plus facile de les faire voler dans le Garde-Meuble.

L'assemblée législative ne dit mot : elle tremblait elle-même et expirait d'ailleurs. La convention était formée, composée tant à Paris que dans les provinces de membres choisis entre les plus décidés républicains, que les jacobins indiquèrent aux départements. Ceux-ci n'étaient pas encore tous arrivés, lorsque les présents jugent à propos de ne les pas attendre. Au nombre de trois cent soixante-onze seulement, interprétant le vœu des trois cent soixante-quatorze autres députés qui formaient le complément de l'assemblée, ils se constituent *convention nationale* dans une salle des Tuileries. Ils envoient au Manége des commissaires qui disent sans préambule aux législateurs : « Citoyens, la convention nationale est constituée. Nous venons de sa part vous annoncer qu'elle va se rendre ici pour commencer ses séances. » Les législateurs se lèvent, vont au château complimenter les conventionnels. Ceux-ci marchent vers la salle du Manége; Pétion prend le fauteuil de président; le secrétariat se forme de six membres, dignes auxiliaires de l'ancien maire. Dès cette première séance, le 21 septembre 1792, la royauté est déclarée abolie, et la république décrétée par acclamation (1). Toutes les institutions changent et sont ramenées à

(1) Du lendemain 22 septembre 1792 commença l'ère républicaine, qui a duré jusqu'au 1er janvier 1806. Les ans 2, 3, 5, 6 et 7 ont commencé le 22 septembre; les ans 4, 8, 9, 10, 13 et 14 le 23, et l'an 12 le 24. Les années 3, 9 et 11 ont été sextiles ou de 366 jours.

l'égalité républicaine : les titres de *monsieur* et de *madame* sont proscrits, et font place à ceux de *citoyen* et de *citoyenne :* enfin la convention se donne pour garde une armée levée dans les départements.

A la nouvelle des événements du 10 août, M. de La Fayette avait essayé de faire partager son indignation à l'armée qu'il commandait, et l'on croit que, s'il eût aussitôt marché sur Paris, peut-être y eût-il opéré une révolution. Le temps qu'il perdit à se concerter avec les départements environnants donna le temps à la séduction de faire des prosélytes. En même temps l'assemblée le décréta d'accusation, et nomma Dumouriez pour le remplacer. Quoiqu'il eût eu encore assez d'autorité pour faire arrêter les députés chargés de lui notifier sa destitution, il tarda peu à reconnaître qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui au milieu de ses troupes. Aussi le 20 d'août passa-t-il avec la majeure partie de son état-major sur le territoire étranger. Ils déclarèrent en y arrivant, qu'incapables de résister à l'oppression de leur patrie, ils avaient quitté le sol français, renonçant également et à combattre ses ennemis et à faire cause commune avec eux. A ce titre ils demandaient à être considérés comme de simples voyageurs, et sollicitaient seulement la liberté du passage pour se rendre dans un pays neutre. Ils ne l'obtinrent pas, et arrêtés près de Luxembourg, MM. de La Fayette, La Tour-Maubourg, Bureaux de Puzy et Alexandre de Lameth furent enfermés d'abord à Wesel, puis à Magdebourg, et enfin à Olmutz, sans que les preuves d'attachement qu'ils avaient données à la cause

du roi depuis son retour de Varennes, pussent leur faire trouver grâce devant les potentats allemands. La reconnaissance américaine allégea par des secours pécuniaires les rigueurs de la détention du général, et madame de La Fayette, après d'inutiles supplications pour la faire cesser, ne put qu'essayer de l'adoucir en obtenant au moins de la partager avec ses deux filles. Les fers de son mari et ceux de ses compagnons d'infortune ne furent rompus qu'à la fin de 1797, par la paix de Campo-Formio.

Le roi de Prusse avait pris Verdun le 2 septembre, et s'avançait vers Sainte-Ménehould. Il ne restait pas une seule place forte entre lui et la capitale dont il n'était pas à plus de quarante lieues, et la faible armée de Luckner, retirée sous Châlons et dénuée de tout, n'était pas un obstacle qui pût s'opposer à sa marche. Rien donc ne semblait devoir l'arrêter, lorsqu'on apprit avec étonnement que la réunion des gardes nationales et des troupes de ligne sagement combinée par Dumouriez à Grandpré, avait jeté l'épouvante parmi les vieux soldats de Frédéric; que ceux-ci avaient été battus à Valmy, le 20 décembre, par le général Kellermann, et qu'enfin ils étaient en pleine retraite, fatigués, et par la disette que faisaient naître autour d'eux les postes français détachés à cette fin, ainsi que les garnisons de Mont-Médi, de Metz et de Thionville, et encore par les maladies qu'un usage immodéré des fruits malsains de la saison avait engendrées parmi eux. Des opérations trop circonspectes, alors qu'il fallait marcher en avant pour imprimer la terreur, permirent aux Français

de s'assurer de divers postes importants, tels que celui des Illettes et du défilé d'Argonne. Par cette manœuvre l'armée alliée se trouva confinée dans la Champagne Pouilleuse, et, par l'impossibilité de s'y procurer des vivres, elle fut bientôt dans la nécessité d'évacuer le territoire de la France. On a dit qu'un motif plus puissant avait occasioné cette marche rétrograde, et qu'elle était due à une invitation formelle de Louis XVI au monarque prussien; invitation qu'avaient obtenue, ajoute-t-on, de l'auguste prisonnier, Pétion, Manuel et Kersaint, qui lui garantissaient à ce prix son existence et celle de sa famille. Mais comment auraient-ils pu la lui garantir?

Du moment de la retraite des Prussiens, les Français se débordèrent hors de leurs frontières. M. de Montesquiou s'empare de la Savoie; mais, destitué dans le même temps, il est obligé de fuir. Le général Anselme occupe Nice. M. de Custines enlève de son côté les places germaniques sur le Rhin, emporte Mayence et pénètre jusqu'à Francfort. Enfin Dumouriez, après avoir battu, le 6 novembre, à Jemmapes, près de Mons, le prince de Cobourg, inondait la Belgique et en chassait les Autrichiens qui, le mois précédent, avaient inutilement bombardé Lille. M. de Rochambeau, qu'on ne voit point agir, avait donné sa démission, et le maréchal de Luckner qu'on suspectait, était tenu en seconde ligne.

Mais un plus grand intérêt absorbait en France celui de ces événements militaires. Le roi avait été transféré dans les derniers jours d'octobre dans la

grosse tour du Temple, sous prétexte qu'il y serait plus en sûreté contre l'irruption de la populace, et de ce moment tout accès auprès des prisonniers fut interdit. Ici les événements se pressent. Un décret ordonne que le roi sera désormais appelé Louis Capet. Merlin de Thionville, qu'on dit avoir eu le projet de poignarder le roi dans la tribune même de l'assemblée au 10 août, demande qu'il soit mis en jugement; enfin une commission de vingt-quatre membres est chargée de recevoir les dénonciations contre lui, et de compulser des papiers remis par le ministre Roland, et trouvés par lui au château, dans l'épaisseur d'une muraille fermée par une porte de fer, papiers à peu près insignifiants, mais auxquels une interprétation forcée donna des couleurs contre-révolutionnaires.

Ce fut le 6 novembre, jour même de la bataille de Jemmapes, que le rapport de la commission fut fait à la convention. Le lendemain, au nom du comité de législation, l'avocat toulousain Mailhe en fit un autre sur la mise en accusation du monarque, ainsi que sur la forme de l'instruction et du jugement; la discussion sur cet important sujet fut remise au lundi suivant 7 novembre.

Quelque voisins que nous soyons de ces événements, on peut dire que la postérité a déjà prononcé sur les juges déhontés du monarque; et que ce serait insulter au bon sens, à la raison, à la justice, que d'essayer de justifier Louis des imputations calomnieuses dont ils le chargèrent comme accusateurs, puisqu'eux-mêmes se vantaient avec impudence d'a-

voir préparé les forfaits dont ils le rendaient responsable. Mais l'histoire n'en réclame pas moins quelques pages de leurs plaidoyers, parce qu'il est de son domaine de peindre les mœurs, et de faire connaître en conséquence jusqu'à quel point la perversité humaine peut porter le délire de la fureur, de l'injustice et de la déraison.

Déjà le rapporteur Mailhe, au milieu même des membres de cette assemblée qui avait précipité Louis du trône, au milieu des vociférations d'une multitude d'autres députés, nouveaux venus, qui n'ouvraient la bouche sur le monarque que pour insulter à sa personne et provoquer sa destruction, avait osé mentir à la conscience publique, en articulant que le roi ne pouvait désirer des juges plus impartiaux que l'assemblée elle-même : mais cette assertion, cruellement dérisoire, était modérée, en comparaison de toutes celles que devait applaudir encore l'effroyable assemblée. Saint-Just, jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, « s'étonna de la barbarie d'un siècle où ce fût quelque chose de religieux que de juger un tyran, tandis que deux mille ans auparavant, César fut immolé en plein sénat sans autres formalités que trente coups de poignard, et sans autres lois que la liberté de Rome.... Louis doit être jugé, disait-il, pour le crime d'avoir été roi. C'est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. Ce *peuple* est criminel envers la *nation* par l'exemple qu'il a donné, et tous les hommes tiennent d'elle la mission secrète d'exterminer en tout pays la domination des rois. On ne

peut régner innocemment : la folie est trop évidente.... Louis est un autre Catilina, hâtez-vous de le juger; son meurtrier pourra jurer comme Cicéron, qu'il a sauvé la patrie.

« Un autre, qui n'a parlé qu'en cette circonstance, trouve sa mission petite, d'être réduit à descendre de la hauteur des sublimes fonctions d'un représentant du peuple, pour s'occuper.... de quoi...! d'un roi, c'est-à-dire, d'un tigre, d'un anthropophage, d'un de ces êtres que l'humanité abhorre, que la raison repousse, et que la liberté exile à jamais de la terre des *vivants*.

« Il fut roi, donc il fut coupable, dit Manuel; car les rois ont déshonoré les peuples. Dès l'enfance du monde, Homère a déposé contre les mangeurs d'hommes. Après qu'un Rousseau a paru sur la terre, quand toutes les nations se préparent à mettre bas les diadèmes, est-ce un roi de France qui espère couvrir ses forfaits par l'inviolabilité que lui donne une constitution? Oh! le plus imbécile! si tu n'étais le plus méchant des hommes, toi, qui avec l'âme de Tibère et la stupide apathie de Claude, souriais au vœu que formait la fille des Césars : que la France n'eût qu'une tête pour la jeter sous la griffe d'un aigle! Oh! si j'avais pu te croire inviolable comme tous les représentants du peuple, ou je t'aurais poignardé comme Brutus, ou je me serais tué comme Caton. On ne doit pas vivre sous un homme comme toi, et ta vie est un argument contre la Providence. » Manuel voulut cependant sincèrement sauver Louis XVI; mais, comme tant d'autres qui eurent la même in-

tention; il avait trop vicié d'abord et trop exalté l'opinion par son exemple et par ses discours pour la pouvoir comprimer et diriger ensuite à sa volonté; et il ne fit que s'immoler à la cause honorable qu'il embrassa trop tard. Secrétaire à l'époque du recensement des voix, il mit tout en usage pour conserver les jours de Louis, et faillit être assassiné par ses collègues. Le lendemain de la condamnation, il envoya sa démission, disant qu'il ne voulait point coopérer à une pareille injustice. Le même jour, et en annonçant les mêmes motifs, M. de Kersaint en fit autant; tous deux peu après furent envoyés à l'échafaud.

La plupart de ceux qui furent favorables au monarque ne crurent pouvoir faire passer leur opinion qu'à la faveur des injures dont ils l'accablèrent. De ce nombre, les plus marquants furent l'abbé Fauchet et M. Mazuyer. Le premier proposait « que le tyran déchu fût condamné au supplice de vivre au milieu d'un peuple libre. Je demande, disait le second, que Louis le traître soit condamné à mort; mais je ne veux pas qu'il meure. C'est le vœu des aristocrates et des émigrés, parce qu'ils y gagneraient une minorité, une régence pour Monsieur, une lieutenance générale pour le comte d'Artois. Si, en abattant cette tête, toutes ces têtes scélérates tombaient, point de difficulté; mais les têtes royales sont celles de l'hydre: coupez-en une, il en renaîtra une autre. Au lieu donc de la couper, il faut la chasser. En coupant la tête du père, que ferons-nous de celle du fils? Ah! tel émigré, tel Français qui combattrait peut-être

pour ce fils, ne fera rien pour le père. Il n'en vaut pas la peine; et tout le sang de cet homme ne vaut pas une goutte de sang d'un bon citoyen que sa mort mettra en péril. Je veux qu'on donne à toute l'Europe un grand exemple, un exemple vivant, parlant, un exemple terrible; je veux que Louis le traître dise à tous les peuples qu'il parcourra : Je fus un tyran imbécile et sanguinaire, docile aux fureurs d'une femme atroce, jouet des prêtres fanatiques de ma cour et d'un vil ramas de prétendus grands seigneurs fripons et scélérats. J'ai voulu opprimer une nation généreuse et magnanime; elle s'est levée tout entière. Trop fière, trop forte pour me redouter, elle m'a chassé ignominieusement, et je fuis de son sein, chargé d'opprobre et d'exécration. » Mais, ô instabilité de la frêle et inconséquente humanité! ce même homme qui vota avec courage, suivant l'opinion qu'il avait émise, ayant vu prévaloir la peine de mort, vota ensuite pour qu'il n'y eût pas de sursis.

MM. Lanjuinais, Camus, Thomas Payne, Kersaint, opinèrent dans le même sens, mais en se respectant davantage. Camus même eut le courage de donner quelques éloges à l'infortuné captif. Nul d'ailleurs n'eut celui de le déclarer innocent; et les plus hardis, au nombre de sept à huit, savoir : Baraillon et Lafont de la Creuse, Morisson de la Vendée, Henri Larivière et Lomont du Calvados, Lalande de la Meurthe, Valadi de l'Aveyron, et Vaudelaincourt de la Haute-Marne, furent ceux qui osèrent se récuser comme incompétents à juger le monarque, et qui par une délicatesse inopportune le privèrent

ainsi des suffrages qu'ils auraient pu lui donner.

Tous ceux au reste qui l'attaquèrent ne poussèrent pas l'inconséquence au même degré, et quelques-uns même mirent de l'art dans leur agression, et un art spécieux. Ils avouèrent les principes constitutionnels sur lesquels se fondait l'inviolabilité du prince; mais ils s'efforcèrent d'en détourner l'application, et d'en tirer des conséquences opposées au sens naturel qu'ils présentaient. Entre ceux qui s'abandonnèrent à cette dialectique tortueuse, on distingua surtout Condorcet, qui mit tous ses soins à faire prévaloir une distinction fictive et cruelle entre le monarque et l'homme privé, et par laquelle en absolvant le premier, suivant la charte constitutionnelle, il livrait le second, c'est-à-dire, la personne réelle, à toute la vindicte des lois particulières. Cependant, en qualité de philosophe, il ne vota point la mort qui dérogeait à ses systèmes; mais, en jugeant que l'accusé en était digne, il le livra à la condamnation des consciences moins timorées, en qui une opinion philanthropique ne pouvait faire naître des scrupules.

La réponse à toutes ces arguties, et celle qui fit briller plus éminemment l'innocence du monarque, fut le discours même du tigre le plus altéré de son sang. « Il n'y a point de procès à faire, s'écriait Robespierre; Louis n'est point un accusé; vous n'êtes et vous ne pouvez être que des hommes d'état. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. Louis

fut roi, et il a été détrôné. Dénonçant le peuple français comme rebelle, il a appelé pour le châtier les armes des tyrans ses confrères; la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Proposer à présent de faire le procès à Louis, c'est mettre son crime en problème. C'est un pas rétrograde vers le despotisme, c'est une idée contre-révolutionnaire. En effet, si Louis peut être l'objet d'un procès, il peut être absous, il peut être innocent. Que dis-je? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Et, si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs. Les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée. La détention de Louis est une vexation injuste. Les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont des coupables.

Vous vous laissez abuser par de fausses notions. Les peuples ne jugent point comme les cours judiciaires; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre; ils ne condamnent point les rois, ils les replongent dans le néant. On invoque la constitution en faveur du tyran. J'ajoute aux répliques qui ont été faites à cet argument, que la constitution vous défendait tout ce que vous avez fait. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous n'aviez point le droit de le retenir en prison; il a celui de vous demander son élargissement. La constitution vous condamne; vous n'avez plus qu'à aller vous jeter aux pieds de Louis XVI, et à implorer sa clémence.

« Pour moi, ajoutait-il avec une hypocrite huma-

nité, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois; et je n'ai pour Louis ni amour ni haine; je ne hais que ses forfaits. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'assemblée, que vous nommez encore *constituante*, et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Oui, la peine de mort est un crime, quand elle n'est pas nécessaire à la sûreté du corps social. Or, dans le cas des délits ordinaires, la société peut toujours mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire. Mais un roi détrôné au milieu d'une révolution qui n'est pas cimentée, un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre, ni la prison ni l'exil ne peuvent rendre son existence indifférente au bonheur public. Je prononce donc à regret cette fatale vérité.... Mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. La générosité dont on vous flatte ressemblerait trop à celle d'une société de brigands qui se partagent des dépouilles. »

Ainsi il n'était pas véritablement question de savoir si le prince était coupable ou non, mais si sa vie ou sa mort importait aux projets et à la sûreté de quelques scélérats. Roberspierre, en osant mettre ouvertement de côté toute considération de justice, devait soulever l'indignation générale, ou tout glacer de terreur. Ce fut ce dernier sentiment qui prévalut sur toutes les âmes. Il l'imprima profondément dans le cœur de ces factieux Girondins, qui se croyaient des hommes d'état, et qui, en provoquant la journée coupable du 10 août, donnèrent l'essor aux massacreurs de septembre, encore plus méchants qu'eux.

En vain ils invoquèrent l'ordre, après avoir donné cours eux-mêmes aux violences les plus criantes, leur influence s'était évanouie; et, quoique des principes plus modérés leur conservassent encore la majorité dans la convention, la domination de la commune et des brigands qu'elle faisait agir annihilait leurs résolutions. Pour regagner la popularité qu'ils avaient perdue, vainement ils recoururent aux moyens pervers qui seuls pouvaient capter alors une populace féroce : mais ni la déportation des Bourbons non détenus qu'ils firent décréter, ni la peine de mort qui fut portée à leur sollicitation contre les émigrés et les fauteurs du royalisme, ne purent la leur rendre; ils ne firent que diminuer par là le nombre déjà rare de leurs défenseurs, en détachant de leur cause ceux qui se seraient encore pressés autour d'eux comme partisans au moins d'un ordre social. Tout aussi infructueusement ils livrèrent ce roi qu'ils avaient voulu détrôner, mais qu'ils ne voulaient point perdre. Après avoir démontré l'inutilité ou le danger de sa condamnation, la plupart d'entre eux votèrent contre lui. Ils donnèrent à ses ennemis la majorité des voix qu'ils n'avaient pas, et par ce nouvel acte de faiblesse, ils s'enlacèrent de plus en plus eux-mêmes dans les filets de leurs implacables adversaires.

La fin de la discussion amena le décret du 3 décembre, par lequel la convention, au mépris des préventions haineuses solennellement manifestées dans son sein contre Louis, osa se constituer son juge. Roberspierre proposait qu'elle le condamnât

sur-le-champ à mort, en vertu d'une insurrection. Mais l'hypocrisie voulut y mettre des formes qui ne trompèrent personne. Le 6 une commission fut chargée de dresser l'acte d'accusation, et le même jour il fut décrété que Louis subirait un interrogatoire à la barre de l'assemblée. Le 11 il y fut amené; il y parut avec une contenance ferme et modeste. Il n'était prévenu sur aucun des griefs qu'on devait lui objecter, et répondit néanmoins avec beaucoup de clarté et de discernement, surtout avec beaucoup de calme et de sang-froid.

Le roi demanda alors des conseils pour discuter les charges et y répondre, et ce ne fut pas sans de nombreuses contradictions que Pétion lui fit accorder une grâce que les nouvelles lois accordaient à tous les accusés, et qui ne devait rien changer d'ailleurs à son sort. Louis fit choix dès lors des deux constituants Tronchet et Target, comme devant avoir l'un et l'autre une connaissance plus parfaite de cette constitution sur laquelle il croyait devoir faire reposer sa défense. Le dernier refusa, et se couvrit d'opprobre aux yeux mêmes des ennemis du prince. M. de Malesherbes sollicita aussitôt de le remplacer : « J'ai été honoré de la faveur du roi pendant sa prospérité, dit-il, je ne dois pas l'abandonner dans son malheur. » La convention l'agréa; et quelques jours après elle consentit encore à ce que les deux défenseurs s'adjoignissent M. Desèze, jeune avocat au parlement de Bordeaux, plus en état qu'eux-mêmes de porter la parole.

Le 26 décembre, jour fixé par la convention pour

entendre la défense du roi, M. de Desèze lut son plaidoyer. Ses raisons étaient péremptoires : mais des esprits faux, prévenus, fanatiques et cruels, déterminés d'avance dans leur opinion coupable, n'en devaient pas être ébranlés, non plus que des paroles touchantes que le monarque y ajouta. « On vient de vous exposer mes moyens de défense, dit-il, je ne les renouvellerai point, en vous parlant peut-être pour la dernière fois. Je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. » L'air pénétré de Louis, sa douceur, la vérité qui s'exprimait par sa bouche, sans récriminations et sans reproches, touchait une partie de l'assemblée; elle paraissait inclinée à suspendre le jugement, et à décréter qu'il suffisait de prendre des mesures de précaution jusqu'à ce que la nation eût émis son vœu sur le sort du prisonnier; mais les plus outrés jacobins se précipitent au bureau, menacent, usent même de violence, et font décider que toute affaire ces-

sante le jugement sera poursuivi jusqu'à décision définitive.

Roberspierre et ses adhérents voulaient même qu'on allât immédiatement aux voix, lorsque le député Salles, le même qui, après le 20 juin, s'était élevé dans la constituante contre la déchéance, émit l'opinion de l'appel au peuple du jugement de la convention. Il y eut une forte opposition à ce qu'elle fût discutée. Les Girondins, qui faisaient pencher la balance du côté où ils se portaient, firent cependant décréter qu'il en serait délibéré : mais, malgré l'éloquence de Vergniaux qui défendit l'appel avec chaleur, après avoir eu le pouvoir de forcer l'assemblée à la discussion, ils n'eurent ni le courage ni la ténacité nécessaires pour faire triompher la cause de la justice.

Toutes les discussions furent fermées le 7 janvier. Le lendemain le ministre des relations extérieures fit part à la convention d'une supplique du roi d'Espagne pour obtenir la vie du roi. Si elle lui était accordée, le monarque prenait l'engagement de ne coopérer en aucune manière à la coalition des puissances liguées contre la France. La convention passa à l'ordre du jour. Le ministre avait tenté lui-même à ce sujet une négociation avec la Prusse et l'Autriche, auxquelles il demandait la reconnaissance de la république. La rapidité de l'instruction d'une part, et la lenteur des réponses de l'autre, rendirent cette démarche inutile.

Enfin, le 15 janvier, la convention commença à aller aux voix sur la série des questions qu'elle s'était

fait présenter pour décider de cette cause importante. C'étaient les suivantes : 1°. Louis Capet est-il coupable? 2°. y aura-t-il appel au peuple? 3°. quelle peine doit être infligée? L'affirmative fut décidée sur la première question, à la majorité de 693 voix sur 719. Huit s'étaient récusés; dix-huit avaient opiné avec restriction; pas un seul n'avait osé prononcer l'innocence. Sur la seconde question, la négative prévalut à la majorité de 424 voix. Enfin, le 17, après une séance de trente-six heures et un tumulte impossible à décrire, Louis fut condamné à mort, à la majorité de 366 voix sur 727, c'est-à-dire, à la majorité de 5 voix. Le duc d'Orléans qui, pour son malheur et celui du monarque, n'avait pas été compris dans la déportation décrétée contre les Bourbons, parce que les anarchistes croyaient en avoir encore besoin, acheva de cumuler l'horreur sur lui en votant la mort, et en entrant ainsi pour un cinquième dans la faible majorité qui fixa le sort funeste de Louis (1). Plusieurs Girondins, comme on l'a déjà observé, en votant contradictoirement à l'opinion qu'ils avaient émise, donnèrent aux *jacobins*, leurs ennemis personnels, la majorité qui leur manquait; et, quoique cette épreuve même dût les avertir de leur force, ils n'en usèrent pas pour profiter de la dernière ressource du sursis qui fut proposé le 19, et qui pour la négative eut encore plus de voix que la condamnation même, puisque sur 690 votants, 380 le rejetèrent. Déchus de tout espoir de soustraire le monarque à son malheureux sort, ils mirent une

(1) Il périt par le même supplice le 6 novembre 1793.

pitié mal entendue à lui abréger au moins la pénible attente de la mort qui devait le frapper, et votèrent pour que l'exécution eût lieu dans les vingt-quatre heures. La sentence était conçue en ces termes : « La convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'état; elle décrète que Louis Capet subira la peine de mort; déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république. »

Le 20 janvier le décret fut communiqué au roi par le ministre de la justice. M. de Malesherbes avait déjà instruit le monarque de la fatale décision, et dans ce moment Louis parut plus affecté de la douleur du vieillard que du sort même qui l'attendait. Cependant, en l'apprenant, il ne put s'empêcher de s'écrier : « O mon Dieu! était-ce donc là le prix que je devais attendre de tous mes sacrifices? N'avais-je pas tout tenté pour le bonheur des Français? » Après avoir écouté sans altération la lecture du procès-verbal de la convention, qui fut faite d'une voix mal assurée par le secrétaire du conseil Grouvelle, il remit au ministre un écrit par lequel il demandait à la convention un sursis de trois jours pour se préparer à la mort, la liberté de voir sa famille, de laquelle il était séparé depuis le 16 décembre, et la faculté de

mander librement le confesseur qui lui conviendrait. Les deux derniers points seulement lui furent accordés : avide de son sang, la convention passa à l'ordre du jour sur le premier.

A huit heures et demie du soir, rapporte le fidèle Cléry, valet de chambre du roi, témoin et historien de ses souffrances pendant les cinq mois de sa détention au Temple, « La reine parut la première, tenant son fils par la main ; madame Royale et madame Élisabeth la suivaient. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. Ils passèrent dans une salle destinée à leur entrevue, et où ils pouvaient être observés par un vitrage. Le roi s'assit, ayant la reine à sa gauche, madame Élisabeth et madame Royale presque en face. Le jeune prince resta debout entre les jambes du roi. Tous étaient penchés vers lui et le tenaient souvent embrassé. On voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger, d'après leurs mouvements, que lui-même leur avait appris sa condamnation. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre. A dix heures un quart le roi se leva le premier. Ils semblaient vouloir le retenir : Je vous assure, leur dit le roi, que je vous reverrai demain à huit heures, et en même temps il leur dit *adieu*, mais d'une manière si expressive

que les sanglots redoublèrent. Madame Royale s'évanouit. »

Après cette scène déchirante, il s'entretint avec son confesseur, M. Edgeworth de Fermont, de la journée du lendemain, et lui témoigna le désir d'entendre la messe et d'y communier. Il fallut encore négocier avec les municipaux pour avoir des hosties, qu'ils refusèrent d'abord, sous prétexte qu'elles pourraient être empoisonnées. Le roi fit alors sa confession, après laquelle l'abbé Edgeworth, qui remarquait sa fatigue, l'invita à prendre quelque repos. Il dormit cinq heures, se leva à six; et, pendant que Cléry préparait un autel, il s'entretint avec l'abbé. « Que je suis heureux, lui disait-il, d'avoir conservé mes principes de religion! Où en serais-je, en ce moment, si Dieu ne m'avait pas fait cette grâce? » Il entendit la messe, reçut la communion avec les sentiments de consolation que la religion inspire, et rentra ensuite dans son cabinet. S'adressant alors à Cléry : « Mon cher Cléry, lui dit-il, je suis content de vos soins; » et il ajouta, après l'avoir chargé de ses adieux pour la reine, pour sa sœur et pour ses enfants, « je vais demander que vous restiez auprès de mon fils. Un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle. — Ah, mon maître! Ah, mon roi! lui répondit Cléry prosterné à ses pieds, si mon dévouement, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire, c'est de recevoir votre bénédiction; ne la refusez pas au dernier des Français resté près de vous. » Le roi la lui donna avec bonté, et lui dit en le relevant :

« Faites-en part à toutes les personnes qui me sont attachées. »

A neuf heures précises le général Santerre, suivi de gendarmes, entra chez le roi. « Vous venez me chercher? leur dit-il. Oui, répondit sèchement Santerre. Louis passa alors un instant près de son confesseur, et, se jetant à ses genoux : « Tout est consommé, lui dit-il, donnez-moi votre bénédiction. » Mais l'abbé Edgeworth voulut l'accompagner jusqu'à l'échafaud, et pénétra le roi de reconnaissance par cet acte de dévouement. Louis offrit alors son testament au municipal Jacques Roux, pour le remettre à la reine et à la commune : « Cela ne me regarde point, répondit cette bête féroce, je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. » Un autre commissaire l'accepta (1). Un carrosse de place attendait

(1) TESTAMENT DE LOUIS XVI.

Au nom de la Très-Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui 25ᵉ. jour de décembre 1792, moi, Louis XVIᵉ. du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le 10 du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin et auquel je puisse m'adresser :

Je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentiments.

Je laisse mon âme à Dieu, mon Créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père, pour nous autres hommes, quelque endurcis que nous fussions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'église catholique,

le roi dans la cour : il en prit le fond avec l'abbé Edgeworth; deux gendarmes s'assirent sur le devant. Le bréviaire de l'abbé sur lequel Louis eut toujours

apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés; je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'église, les sacrements et les mystères, tels que l'église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte église catholique, donnent et donneront, conformément à la discipline de l'église, suivie depuis Jésus-Christ.

Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne, et je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, à m'humilier en sa présence; ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurais pu donner de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de

les yeux, lui déroba le spectacle de leurs sinistres regards.

Arrivé à la place Louis XV, entre les Tuileries et

leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis long-temps avec moi, de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfants à ma femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les honneurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité; je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur *.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mé-

* A peu de temps de là l'une et l'autre devaient aussi périr de la main des factieux; la reine, le 16 octobre 1793, et madame Élisabeth, le 10 mai 1794. Le jeune prince mourut le 8 juin 1795, d'une mort naturelle, mais provoquée par les mauvais traitements qu'on lui avait fait essuyer dans sa prison. La seule Madame Royale échappa au désastre de sa famille, et quitta la France le 19 décembre 1795, pour être échangée contre quatre députés arrêtés par Dumouriez, et livrés à l'Autriche.

les Champs-Elysées, place que l'on avait marquée pour le lieu de son supplice, en souvenir des malheurs dont elle avait été le théâtre à l'époque de son

moire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toutes les haines et tous les ressentiments, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire; et qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les moments de trouble et d'effervescence on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont montré un véritable attachement et désintéressé; d'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis; de l'autre j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré. Je les prie de recevoir mes remerciments.

Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher l'occasion de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait porté à s'enfermer

mariage, il mit pied à terre au bas de l'échafaud, et recommanda son confesseur aux gendarmes. Il ôta lui-même son habit, et ses mains furent aussitôt saisies par les bourreaux, pour être liées. Il ne s'attendait pas à cette violence, et il essaya de la repousser. « Sire, lui dit l'abbé Edgeworth, c'est un trait de plus de ressemblance entre votre majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Alors il les présenta lui-même, et monta ensuite d'un pas ferme sur l'échafaud. Ce fut dans ce moment que l'abbé Edgeworth lui adressa ces sublimes et consolantes paroles : *Fils de saint Louis, montez au ciel.*

Le roi se tourna alors vers le peuple, ou plutôt vers la force armée qui remplissait la place, et d'une voix forte il s'écria : « Français, je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'a imputés. Je pardonne à

avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Clery, des soins duquel j'ai tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi : comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes ; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze de recevoir ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple, le 25 décembre 1792

Signé LOUIS.

mes ennemis, et je prie Dieu qu'il leur pardonne. Je souhaite que ma mort. . . » Il ne put en dire davantage, un roulement ordonné par Santerre étouffa sa voix. Dans l'impossibilité de continuer, il se résigne à la mort, et s'abandonne aux bourreaux. A dix heures un quart sa tête tombe, et la foule s'écoule en silence.

Louis XVI était âgé de trente-huit ans, en avait régné dix-huit. La postérité ne le jugera pas sur le témoignage des écrits que les factions enfantent dans les temps de révolution. Loin d'être tyran, il était bon, humain, et désirait sincèrement procurer le bonheur du peuple. Sa conscience lui disait qu'il devait être aimé. Jusqu'à la fin il se flatta que son caractère de bonté reconnu prévaudrait sur la méchanceté de ses ennemis. Échappé plusieurs fois à leur fureur à force de condescendance, il crut encore le 10 août triompher de leurs efforts en cédant. Cette persuasion le détermina à ne point employer contre la violence la force de la garde nationale qui penchait pour lui. Imprudemment il se retira dans la convention, trop pleine de gens qui crurent ne pouvoir éviter que par sa mort la punition de leurs excès. Louis était très-religieux, bon mari, bon père, excellent maître. Il aimait la lecture et avait des connaissances; mais avec beaucoup de bon sens, dans les occasions importantes il était timide et irrésolu; et, s'il avait le courage de réflexion, il manquait du courage d'intrépidité qui plaît aux Français.

« Aussi religieux que Louis IX, disait M. de Malesherbes à l'abbé Edgeworth immédiatement après

la catastrophe de Louis XVI ; aussi juste que Louis XII, et aussi bon que Henri IV, il n'avait aucun de leurs défauts. Ses plus grands torts, ses seuls torts, c'est de nous avoir trop aimés; de s'être trop considéré comme notre père, et pas assez comme notre roi; et d'avoir attaché son bonheur à nous rendre heureux, plus que nous n'étions susceptibles de l'être. Mais tous ces torts appartenaient à ses vertus, au lieu que les nôtres sont la suite de nos vices et de cette fausse philosophie dont j'ai moi-même été la dupe, et qui a creusé l'abîme effroyable qui nous dévorera tous. C'est elle qui, par une magie inconcevable, a fasciné les yeux de la nation, au point de lui faire sacrifier au fantôme de la liberté politique, la réalité de la liberté sociale qu'elle avait en partage, et dont elle jouissait, sous tous les rapports, avec plus d'étendue qu'aucune autre nation. »

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE STÉRÉOTYPE DE LAURENS AINÉ,
RUE DU POT-DE-FER, N° 14

